



**AVENANT N°2
À LA CONVENTION PLURIANNUELLE
DES PROJETS DE RENOUVELLEMENT
URBAIN
DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE
LILLE**

**COFINANCÉS PAR L'ANRU
DANS LE CADRE DU NPNRU**

Version n°4

14 décembre 2022

Commenté [ANRU1]: Il est demandé d'utiliser ce modèle au premier avenant suivant la mise en ligne du document- Ce avenant permet :

- d'acter la modification du projet et des opérations contractualisées
- de mettre en conformité la convention pluriannuelle avec les versions 5 et 6 du modèle type de convention pluriannuelle de renouvellement urbain.



Commenté [HJ2]: Nouveau logo LMH intégré suite mail Eva Naninck du 09/12/22

Envoyé en préfecture le 03/02/2023

Reçu en préfecture le 03/02/2023

Publié le



ID : 059-215902990-20230201-DEL2023UR16-DE

SOMMAIRE

ARTICLE 1 : IDENTIFICATION DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE.....	4
ARTICLE 2 : OBJET DE L'AVENANT.....	4
ARTICLE 3 : MODIFICATIONS DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE.....	5
ARTICLE 4 – DATE D'EFFET ET MESURE D'ORDRE	21
ANNEXES	21



Vu le règlement général de l'agence nationale pour la rénovation urbaine relatif au nouveau programme national de la renouvellement urbain (RGA NPNRU), en vigueur au jour de la signature du présent avenant,

Vu le règlement financier (RF) de l'ANRU relatif au NPNRU en vigueur au jour de la signature du présent avenant,

Il est convenu entre :

L'Agence nationale pour la rénovation urbaine, désignée ci-après « l'Agence » ou « l'ANRU », représentée par sa directrice générale, ou par délégation, par son délégué territorial dans le département,

L'État, représenté par le Préfet de département et responsable de la mise en œuvre du renouvellement urbain dans le département¹,

La Métropole Européenne de Lille, représentée par son Président Damien CASTELAIN, ci-après dénommée porteur du projet,

La Commune de Hem, représentée par le Maire, Francis VERCAMER,

La Commune de Lille, représentée par le Maire, Martine AUBRY,

La Commune de Loos, représentée par le Maire, Anne VOITURIEZ,

La Commune de Mons-en-Barœul, représentée par le Maire, Rudy ELEGEST,

La Commune de Roubaix, représentée par le Maire, Guillaume DELBAR,

La Commune de Tourcoing, représentée par le Maire, Doriane BECUE,

La Commune de Wattignies, représentée par le Maire, Alain PLUSS,

La Commune de Wattrelos, représentée par le Maire, Dominique BAERT,

Les maîtres d'ouvrage des opérations programmées dans la présente convention, y compris les organismes HLM :

- Lille Métropole Habitat (LMH), Vilogia, Partenord Habitat, Logis Métropole, 3F Notre Logis, Tisserin Habitat, ICF Habitat Nord Est, Adoma, SIA Habitat, Habitat du Nord, Habitat Hauts de France, Flandre Opale Habitat et Norévie ;
- la SPLA la Fabrique des quartiers, la SPL Euralille, la SEM Ville Renouvelée ;
- Mon Abri, Vilogia Premium
- La Fabrique de l'emploi, Growsters, Les Tinctoriales et La Cuisine de Jeannette.

Action Logement Services, représenté par sa directrice des programmes nationaux,

Foncière Logement, représenté par sa présidente,

Ci-après désignés les « Parties prenantes »

¹ Lorsque le projet de renouvellement urbain prévoit des opérations localisées dans un autre département que celui accueillant le siège de l'EPCI auquel est rattachée la convention, le préfet du département de localisation de ces opérations est également signataire de la convention.

La Caisse des Dépôts,

L'Agence nationale de l'habitat (Anah),

L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT),

La Région Hauts-de-France, représentée par son Président,

Le Département du Nord, représenté par son Président,

La Caisse d'Allocations Familiales du Nord

L'Etablissement Public Foncier [Hauts de France](#)

Ci-après désignés les « Partenaires associés »

Ce qui suit :

Article 1 : IDENTIFICATION DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE

La convention pluriannuelle des projets de la Métropole Européenne de Lille (n°685), portant sur les quartiers :

- **les quartiers d'intérêt national**, identifiés dans l'arrêté du 29 avril 2015 relatif à la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants et visés en priorité par le nouveau programme national de renouvellement urbain :
 - Quartier intercommunal Blanc Seau - Croix Bas Saint-Pierre – Roubaix (QP059082)
 - La Bourgogne – Tourcoing (QP059087)
 - Secteur Sud – Lille (QP059074)
 - Nouveau Mons, Les Sarts, Dombrowski – Mons-en-Barœul (QP059080)
 - Les Oliveaux – Loos (QP059077)
- **les quartiers d'intérêt régional** retenus par le conseil d'administration de l'ANRU du 21 avril 2015 et du 23 juin 2015 sur proposition du préfet de région sont :
 - Les Villas – Wattrelos (QP059090)
 - Lianderie, Trois Baudets – Hem (QP059071)
 - Blanc Riez – Wattignies (QP059089)
 - Secteur Ouest/Bois Blancs – Lille (QP059073)

et dont le dossier a été examiné par :

- le comité national d'engagement du 12 novembre 2018, 5 décembre 2018, et 12 juin 2019,
- le comité local d'engagement du 7 décembre 2019,
- le comité national d'engagement du 9 octobre 2019 et du 4 décembre 2019,
- le comité national d'engagement du 15 janvier 2020,
- le comité national d'engagement du 2 juillet 2020, du 23 novembre 2020 et du 1er mars 2021,
- le comité national d'engagement du 6 décembre 2021.

et a été signée le 28 février 2020.

Cette convention pluriannuelle peut faire l'objet de modifications au cours de son exécution conformément à l'article 7.2 du titre III du RGA NPNRU.

A ce jour, les avenants et ajustements mineurs déjà contractualisés sont les suivants :

N° de l'avenant ou de l'ajustement mineur	Nature de l'avenant (ajustement mineur ou avenant)	Date du Comité d'Engagement	Date signature de l'ajustement mineur et de l'avenant	Description des modifications
N°1	Ajustement mineur	/	20 mai 2021	La localisation à l'adresse d'opérations de reconstitution de logements locatifs sociaux
N°1	Avenant	15 janvier 2020, 2 juillet 2020, 23 novembre 2020 1er mars 2021	29 novembre 2021	L'intégration des inhérents à la contractualisation des volets territoriaux de Roubaix (secteur Est, quartier de l'Alma et quartier de l'Epeule) et de Lille (quartiers anciens et Bois Blancs)
N°2	Ajustement mineur	/	25 mai 2022	<ul style="list-style-type: none"> • L'annulation et la modification d'opérations contractualisées de reconstitution de logements locatifs sociaux ; • La contractualisation de nouvelles opérations de reconstitution de logements locatifs sociaux ; • Le changement de calendriers d'opérations contractualisées ; • Le changement de maîtrise d'ouvrage d'opérations contractualisées ; • La contractualisation d'opération d'accession à la propriété en déclinaison d'une macro ligne existante ; • La correction d'erreurs matérielles

Article 2 : OBJET DE L'AVENANT

L'objet du présent avenant consiste en l'intégration des évolutions suivantes :

- Mise en conformité de la convention initiale signée le 28/02/2020, avec la convention type en vigueur et le RGA en vigueur ;
- Intégration des évolutions prises en compte par voie d'ajustements mineurs ;
- Intégration des opérations nouvelles validées par le CE du 6 décembre 2021 ;
- Intégration des opérations pré-conventionnées et validées dans le cadre de l'Appel à projets quartiers fertiles
- Intégration des nouvelles opérations de minoration de loyer ;
- Intégration de nouvelles opérations de reconstitution de logements locatifs sociaux localisées à l'adresse ;
- Modification d'opérations de reconstitution de logements locatifs sociaux contractualisées ;
- Intégration de nouvelles opérations d'accession ;
- Changement de calendriers d'opérations contractualisées ;
- Changement de maîtrise d'ouvrage d'opérations contractualisées ;
- Corrections d'erreurs matérielles : lignes d'aménagement d'ensemble de Hem et de Lille Faubourg d'Arras

Commenté [ANRU3]: indiquer succinctement l'objet de l'avenant

Commenté [ANRU4]: Le cas échéant, l'objet de l'avenant peut aussi concerner la mise en conformité des numéros IDTOP IODA avec les numéros d'IDTOP agora dans le modèle type

Ces évolutions ont été examinées par le Comité d'Engagement du 06/12/2021.

Commenté [ANRU5]: Phrase à faire figurer le cas échéant

Article 3 : MODIFICATIONS DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE

La convention mentionnée à l'article 1 du présent avenant et modifiée par les avenants successifs listés dans ce même article est modifiée dans les conditions ci-après :

Article 3.1- Modification du préambule de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain, des définitions, du titre I – « Les quartiers » et de l'article 1 du titre II – « Les éléments de contexte »

Le PREAMBULE de la convention pluriannuelle est modifié et rédigé comme suit :

Les pièces constitutives de la convention pluriannuelle sont les suivantes :

- La présente convention ;
- Les annexes, répertoriées comme suit :
 - o A –Présentation du projet ;
 - o B – Contreparties en faveur du groupe Action Logement ;
 - o C – Synthèse de la programmation opérationnelle et financière ;
 - o D - Convention spécifique ou charte concourant à la réussite du projet.

L'absence d'annexe(s) répertoriée(s) en A et D ne fait pas obstacle à la bonne exécution de la présente convention.

La présente convention pluriannuelle s'appuie sur le dossier, élaboré à la suite du protocole de préfiguration Métropole Européenne de Lille n°275 cofinancé par l'ANRU, conformément au dossier type prévu à l'annexe II du RGA relatif au NPNRU, examiné par :

- le comité national d'engagement du 12 novembre 2018, 5 décembre 2018, et 12 juin 2019,
- le comité local d'engagement du 7 décembre 2019,
- le comité national d'engagement du 9 octobre 2019 et du 4 décembre 2019,
- le comité national d'engagement du 15 janvier 2020,
- le comité national d'engagement du 2 juillet 2020, du 23 novembre 2020 et du 1er mars 2021,
- le comité national d'engagement du 6 décembre 2021.

La présente convention pluriannuelle, sur laquelle s'engagent les Parties prenantes, en reprend les principales caractéristiques².

La Métropole Européenne de Lille et les villes de Lille et Roubaix ont été retenues dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) du 16 avril 2015 de l'axe 1 de l'action Ville durable et solidaire (VDS) du programme d'investissement d'avenir (PIA) ou au titre du volet "Innover dans les quartiers" de l'AMI du 14 mars 2017 "ANRU+".

La Métropole Européenne de Lille a également été retenue au titre de l'action « Démonstrateurs de la ville durable » du PIA et de l'appel à projets « Les Quartiers Fertiles » du 24 janvier 2020 et au titre de France 2030, le 18 mars 2022, pour la mise en œuvre du démonstrateur Iena-Mexico à Lille – un quartier d'habitat ancien à santé positive et bas carbone

Les orientations stratégiques du projet d'innovation ou d'agriculture urbaine lauréat sont présentées à l'article 2.3, tout comme l'articulation de ce projet avec le projet de renouvellement urbain.

Commenté [ANRU6]: Pour la rédaction de l'article 3 (qui acte toutes les modifications apportées à la convention pluriannuelle, il est demandé de :

-Regrouper par sous-article, numéroté 3.1 à 3.x, les modifications relevant d'un même article ou sous-article de la convention initiale

-Ne pas reprendre la rédaction de la convention initiale mais indiquer « l'article x.x de la convention est désormais rédigé comme suit : ... », en signalant les modifications par une police de couleur différente

Indiquer « sans objet » dans l'article 3.X, le cas échéant sans modifier la numérotation des articles

Commenté [ANRU7]: Mise en conformité de l'article avec la convention type V5 publiée le 1^{er} janvier 2021.

Commenté [ANRU8]: Modification du préambule notamment en cas d'intégration d'opérations « Quartiers Fertiles » dans la convention

² Le cas échéant la présente convention doit faire mention des autres conventions NPNRU portant sur le même territoire intercommunal.

Envoyé en préfecture le 03/02/2023

Reçu en préfecture le 03/02/2023

Publié le



ID : 059-215902990-20230201-DEL2023UR16-DE

« LES DEFINITIONS » de la convention pluriannuelle sont modifiées et désormais rédigées comme suit :

- Le « **porteur de projet** » est le responsable de la stratégie d'intervention globale à l'échelle du contrat de ville et de sa déclinaison dans chaque projet de renouvellement urbain.
- Le « **projet de renouvellement urbain** », ou « **projet** », représente, à l'échelle de la convention pluriannuelle, l'ensemble des actions qui concourent à la transformation en profondeur du quartier, à son inscription dans les objectifs de développement durable de l'agglomération, et à l'accompagnement du changement.
- Le « **programme** », ou « **programme urbain** », est constitué de l'ensemble des opérations de la convention pluriannuelle approuvées par le comité d'engagement, le conseil d'administration ou la directrice générale de l'ANRU, ou par délégation par le délégué territorial de l'ANRU, qu'elles soient financées ou non par l'ANRU.
- L'« **opération** », action physique ou prestation intellectuelle, est identifiée au sein du programme par un maître d'ouvrage unique, une nature donnée, un objet précis, et un calendrier réaliste de réalisation qui précise le lancement opérationnel, la durée, et son éventuel phasage.
- Le « **maître d'ouvrage** » est un bénéficiaire des concours financiers de l'ANRU.
- Dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), les « **concours financiers** » de l'ANRU, programmés au sein d'une convention pluriannuelle de renouvellement urbain, sont octroyés sous la forme de subventions attribuées et distribuées par l'ANRU et de prêts bonifiés autorisés par l'ANRU et distribués par Action Logement Services conformément aux modalités prévues dans le règlement général de l'ANRU relatif au NPNRU et dans la convention tripartite État - ANRU - Action Logement portant sur le NPNRU.
- Le « **projet d'innovation** » désigne la composante innovation du projet de renouvellement urbain mis en œuvre dans le NPNRU et faisant l'objet de financements du PIA au titre de l'axe 1 de l'action Ville Durable et Solidaire (VDS) et/ou du volet « quartiers » de l'action « Territoires d'Innovation » (TI dans le cadre de l'appel à manifestations d'intérêt « ANRU+ : innover dans les quartiers ») et/ou au titre de l'action « Démonstrateurs de la ville durable » du PIA. Le projet d'innovation comporte deux phases successives : la phase de maturation et la phase de mise en œuvre.
- Le « **projet d'agriculture urbaine** » désigne les opérations retenues au titre de l'appel à projets « Les Quartiers Fertiles » du 24 janvier 2020, mobilisant des financements du PIA, de la Caisse des Dépôts et des Consignations, de l'ADEME et/ou du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (Plan France Relance). Cet appel à projets vise à accompagner des projets portant sur la thématique de l'agriculture urbaine, avec une visée prioritairement productive et marchande ciblant des quartiers d'intérêt national ou régional du NPNRU et portés par des collectivités menant des projets dans le cadre du NPNRU ou tout autre opérateur, sous réserve de la formalisation d'un partenariat avec la collectivité.
- « **Partie prenante** » : partie envers laquelle la présente convention fait naître des droits et des obligations. La signature de la présente convention et de ses éventuels avenants par les parties prenantes est nécessaire pour faire de la présente convention la loi des parties.
- « **Partenaire associé** » : signataire de la convention initiale et de ses éventuels avenants sans que la convention fasse naître de droits ou obligations à l'égard de ces derniers. Le défaut de signature d'un partenaire associé ne fait pas obstacle à la bonne exécution de la présente convention.

Commenté [ANRU9]: Définitions changées dans le cadre de la version 6 de la convention-type : intégration du PIA 4 et précisions de l'action « Territoires d'innovation »

Commenté [ANRU10]: Définitions changées dans le cadre de la version 5 de la convention type

Le titre I « LES QUARTIERS » est rédigé comme suit :

La présente convention porte sur les quartiers suivants :

- Les quartiers d'intérêt national, identifiés dans l'arrêté du 29 avril 2015 relatif à la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants et visés en priorité par le nouveau programme national de renouvellement urbain :
 - Quartier intercommunal Blanc Seau - Croix Bas Saint-Pierre – Roubaix (QP059082)
 - La Bourgogne – Tourcoing (QP059087)
 - Secteur Sud – Lille (QP059074)
 - Nouveau Mons, Les Sarts, Dombrowski – Mons-en-Barœul (QP059080)
 - Les Oliveaux – Loos (QP059077)

Parmi ces quartiers d'intérêt national, ceux faisant l'objet du projet d'innovation mis en œuvre au titre du NPNRU, au titre de l'axe 1 de l'action VDS du PIA (lauréats de l'AMI du 16 avril 2015), au titre du volet « quartiers prioritaires de la politique de la ville » de l'action Territoires d'innovation du PIA (lauréats du volet « Innover dans les quartiers » de l'AMI du 14 mars 2017 « ANRU+ »), au titre de l'action « Démonstrateurs de la ville durable » du PIA (lauréats de l'AMI du 20 mai 2021) et du projet d'agriculture urbaine lauréat de l'appel à projets « Les Quartiers Fertiles » du 24 janvier 2020, sont :

- Quartier intercommunal Blanc Seau - Croix Bas Saint-Pierre – Roubaix (QP059082)
- Secteur Sud – Lille (QP059074)
- Nouveau Mons, Les Sarts, Dombrowski – Mons-en-Barœul (QP059080)
- Les Oliveaux – Loos (QP059077)
- Les quartiers d'intérêt régional, identifiés dans l'arrêté du 15 janvier 2019 rectifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants et visés à titre complémentaire par le nouveau programme national de renouvellement urbain :
 - Les Villas – Wattrelos (QP059090)
 - Lionderie, Trois Baudets – Hem (QP059071)
 - Blanc Riez – Wattignies (QP059089)
 - Secteur Ouest/Bois Blancs – Lille (QP059073)

Parmi ces quartiers d'intérêt régional, ceux faisant l'objet du projet d'innovation mis en œuvre au titre du projet d'agriculture urbaine lauréat de l'appel à projets « Les Quartiers Fertiles » du 24 janvier 2020 sont :

- Secteur Ouest/Bois Blancs – Lille (QP059073)

Un plan de situation de l'ensemble des quartiers d'intérêts national et régional de l'agglomération est présenté en annexe A.

L'article 1^{er} « Les éléments de contexte » du titre II est rédigé comme suit :

Sans objet

Article 3.2- Modification de l'article 2 du titre II – « Les objectifs poursuivis par le projet de renouvellement urbain »

L'article 2.2.2 « Les objectifs urbains de chaque volet territorial » est modifié et dorénavant rédigé comme suit :

Commenté [ANRU11]: Indiquer « sans objet » dans l'article, le cas échéant.
Si par exemple seul l'article 2.1 de la convention est modifié, ne pas faire figurer l'article 2.2 et 2.3 dans le corps de l'article 3.2 de l'avenant.

**> ROUBAIX
QUARTIERS DE L'ALMA, DE L'ÉPEULE ET SECTEUR EST**

SECTEUR EST : LES QUARTIERS DES TROIS PONTS ET DU PILE

Le quartier des Trois Ponts

1. Conforter la vocation et l'attractivité du territoire: finir la transformation du quartier sur sa frange Est, consolider la trame urbaine, requalifier les logements sociaux maintenus au Sud.

Le projet prévoit :

- La finalisation de la trame viaire engagée au PRU1 par la création de la rue de liège prolongée
- La transformation de l'avenue Brame en un boulevard urbain de deux fois une voie bordé par un large mail planté et l'aménagement d'un parvis desservant le futur lieu jeunesse et la salle de sport sur la rue d'Anzin
- La démolition des deux dernières tours d'habitat social qui marquent le sud du quartier et pénalise la commercialisation des logements neufs ainsi que la requalification de logements sociaux en front de l'avenue de Verdun
- La démolition du foyer de travailleurs migrants Adoma le long de l'avenue Brame

2. Anticiper et répondre aux problématiques soulevées par les démolitions : aménager des usages transitoires sur ces espaces

Le projet prévoit :

- L'aménagement transitoire de l'ilot 3 en attendant le retournement d'image pour y développer le programme de diversification prévu
- L'aménagement d'espaces verts publics de proximité ou dédiés aux équipements sur l'emprise des actuelles tours de LMH

3. Consolider et optimiser l'accès aux services publics notamment à travers la création d'équipements socio-éducatifs

Le projet prévoit :

- La création au Nord d'un lieu jeunesse dont manque ce quartier et d'une salle de sports.
- La création au Sud d'un pôle famille, constitué d'un centre social, d'un relais des assistantes maternelles (RAM), et d'une crèche familiale.

4. Interconnecter plus avant le quartier à la trame verte et bleue et au parc des sports de Roubaix

Le projet prévoit :

- La création du mail Brame qui permettra de connecter le quartier à la trame verte et bleue de Roubaix et ainsi de le connecter au parc des sports ainsi qu'au canal.

Le quartier du Pile

1. Finaliser et pérenniser l'action engagée par le PNRQAD (habitat privé dégradé du Pile) par la restructuration de la cité Flipo, de la cité Casimir Périer/ Lafayette et des îlots de part et d'autre de la rue Jules Guesde.

Le plan guide prévoit la restructuration de 3 îlots d'habitat privé que sont la cité Flipo, l'ilot Casimir Périer et les îlots de part et d'autre de la rue Jules Guesde.

- La cité Flipo sera démolie afin de permettre une dédensification au profit de la qualité résidentielle, la requalification de logements privés anciens maintenus et le développement d'un programme neuf de diversification autour d'un nouvel espace public.
- L'ilot Casimir Périer / Lafayette sera en partie démolie et recomposé autour d'un nouvel espace public permettant là aussi la dédensification du secteur, la requalification des logements privés anciens maintenus et le développement d'un programme neuf.
- L'ilot de part et d'autre de la rue Jules Guesde permettra l'ouverture du quartier du Pile au niveau du parc de la teinturerie depuis la rue Pierre de Roubaix. C'est en effet à cet endroit que le projet PNRQAD concentre les actions les plus visibles en termes de transformation urbaine du quartier.

2. Ouvrir le quartier sur son environnement par le réaménagement de la rue Pierre de Roubaix et l'aménagement d'un espace vert de connexion au Canal.

Le projet prévoit :

- La requalification de la rue Pierre de Roubaix.
- L'aménagement d'un espace vert venant ouvrir le quartier du Pile sur le canal par la mobilisation d'un foncier en partie maîtrisé et permettant d'apporter un espace vert de proximité supplémentaire dans ce quartier très dense.

3. Créer de nouveaux espaces publics de proximité

Le projet prévoit :

- La création d'une placette publique en vis-à-vis de la place de la Condition Publique.
- La requalification de la place Paul Bert prolongée par un nouvel espace public planté.
- La création d'un espace public végétalisé ouvrant la rue pierre de Roubaix vers le cœur du PNRQAD et en particulier le parc du Pile.

LE QUARTIER DE L'EPEULE

1. Pursuivre et rendre visible la transformation de l'habitat social et privé

L'objectif principal réside dans le traitement structurel de l'habitat déprécié qu'il soit social ou privé. Ainsi le groupe Bell au Sud sera totalement restructuré alors qu'un périmètre opérationnel resserré aux abords de la rue de l'Epeule et de l'ancien Couvent des Clarisses permettra de concentrer et rendre visible l'action publique en matière de traitement de l'habitat privé dégradé. Le projet vise également à prioriser les interventions sur le foncier déjà maîtrisé et accompagner les sorties de portage en cours.

Le projet permettra ainsi :

- La démolition de 298 logements sociaux et la requalification en site non occupé des 135 logements maintenus du 13A,B,C Ogiers et des 66 logements en site occupé des 14,28,42 du groupe Bell (Lille Métropole Habitat) ainsi que du groupe Trois Arbres de Vilogia.
- La mise en œuvre du programme d'immobilier résidentiel neuf sur le site « Canifrance » dont une partie sera réservée au groupe Action Logement (20 logements)
- La restructuration globale de 5 îlots d'habitat privé combinant une action de démolition des coeurs d'îlot et de restructuration du bâti visible et notamment celui adressé sur la rue de l'Epeule.

2. Renforcer l'identité commerciale du quartier et les services aux habitants.

Le foisonnement des associations est un atout majeur du quartier. Le projet doit faciliter les lieux du « Vivre ensemble » en renforçant l'offre d'équipements de proximité. C'est l'enjeu porté par la création d'une polarité d'équipements, en entrée de quartier, au sud de la rue de l'Epeule et au droit de l'ancien Couvent des Clarisses.

Il en est de même pour le marché forain de la place Vandermeiren et les commerces de la rue de l'Epeule au cœur de l'identité du quartier et dont le développement sera accompagné par les actions de restructuration de l'habitat privé et de restructuration de l'espace public.

Ainsi le projet visera :

- La relocalisation du centre social Nautilus
- L'extension de l'école Condorcet
- Le développement d'une maison de l'économie circulaire et du zéro déchet au sein de l'ancien Couvent des Clarisses et d'un lieu totem du textile sur l'usine Roussel.
- La création d'une halle de marché sur la place Vandermeiren
- L'extension de la salle de sport Gernigon

3. Donner à voir la trame verte et bleue | Faire du quartier un lieu de destination

Si les interventions sur l'habitat et le commerce sont des nécessités, elles ne pourront accompagner un retour d'attractivité que combinées avec une restructuration globale des espaces publics permettant au quartier de s'ouvrir tant vers la gare et le centre-ville que vers le sud du quartier.

Pour ce faire, le projet :

- Viendra requalifier et étendre le parc Brondeloire qui se prolongera jusque dans la résidence Bell
- Développera une structure urbaine sur deux axes, la rue de l'Epeule requalifiée et la rue du Brondeloire le long du parc
- Permettra la création d'une polarité équipementière sud marquée par une nouvelle place publique sur laquelle seront adressés les équipements
- Interconnectera le parc Brondeloire avec la rue de l'Epeule et le square Catteau

LE QUARTIER DE L'ALMA

1. La prise en compte des temps de latence dans le projet urbain

Le plan des transformations prévoit :

- L'articulation des différentes temporalités dans le processus de transformation avec l'enchaînement des opérations, des usages transitoires, de l'accompagnement et la préfiguration des nouveaux usages ;
- La programmation d'équipements en lien avec l'économie et les activités du quartier : création d'une plateforme de micro-logistique, ouverture d'un lieu dédié au renforcement des initiatives locales, accompagnement des démolitions par la mise en place une plateforme de réemploi.

2. Un volume de démolitions important pour libérer le potentiel foncier, changer l'image du quartier et permettre l'accueil d'une offre nouvelle de logements diversifiés.

Le plan des transformations prévoit :

- La transformation en profondeur des îlots Fontenoy, Archimède, Médicis et Mosaïque avec la démolition de 424 logements, la création de nouveaux espaces publics.
- La requalification de l'existant pour impulser un effet d'entraînement dans la production de l'offre nouvelle ;
- La diversification de l'habitat de manière significative pour produire une offre équilibrée, à l'image des autres quartiers de la ville.
- Articulation avec les quartiers connexes : quartier de Gare, Cul-de-Four, Union, ...

3. L'ouverture du quartier, dans toute sa profondeur, au reste de la ville par la restructuration complète des espaces publics.

Le plan des transformations prévoit :

- La clarification du réseau viaire existant par une hiérarchisation de l'espace public : affirmation des axes transversaux est/ouest comme structurants, apaisement des rues nord-sud et réseaux de places et placettes ;
- La transformation de la rue de l'Alma en cœur de quartier ;
- La création de la place du marché avec relocalisation du marché actuel situé rue des Anges ;
- L'incitation aux déplacements actifs avec le développement d'un réseau cyclable structurant.

4. La diversification des fonctions en articulation avec les secteurs voisins

Le plan des transformations prévoit :

- Le renforcement des équipements publics existants : réhabilitation et extension de l'école Blaise Pascal, réhabilitation de l'école Elsa Triolet, démolition-construction d'un nouveau complexe gymnique. **Le Comité d'engagement de l'Anru du 6 décembre 2021 a décidé de ne pas retenir financièrement l'opération de construction neuve du pôle jeunesse du centre social et de la salle sport, considérant l'insuffisance du degré de maturité au jour de la demande. Dans ce cadre la MEL et la Ville de Roubaix se réservent le droit de solliciter à nouveau les partenaires sur ce projet dès lors que son niveau de maturité et de programmation sera abouti.**
- La réhabilitation d'une partie de l'ensemble du parc de logements articulé au développement d'une offre nouvelle ;
- La relocalisation des commerces ;
- La rénovation de l'habitat privé dégradé.

ALMA : l'enjeu d'élaborer une stratégie stationnement en appui du projet urbain

Le quartier de l'Alma, en tant que quartier mixte, accueillant des activités économiques et des usages résidentiels, doit faire face à une fluctuation importante de la pression de stationnement journalière. Le quartier double en journée son besoin de stationnement passant d'un besoin de 800 à 1 000 places dans la nuit à un besoin d'environ 1 700 places en journée. Ainsi la situation actuelle constatée se résumé ainsi :

Une offre de surface qui répond globalement à la demande liée aux résidents du quartier,
Une offre de surface gratuite non réglementée qui sature en journée avec la superposition des usages (résidents, pendulaires, visiteurs)

Beaucoup de stationnements illégitimes au détriment des espaces piétons : il faut reconquérir les trottoirs
En parallèle, près de 1230 places dans les parkings en ouvrage dont 680 places encore disponibles en journée.

Donc une situation disposant de réserves de capacité à utiliser pour accueillir la demande actuelle et future liée aux activités du quartier et en particulier :

Au triplement annoncé du nombre de salariés de l'écosystème Blanchemaille à l'horizon 2027 (+1 800 salariés soit environ 1 300 véhicules pendulaires supplémentaires à usage de la voiture constant)

A la baisse à l'horizon 2027 du nombre de résident du quartier (-470 logements soit environ – 200 véhicules, à motorisation constante des ménages)

⇒ Une augmentation de la demande d'environ 1 100 places à l'horizon 2027 dans un scénario « fil de l'eau ».

Afin d'anticiper ces évolutions il apparait nécessaire d'engager un approfondissement spécifique dans le temps du NPRU afin de développer une politique de stationnement et de diminution de l'usage de la voiture, et ce en ne s'interdisant la mobilisation d'aucun des leviers d'action possibles que seraient :

- La mobilisation à plein des parkings en ouvrage disponibles sur le secteur afin d'assurer le stationnement salarié passant par une logique de gestion mutualisée dont la soutenabilité économique devra être confirmée, voire y envisager une tarification résidentielle pour une optimisation de l'usage nocturne.
- Une réflexion sur les avantages et inconvénients du passage au stationnement réglementé, zone à durée limitée par disque ou payant sur le stationnement de surface condition nécessaire mais non suffisante d'une activation des parkings en ouvrages
- Le développement des usages alternatifs de mobilité des salariés, de manière à accompagner au mieux la nécessaire contrainte (réglementation, moindre offre) sur le stationnement à destination, au regard des objectifs de mobilité durable, en impactant le moins possible l'attractivité économique du site
- L'aménagement d'aires de stationnement dans les espaces publics du NPRU

Pour ce faire, la convention de gestion de site constituera le véhicule opérationnel porteur de cette stratégie.

Son élaboration programmée sur l'année 2021 permettra :

De solliciter l'opérateur Parcogest pour vérifier la soutenabilité économique d'une gestion mutualisée des parkings en ouvrages

De porter, au sein de la municipalité, une analyse AFOM sur l'opportunité d'une réglementation ou d'une tarification du stationnement de surface

D'accompagner les approfondissements nécessaires à l'identification de marges de manœuvre en matière d'offre de surface.

Cette approche conduite par la mission GUSP du NPRU appuyée en cela par la direction mobilité de la MEL, intégrera également un volet d'accompagnement des entreprises au changement des usages salariés visant à favoriser le développement de l'usage des transports en commun en assurant la mise en place, tout au long du projet, de cheminement lisibles mais aussi d'un sentiment de sécurité sur l'espace public.

La question du devenir des parkings enterrés du quartier de l'Alma fera l'objet d'un suivi lors des revues de projet annuelles.

Programme d'intervention sur les îlots d'habitat privé dégradé interquartier : feuille de route

Le programme opérationnel du NPRU de Roubaix intègre un objectif de restructuration d'îlots d'habitat privés dégradés qui, combiné avec les interventions sur l'espace public, le logement social et les équipements, doit permettre une modification profonde de l'attractivité des quartiers de l'Epeule, l'Alma et du Pile.

Il est ainsi prévu la restructuration de 19 îlots dont 9 réalisés avec le soutien financier de l'ANRU et 10 avec celui de la Région. Ce sont ainsi 359 logements qui feront l'objet d'une intervention soit dans le cadre d'une action de démolition pour permettre la réalisation de programmes immobiliers neufs ou d'espace public soit dans le cadre d'une action de requalification.

D'un cout total de 100,8 M€ HT, ce volet du NPNRU passe par la mise en œuvre d'une convention opérationnelle avec l'EPF aujourd'hui signée et par une concession d'aménagement multi-site en cours de préparation qui sera confiée à la Fabrique des quartiers. Il appelle une participation de l'EPF à hauteur de 25 M€, de l'ANRU à hauteur de 10,7 M€, de la Région à hauteur de 5,9 M€, de la Ville de Roubaix à hauteur de 1,4 M€ et de la MEL à hauteur de 36 M€ HT. Il sera complété par une Opération Programme d'Amélioration de l'habitat cofinancée par l'ANAH, la Ville de Roubaix et la MEL ainsi que par une politique d'aide à la requalification des façades portée par la Ville de Roubaix.

L'ensemble de ce programme a été défini, au travers d'un plan guide habitat privé ayant permis de prioriser les secteurs et niveaux d'intervention. Il doit maintenant être approfondi par des études techniques et sociales à l'ilot et à l'adresse afin de déterminer la stratégie opérationnelle la plus efficiente et économique dans un objectif d'attractivité résidentielle renforcée de ces logements.

Pour ce faire, la MEL a confié à la Fabrique des quartiers une mission d'approfondissement visant à affiner le diagnostic technique et social à l'ilot et à l'adresse des biens ciblés et à préciser le projet architectural et urbain pour chacun des îlots ainsi que la stratégie opérationnelle qui en découle.

L'arbitrage stratégique entre la démolition ou la conservation / requalification du bâti existant sera effectué au regard du projet du territoire, de l'intérêt patrimonial, des caractéristiques intrinsèques des logements (qualité, typologies, superficie, orientation), de leur potentiel d'attractivité et de commercialité à terme, de la stratégie architecturale et urbaine du projet (signal de transformation, effet d'entraînement sur le quartier) et de la faisabilité financière, commerciale et juridique d'une opération neuve.

Il est ainsi prévu, suite aux visites des logements, de disposer, à l'horizon avril 2021, d'une proposition de stratégie opérationnelle qui sera soumise à :

- l'avis des missions de maîtrise d'œuvre urbaine afin de garantir la cohérence des interventions vis-à-vis des fondamentaux du projet urbain
- l'avis de l'architecte des bâtiments de France afin de garantir la cohérence des interventions avec la SPR en vigueur.
- l'avis de l'EPF garante de l'opérationnalité des interventions envisagées
- l'avis de l'ANRU
- l'avis de la MEL garante de la concertation réglementaire et de l'intérêt général

Le projet architectural et urbain pour chacun de ces îlots en recyclage sera précisé et donnera lieu à une validation des partenaires dans les instances de pilotage du projet telle que définies à l'article 7.1 de la présente convention.

Commenté [HJ12]: Proposition EPF du 17/11/2021 ->
L'EPF prévoit une aide estimée à près de 25 M€ au titre de la convention opérationnelle signée avec la MEL (Roubaix – NPNRU Quartiers anciens), et ce volet

> TOURCOING

QUARTIER DE LA BOURGOGNE

Le projet de renouvellement urbain de la Bourgogne privilégie une approche intégrée, en accord avec les principes du contrat de ville métropolitain et dans un objectif de développement social et urbain. Les enjeux sociaux étant éminemment transversaux, ceux-ci questionnent directement les interventions en matière d'habitat et de peuplement, de développement économique et d'emploi, d'aménagement, de mixité d'usages et de participations des habitants. La capacité à répondre conjointement à l'ensemble des enjeux est donc une condition centrale de réussite.

L'intervention physique du projet de renouvellement urbain doit contribuer à ouvrir le quartier et à le rendre plus attractif par une nouvelle organisation urbaine autour d'un axe central, la Grande Allée, constituant un trait d'union structurant entre le centre-ville de Tourcoing et la Belgique (Mouscron). Par une intervention massive, il s'agit notamment de ramener la proportion de logements locatifs sociaux autour de 50 % sur le temps du NPNRU et au plus près de la moyenne communale (30 %), à terme. Enfin, la rénovation des logements et des espaces publics se révèle être une nécessité afin d'en améliorer les performances environnementales, la qualité paysagère et la sécurité.

Les objectifs urbains traduisent les orientations stratégiques selon trois champs d'action.

Des objectifs en matière d'habitat et de peuplement qui mobilisent les leviers suivants

- Des interventions massives sur le parc social existant pour retourner l'image d'un quartier monofonctionnel fragilisé et permettre l'accueil d'opérations de diversification résidentielle. Cette action se traduit par de nombreuses démolitions, situées pour l'essentiel le long de l'allée Charles-Quint, avec pour

objectif de jeter les bases d'une recomposition urbaine de grande ampleur, support d'une nouvelle mixité sociale et fonctionnelle. Ces démolitions s'accompagnent de nombreuses requalifications et résidentialisations de logements sociaux, situées de part et d'autre du faisceau central, afin de diffuser l'élan de renouvellement urbain à l'ensemble du quartier et de donner une nouvelle valeur à des secteurs moins problématiques mais souffrant d'un réel déficit d'image et de qualité. Le programme prévisionnel de diversification, en cours de finalisation et qui s'affinera dans le courant de l'année 2020, prévoit la réalisation d'environ 850 logements à terme (70 000 m² SDP), dont 408 logements sur la période 2020-2032 (34 000 m² SDP). À l'échelle de 408 logements, le programme prévisionnel se conçoit comme suit :

- 167 individuels ; 82 intermédiaires ; 159 collectifs,
- 157 accessions sociales (dont environ 130 au titre des contreparties Action Logement) ; 155 accessions libres et 96 locatifs intermédiaires,
- des prix de sortie prévisionnels oscillant, en fonction des produits, de 1 900 euros/m² à 2 800 euros/m².

Les publics cibles prioritaires pour le quartier de la Bourgogne seront : les couples, les jeunes couples avec enfant, les familles, les familles monoparentales et les investisseurs. Le phasage des opérations de diversification reste à affiner, notamment en partie centrale et le long de la grande allée. **Les sites Utrillo, Lepoutre et le faisceau Sud de la Grande Allée sont d'ores et déjà ciblés pour accueillir les premières constructions de logements**, dans une logique pionnière. Les formes urbaines seront approfondies dans le cadre des études pré-opérationnelles et de la mission d'urbaniste en chef.

La stratégie partenariale de requalification et de diversification du parc social maintenu sera également approfondie au cours de l'année 2020. Les stratégies de peuplement seront précisées dans le cadre des démarches GSP. Les caractéristiques architecturales des opérations de requalification et résidentialisation de logements sociaux seront détaillées par la mission d'urbaniste en chef.

- En corollaire, la production d'une offre nouvelle de logements sociaux plus harmonieusement répartie à l'échelle de la ville de Tourcoing (droit commun ou reconstitution de l'offre dans la limite de 50 % du nombre de logements déconstruits à la Bourgogne) en privilégiant les quartiers sous-dotés en la matière. Le développement de l'offre nouvelle s'attachera à répondre conjointement à la volonté de la Ville de Tourcoing de diversifier les bailleurs en présence sur son territoire et à la nécessité de garantir une part suffisante pour les organismes démolisseurs afin de sécuriser la reconstitution de l'offre, condition indispensable de l'ambitieux programme de renouvellement urbain.
- Une politique d'attribution des logements sociaux qui, conformément aux objectifs de la Convention Intercommunale d'Équilibre Territorial (CIET), veillera à ne pas fragiliser davantage le quartier. L'objectif de long terme est d'atteindre un équilibre 50/50 dans l'occupation du parc social du quartier (50 % < 60 % du plafond PLUS et 50 % > 60 % du plafond PLUS) contre un rapport de 80/20 aujourd'hui. À ce titre, les relogements générés dans le cadre des opérations de démolitions et de réhabilitations du parc social représentent un moyen de rééquilibrer le peuplement à l'échelle de la ville et de la métropole.

Des objectifs en matière d'aménagement urbain qui passent par :

• À l'échelle métropolitaine, l'adressage du quartier sur le boulevard Industriel à travers l'aménagement du site Lepoutre (effet vitrine) et la création de la Grande Allée. Le traitement de la façade sud du quartier, le long du boulevard Industriel, constitue un enjeu déterminant pour le retourment d'image et l'attractivité du quartier. Cet enjeu est particulièrement prégnant autour de la station de métro du Pont-de-Neuville, vouée à devenir un pôle intermodal avec l'arrivée programmée d'un nouveau tramway. En effet, le schéma directeur des infrastructures de transports (SDIT) **fait l'objet depuis début 2022 d'études de faisabilité et de définition des itinéraires de tramway et BHNS. Localement, ces études ont confirmé la création d'une nouvelle ligne entre Hem, Roubaix, Tourcoing et Neuville-en-Ferrain**. Le tracé **retenu passe par le boulevard Industriel et s'interconnecte** avec la ligne n°2 du métro, au niveau de la station Pont-de-Neuville, reliant ainsi le quartier de la Bourgogne à l'ensemble du versant Nord-Est de la métropole et constituant de fait une réelle opportunité d'ouverture et d'arrimage aux dynamiques métropolitaines.

Commenté [HJ13]: Correction apportée suite remarque ville

• À l'échelle communale, l'ouverture et le désenclavement du quartier vers le centre-ville, les quartiers environnants et la Belgique. Cet objectif passera par l'installation de la grande allée paysagère, nouvel axe structurant qui assurera la continuité du boulevard de l'Égalité et de la rue du Chêne-Houpline jusqu'au CH Dron, et le traitement des interfaces avec les quartiers environnants (Pont-de-Neuville, Marlière, rue de l'Yser, plaine transfrontalière). **A noter l'engagement d'une démarche de végétalisation du Boulevard industriel. L'objectif poursuivi par la collectivité est de constituer une « ceinture verte » tout le long du Boulevard industriel (pour une mise en œuvre entre 2024 et 2028).**

Commenté [HJ14]: Correction apportée suite remarque ville

- À l'échelle du quartier, une recomposition viaire et urbaine d'ampleur permettant l'accueil de nouveaux programmes (logements, équipements, activités...) sur une trame viaire plus régulière, plus lisible et mieux connectée. L'intervention sur les espaces publics sera également guidée par la recherche d'une certaine qualité paysagère, adaptée selon les secteurs, respectant les principes de développement durable (gestion de l'eau, transition écologique, opportunité d'un réseau de chaleur urbain...) et permettant de renouer avec l'esprit initial de cité-jardin.

Des objectifs de développement social et économique qui se traduisent par :

- une volonté de garantir les conditions nécessaires à l'acceptabilité sociale du projet urbain, pour les habitants actuels ou futurs, la cohésion sociale étant une condition de réussite de l'attractivité et de la diversification résidentielle ;
- un accompagnement au changement à travers un plan porteur d'excellence et d'innovation sociale s'organisant autour de trois axes thématiques : l'appropriation des projets et la concertation, la gestion urbaine et sociale de proximité et l'insertion par l'économie, et d'un axe transversal : la mémoire du quartier ;
- un développement de l'emploi local à travers des projets économiques permettant la montée en qualification et compétences des personnes. Le site Lepoutre est à ce titre ciblé pour jouer le rôle d'une véritable turbine du redéveloppement urbain, social et économique autour de la filière "rénovation énergétique et économie circulaire", en lien étroit avec la stratégie Rev3 pilotée par la Région Hauts-de-France.
- l'amélioration de l'offre en équipements et services à travers notamment la redéfinition complète de l'offre scolaire (de la crèche au collège) – en lien direct avec la démarche de Cité Éducative, la rénovation ou la création de nouveaux équipements de proximité, la construction d'une nouvelle offre commerciale et de services fournissant les aménités indispensables aux habitants du quartier. Le volet territorial tourquennois prévoyait la possibilité d'une relocation du collège Mendès France au cœur d'une aire de recrutement plus large et plus mixte, en bordure du boulevard Industriel. Les conditions de faisabilité technique et financière n'ayant pu être réunies, l'opération n'est pas confirmée. La Ville a revu le projet en ciblant les financements sur la reconstruction sur site du groupe scolaire Kergomard/Descartes. Le Département du Nord a accepté d'animer une réflexion partenariale sur les conditions d'accueil des collégiens du quartier.

> LILLE

QUARTIERS DE CONCORDE, LILLE SUD, BOIS BLANCS ET QUARTIERS ANCIENS

CONCORDE

1. La protection du site et de ses habitants - d'aujourd'hui et de demain - véritable manifeste des ambitions du renouvellement urbain et de ses opportunités pour générer de nouveaux usages, gages d'appropriation et d'attractivité.

Le plan guide prévoit :

- un écran acoustique le long du périphérique où se positionnent des programmes spécifiques et les éléments constitutifs de la "colline acoustique et cultivée" (boisement, agriculture urbaine, équipements non sensibles) ;
- la relocation des équipements scolaires et des logements situés aujourd'hui en proximité immédiate du périphérique ;
- le respect d'une zone de recul par rapport au périphérique pour l'implantation des nouveaux îlots habités ;
- l'articulation des différentes temporalités dans le processus de transformation avec l'enchaînement des opérations et des usages transitoires ;
- un travail fin sur l'orientation et l'épannelage des bâtiments ainsi que sur la conception des espaces verts.

2. Un volume de démolitions important pour libérer le potentiel foncier, changer l'image du quartier et permettre l'accueil d'une offre nouvelle de logements diversifiés.

Le plan guide prévoit :

- la libération de l'arrière du site (pour le protéger des nuisances du périphérique et augmenter la constructibilité) ;

- le changement d'image et de statut du boulevard de Metz pour annuler l'effet de frontière et permettre un adressage valorisant ;
- la requalification de l'existant pour impulser un effet d'entraînement dans la production de l'offre nouvelle ;
- la diversification de l'habitat de manière significative pour produire une offre équilibrée, à l'image des autres quartiers de la ville (principe des 3 tiers : social, accession abordable et libre).

3. L'ouverture du quartier, dans toute sa profondeur, au reste de la ville par la restructuration complète des espaces publics.

Le plan guide prévoit :

- la restructuration de la trame intérieure (cf. anciennes fortifications) par la création d'un parkway, épine dorsale nouvelle du quartier ;
- la création d'un parc urbain, support d'usages (de 2 à 3 hectares) dans la continuité du parkway, mail piéton, et en ouverture vers le Nord (désenclavement) ;
- le traitement urbain du boulevard de Metz (apaisement, franchissement, séquençage) et de l'avenue Beethoven, nouvelles adresses du quartier et vecteurs des traversées vers les quartiers environnants ;
- le traitement et la mise en valeur de la topographie à l'intérieur du site.

4. La diversification des fonctions en articulation avec les secteurs voisins

Le plan guide prévoit :

- la réhabilitation d'une partie de l'ensemble du parc de logements articulé au développement d'une offre nouvelle ;
- la création de 5 hectares d'agriculture urbaine et le développement des énergies renouvelables ;
- le programme d'équipements de proximité : crèche, groupe scolaire et médiathèque, centre de la petite enfance, espace senior et locaux associatifs ;
- le développement d'activités économiques : artisanales, commerciales, tertiaires et alternatives.

LILLE SUD : FAUBOURG D'ARRAS ET JB CLEMENT

Au regard de contextes patrimoniaux et fonciers contrastés, les objectifs du projet de renouvellement urbain sur ces deux sites diffèrent :

- **site de la résidence Faubourg d'Arras.** Il s'agit d'apporter une véritable qualité résidentielle pour assurer l'attractivité à moyen terme de ce parc en cours de réhabilitation et préparer sa mutation et celle de la salle de sport municipale François-Coppée à horizon 15-20 ans. Aussi, les objectifs opérationnels portés dans le NPNRU sont-ils :
 - l'affirmation et la valorisation de la structure d'espace public (viaire et paysagère) s'inscrivant dans la continuité des ouvrages du PNRU et pérenne,
 - la remise à plat des domanialités pour clarifier et organiser les espaces et services résidentiels.
- **site Jean-Baptiste Clément.** Bénéficiant de foncier libre à proximité (reliaut du PNRU), ce site s'est développé dans une logique de mutation profonde et de diversification résidentielle et de peuplement (y compris dans le patrimoine pérennisé) : part importante de démolition de logements, production d'une offre diversifiée et attractive et restructuration massive du patrimoine conservé.

LILLE QUARTIERS ANCIENS

Le projet s'appuie sur un principe d'intervention à l'échelle des seuls secteurs stratégiques, exception faite du traitement des copropriétés dégradées ou très fragiles.

Une stratégie de ciblage a permis de concentrer l'intervention sur trois secteurs par quartier.

À Wazemmes

- **secteur Iéna Mexico** : lutte contre la sur-division et ses conséquences sur le fonctionnement urbain et social ; dédensification et traitement des courées ; développement de la qualité urbaine, des espaces publics et résidentielle ; désenclavement et connexion au quartier et vers Concorde, à moyen terme.

Ce secteur, retenu au titre de France 2030 en tant que démonstrateur de la ville durable, explorera les solutions permettant de développer un quartier d'habitat ancien bas carbone et à santé positive. La stratégie de projet sera enrichie d'expertises complémentaires sur l'énergie et les mobilités (notamment) et reposera sur la mise en œuvre de prototypes dédiés à la réhabilitation de l'habitat, la création de nouveaux communs urbains et d'un lieu dédié à la formation et à l'accompagnement des professionnels.

- **secteur Jules-Guesde** : poursuite de l'action engagée pour consolider les accroches aux grands axes du quartier, à commencer par la place du marché, et impulser une nouvelle dynamique d'activités. Cela passera par une maîtrise publique massive pour restructurer en profondeur le bâti (en s'appuyant sur la requalification des espaces publics démarrés en 2017) et permettre l'élargissement des cellules commerciales, l'individualisation des accès aux étages, etc.

- **secteur Poste-Solidarité** : renforcement des polarités et des connexions inter-quartiers (place de la Solidarité), accompagnement à la diversification résidentielle et fonctionnelle (commerces).

À Moulins

- **Secteur Février-Vanhoenacker** : réappropriation de la place Jacques-Février aujourd'hui tenue par les trafics, affirmation du rôle de centralité de la place Vanhoenacker.

Réappropriation de la place Jacques Février aujourd'hui tenue par les trafics par la désaffection de la fonction commerciale en pied d'immeubles au profit d'activités de service. L'objectif est d'intervenir conjointement sur le bâti et l'espace public afin de préfigurer une transformation d'envergure à l'issue du NPNRU.

Affirmation du rôle de centralité de la place Vanhoenacker par la confortation de la vocation commerciale et l'intervention sur l'espace public.

Traitements de l'habitat dégradé à l'échelle des polarités et des îlots Bergot – Barbès – Arras.

Dans ce secteur, le projet architectural et urbain pour chacun de ces îlots en recyclage sera précisé et donnera lieu à une validation des partenaires dans les instances de pilotage du projet telle que définies à l'article 7.1 de la présente convention.

L'arbitrage stratégique entre la démolition ou la conservation / requalification du bâti existant sera effectué au regard du projet du territoire, de l'intérêt patrimonial, des caractéristiques intrinsèques des logements (qualité, typologies, superficie, orientation), de leur potentiel d'attractivité et de commercialité à terme, de la stratégie architecturale et urbaine du projet (signal de transformation, effet d'entraînement sur le quartier) et de la faisabilité financière, commerciale et juridique d'une opération neuve.

- **Secteur Douai-Thumesnil** : amorçage de la diversification à travers la lutte contre la sur-division et le traitement du parc social ainsi que le développement des aménités urbaines et résidentielles.

- **Secteur Plaine Trévisé** : traitement de l'habitat dégradé, dédensification et développement de la qualité urbaine et paysagère pour accompagner la mutation de ce tissu complexe, composé d'habitat ouvrier dégradé et de petits entrepôts. Un square sera créé pour assurer le lien et l'accroche avec le vaste projet Saint-Sauveur.

Sur l'ensemble de ces périmètres, le potentiel de dédensification sera mis au service de la qualité urbaine et paysagère.

Sur chacun des secteurs, sont articulés deux périmètres opérationnels :

- un périmètre prioritaire reprenant les îlots les plus complexes, appelant une maîtrise publique forte ;
- un périmètre plus large pour la mise en œuvre d'un droit commun renforcé.

Les filières de traitement sont adaptées du plus coercitif à l'incitatif, à l'échelle du logement, de l'immeuble, de l'îlot.

La stratégie d'intervention sur les copropriétés procède de la même logique. Les objectifs du projet urbain sont resserrés au traitement des copropriétés fragiles potentiellement dégradées, soit 56 copropriétés, pour lesquelles 23 diagnostics sont en cours.

Les filières de traitement de ces 56 copropriétés sont graduées et adaptées en fonction de la dureté de la situation : recyclage, redressement, prévention. Le programme d'intervention sur les copropriétés sera stabilisé en 2021.

Enfin, le projet urbain s'emploiera à développer des stratégies de développement durable en mobilisant les différentes communautés d'acteurs pour favoriser les filières en circuit court et s'appuyer sur l'emploi local, mettre en réseau les filières pour l'économie circulaire, avoir recours à l'urbanisme transitoire, etc.

Les opérations sur les secteurs commerciaux croiseront systématiquement les enjeux du bâti et de l'urbain pour garantir la modernisation de l'immobilier commercial et *in fine* le renouvellement et la diversification des activités.

Les enjeux de sécurité seront appréhendés dans toutes les dimensions du projet et feront l'objet d'un plan d'actions spécifiques avec les services de l'État.

BOIS BLANCS

Le renouvellement urbain du secteur des Aviateurs et la reconquête du site de la Pointe de l'île constituent une nouvelle étape dans la volonté d'améliorer l'habitat, les espaces urbains et les espaces de nature. Les ambitions sur les Bois Blancs sont :

- **d'ouvrir la ville sur la Deûle**, facteur d'attractivité résidentielle et de loisirs, à la jonction entre le canal à grand gabarit et le bras de Canteleu, en lien avec les projets de réaménagement de la gare d'eau et de requalification à terme de la pointe Boschetti autour d'une ambition culturelle ;
- **de conforter le parc des berges**, qui longe la rive sud des Bois Blancs et se prolonge jusque la Citadelle en affirmant ses dimensions d'animation fluviale et de rôle en termes de biodiversité (trame verte et bleue), assurer sa connexion avec la trame verte du quartier et le patrimoine végétal existant (boisement du site Montpellier), assurer les continuités des promenades (piétons, trottinettes, vélos...) sur le pourtour de l'île de Bois Blancs, en intégrant notamment la vélo-route voie verte (Eurovélo5), appelée à se poursuivre sur la presqu'île Boschetti ;
- **d'intervenir massivement sur le patrimoine social des Aviateurs** pour dé-densifier l'offre sociale concentrée sur ces 3 hectares et recomposer à l'échelle de l'ensemble du site de 5,5 ha une offre résidentielle équilibrée ;
- **de conforter l'offre d'équipements** autour d'un réseau de squares, de l'agrandissement de l'école Montessori et de la construction d'une nouvelle école de musique ;
- **de relier ce secteur au maillage d'espaces publics des Rives de la Haute Deûle**, prolongeant sa dynamique d'écoquartier en y intégrant de nouveaux programmes d'habitat mixtes, d'activités, d'espaces publics et de nature ;
- **de porter une ambition de qualité architecturale et paysagère**, en dialogue avec l'identité du quartier des Bois Blancs et avec son patrimoine naturel et bâti, dans le même esprit que celui qui anime la valorisation du patrimoine dans le projet des Rives de la Haute Deûle.

Le projet développe ainsi les objectifs urbains suivants :

- **le désenclavement du site des Aviateurs** en créant les continuités urbaines vers la gare d'eau avec le prolongement de la rue Mermoz ;
- **la recomposition complète de l'offre de logements sociaux et la construction d'une offre nouvelle en diversification**, en veillant à conserver une vocation sociale au sein d'un quartier comptant aujourd'hui 25 % de logements locatifs sociaux ;
- la poursuite des trames paysagères du quartier avec :
 - la valorisation du parc des Berges à la gare d'eau, le long du canal à grand gabarit ;
 - la création d'une continuité vers le parc des berges depuis la rue du Pont à Fourchon, organisant les accès aux nouveaux équipements publics ;
 - la préservation du patrimoine végétal et du bâti industriel remarquable ;
 - la poursuite de la démarche d'excellence environnementale portée sur RHD et de qualité des espaces publics.

> LOOS

QUARTIER DES OLIVEAUX

Les grands principes

Structurer la nouvelle identité du quartier et apporter de nouvelles pratiques urbaines passent par l'atteinte des objectifs urbains suivants :

1. Un programme habitat ambitieux pour changer radicalement l'image du quartier

Le projet de renouvellement urbain prévoit une intervention ambitieuse en la matière pour changer radicalement l'image actuelle de grand ensemble.

Le programme de démolitions permettra de changer l'image du quartier, de libérer du foncier pour réaliser le projet, de désenclaver le site et de garantir la cohérence et la lisibilité du projet urbain. Les résidences à déconstruire se situent au cœur du quartier qui sera le point d'orgue de l'intervention.

Ainsi, la libération du foncier permettra de créer un véritable projet de diversification de l'offre de logements, à la fois en termes de statuts et de formes architecturales. Une fois le programme de démolitions achevé, le taux de LLS dans le QPV sera de 68 % contre 95 % aujourd'hui.

En parallèle, la requalification très qualitative contribuera au retour d'attractivité du quartier et impulsdera les premiers signes de changement d'image tout en accompagnant la livraison des nouveaux produits. La stratégie de requalification a été définie par la constitution des nombreux diagnostics menés sur le quartier qui a abouti au ciblage de réhabilitations ambitieuses de cinq résidences. Elle continuera à s'affiner, notamment dans le cadre de la réalisation de la mission d'urbaniste conseil. Les échanges se poursuivront par ailleurs avec les bailleurs concernant la stratégie de vente HLM, considérée comme un atout pour la réussite de la diversification.

Enfin, un programme de résidentialisation sera mis en œuvre. La qualité des espaces publics ainsi que la mise en valeur et l'enrichissement de la qualité paysagère du quartier des Oliveaux prendra corps par le traitement des pieds d'immeuble des bailleurs sociaux. Cette intervention permettra de répondre aux attentes exprimées par les habitants, en matière de clarification des limites entre espace public et privé.

2. Le désenclavement du quartier par le raccordement de la Lino : un axe est/ouest clair

Le quartier se connectera à la Liaison Intercommunale Nord-Ouest (Lino) qui participe au développement de grands projets métropolitains tels qu'Euratechnologies et Eurasanté en améliorant leur accessibilité depuis l'autoroute A25 et la rocade nord-ouest. La concurrence des projets de raccordement et d'ouverture du quartier sur l'agglomération va permettre de créer un nouvel accès à l'ouest de la ville et de modifier radicalement la place des Oliveaux au sein de la métropole lilloise. Le barreau de desserte du quartier le raccroche de fait à ces polarités et aux axes structurants, et ouvre rapidement l'accès au territoire métropolitain à ses pôles d'emploi et à ses aménités.

Le désenclavement physique constituera l'un des atouts majeurs favorable à une plus grande mixité sociale du quartier. La rue Vincent-Auriol sera donc prolongée à l'ouest pour créer un axe fort "est/ouest" et viendra compléter l'axe du mail nord/sud pour une trame viaire lisible, des voies claires et cohérentes.

3. Améliorer le cadre de vie pour les habitants et pour attirer de nouveaux résidents

Pour cela, il faut s'appuyer sur l'existant et améliorer son niveau de qualité.

Le projet mise sur une offre d'équipement ambitieuse de façon à répondre pleinement au renouvellement d'image du quartier. Cette démarche passe à la fois par une optimisation et une valorisation du patrimoine existant, et par le développement d'une offre d'équipements complémentaire, adaptée et diversifiée, où l'emploi et la petite enfance seront prioritaires.

Une mixité sera ainsi privilégiée entre logements et équipements afin de permettre de nouvelles interactions en termes de flux et de temporalités.

Par ailleurs, le paysage du quartier est riche mais se déploie de manière très diffuse, sans hiérarchie et sans permettre d'accueillir des usages spécifiques. C'est pourquoi, le projet activera une figure paysagère forte et puissante dans un site cerné par de grandes pièces paysagères métropolitaines.

Enfin, si le quartier des Oliveaux n'est pas très vaste, il génère pourtant un sentiment d'éloignement lorsqu'il s'agit de s'y déplacer. Les ensembles résidentiels de logements sociaux fonctionnent de manière satellitaire : ils n'interagissent pas entre eux alors qu'ils sont géographiquement proches. Ainsi, faire émerger des axes forts au sein du quartier et rationaliser le maillage viaire et donc révéler la proximité seront-elles des conditions nécessaires à la réussite du projet.

4. Créer une vraie centralité

"*Ceci n'est pas un centre*" est une manière de décrire la centralité actuelle du quartier des Oliveaux. En effet, un centre commercial vacant dans sa presque totalité, des services de mairie et le bureau de Poste adressés au sud de la tour Kennedy mais masqués par la galerie commerciale et la topographie des lieux, des équipements de proximité nombreux mais disséminés ne "font pas centre".

Une centralité tire sa force de son animation, elle-même sous-tendue par la présence d'une offre en commerces, services et équipements générateurs de flux et d'usages variés. C'est cette concentration qui permet de qualifier un espace de centralité, le rend ainsi identifiable, apporte de la clarté au fonctionnement du quartier tout en lui offrant une visibilité à plus grande échelle. C'est cette concentration qui active l'espace public, génère une multiplicité d'usages (passer, s'arrêter, s'amuser, discuter, interroger...) et l'anime à des moments différents, en journée, en semaine, à l'année. L'absence d'un espace fédérateur pouvant recevoir de véritables événements et soutenir la vie sociale du quartier a été régulièrement exprimée comme un enjeu, voire une souffrance par les habitants.

5. Créer une ligne forte : un mail paysager structurant un axe nord/sud

La nouvelle centralité s'accrochera à un mail support d'équipements, de commerces et de nouveaux usages. Afin de répondre à l'objectif de mixité fonctionnelle et aux attentes des habitants, le premier acte fort sera de reconstituer une offre commerciale sur cette nouvelle centralité et de démolir le bâtiment principal de l'actuel centre commercial.

Le mail central programmé et paysagé s'appuiera à la fois sur le maillage viaire et sur le paysage, se déployant le long de la rue de la Paix, depuis le square existant jusqu'à l'actuelle carrière au sud du quartier qui deviendra un espace naturel métropolitain.

Cet axe nord/sud pourra agglomérer des équipements majeurs du quartier et permettra le positionnement et le bon fonctionnement des équipements futurs.

En créant cette nouvelle centralité, le projet urbain offre les conditions favorables aux échanges entre les résidents et sera le geste fort de renaissance de l'image du quartier. Le format de l'offre commerciale doit donc être reconstruit : celle-ci sera positionnée en pied d'immeubles, le long de l'axe afin de profiter des flux, sur la nouvelle centralité, sur l'actuel terrain Léo-Lagrange et à l'angle de la rue de la Paix et de la rue Vincent-Auriol.

De plus, l'interface qu'incarne la bande centrale servira de support à l'instauration d'une hiérarchie dans les parcours. Deux "boucles" fédératrices d'usages au sein du quartier prendront appui sur cet axe et complèteront le maillage afin de désenclaver toutes les zones du quartier, y compris les franges. Ces boucles permettront de fluidifier le trafic à l'intérieur du quartier mais également un meilleur raccrochage à la ville.

Le quartier sera désormais connecté au nord, en direction de l'hôpital de Loos, où un programme de résidentialisations nécessitera la démolition de garages.

> MONS-EN-BARŒUL

QUARTIER DU NOUVEAU MONS

Les orientations stratégiques sont déclinées en quatre objectifs urbains :

1. Mener un programme ambitieux de réhabilitation des logements sociaux, en mettant l'accent sur la performance énergétique

Le programme de réhabilitation est ambitieux :

- par son ampleur, puisqu'il concerne tous les immeubles du secteur, soit près de 585 logements, pour ne plus subir l'effet de déclassement observé suite au PRU ;
- par le niveau de travaux attendus : poursuite de la démarche d'écoquartier, la Ville et les bailleurs partagent l'objectif du niveau BBC 2009 à atteindre, le considérant comme un seuil minimum.

2. Poursuivre la rénovation du quartier, de sa trame viaire et des espaces publics dans la démarche de ville durable

- Achèvement du maillage viaire est-ouest et nord-sud, avec une nouvelle hiérarchisation des voies sur certains secteurs.
- Requalification des espaces publics et privés dans une démarche de qualité paysagère avec notamment une rationalisation du stationnement sur plusieurs secteurs.
- Démolition partielle de deux immeubles locatifs sociaux, dont les caractéristiques patrimoniales, techniques et de peuplement des immeubles ne justifiaient pas une démolition totale.

3. Libérer du foncier par des déconstructions lorsque cela est nécessaire pour permettre la construction de logements privés

Trois immeubles locatifs sociaux et une batterie de garages seront démolis afin de permettre la constitution d'emprises foncières de taille suffisante et attractive pour la construction de logements neufs. Les immeubles concernés présentent des caractéristiques techniques et de peuplement justifiant leur démolition. Le potentiel de diversification est de 394 logements, dont 40 logements sociaux (hors QPV).

La stratégie sera affinée dans le cadre de la réalisation de la mission d'urbaniste conseil.

4. Améliorer la diversification fonctionnelle en soutenant le commerce de centralité et l'implantation d'activités tertiaires ainsi qu'en maintenant/créant des équipements publics

- Soutien à l'activité commerciale de la galerie "Europe".
- Création de plus 4 000 m² dédiés à l'activité économique au sein de la centralité (ilot Coty-Papin).
- Création et/ou réhabilitation de 5 équipements, avec un axe fort autour de la petite enfance.

> HEM

QUARTIER 3 BAUDETS LIONDERIE

Dès 2004, la Ville de Hem et ses partenaires se sont engagés dans un plan de rénovation urbaine ambitieux sur le secteur Hauts Champs Longchamp afin de désenclaver le quartier, d'améliorer le cadre de vie des habitants et d'y renforcer l'offre de service public. Suite à ce premier programme achevé, un Plan Stratégique Local (PSL) a permis d'identifier les actions à mener. Ainsi, le NPNRU de Hem répond aux préconisations du PSL. À l'instar du secteur Lionderie - 3 Baudets, des secteurs non traités où persistent des situations sociales, économiques difficiles ou d'insécurité restent à travailler. C'est ainsi que les partenaires prévoient diverses actions d'aménagement, de logements, de résidentialisations, d'équipements ou d'actions sociales.

Les enjeux

Les enjeux du projet à 15 ans passeront par la mise en œuvre d'actions urbaines et sociales qui permettront de lever les freins à l'amélioration des situations personnelles, que ce soit au niveau de la santé, de l'éducation, de la mobilité professionnelle ou de la réussite scolaire :

- **achever le processus de retournement d'image** en renforçant la mixité fonctionnelle au sein du quartier et structurer les connexions avec les pôles de développement de la métropole, ce qui passe notamment par un soutien à l'activité économique et commerciale, en lien avec une véritable stratégie de diversification ;
- **renforcer la cohésion sociale** par le maintien et le renforcement des dispositifs d'accompagnement et d'aide des populations les plus fragiles, notamment par la mise en place d'une démarche collective et prospective à l'échelle communale, et, sur certains enjeux, à l'échelle intercommunale ;
- **désenclaver le quartier** en créant de nouvelles voies de liaison et en aménageant les espaces publics et en réorganisant spatialement les services à la population et les équipements publics.

Les orientations

Le projet à 15 ans s'adosse à une véritable stratégie communale en matière d'habitat et de peuplement, construite en cohérence avec la CIET, organisée autour de quatre grandes orientations, qui guideront le projet de renouvellement urbain :

- **diversifier l'offre locative sociale** pour accroître la proportion de petits logements (T2/T3) ;
- **réduire la sous-occupation et favoriser la mise sur le marché de logements** répondant aux besoins des familles avec enfants (T4 principalement)
- **favoriser l'accession sociale à la propriété** dans le parc existant et renouveler l'offre locative sociale ;
- **adapter l'offre locative** pour répondre de manière diversifiée aux besoins des personnes âgées

Cette stratégie vise en priorité l'adaptation de l'offre de logement et la "fluidification" du marché locatif à l'échelle communale. Elle constitue le préalable à la mise en œuvre d'une politique de peuplement fondée sur la gestion des attributions et sur des critères "d'équilibre de peuplement".

Une première étude stratégique de définition de projets réalisée en 2008 sur les 3 Baudets - Lionderie – 3 Fermes, a posé les objectifs suivants :

- hiérarchiser et clarifier le réseau viaire en identifiant 2 axes secondaires qui permettent de conforter et fédérer un axe Nord Sud et rendre lisible un axe Est/Ouest. Sur la Lionderie, la présence d'une friche industrielle ne favorise pas les échanges entre le quartier et le reste de la ville ;
- mailler et désenclaver les 3 Baudets et la Lionderie ;
- rénover l'offre socioculturelle des équipements des quartiers ;
- finir les opérations de renouvellement urbain n'ayant pas été faites au PNRU.

L'intervention sur les équipements et les espaces publics, corrélée à une véritable stratégie d'intervention sur l'offre de logements permettant sa diversification pour maintenir et accueillir des ménages salariés, sont donc les objectifs urbains prioritaires du projet de renouvellement.

> WATTIGNIES

QUARTIER DU BLANC RIEZ

Les grands principes

La stratégie de projet repose sur 3 orientations fondatrices et fédératrices pour le renouveau du Blanc Riez :

- **quartier vitrine** : l'axe central du quartier (avenue Charles-Guillain) s'affirme de plus en plus comme un vecteur de développement urbain métropolitain. Le projet propose de travailler l'inscription du quartier sur cette

avenue et de résorber son effet coupure entre le nord et le sud de la commune et du quartier (du fait d'un gabarit de 60 m de façade à façade par endroit et de son environnement urbain peu constitué),

- **quartier parc** : le projet propose de valoriser l'identité et le patrimoine paysager du quartier en s'appuyant sur ses atouts et dans le but d'en faire une véritable "marque de fabrique". Le souhait de la commune de ne pas densifier le quartier est ainsi respecté et valorisé sans pour autant s'empêcher de construire aux endroits présentant de forts enjeux de connexion et d'intensification urbaine.

- **quartier trait d'union** : le territoire communal de Wattignies est marqué par une stratification socio-urbaine entre le cœur historique et pavillonnaire, le sud et le nord du Blanc Riez. Le projet propose de travailler autour de la notion de trait d'union qui se décline de différentes manières : les continuités et liaisons viaires qui doivent être travaillées, [la requalification de l'axe de la rue Fleming avec le développement d'équipements](#), le prolongement du Petit Bois comme structure paysagère de référence permet- tant d'articuler l'interface entre la ville et l'agriculture dans le cadre d'une lisière paysagère organisée et composée, la structuration de la plaine des sports qui doit constituer, à terme un parc public d'articulation entre le quartier et le reste de la ville.

Commenté [HJ15]: Ajout suite mail M. SCAMPS

> WATTRELOS

QUARTIER DES VILLAS

De par son positionnement stratégique dans le corridor économique du versant Nord-Est et sa qualité paysagère, le secteur des Villas possède un réel potentiel de retournement d'image.

De ce fait, les principaux partis pris d'aménagement ont été :

- d'acter les réhabilitations lourdes comme non pertinentes et de planifier la démolition de l'ensemble des trois barres,
- de casser l'enclavement en créant une voie de circulation et y intégrer les déplacements doux,
- de donner de la lisibilité à l'ensemble des espaces paysagers par la création d'une trame verte praticable et accessible,
- de travailler les espaces publics avec les habitants et d'optimiser les périodes transitoires,
- de favoriser des produits logements qui permettront aux ménages modestes d'accéder à la propriété et ainsi de concurrencer le marché de l'ancien et également d'attirer d'autres segments de population,
- de résidentialiser l'habitat individuel.

Par ailleurs, la planification temporelle de l'intervention urbaine vise un retournement d'image progressif, en trois phases, afin de développer progressivement l'attractivité du site en intervenant sur plusieurs dimensions complémentaires au volet urbain : l'économique, le social, l'offre en accession, les ATU (atelier de travaux urbains) qui amèneront progressivement de la qualité de vie sur le quartier...

L'article 2.3 renommé « Orientations stratégiques du projet d'innovation et d'agriculture urbaine » de la convention pluriannuelle est modifié et dorénavant rédigé comme suit :

Le projet de renouvellement urbain de la Métropole Européenne de Lille poursuit deux enjeux majeurs, dont celui devant permettre d'assurer le développement durable des quartiers, générateurs de développement économique, d'innovation et de cohésion sociale. La réussite de cet enjeu repose sur la capacité du NPNRU à s'accrocher aux dynamiques territoriales à l'œuvre afin d'assurer leur retournement d'image et d'attractivité à terme.

C'est dans cet objectif, qu'en complémentarité du NPNRU, [le projet métropolitain entend porter des actions d'innovation et de transition au profit de l'amélioration de conditions de vie des habitants](#).

Dans ce cadre,

- la candidature de la MEL à l'appel à projets « Les Quartiers Fertiles » permet le déploiement de projets innovants et expérimentaux d'agriculture urbaine dans les quartiers en renouvellement urbain de Loos, Lille, et Mons-en-Baroeul ;
- les candidatures de la MEL, de la Ville de Lille et de la Ville de Roubaix à l'appel à manifestation d'intérêt relatif à l'axe 1 de l'action « Ville Durable et Solidaire » du PIA ont permis d'explorer et d'expérimenter des démarches d'innovation ancrées dans les potentialités locales et venant appuyer

la transformation de ces territoires telle que portée par le NPNRU. Aussi, trois axes d'innovation sont-ils poursuivis dans le cadre de l'axe 1 de l'action « Ville Durable et Solidaire » du PIA.

Le retour en valeur de friches roubaisiennes

Le foncier est au cœur des problématiques de renouvellement urbain. Les pouvoirs publics se sont fortement investis dans la maîtrise foncière préalable au développement de projets d'intérêt public de moyen et de long terme. Les outils et structures dédiés à la maîtrise, au portage foncier et à l'aménagement ont été conçus dans cet objectif et se sont progressivement adaptés au foncier des friches, à l'instar des Établissements Publics Fonciers.

Le versant Nord-Est de la métropole et, en particulier, le territoire roubaisien, se caractérise par l'importance des terrains vacants et des friches réparties sur l'ensemble du territoire. Ces biens varient selon leur nature (biens commerciaux, logements vacants, friches industrielles) et leur statut (diversité des propriétés). Le principal effet de la présence de ces nombreuses friches réside dans l'image d'une dégradation de certains quartiers, leur multiplication entraînant une dégradation de l'ensemble de l'image de la ville et une perte d'attractivité du territoire.

Le retour en valeur des friches roubaisiennes constitue ainsi un enjeu majeur de retour d'attractivité, notamment dans les secteurs les plus dépréciés, priorité du NPNRU.

Ce constat est particulièrement vrai dans le secteur de l'Alma, situé aux franges de l'Union, qui concentre à lui seul 6 ha de friches alors que le NPNRU envisage de libérer 4 ha, dont la commercialisation sera d'autant plus complexe que les friches déjà existantes n'auront pas retrouvé un usage attractif.

L'enjeu de la démarche portée dans le cadre du PIA par la Métropole Européenne de Lille est de :

- Expérimenter des modes de portages long cours impliquant des acteurs locaux du territoire
- Porter une expérimentation multithématische pour pouvoir en tirer les enseignements
- Porter une approche pluri territoire pour corriger les échecs de l'anru 1 et anticiper le NPRU

Dans ce cadre, cinq leviers d'action opérationnels et articulés au projet NPRU ont été retenus :

- La création d'une structure endogène d'activation des friches : Eco6TM
- La mise en place d'un démonstrateur croisant e-logistique et e-commerce, avec création d'un système de stock déporté profitable aux commerçants du secteur et de boutiques à l'essai dans le cadre de la transformation d'un espace vacant, et le développement d'une filière de micro logistique en appui du pôle d'innovation Blanchemaille
- La préfiguration d'un pôle sur la résilience dans les quartiers prioritaires en développant un programme d'accompagnement à l'autonomisation des personnes et à l'entrepreneuriat, au croisement de la social tech et de la fin tech, avec la création d'un portefeuille numérique et d'une monnaie locale, et la création d'une Maison de l'Autonomie et des Initiatives Locales sur le site de Wagnon
- L'installation d'une plateforme des néo artisans à travers le développement de la filière du remploi et création d'une nouvelle économie locale source de revenu pour les habitants, les artisans, les TPE et PME du quartier à partir du secteur Nord de l'Alma
- La reconstitution d'un sol fertile et le développement d'une Ferme urbaine maraîchère en auto-récolte, démonstrateur de la réhabilitation d'une friche polluée par phytorémédiation, avec une mise en culture test et l'association des habitants et acteurs locaux pour enclencher le changement d'image, sur le site du Crouy
- La phase d'expérimentation opérationnelle débutera à l'issue des études préalables complémentaires nécessaires.

Le développement du dispositif "Maison à 1 €" avec travaux

Au-delà des grands ténements fonciers en friche, l'habitat privé dégradé roubaisien porte en son sein une vacance d'envergure. Avec plus de 4 000 logements identifiés comme vacants dans le domaine public ou privé, c'est ainsi plus de 10 % du parc privé qui est vacant sur la ville. Difficultés de succession, faible capacité d'investissement des propriétaires, acquisitions publiques pour des projets d'urbanisme en cours ou passés, les maisons murées sont monnaie courante et impactent l'attractivité des quartiers.

L'intervention sur ce patrimoine est ainsi porteuse de deux enjeux stratégiques portés par la Ville de Roubaix dans le cadre du PIA :

- agir sur l'attractivité du territoire,
- agir sur le peuplement.

C'est pourquoi, la Ville a souhaité faire preuve d'innovation dans ce domaine pour trouver des solutions nouvelles de traitement de cet habitat. Elle s'est inspirée des pratiques de vente à "l'euro" symbolique initiées aux États-Unis et en Grande Bretagne. La phase de maturation du PIA a permis de structurer un processus adapté au droit français, mais également opérationnel et économique en moyens publics.

La phase d'expérimentation est en cours pour 18 logements. L'opération « Maison à 1 euro avec travaux » est réalisée dans le cadre d'une concession d'aménagement confiée à La fabrique des quartiers Métropole Européenne de Lille SPLA. Ses missions couvrent : la réalisation d'études, diagnostics et travaux préparatoires, les acquisitions, la mise en œuvre d'un processus de sélection de candidats pour l'attribution des biens, la commercialisation des biens, et l'accompagnement des travaux de réhabilitation menés par les acquéreurs.

Un premier bilan de l'expérimentation permettra de valider la démarche afin de la déployer au sein de la stratégie générale d'intervention sur l'habitat privé et en complémentarité des autres dispositifs locaux de l'habitat.

Le développement d'un quartier à santé positive à Concorde

Face au constat d'un territoire surexposé aux nuisances des infrastructures lourdes de transport, le projet d'innovation développé pour le secteur Concorde à Lille, dans le cadre du PIA "Ville durable et solidaire", vise à concevoir son renouvellement urbain dans une logique de préservation et d'amélioration de la santé des habitants. La démarche "Quartier à santé positive" ambitionne la réduction des inégalités environnementales et de santé subies par les habitants, tout en contribuant à l'amélioration de l'attractivité du quartier et à sa diversification.

Quatre axes d'intervention ont ainsi été arrêtés :

- améliorer la qualité de l'air dans les espaces publics et à l'intérieur des bâtiments à réhabiliter ou à construire ;
- réduire l'exposition au bruit des habitants et usagers du quartier et de ses équipements ;
- améliorer les conditions d'alimentation en proposant des modes alternatifs de culture et d'approvisionnement ;
- développer la production énergétique renouvelable.

Cette démarche d'innovation se traduit par un projet urbain très ambitieux en tant que tel, avec notamment l'aménagement d'un écran acoustique multifonctions, mais aussi par une méthode de projet transversale qui s'appuie sur la co-construction avec les diverses parties prenantes, et s'intègre à la conception même du projet urbain.

Concrètement, la mise en œuvre de ces axes se décline en 5 leviers d'actions opérationnels, qui font l'objet d'un financement au titre du PIA.



La mise en œuvre du démonstrateur lena-Mexico, un quartier d'habitat ancien bas carbone et à santé positive.

Depuis le 18 mars 2022, la MEL est lauréate France 2030 à l'issue de la 2ème vague du PIA 4 pour la réalisation d'un démonstrateur de la ville durable.

Ce projet, porté avec la Ville de Lille et la SPLA – La Fabrique des Quartiers, vise à identifier, dans le cadre du NPNRU, les enjeux de resserrement et de desserrement de la ville, ainsi que les échelles d'intervention pertinentes pour accélérer la mutation du territoire.

La phase d'incubation qui sera engagée au 2nd semestre 2022 visera à établir :

- Les conditions de soutenabilité financière des opérations d'aménagement et de rénovation de l'habitat.
- Les conditions d'acceptabilité sociale et citoyenne.
- Les conditions de réplication et de massification à l'échelle métropolitaine, régionale et nationale.

La phase de conception du projet explorera notamment des solutions fondées sur des principes de coproduction et mutualisation, tant dans la sphère publique, privée que dans leurs interactions, pour apporter de nouvelles réponses aux défis de l'énergie, de la mobilité, de la désirabilité du logement et de la biodiversité en quartier d'habitat dense.

Le déploiement de projets d'agriculture urbaine dans le cadre de Quartiers Fertiles

La MEL, à travers ses compétences, intègre, depuis plusieurs années, la dimension agricole dans les politiques publiques métropolitaines, afin de répondre aux enjeux économiques et sociétaux inhérents au sujet. Après l'adoption d'une stratégie globale en faveur de l'activité agricole en 2016, un Projet Alimentaire Territoriale est construit en 2019 autour de l'ambition du bien-être alimentaire des métropolitains, et de l'enjeu de rapprocher les différents acteurs de l'alimentation (producteurs, grossistes, transformateurs, distributeurs, consommateurs et collectivités territoriales). Les financements reçus dans le cadre des Quartiers fertiles visent à accompagner, notamment par l'insertion urbaine et paysagère, le développement des projets d'agriculture urbaine en quartiers en renouvellement urbain. Les objectifs sont, d'une part, de favoriser le développement de l'agriculture urbaine sur le territoire métropolitain et de répondre, d'autre part, aux enjeux de précarité alimentaire dans les quartiers mais aussi d'accéder à de nouveaux services. L'insertion économique et sociale et la requalification du cadre de vie sont des enjeux également identifiés.

Ces projets développés porteront une forte dimension d'innovation à plusieurs niveaux :

- social en créant du lien au travers de nouveaux usages et l'offre de nouveaux services,
- sociétale par la démarche de co construction entre de multiples partenaires,
- environnementales en redonnant aux sols nourriciers une fonction d'équilibre au sein de nos écosystèmes naturels

Les projets concernés sont les suivants :

1. Lille : site du Faubourg d'Arras : le projet « La Pépinière du Faubourg » porté par GROWSTERS qui vise à réhabiliter les pratiques de culture agro écologiques et vivrières en ville tout en créant du lien.
2. Lille : Bois blanc : le projet de conserverie « La cuisine de Jeannette » qui vise à favoriser une alimentation zéro déchet, notamment en remettant en place le principe de « consigne ». Le projet comporte une très forte dimension d'insertion sociale.
3. Mons : Fort de Mons : le projet porté par les Tinctoriales qui vise, par le développement d'une pépinière, à promouvoir la couleur végétale et plus spécifiquement les plantes tinctoriales, comme vecteur d'un développement plus écologique et responsable des territoires.
4. Loos : 3 sites visant à accueillir le projet : « La ferme urbaine et les jardins solidaires des Oliveaux » porté par un groupement autour de la Fabrique de l'emploi. Il s'agit de développer un projet ambitieux de "fermes urbaines en réseau et espaces test agricoles" sur le territoire de Loos-les-Oliveaux.

Article 3.3- Modification de l'article 3 du titre II « Les facteurs clés de réussite et les objectifs d'excellence du projet »

L'article 3.2 « Les objectifs d'excellence du projet de renouvellement urbain » est modifié et dorénavant rédigé comme suit :

Les projets de renouvellement urbain qui seront mis en œuvre dans le cadre du NPNRU, en intervenant globalement sur un quartier, constituent une opportunité pour contribuer à la ville durable et être des lieux d'expérimentation et d'anticipation des évolutions réglementaires en matière de transition énergétique et écologique. La transition énergétique et écologique est un objectif incontournable des NPNRU. Les projets mis en œuvre recherchent l'excellence sur la qualité environnementale et s'inscrivent dans les politiques environnementales de l'agglomération en termes de limitation des risques et des nuisances, de transition écologique et de lutte contre la précarité énergétique.

La MEL en tant que pilote du NPRU porte principalement les thématiques suivantes :

- niveaux de performances énergétiques et environnementales exigeants dans les bâtiments neufs et dans les rénovations, en essayant de faire profiter en priorité ces programmes des technologies et solutions nouvelles. L'objectif est de proposer des logements le plus sobres possible en termes de consommation d'énergie,
- l'économie circulaire, par le biais notamment de la réutilisation, du réemploi et du recyclage des matériaux issus des démolitions des quartiers NPRU mais aussi du développement de l'agriculture urbaine,
- la mise en œuvre des politiques d'adaptation au changement climatique, en particulier celles liées à la végétalisation de ce quartier,
- la politique métropolitaine de santé environnementale adoptée en décembre 2018 et son plan d'actions de juin 2019, et en particulier la mise en œuvre d'Évaluations d'Impact sur la Santé (EIS), la lutte contre les inégalités environnementales et sociales de santé et l'amélioration de la qualité des environnements intérieurs,
- des réseaux d'énergie intelligents pour mieux gérer production d'énergie et consommation et, en particulier, le développement des réseaux de chaleur qui touchera principalement ces quartiers pour faire bénéficier aux habitants d'une énergie verte et durablement économique,
- le budget climatique voté par la MEL en octobre 2019,
- la politique des transports et son impact sur la qualité de l'air avec notamment le développement de l'offre de transport collectif et d'accès aux nouvelles mobilités (vélo, marche, covoiturage...). Certains projets de renouvellement urbain de la métropole sont également des projets pilotes où s'expérimentent la ville de demain. Ces grands quartiers sont souvent confrontés à des situations urbaines générant des problématiques environnementales plus aigües qu'ailleurs (proximité des infrastructures routières à Concorde, pollution des sols à Roubaix, [dégradation des quartiers d'habitat privé sur Lille Quartiers Anciens](#)), qui se combinent à la très grande vulnérabilité des populations socialement fragiles. Ainsi, deux territoires de projet ont développé une démarche d'innovation soutenue par le PIA Ville durable et solidaire : Roubaix, Lille-Concorde [et France 2030 « Démonstrateurs de la Ville Durable » : Lille Iena-Mexico](#) (cf. article 2.3). Ces démarches ont vocation, à l'échelle locale comme à l'échelle nationale, à être des laboratoires de nouveaux modes de conception et de renouvellement de la ville sur elle-même. Cela se traduira par :
 - un feed-back vers l'ensemble des grandes politiques urbaines structurantes, déjà enclenché sur certains champs thématiques, comme la santé environnementale ;
 - un essaimage des bonnes pratiques de conception et de mise en œuvre dans les autres projets de renouvellement urbain, et au-delà.
- la mise en œuvre de projets d'agriculture urbaine dans les quartiers notamment pour les NPRU de Lille Sud, Lille Bois Blanc, Loos les Oliveaux et Mons en Baroeul. Une expérimentation sera portée sur la thématique des sols dans l'ambition de poursuivre les travaux de recherche d'ores et déjà engagés au droit du site du Crouy à Roubaix et visant à la reconstitution de sols sains et fertile en milieu urbain.

Article 3.4- Modification de l'article 4 du titre II « La description du projet urbain »

L'article 4.1 « La synthèse du programme urbain (éléments clefs) » est modifié et désormais rédigé comme suit :

Commenté [ANRU16]: Indiquer « sans objet » dans l'article, le cas échéant

Commenté [HJ17]: Remarque DDTM -> préciser qu'il s'agit du PIA Démonstrateur de la Ville Durable

Commenté [DH18R17]: Conformément à nos engagements vis-à-vis de la BdT, j'ai indiqué que le démonstrateur Iena Mexico relevait de la dynamique France 2030.

Article 4.1.1 La synthèse du programme urbain métropolitain – les opérations financées par l'ANRU

Les études, missions, expertises menées dans le cadre du protocole de préfiguration et les divers outils d'analyse mis en place ont permis à la MEL et à ses partenaires de construire et de porter une programmation métropolitaine cohérente d'ensemble, répondant aux priorités et besoins du territoire, ainsi qu'aux priorités énoncées par le Comité d'Engagement.

Cette programmation globale constitue le socle de la présente contractualisation. Elle se décline sur les 13 sites d'intervention opérationnels du programme.

Pour atteindre les objectifs recherchés, le programme d'intervention, porté par la MEL et ses partenaires, est ambitieux, équilibré entre les sites et adapté à leurs besoins, faisable et soutenable pour l'ensemble des parties prenantes.

La MEL et ses partenaires portent, ainsi, un programme ambitieux, en termes de diversification, d'intervention sur le logement locatif social, d'aménagement des espaces publics, de développement économique et d'équipements, dont la durée dépasse celle du NPNRU.

Le tableau suivant consolide, pour les volets territoriaux concernés par la présente convention, la programmation validée lors des différents Comités d'Engagement :

	Démolitions LLS	Réhabilitations LLS	Résidentialisations	Intervention habitat ancien privé	Volumes estimés en diversification y compris Action Logement	Primes ANRU accession	Nombre d'équipements	Projets d'agriculture urbaine au titre de quartiers fertiles
Roubaix Alma	428	317	317	75	79	50	2	
Roubaix Épeule	298*	425*	425*	130	83		5	
Roubaix Trois Ponts - Pile	327	124	0	154	86		2	
Lille Concorde	648	135	0	0	1100	150	2	
Lille Sud	20	40	300	0	223	0	0	1
Lille Quartiers Anciens	0	0	0	134	28 à 32	0	0	
Lille Bois-Blancs	180	113	0	0	226	0	0	1
Tourcoing	947	809	493	0	400	150	7	
Mons	358	593	316	0	394	60	5	1
Loos	424	188	957	0	380	75	5	1
Wattrelos	120	0	0	0	78	12	0	
Wattignies	80	0	461	463	208	15	3	
Hem	92	0	0	0	166	48	4	

* les éléments ci-dessous ont été mis à jour selon les conclusions de l'approfondissement urbain réalisé au premier semestre 2022 sur le secteur Trois Arbres conformément à l'avis du comité d'engagement de l'Anru.

Article 4.1.2 La synthèse du programme urbain à l'échelle de chaque volet territorial

Commenté [NE19]: Article modifié

Les tableaux ci-après reprennent l'ensemble du programme métropolitain. Ils synthétisent les volumes d'intervention tels que définis dans les études réalisées dans le protocole de préfiguration répondant aux besoins et aux dysfonctionnements rencontrés. La durée de ces programmes peut s'entendre sur certains sites au-delà de la temporalité du NPNRU.

En italique, sont repris les éléments du programme non financés par l'ANRU.

S'agissant plus particulièrement du projet d'aménagement, il est composé d'un certain nombre de dépenses dont certaines sont éligibles au concours financier de l'ANRU. L'article 9.1 reprend la participation de l'ANRU au titre de l'aménagement calculée sur la base de ses dépenses éligibles. L'article 9.2 précise les financements des autres partenaires sur la base de l'entièreté du programme et donc de l'ensemble des dépenses.

> Roubaix

SECTEUR EST : QUARTIER DU PILE

Requalification de l'habitat ancien dégradé	- 3 îlots restructurés : îlots 1, 16 financés par l'ANRU, <i>îlot 12 financé par la Région</i> (121 logements démolis, 33 réhabilités – 4 commerces.) - <i>Mise en œuvre d'une OPAH et d'une politique d'aide à la requalification des façades</i>
Aménagement d'ensemble (espaces publics)	- Création du parvis Belfort, requalification et extension placette Paul Bert - <i>Requalification rue Pierre de Roubaix et parvis Jules Guesde d'ouverture du parc</i> - <i>Aménagement d'un espace vert de connexion au canal</i>
Constructions neuves dont diversification de l'offre de logements	- 29 accessions sociales neuves et 23 par réhabilitation - 23 locatifs intermédiaires par réhabilitation - 12 locatifs sociaux relevant de la reconstitution métropolitaine

SECTEUR EST : QUARTIER DES TROIS PONTS

Démolition de logements locatifs sociaux	327 Logements : Démolition - Tours D et E (172 LLS - LMH) et démolition Foyer Adoma (155 logements – ADOMA – 78 droits Ro)
Requalification de logements locatifs sociaux	70 logements : Requalification 113 à 155 rue de Verdun (LMH)
Équipements publics de proximité	-Création d'un Pole Familles : relocation du Centre social, création d'un relais d'assistantes maternelles et d'une crèche familiale -Création d'un Pole Jeunesse intégrant une salle de sport et un pôle ressources jeunesse
Aménagement d'ensemble (espaces publics)	- Crédit rue de Liège prolongée. - Restructuration avenue Brame en boulevard urbain avec création d'un mail paysager. - Aménagement parvis du pôle jeunesse rue d'Anzin - Aménagement d'espaces verts de rencontre en cœur de quartier - Aménagements transitoires nécessaires à la transformation d'image (Ilot 3)

QUARTIER DE L'EPEULE

Démolition de logements locatifs sociaux	259 logements LMH : démolition 24E et 24F (102 LLS), Démolition 24B-C-D rue de Wasquehal (154 LLS), Démolition Rez-de-Chaussée 13 A-B-C rue des Ogiers (3 LLS) 39 logements VILOGIA : démolition partielle Trois Arbres
Requalification de logements locatifs sociaux	201 logements LMH : 14 - 28 - 42 rue Bell (66 LLS) et 13 A -B-C rue des Ogiers (135 LLS) 224 logements VILOGIA : réhabilitation partielle Trois Arbres
Résidentialisation de logements locatifs sociaux	201 logements LMH : 14 - 28 - 42 rue Bell (66 LLS) et 13 A -B-C rue des Ogiers (135 LLS) 224 logements VILOGIA : résidentialisation partielle Trois Arbres
Requalification de l'habitat ancien dégradé	- 6 îlots restructurés : îlots 1, 2-3 et 8 financés par l'ANRU, <i>îlots 4, 4b, 5-6-7 financés par la Région</i> (89 logements démolis dont 15 LLS, 42 réhabilités – 22 commerces.) - <i>Mise en œuvre d'une OPAH et d'une politique d'aide à la requalification des façades</i>
Équipements publics de proximité	- Construction du nouveau centre social Nautilus - Extension de l'École Condorcet - Création de la Maison de l'économie circulaire et du Zéro Déchet - Aménagement Halle de Marché - <i>Extension salle de sport Germignon</i>
Immobilier à vocation économique	- <i>Restructuration du site Roussel en lieu Totem du textile</i>
Aménagement d'ensemble (espaces publics)	110 921 m ² aménagés : - Requalification et extension du parc Brondeloir : Espace vert des Clarisses (S4), Extension parc Brondeloir (S5a, S5b, S6), Rue du Brondeloir (S7), Grande liaison cycles et Franchissement bd Montesquieu/de la Limite (S8), Requalification du parc Brondeloir (S9), Rue vivier +liaison Gd Chemin (N6) - Requalification rue de l'Epeule place du Colisée : Parvis square Catteau/Thalassa (N2), Rue de l'Epeule (N4), Place Vandermeiren (S10), Place de l'Abreuvoir (N1) - Aménagement de la polarité sud : Place parvis sud (S2), rue de Wasquehal + carrefour bd de la Limite (S3a), Parking paysager des Clarisses (S3b)

	<ul style="list-style-type: none"> - Restructuration Boulevard Montesquieu (S1) - Interconnexions entre le parc Brondeloire et la rue de l' Epeule
Diversification de l'offre de logements	<ul style="list-style-type: none"> - 46 accessions sociales dont 20 réservés à action logement sur le site Canifrance - 13 accessions sociales et 27 locatifs intermédiaires par réhabilitation

QUARTIER DE L'ALMA

Démolition de logements locatifs sociaux	<p>428 logements dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> -3F Notre Logis Démolition Alma et Médicis (163 LLS) - LMH : Démolition 165 et 155 rue de l'Alma + local d'activité au RDC (21 LLS), démolition partielle 68 Archimède (4LLS), Démolition Partielle foyer personnes âgées place de la grand-mère partie nord (44 LLS), Démolition 93 au 105 rue Archimède (13 LLS), Démolition Partielle 94-96 rue Archimède (4 LLS) - Vilogia : Démolition Barbe d'Or /Tisserand (147 LLS), Démolition Barbe d'Or/Clos des Tisserands (32 LLS) <p>Lors du CE du 15 janvier 2020, les partenaires nationaux du CE de l'ANRU se sont engagés à étudier une demande de révision du montant global de concours financiers alloués aux opérations de démolition, sur la base des marchés de travaux conclus pour les premières opérations et avant l'engagement de la dernière opération de démolition.</p>
Requalification de logements locatifs sociaux	<p>317 logements LMH financés par l'ANRU :</p> <p>Requalification 76-86-92-96-104-122 rue Archimède - 163-167 rue Jacquot (76 LLS), Requalification Magasins généraux rues Cassel et Stephenson (175 LLS), Requalification FPA partie Sud - 4 8 10 12 Place de la Grand-mère (28 LLS), Requalification 59 au 89 rue Archimède (38 LLS)</p> <p><i>Et 30 logements non financés ANRU : Requalification Vieux Stephenson 4 10 16 rue Stephenson Alma (30 LLS)</i></p>
Rénidentialisation de logements locatifs sociaux	<p>317 logement LMH : Rénidentialisation 76 au 122 rue Archimède et 163 à 167 rue Jacquard (76 LLS), Rénidentialisation Magasins généraux rues Cassel et Stephenson (175 LLS), Rénidentialisation 59 au 89 rue Archimède et 4 8 10 12 place de la grand-mère (66 LLS)</p>
Requalification de l'habitat ancien dégradé	<ul style="list-style-type: none"> - 5 îlots restructurés : 2 îlots financés par l'ANRU (Arcle/Médicis et Blanchemaille) dans le cadre des travaux d'aménagement et 3 îlots financés par la Région (3,4 et 8) : 47 logements démolis, 28 réhabilités, 14 commerces. - <i>Mise en œuvre d'une OPAH et d'une politique d'aide à la requalification des façades</i>
Équipements publics de proximité	<ul style="list-style-type: none"> - Restructuration et extension de l'Ecole Blaise Pascal - Relocalisation du Centre social (siège et accueil famille) dans l'ex MIE - <i>Construction du Complexe sportif et du pôle jeunesse/ enfance du Centre social</i>
Aménagement d'ensemble (espaces publics)	<p>106 936 m² aménagés dont 26 877 m² bénéficiant d'une aide financière de l'ANRU :</p> <p><u>Opérations financées ANRU :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - S01 : Place du marché (2A), - S03 : Cœur îlot Fontenoy (3A+3B), Aménagement de la rue de Fontenoy (B), Aménagement de la rue Archimède (D), Saint Augustin, - S11 : Aménagement Transitoire (AT12) <p><u>Autres opérations :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - S01 : parking extérieur Rotonde - Aménagement Transitoire (AT1), - S02 : Aménagement de la rue de l'Alma Sud (A1), Médicis Centre - Aménagement Transitoire (AT2), Médicis Sud - Aménagement Transitoire (AT3), 165 Alma - Aménagement Transitoire (AT4), - S03 : Place des tilleuls - Aménagement Transitoire (AT5), Aménagement et redressement rue Cassel-Guinguette 1 (C1), - S04 : Parvis du complexe sportif (4A), Bande paysagère Mosaïque (4C), Créditation passage îlot Mosaïque (4D), Aménagement de la rue de l'Alma Nord (A2), Ancienne salle de sports - Aménagement Transitoire (AT6), Aménagement de l'avenue Frasz (E1), Aménagement de la rue de France (Alma -> Jacquard) (G1), - S08 : Parvis de l'école Blaise Pascal (8A), Aménagement rue de la Guinguette tronçon restant (F1 F3), Aménagement de la rue de France (Jacquard -> Bâtisseurs) (G2), - S09 : Créditation des passages Barbe d'Or (9A), Barbe d'Or Ouest - Aménagement Transitoire (AT7), Barbe d'Or Sud Est - Aménagement Transitoire (AT8), Barbe d'Or Nord Est - Aménagement Transitoire (AT9), Aménagement et redressement rue Cassel-Guinguette 3 (C3), - S10 : Terrain Rouge - Aménagement Transitoire (AT10), îlot Vallon - Aménagement Transitoire (AT11), Aménagement et redressement rue Cassel-Guinguette 2 (C2a), Rue Jean Bari (F2), - Autres voiries : Prolongement de la rue de l'Alma Nord (A3), Rue Rollin redressée (H).
Constructions neuves dont la diversification de l'offre de logements	<ul style="list-style-type: none"> - 33 accessions sociales neuves et 18 logements locatifs intermédiaires. - 19 accessions sociales et 9 locatifs intermédiaires par réhabilitation - 35 logatifs sociaux relevant de la reconstitution métropolitaine

PROGRAMMATION INTER QUARTIERS

Requalification de logements locatifs sociaux	54 logements diffus vacants requalifiés : 35 LLS LMH, 11 LLS Vilogia, 8 LLS Partenord Habitat)
---	--

> Tourcoing

Quartier de la Bourgogne

Démolition de logements locatifs sociaux	1 225 démolitions (Vilogia : 797 et LMH : 428) dont 947 (Vilogia : 654 et LMH : 293) dans la présente convention
Requalification de logements locatifs sociaux	<p>993 réhabilitations (Vilogia 549 et LMH : 444) dont 809 (Vilogia : 483 et LMH : 326) dans la présente convention. Pour l'ensemble des requalifications, le niveau de performance visé est le label BBC rénovation 2009.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Une première réflexion menée dans le cadre du POPAC 2 et à poursuivre dans le cadre de la convention MEL/ANAH OPAH CD-Multisites 2022-2027 au sujet de la requalification de la copropriété Armancour (Vilogia)</i> • <i>Une réflexion en cours sur environ 233 maisons individuelles du bailleur social LMH (T011, T015, T024, T030, T034) qui pourraient faire l'objet d'une intervention en requalification et résidentialisation dans le cadre de la clause de revoyure</i>
Résidentialisation	493 LLS en résidentialisation (LMH : 326 et Vilogia : 167)
Équipements publics de proximité	<ul style="list-style-type: none"> • La construction, en cœur de quartier, d'un nouveau groupe scolaire <i>Jacques Chirac</i> de 14 classes incluant une salle <i>plurivalente</i> (cette opération inclut la démolition de l'école maternelle Chateaubriand) • L'extension/retournement du centre social de la Bourgogne (incluant la démolition du local oxy'jeunes) • La démolition/reconstruction/extension de la crèche câlin-câline pour une capacité d'accueil de 70 places et une surface estimée de 1 000 m² • La déconstruction/reconstruction sur site des écoles Kergomard/Descartes (6 classes maternelles, 8 classes élémentaires, locaux de vie scolaire : cuisine et salle de restauration, petite salle polyvalente, dortoirs, bureaux et locaux collectifs) • La réalisation d'une maison du projet mobile de 70 m² (incluant salle d'exposition et de réunion, 2 bureaux) • <i>La construction du conservatoire Nina Simone estimé à 1400 m² SDP</i> • <i>La restructuration/rénovation de l'école Camus</i> • <i>La construction d'une maison des services en cœur de quartier</i> • <i>La création d'un club house / vestiaire</i> • <i>La création d'un espace de Workout Sud</i> • <i>La création d'un espace de Workout Nord</i> • <i>La création d'un terrain multisports (city stade)</i> • <i>La création d'un terrain de baseball</i> • <i>La création d'un skatepark</i> • <i>La réalisation d'une étude partenariale sur les conditions d'accueil futur des collégiens du quartier, selon des modalités de faisabilité à arrêter (en lien avec la démarche cité éducative)</i>
Immobilier à vocation économique	<ul style="list-style-type: none"> • <i>La création d'une halle commerciale et de services d'environ 1000 m² comprenant 8 locaux (dont un bureau de Poste avec France-Services et un commissariat de secteur)</i> • La création d'un centre d'affaires du quartier aux étages de la ludo-médiathèque • La création d'un premier village artisanal de 2 520 m² SDP composé de 14 cellules • La création d'un second village artisanal de 2 520 m² SDP composé de 14 cellules • <i>Le développement du site Lepoutre (filière Rev3)</i>
Aménagement d'ensemble (espaces publics)	<ul style="list-style-type: none"> • L'aménagement d'ensemble correspondant au faisceau de la Grande Allée pour un total estimé à 180 000 m² • <i>L'aménagement complémentaire du secteur central et du secteur est (Peintres, Utrillo)</i> • <i>L'aménagement complémentaire éventuel à examiner à l'horizon 2023</i>
Diversification de l'offre de logements	<ul style="list-style-type: none"> • 850 logements à terme (70 000 m² SDP) dont 408 logements sur la période 2020-2032 (34 000 m² SDP). A l'échelle de 408 logements, le programme prévisionnel se détaille comme suit : <ul style="list-style-type: none"> • 167 individuels / 82 intermédiaires / 159 collectifs • 157 accessions sociales (dont environ 130 au titre des contreparties Action Logement) / 155 accessions libres et 96 locatifs intermédiaires • Des prix de sortie prévisionnels oscillant, en fonction des produits, de 1 900 euros/m² à 2 800 euros/m²

Commenté [HJ20]: Modification apportée suite remarque ville

Commenté [HJ21]: Modification apportée suite remarque ville

- Les publics cibles prioritaires pour le quartier de la Bourgogne seront : les couples, les jeunes couples avec enfant, les familles, les familles monoparentales et les investisseurs. Le phasage des opérations de diversification reste à affiner, notamment en partie centrale et le long de la grande allée. Les sites Utrillo et Lepoutre sont d'ores et déjà ciblés pour accueillir les premières constructions de logements, dans une logique pionnière. Les formes urbaines seront approfondies dans le cadre des études pré-opérationnelles et de la mission d'urbaniste en chef.
- Un objectif de 40 ventes HLM à l'unité, post-réhabilitation, des logements de la tour Mortagne (Vilogia)
- Des objectifs complémentaires de vente HLM dont les conditions de faisabilité et de réalisation sont à étudier :
- *Tour Armancour (copropriété Vilogia)*

Nb : sont inscrites en italiques les opérations non financées par l'ANRU réalisées dans le temps du NPNRU.

Dans son avis de CNE du 12 juin 2019, l'ANRU a indiqué que les opérations dont la réalisation est envisagée sur la période 2027-2030 donneront lieu à un nouvel examen en Comité d'engagement à l'horizon de fin 2023. Cette nouvelle échéance permettra d'établir l'état des lieux de l'avancement du projet et de vérifier les conditions de réalisation de la dernière phase de mise en œuvre du projet de renouvellement urbain.

À ce titre, sont d'ores et déjà identifiées les opérations suivantes :

- les démolitions de résidences Fleming, Curie, Bocage 2, Mortagne, Schweitzer ;
- les requalifications des résidences Chêne Houpline, Mortagne, Rabelais, Armancour. Des demandes de soutien pour la réhabilitation d'une partie [des 233 maisons individuelles](#) de LMH pourraient également être formulées ;
- d'éventuelles opérations de résidentialisation complémentaires, notamment dans le secteur des peintres ;
- d'éventuelles nouvelles aides pour la mise en œuvre du programme de diversification ;
- des travaux d'aménagement complémentaires, sous maîtrise d'ouvrage MEL, permettant d'accompagner ces nouvelles interventions sur le parc social et de compléter le premier temps de mise en œuvre du volet territorial tourquenois ;
- des objets d'immobilier économique dont les conditions d'opportunité et de faisabilité nécessitent également d'être approfondies (site Lepoutre, CH Dron).

> Lille

Quartiers Concorde, Lille Sud, Bois Blancs et quartiers anciens

CONCORDE

Démolition de logements locatifs sociaux	648 démolitions (LMH)
Requalification de logements locatifs sociaux	135 réhabilitations (LMH) La résidence Renoir compte 248 logements. La requalification de 135 d'entre eux correspond à la création d'une résidence intergénérationnelle de 185 logements. Sa gestion sera confiée à un prestataire. Le reste de la résidence Renoir est requalifiée en résidence hôtelière à vocation sociale.
Résidentialisation de logements locatifs sociaux	Sans objet
Équipements publics de proximité	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un nouveau groupe scolaire de 20 classes • Création d'une médiathèque • Création d'un centre petite enfance • Création d'un espace senior et de locaux associatifs
Immobilier à vocation économique	<ul style="list-style-type: none"> • Cellules commerciales • Résidence hôtelière à vocation sociale • Hôtel d'entreprise / centre d'affaires de quartier • Pôle médical
Aménagement d'ensemble (espaces publics)	<ul style="list-style-type: none"> • Écran acoustique • Parkway, liaison douce et parc urbain • Défaisanse du centre commercial • Démolition d'équipements• Réaménagement avenue Beethoven et boulevard de Metz

Diversification de l'offre de logements	<ul style="list-style-type: none"> • 1 100 logements en construction neuve dont : - 25 % accession sociale - 55 % logements libres - 20 % LLS (220 LLS en reconstitution de l'offre)
---	--

LILLE SUD

Démolition de logements locatifs sociaux	20 démolitions (Vilogia)
Requalification de logements locatifs sociaux	<ul style="list-style-type: none"> • 40 réhabilitations (Vilogia) • 300 réhabilitations (LMH)
Résidentialisation de logements locatifs sociaux	<ul style="list-style-type: none"> • 300 logements résidentialisés (LMH) • 44 logements restructurés JB Clément et réaménagement du stationnement résidentiel de la résidence de l'Arbrisseau (Vilogia)
Équipements publics de proximité	Sans objet
Immobilier à vocation économique	• Cellules commerciales
Aménagement d'ensemble (espaces publics)	<ul style="list-style-type: none"> • Requalification des rues Paul-Bourget et François-Coppée • Prolongation du mail paysager • Création d'une placette publique • Création de deux voies structurantes et une voie de desserte • Élargissement du trottoir de la rue du Faubourg d'Arras
Diversification de l'offre de logements	<ul style="list-style-type: none"> • 223 Logements en construction neuve dont : - 21 % accession sociale - 69 % logements libres - 10 % LLS <p>23 logements locatifs en reconstitution de l'offre correspondent à une offre spécifique à destination des seniors</p>
Projet d'agriculture urbaine au titre de quartiers fertiles	<ul style="list-style-type: none"> • Crédit d'une pépinière <p>La pépinière du Faubourg est portée par Growsters, structure issue de l'économie sociale et solidaire et qui réhabilite les pratiques de culture agro écologiques et vivrières en ville. Le projet consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer, au sein d'une serre agricole bioclimatique en verre d'environ 600m2, un espace de production de plants maraîchers, aromatiques et de fleurs comestibles. <ul style="list-style-type: none"> o Une première partie de la serre sera dédiée à la production de plants destinée aux balcons et jardins des riverains, ainsi qu'à l'approvisionnement des acteurs de l'agriculture urbaine. o Une seconde partie servira à la croissance des plants • Mettre à profit les alentours de la serre pour organiser un jardin partagé, dont les parcelles seront cultivées par les habitants avec l'aide du pépiniériste animateur responsable de la serre et louées aux riverains à tarifs attractifs. Un espace sera dédié à l'organisation d'ateliers et formations hebdomadaires réalisées par l'équipe et des acteurs partenaires ayant des activités complémentaires (fleuristes, artisanat). • Créer une micro-jardinerie accolée à la pépinière. Les habitants pourront s'y approvisionner en graines et plants d'une part, mais également en équipements et matériel de jardinage.

LILLE QUARTIERS ANCIENS

Requalification de l'habitat ancien dégradé	<p>Moulins – Secteur Février-Vanhoenacker : 36 biens correspondant à 134 logements et 15 locaux d'activité</p> <p><i>Moulins - Secteur Plaine-Trévisé : 9 biens correspondant à 16 logements et 4 locaux d'activité</i></p> <p><i>Moulins – Secteur Douai-Thumesnil : 22 biens correspondant à 63 logements et 9 locaux d'activité</i></p> <p><i>Wazemmes – Secteur Jules Guesde : 64 biens correspondant à 109 logements et 27 locaux d'activité</i></p> <p><i>Wazemmes – Iena-Mexico : 67 biens correspondant à 110 logements et 1 local commercial</i></p> <p><i>Wazemmes – Poste-Solidarité : 20 biens correspondant à 60 logements et 10 locaux d'activité</i></p>
---	---

Immobilier à vocation économique	Voir recyclage de l'habitat ancien dégradé
Aménagement d'ensemble (espaces publics)	<p>Moulins – Secteur Février-Vanhoenacker : requalification de la place Vanhoenacker, aménagements transitoires et préfigurateurs place Février, requalification de la rue Bergot</p> <p><i>Moulins - Secteur Plaine-Trévise : création du square Diderot</i></p> <p><i>Moulins - Secteur Douai-Thumesnil : requalification de la place Déliot</i></p> <p><i>Wazemmes – Secteur Jules Guesde : poursuite de la traversée paysagère (axe Wagram)</i></p> <p><i>Wazemmes – Iena-Mexico : création d'un square et requalification de la rue d'Iena</i></p> <p><i>Wazemmes – Poste-Solidarité : requalification de la place de la Solidarité</i></p>
Constructions neuves dont la diversification de l'offre de logements	<p>Sur l'ensemble du programme, de 205 à 225 logements dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 40% de logements libres - 30% de logements en accession abordable - 30% de LLS, soit 67 logements (substitution de l'habitat social de fait à de l'habitat social de droit) <p>Sur le secteur Moulins – Février-Vanhoenacker, 46 à 50 logements dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 48% de logements libres, soit 21 à 24 logements - 36% de LLS, soit 18 logements - 16% de logements en accession abordable, soit 7 à 8 logements

Les études se poursuivent sur le volet incitatif et copropriétés dégradées. Le programme sera stabilisé et partagé avec l'ANRU et l'ANAH en 2021.

BOIS BLANCS - AVIATEURS

Démolition de logements locatifs sociaux	180 démolitions (Vilogia)
Requalification de logements locatifs sociaux	<ul style="list-style-type: none"> • 113 réhabilitations (Vilogia) • 58 logements (1-3-5 Guynemer) sont restructurés et transformés en 50 logements en accession abordable à la propriété.
Résidentialisation de logements locatifs sociaux	• 113 logements résidentialisés
Équipements publics de proximité	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'une école de musique • Extension du groupe scolaire Montessori • Création d'un équipement public de proximité
Immobilier à vocation économique	• sans objet
Aménagement d'ensemble (espaces publics)	<ul style="list-style-type: none"> • Requalification des rues Mermoz, Pont à Fourchon, Coli, Nungesser • Prolongation de la rue Guynemer jusque la Pointe des Bois Blancs • <i>Requalification des espaces verts des Aviateurs</i> • <i>Création d'espaces publics et paysagers sur le secteur de la Pointe des Bois Blancs</i>
Constructions neuves dont la diversification de l'offre de logements	<ul style="list-style-type: none"> • 226 logements en construction neuve sur le secteur des Aviateurs, dont : - 30 % accession sociale, soit 77 logements - 51 % logements libres, soit 116 logements - 19 % LLS, soit 43 logements
Projet d'agriculture urbaine au titre de quartiers fertiles	<ul style="list-style-type: none"> • Crédit d'une conserverie artisanale <p>La Cuisine de Jeannette est une conserverie pour les gourmands engagés : il s'agira de transformer des fruits et légumes déclassés en produits de longue conservation. Les produits de La Cuisine de Jeannette sont : des purées de fruits, des confitures, des pestos, des chutneys, des bocaux à l'huile et du ketchup.</p> <p>Pour éviter le gaspillage alimentaire, la Banque alimentaire de Lille ou encore certains grossistes sont identifiés ainsi que les marchés locaux pour se fournir en fruits et légumes invendus ou non distribués. Pour la vente des produits, même si la Cuisine de Jeannette souhaiterait avoir un impact national, il reste primordial que les produits soient vendus uniquement localement. L'impact national est visé avec l'essaimage du modèle. En ce qui concerne l'insertion, l'entreprise souhaite se concentrer sur les personnes habitant à Bois Blancs ou alentours. En effet, la Cuisine de Jeannette souhaite contribuer à la redynamisation du territoire sur lequel elle s'implante en travaillant notamment avec la Maison de l'Emploi de Lille. La Cuisine de Jeannette contribue aux enjeux de développement</p>

	de l'agriculture urbaine du territoire métropolitain au travers de la synergie d'acteurs autour de la production et de la consommation de produits alimentaires.
--	--

> Loos

Quartier des Oliveaux

Démolition de logements locatifs sociaux	424 logements sociaux – 5 résidences
Requalification de logements locatifs sociaux	188 logements sociaux – 5 résidences, toutes répondront au label BBC Rénovation
Résidentialisation	957 logements – 33 résidences
Équipements publics de proximité	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration technique et thermique des écoles Perrault (création de dortoirs) et Sand Daudet (accessibilité et huisserie) ; • Agrandissement de la bibliothèque du centre Prévert • Aménagement d'un espace jeune au centre Mosaïque • Réhabilitation complète du restaurant scolaire avec une recomposition des espaces de restauration et création d'un espace de manifestation dédié aux Loossois • Création d'une cuisine centrale afin de produire 3 000 repas par jour à destination des jeunes enfants, des scolaires, personnes âgées en établissement et à domicile • Nouvelle Cité des enfants permettant l'installation d'une halte-garderie, d'une crèche, d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents, d'un Relais Assistantes Maternelles, de la PMI et des services éducation et petite enfance de la ville de Loos • Crédit d'un terrain de football en lieu et place du stade Léo Lagrange afin de créer plateau d'entraînement couvert et sécurisé pour les clubs et les écoliers • Création de Vestiaires et d'un Clubhouse au stade Vandeweghe pour accueillir le transfert des pratiques sportives, dans un bâtiment estimé à 260 m² de SU • Construction d'une Maison des initiatives (lieu hybride, aux multiples vocations permettant d'installer les services liés à l'emploi-formation, de donner une place aux associations et à des espaces de travail informels, café-citoyen et maison du projet • Restructuration du collège Descartes avec la restructuration des locaux du collège afin de répondre aux besoins des utilisateurs, requalification des bâtiments existants avec traitement des façades existantes et remise aux normes thermiques et enfin, création d'un pôle sportif et d'une salle multi-activités qui pourront être mis à disposition de la ville en dehors des heures d'ouverture du collège
Immobilier à vocation économique	Création d'un centre commercial de 830 m ² composé de 6 cellules commerciales dans l'objectif d'installer notamment une pharmacie, un cabinet médical et une boulangerie
Aménagement d'ensemble (espaces publics)	Le projet prévoit l'aménagement de 7,5 ha d'espaces publics et paysagers, notamment avec la création d'un mail central programmé (nord/sud) et le prolongement de la rue Vincent-Auriol à l'ouest. La rue Édouard-Herriot sera également requalifié et un parvis public y sera créé.
Diversification de l'offre de logements	<p>Le programme de diversification, encore en cours de finalisation et qui s'affinera dans le courant de l'année 2020, prévoit la réalisation d'environ 25 427 m² SDP estimés, soit 391 nouveaux logements estimés. La programmation pourrait prévoir la réalisation de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 53 % de logements en accession libre, • 30 % de logements en accession sociale sécurisée, • 17 % de logements intermédiaires. <p>Les publics cibles prioritaires pour le quartier des Oliveaux seront : les jeunes couples avec ou sans enfant, les familles, les familles monoparentales et les investisseurs.</p> <p>En termes de phasage, la stratégie de commercialisation des programmes pourra se déployer du nord vers le sud, débutant par la réalisation du secteur Salengro puis de la future centralité, appelé secteur Forum, pour finir au sud avec les secteurs Église et Square.</p>
Projet d'agriculture urbaine au titre de quartiers fertiles	L'opération financée concerne le projet de création d'un espace-test-agricole-urbain dans le cadre du quartier prioritaire de la ville des Oliveaux à Loos (59120) et piloté par la Fabrique de l'Emploi (Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée). Le projet s'inscrit dans la création d'outils réplicables à destination des collectivités autour des projets de sécurité et de souveraineté alimentaire des territoires urbains. En privilégiant le maillage économique du projet, l'espace test agricole aura pour caractéristiques, en plus d'accueillir des porteur-euse-

s de projet agricole sur deux ans et de les accompagner dans leur installation finale, d'associer des activités économiques directement utiles au territoire comme l'avons préparé avec l'association Des Jardins et Des Hommes.

En plus de diversifier leurs productions (plants-plantes-légumes-fleurs), les sites agricoles concernés recevront les habitant-e-s sur les horaires d'ouvertures et serviront de supports à la création d'ateliers, *in situ* et hors les murs, autour de l'éducation à la terre, à l'alimentation saine et à la préservation de la biodiversité.

Les espaces dédiés à la ferme lombricole et au compostage collectif seront exploités et animés par l'association des Jardins et des Hommes – et in fine, par la SCOP qui sera créée. Cette activité autour de l'élevage et de la vente de vers de compost ainsi que de la production de compost et de terreau, fait partie d'une dynamique plus globale autour de la régénération des sols et de la biodiversité ainsi que de l'alimentation. D'autres éléments de cette activité sont la production, multiplication et distribution de plantes vivaces et ligneuses alimentaires, animations et ateliers à destination des habitant-e-s du quartier et en coopération avec des structures socio-culturelles, du conseil auprès des particuliers et des bailleurs ainsi que la formation.

Nb : sont inscrites en italiques les opérations non financées par l'ANRU réalisées dans le temps du NPNRU.

> Mons-en-Barœul

Quartier du Nouveau Mons

Démolition de logements locatifs sociaux	358 logements
Réhabilitation	585 logements – 11 résidences Le niveau BBC. Rénovation 2009 est visé à minima <i>Dans le cadre des réhabilitations de Barry 1 et Pivoines, sous la maîtrise d'ouvrage de Partenord Habitat, 8 LLS supplémentaires sont créées par le biais de la restructuration des rez-de-chaussée.</i>
Résidentialisation	316 logements – 5 résidences
Potentiel de diversification résidentielle	25 610 m ² de surface de plancher – 354 logements en accession sociale ou classique, dont un potentiel de 86 pour Action Logement, et 40 LLS hors QPV
Équipements publics de proximité	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un Établissement d'Accueil du Jeune Enfant de 45 places • Création d'un dojo • Réhabilitation et extension du multi-accueil de la Maison de la Petite Enfance • Crédit, réhabilitation et extension d'un groupe scolaire • Réhabilitation d'un EAJE dans le quartier Bourgogne • <i>Réhabilitation thermique de l'hôtel de ville</i>
Immobilier à vocation économique	<ul style="list-style-type: none"> • Crédit de 4 000 m² dédiés à l'activité économique au sein de la centralité (îlot Coty-Papin) • Soutien à l'activité commerciale de la galerie "Europe"
Aménagement d'ensemble (espaces publics)	<ul style="list-style-type: none"> • Requalification des espaces publics paysagers : 10 hectares. Le projet de requalification des espaces publics portera prioritairement sur les secteurs du centre-ville du parking Europe et de l'îlot Coty-Papin, le secteur Lamartine-Province et le secteur Bourgogne. Ces travaux consisteront en la création et la restructuration de liaisons et cheminement piétons au sein du quartier, en l'aménagement des espaces publics ainsi que l'aménagement des secteurs de constructions du bâti. • <i>Opérations de requalification des voies structurantes (avenue René-Coty et avenue du Chancelier-Adenauer) : bien que reconnues essentielles par l'ensemble des partenaires pour réinsérer le quartier dans son environnement immédiat et améliorer son cadre de vie, n'ont pas été retenues pour être éligibles aux fonds ANRU car dépassant l'échelle de proximité du projet.</i>
Projet d'agriculture urbaine au titre de quartiers fertiles	<p>Dans ce cadre, le site les Plaines du Fort accueillera le projet de l'association "Les Tinctoriales" qui a pour objet de promouvoir la couleur végétale et plus spécifiquement les plantes tinctoriales, comme vecteur d'un développement plus écologique et responsable des territoires. L'ambition de l'association est de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Crée des lieux d'expérimentation autour de la couleur végétale: jardins tinctoriaux, atelier de teinture et de transformation des plantes etc. • Sensibiliser et mettre en réseau les professionnels, notamment les acteurs de la mode circulaire, mais aussi plus largement les artisans, artistes et créateurs, etc. • Contribuer à diffuser la connaissance des plantes tinctoriales et à prendre conscience des ressources du territoire et du potentiel d'une agriculture urbaine et écologique; • Se réapproprier et transmettre des pratiques et des savoir-faire traditionnels (les techniques de teinture, de fabrication d'encre et de pigments, mais aussi le tissage, le tricot, la couture, etc.);

• Préfigurer la modélisation économique de la couleur végétale, notamment au travers de projets d'AMAP de plantes tinctoriales, de ventes de produits et en créant des synergies avec des praticiens de la couleur végétale.
Le site accueillera donc l'ensemble des équipements nécessaire à la culture et la transformation de plantes tinctoriales et véhiculera, par ce biais, une nouvelle image du site.
La ville de MONS, propriétaire du foncier, portera dans le cadre de la convention NPNRU, les travaux d'aménagement dont paysager et de sécurisation visant à accueillir le projet d'agriculture urbaine des Tinctoriales.

Nb : sont inscrites en italiques les opérations non-financées par l'ANRU réalisées dans le temps du NPNRU.

> Hem Quartier 3 baudets Lionderie

Démolition de logements locatifs sociaux	<ul style="list-style-type: none"> • 92 logements sociaux (Lionderie) • <i>Square Jean-Moulin - 24 logements</i> • <i>126-128, rue de la Lionderie</i>
Équipements publics de proximité	<ul style="list-style-type: none"> • Construction de la nouvelle École Jules Ferry • Construction du centre social Espace de Vie Saint Exupéry (Lionderie) • Reconstruction Nouvelle annexe Espace de vie Saint Exupéry 3 Baudets • Construction de l'équipement publics sportifs "dojo" sur le site du D^r Roux • <i>Transformation de l'ancienne École Jules Ferry en Centre Formation et d'Insertion</i> • <i>Réhabilitation de l'École maternelle La Fontaine</i> • <i>Extension de la Maison de la petite Enfance</i> • <i>Terrain multisports site Diligent</i> • <i>Création de terrains multisports - Triangle des Saules</i> • <i>Confortation aire de jeux - jardin Charcot</i> • <i>Installation d'un pôle médical (médecine scolaire, formation interne...)</i> • <i>avenue Laennec</i> • <i>Salle Blaise Pascal : extension et installation de gradins</i>
Dérogation Construction Béguinage en QPV	<ul style="list-style-type: none"> • Construction de 15 logements type Béguinage, dont 6 logements sur le lot 4 de la programmation de la Lionderie
Accession à la propriété	<ul style="list-style-type: none"> • Création de 10 027 m² de SDP (129 logements dont 48 accessions sociale) • <i>Construction de logements en accession sur le square Jean-Moulin (environ 50) et sur l'ancien site du centre social Hauts Champs Longchamp, avenue Laennec (24 logements)</i> • <i>31 % de collectif et 69 % d'individuel. Sur la base du "coeur de cible" des accédants potentiels identifiés parmi les locataires du parc Vilogia, on peut définir un objectif de vente aux occupants de l'ordre de 5 % du parc : 70 ménages identifiés parmi ces accédants potentiels résident dans le quartier Lionderie - Trois Baudets - Trois Fermes. Typologies projetées : 26 T2, 14 T3, 76 T4, 6 T5, 40 Logements collectifs, 82 logements individuels</i> • <i>13 primes pour 3FNotre Logis sur les lots 8 et 9</i> • <i>35 primes pour Vilogia Premium sur la Lionderie</i>
Résidentialisations	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Square Jean Rostand</i> • <i>Résidence Charcot</i> • <i>Résidence Thuya</i> • <i>Résidence Claude Bernard (Tour 115)</i> • <i>Résidence Cormoran</i> • <i>Résidence Bréguet (Tour 90)</i> • <i>Résidence Bonnier</i>
Réhabilitations thermique	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Résidence Le Merisier</i> • <i>Résidence L'Olivier</i> • <i>Résidence Le Laurier</i>
Immobilier à vocation économique	<ul style="list-style-type: none"> • Blanchisserie – 6 cellules commerciales au droit du nouveau quartier de la Lionderie
Aménagement d'ensemble (espaces publics)	<ul style="list-style-type: none"> • Crédit d'un espace public de 58 331 m² constitué par deux voiries en prolongement des rues Desurmont et Ampère pour le désenclavement du quartier de la Lionderie • Crédit de deux espaces verts de 14 933 m² sur la Lionderie en centralité de la diversification

Commenté [HJ22]: Ok, phrase ajoutée par JBentrar suite remarque DDTM

Commenté [UB23R22]: J'ai modifié dans le corps du texte le changement de localisation sur le secteur les Plaines du Fort (propriété foncier ville)

	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un espace public constitué d'une voirie en prolongement de la rue Abbé-Lemire • Accompagnement de la création des équipements publics financés par l'ANRU par la requalification des espaces publics • <i>Requalification des squares Nadaud</i>
--	---

Nb : sont inscrites en italiques les opérations non financées par l'ANRU réalisées dans le temps du NPNRU.

> Wattignies

Quartier du Blanc Riez

Démolition de logements locatifs sociaux	80 logements de la résidence Bergeronnette
Réhabilitation	<ul style="list-style-type: none"> 1 036 réhabilitations de LLS • 674 logements de Partenord Habitat • 362 logements de Vilogia
Résidentialisation	<ul style="list-style-type: none"> 1 228 résidentialisations LLS • 676 logements de Partenord Habitat • 552 logements de Vilogia 463 résidentialisations de copropriétés dégradées
OPAH-CD ou Plan de Sauvegarde	• <i>463 logements</i>
Potentiel de diversification résidentielle au sein du QPV	• <i>Création de 13 901 m² de sdp (175 logements créés)</i>
Équipements publics de proximité	<ul style="list-style-type: none"> Salle de sport et de combat Réhabilitation et extension de l'école GS Bracke Desrousseaux Maison du projet Centre d'animation municipal <i>Intervention sur l'école Simone Veil</i>
Immobilier à vocation économique	<ul style="list-style-type: none"> Création centre commercial <i>Immobilier de bureaux</i>
Aménagement d'ensemble (espaces publics)	<p>C'est un projet d'aménagement qui a été priorisé sur la centralité et le long des voies structurantes Fleming et Guillain.</p> <p>Structuration des espaces publics et privés autour d'une trame d'espaces claire et hiérarchisée :</p> <ul style="list-style-type: none"> Cheminement Nord-Sud, renforcement des boisements, création de parcours sportifs, création de clairière Création de seuils marquant les accès sur la rue Blériot Requalification de l'avenue Guillain Requalification de la rue Flemming en lien avec l'avenue Guillain Création de traverses piétonnes Structuration de parc en cœur d'ilot Diversification de l'offres de logements : afin d'attirer de nouvelle famille et poursuivre le travail amorcé aux franges du quartier il est prévu de produire en diversification 208 logements répartis : 73 en accession libre, 31 en accession sociale, 104 locatif intermédiaire. Ce programme se développera sur la période 2021-2029 : 83 produits entre 2021 et 2023, 115 produits entre 2024 et 2026, 10 produits entre 2027 et 2029

Nb : sont inscrites en italiques les opérations non financées par l'ANRU réalisées dans le temps du NPNRU.

Nb2 : les opérations non financées par l'ANRU seront réalisées en fonction des capacités financières de la ville

> Wattrelos

Quartier des Villas

Démolition de logements locatifs sociaux	<ul style="list-style-type: none"> Démolition de logements locatifs sociaux : 120 logements (Vilogia). La démolition de 80 logements a été financée par l'ANRU dès la 1^{re} contractualisation de février 2020. Puis, conformément à l'avis du CE du 7 décembre 2018, le financement de la démolition de l'immeuble Gypse, soit 40 logements supplémentaires, a été étudié en CE du 6 décembre 2021 et fait l'objet de la présente contractualisation.
--	---

Potentiel de diversification résidentielle au sein du QPV	• 78 logements - 12 364 m ² de foncier soit 6 426 m ² de surface de plancher
Aménagement d'ensemble (espaces publics)	<ul style="list-style-type: none"> • Déplacement et remodelage d'un parc central et d'un parvis à l'entrée du quartier : 10 075 m² • Aménagements transitoires : 2 020 m² • Création et reprise de voirie : 8 670 m²

En termes de volumes 78 logements décomposés en 54 en accession libre, 12 en accession sociale et 12 en contre parties Action Logement.

Dans la mesure où la stratégie consiste à favoriser l'accession à la propriété des ménages modestes, il est proposé de créer une mixité de produits avec de l'accession sociale sécurisée, de PSLA, voire de l'accession abordable du type "prêt à finir".

Les typologies sont réparties ainsi : 7 % de T2, 12 % de T3 et 70 % de T4.

Le projet prévoit, une quasi-majorité de formes urbaines individuelles (63 logements) et un programme de 15 logements collectifs. Ces formes urbaines permettent d'effacer l'ancienne image du quartier et de proposer un habitat attractif de qualité en neuf, adapté à la composition des ménages et à leur capacité budgétaire : des maisons de petite à grande taille, à destination des ménages familiaux (et familles monoparentales), mais aussi un collectif adapté pour les seniors et couples en tout début de parcours résidentiel, voire des familles monoparentales.

L'article 4.2 « La description de la composition urbaine » est modifié et désormais rédigé comme suit :

En amont des études urbaines, la MEL a élaboré une stratégie métropolitaine de renouvellement urbain. Le travail de composition urbaine de chaque quartier s'est appuyé sur cette stratégie et sur celles menées à l'échelle de certains quartiers. La composition urbaine des 13 sites devait s'inscrire dans cette double stratégie. La MEL a régulièrement affiché sa volonté de voir émerger des projets urbains ambitieux et qualitatifs permettant le retour d'image du quartier et l'arrivée de nouveaux habitants et usagers, et ce, quelle que soit la taille du quartier. Cette ambition nous a conduits à élaborer des projets dont la mise en œuvre, notamment pour les plus grands sites, se déclinera sur une temporalité allant au-delà du temps de la convention ANRU.

La conception des différents espaces publics devra être en cohérence avec les chartes et règlements existants au sein de la MEL et tout particulièrement la charte des espaces publics.

Un plan guide du projet sur chaque quartier concerné par la présente convention est présenté en annexe A.

Les plans fonciers présentés en annexe A11 pourront être ajustés en fonction des préconisations des urbanistes conseil établies lors des fiches de lots, des missions de maîtrise d'oeuvre, notamment des espaces publics, et des projets de gestion de site.

> Roubaix : quartiers de l'Alma, de l'Épeule et Secteur Est

Secteur Est : Quartier des Trois Ponts

Le projet s'inscrit dans la continuité des programmes engagés dans le cadre du premier Programme de Renouvellement Urbain (PRU1). De la même manière qu'au Pile il apparaît essentiel d'aller au bout de l'intention initiale du projet, condition indispensable de pérennisation des investissements effectués. Les investissements considérables réalisés n'ont pas encore rencontré le retour d'œuvre escompté.

Les Trois Ponts sont actuellement au milieu du gué avec des opérations qui ont profondément impacté le cadre de vie au Nord mais le Sud du quartier n'est pas terminé. L'objectif est de parachever le PRU 1 en accentuant la mixité fonctionnelle.

A l'opposé du Pile, même si à proximité directe, le NPRU sur ce secteur se focalise exclusivement sur un secteur en habitat social.

Le projet se décline en trois phases :

Phase 1 –Préparatoire :

- Engagement des démolitions des deux dernières tours du quartier (172 logements) ;
- Finalisation du programme équipementier, du prolongement de la rue de Liège et gestion transitoire de l'ensemble des espaces en attente ;
- Engagement des opérations de diversification initialement prévues dans le PRU 1 par Foncière Logement sur l'ilot 1.

Phase 2 – Consolidation :

- Désenclavement et structuration de la connexion au canal via notamment la restructuration complète de l'avenue Brame et la création du mail
- Réhabilitation d'une résidence sociale en site non occupé (70 logements) et démolition du foyer de travailleurs Adoma (155 chambres).

Phase 3 - Post NPRU

- Poursuite des opérations de diversification sur les franges (avec, phase 1 comprise, un objectif de 83 constructions neuves sur la temporalité du NPNRU) ;
- Le quartier sera totalement prêt à accueillir la restructuration lourde de la desserte en transports en commun sur l'avenue de Verdun.

Secteur Est : Quartier du Pile

Le projet du Pile s'inscrit dans une logique de pérennisation des investissements réalisés dans le cadre du premier Programme de Renouvellement Urbain (PRU1) ou en cours dans le cadre du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD). Malgré l'importance des investissements force est de constater que ces projets sont pour le moment insuffisants pour insuffler un réel effet levier. Il est donc essentiel de les conforter pour donner de la solidité au projet d'ensemble et *in fine* d'améliorer sensiblement la dynamique d'évolution du quartier.

Le NPRU dans ce secteur porte sur l'habitat ancien exclusivement. Ceci explique qu'il n'est pas phasé et déprendra du rythme d'acquisition. C'est pourquoi la dimension gestion transitoire sera essentielle pour traiter l'attente.

Poursuite et finalisation du PNRQAD

La pérennisation des investissements, qui rentrent dans leur phase finale pour ce qui est du PNRQAD, se traduit au Sud par une ouverture du centre du quartier vers le centre-ville. Structurée par la rue Pierre de Roubaix, l'intervention est multiple et comprend tout un panel d'outils de reconversion de l'habitat ancien dégradé (ilot de démolition/reconstruction, ouvertures, élargissement des rues et des placettes, mise en perspective de l'entrée du parc).

La priorisation d'intervention s'est faite sur trois îlots :

- au Nord de la rue, en lien avec La Condition publique ;
- au Sud de la rue, en lien avec le square Destombes et le quartier de la Fraternité ;
- et au Centre de la rue, en lien avec le cœur d'intervention du PNRQAD, la création du parc de la Teinturerie et les constructions de logements.

Cette priorisation a été déterminée par le caractère dégradé des îlots et les potentiels urbains complémentaires aux interventions réalisées dans le PNRQAD.

L'ouverture du quartier sera complétée au Nord par la création d'un parc en lien avec le canal et permettra de compléter la stratégie de développement des espaces verts dans ce quartier qui souffre d'une densité extrême.

Quartier de l'Epeule :

Sur les 4 quartiers que compte le NPRU Roubaïen, le potentiel de retournement du quartier de l'Epeule est ici beaucoup tangible et peut déjà se faire ressentir en frange du quartier sur le secteur de la gare de Roubaix. Ceci guide l'intervention mais aussi le rythme du projet.

Les opérations constitutives du NPRU sont partagées entre des secteurs d'habitat ancien et d'habitat social, structurés sur un axe commercial de premier ordre, mais qui nécessite un renouveau, la rue de l'Epeule. Elles se déclinent en deux phases progressives en termes d'opérationnalité qui visent à établir une meilleure connexion du quartier avec le reste de la ville et à consolider considérablement sa capacité d'attraction.

Phase 1- Renouvellement des entrées Nord et Sud du quartier et préparation des conditions de la réalisation de la centralité :

- Sur l'entrée sud, l'intervention débutera par le secteur Bell dans un objectif d'ouverture et de mise en valeur du couvent des Clarisses, édifice patrimonial remarquable au cœur du quartier qui sera transformé en un tiers lieu de l'économie circulaire et du zéro déchet.
- L'aménagement et l'ouverture du quartier depuis le boulevard de la Limite en direction du Nord couplée à la requalification du parc du Brondeloire et à l'extension de la salle de sport Gernigon, seront également engagés afin de rendre visible le changement d'image.

- En parallèle seront enclenchées la démolition de deux immeubles du groupe Bell, les interventions sur le groupe Trois Arbres, ainsi que la maîtrise foncière et la démolition de la surface commerciale du Triangle et de l'îlot 8 pour permettre la création de la centralité sud.
- Sur l'entrée Nord, la démolition du site Canifrance laissera place à un programme de diversification. La réfection de la place du Colisée ainsi que l'aménagement de la place du marché, élément central de la consolidation du commerce sur la rue seront réalisés. En parallèle, sera engagée une intervention sur l'habitat privé de la rue de l'Epeule dans une logique de curetage des coeurs d'îlot très denses et de restructuration du bâti générant la production de logements de diversification.

Phase 2 : Réalisation d'une centralité renouvelée pour la Ville :

- Extension du parc sur les emprises démolies afin de lui permettre de s'étendre au sud et de finir la trame verte et bleue ;
- Réhabilitation des îlots en quartier anciens le long de la rue de l'Epeule et des résidences sociales restantes du groupe Bell ;
- Construction de la nouvelle centralité équipementière, avec le centre social du Nautilus et l'agrandissement de l'école Condorcet. L'aménagement de la place centrale du quartier en fin du NPRU constituera un renouveau puissant et attractif pour le quartier.

Quartier de l'Alma :

Laboratoire d'un véritable urbanisme de transition, le quartier de l'Alma n'a eu de cesse de suivre une dynamique de contraction de son emprise bâtie soulignée par la présence de nombreuses friches. Malgré ces difficultés le quartier dispose d'atouts et de points d'appui non négligeables (Campus Gare, Union et Blanchemaille) qui guident le projet via une armature du Sud vers le Nord ayant comme trait d'union la rue de l'Alma.

Pour assurer une dynamique de projet qui s'adapte au contexte local, il est essentiel d'occuper le terrain d'autant plus que le projet induit d'autres démolitions et que le potentiel de construction est au point mort actuellement.

La transition suppose une stratégie d'aménagement transitoire porteuse de création de valeurs à travers :

- l'engagement dès la phase 0 des investissements portés par le PIA Ville Durable,
- une réalisation rapide des espaces publics afin de donner à voir un quartier renouvelé porteur de transformation d'image ;
- une intervention mixte sur des secteurs d'habitat ancien en frange du cœur de quartier et une restructuration complète du secteur d'habitat social ;
- et un phasage des constructions neuves dans une logique de valorisation préalable du quartier qui interviendra seulement dans un temps post NPRU via trois phases distinctes.

Par ailleurs la stratégie de transformation du quartier de l'Alma portée par le NPRU

Phase 0 - Créer un appel et assumer la transition.

Cette phase induit :

- Le programme de démolition le plus important du NPRU comprenant 428 logements (4 résidences) et la restructuration de 347 logements en site non occupé pour l'essentiel. Ces interventions sur la partie Ouest de la rue de l'Alma sont des plus essentiels, les phases de relogements sont déjà largement engagées ;
- Engagement des aménagements en direction du campus gare et engagement des opérations de démolition de l'habitat privé pour permettre la réalisation de la place du marché ;
- La création, dans le cadre du PIA Ville durable, d'équipements structurants qui entrent en résonance avec l'activité économique en place : micro-plateforme de logistique, plateforme de réemploi et maison de l'autonomie et des initiatives locales.

Phase 1 - Une réouverture du quartier sur lui-même et avec son voisinage : (horizon 2027)

- Le renforcement, la mise à niveau et la diversification des équipements publics existants avec la relocalisation du centre social, la réhabilitation des écoles Blaise Pascal et Elsa Triolet et la construction d'un nouveau complexe sportif.
- Dans la même logique s'inscrit l'ouverture du pôle économique de Blanchemaille sur le reste du quartier via une place centrale reconnectant les aménagements et le verdissement des rues en peigne ;
- La clarification des espaces publics aujourd'hui marqués par une omniprésence routière : affirmation d'axes traversants Est/Ouest pour désenclaver le quartier, mise en paysage des axes Nord/Sud pour diffuser le paysage du canal de Roubaix dans le tissu urbain et renforcer la sécurité du quartier ;

- La restructuration du stationnement aérien, en superstructure comme en souterrain pour rééquilibrer l'offre dans le quartier ;
- La Restructuration profonde de l'ilot Fontenoy avec le renouvellement de la Place de la Grand'mère ;
- Le renforcement des centralités existantes par une relocalisation des commerces et la création de nouveaux espaces publics dont la place du marché en cœur de quartier ;
- Une production de logements limitée et calibrée sur un potentiel de 79 logements en diversification et 35 logements sociaux. Le séquençage et la progressivité, inscrits dans le processus de transformation du quartier, répond à l'enjeu d'atteindre un premier effet de seuil dans le temps du NPNRU.
- Mise en œuvre d'une démarche d'occupation temporaire des espaces « en attente » qui accompagne la transformation des espaces publics et évite la transformation en friches des emprises libérées par les démolitions.

Phase 2 - Installer des conditions favorable et durable pour un retourement à terme du quartier – horizon 2040 - POST NPNRU

Afin de faciliter la commercialisation et l'attractivité résidentielle à plus long terme le projet se poursuivra post contractualisation sur 20 ans. Il s'agira de conforter les fondations engagées dans le cadre du NPNRU et d'accompagner l'arrivée du tramway sur la rue de Tourcoing venant parachever la mise en connexion du quartier vers les polarités environnantes. Ainsi est envisagée la poursuite du réaménagement des espaces publics en lien avec l'évolution des axes structurants : le canal de Roubaix, l'avenue des Nations Unies et la rue de Tourcoing.

Cette seconde phase du projet permettra la poursuite de la diversification en neuf du parc immobilier avec la construction de nouveaux logements.

Enfin les démarches d'occupations temporaires engagées au NPNRU seront pérennisées là où elles auront fonctionné et le projet se poursuivra par l'ouverture du quartier vers Cul-de-Four et le canal de Roubaix.

> Tourcoing

Quartier de la Bourgogne

En matière de composition urbaine, le scénario du projet de rénovation repose sur des interventions massives et transversales à l'échelle de l'ensemble du quartier :

- s'appuyer sur les "univers" relevés au sein du quartier, en confortant les entités résidentielles (notamment l'habitat individuel) qui fonctionnent bien, et en favorisant une approche différenciée au sein de ce quartier de 99 hectares des ensembles bâtis et des vocations ;
- tirer parti des polarités du quartier : reconvertis le site Lepoutre pour en faire le site pivot d'une filière d'excellence en matière de rénovation énergétique (en lien avec la stratégie REV3), améliorer l'insertion du CH Dron dans le quartier et restructurer l'offre de services et de commerces en cœur de quartier (et ce dès la phase d'amorçage du projet) ;
- révéler les qualités paysagères d'une cité jardin : créer des liens paysagers au sein du quartier, installer la plaine sportive en interface transfrontalière ;
- intervenir sur les immeubles présentant les plus forts dysfonctionnements (tels que repérés en priorité 1 dans la grille d'analyse urbaine et patrimoniale (GAUP), sans toutefois limiter les démolitions et restructurations lourdes à ces seuls immeubles) ;
- constituer un maillage viaire hiérarchisé, réorganisant le quartier autour d'une trame viaire régulière, connectée aux axes limitrophes, et formant des îlots urbains plus réguliers et pouvant accueillir chacun des opérations de renouvellement urbain ;
- traiter les entrées et façades du quartier : en requalifiant les interfaces avec le boulevard Industriel, la rue de l'Yser et avec la Marlière : espaces publics, paysage, programmations.

À ce socle transversal, s'ajoutent des orientations d'aménagement qui reposent sur un parti pris d'aménagement urbanistique. Ce dernier consiste en la création d'une grande allée paysagère qui structure transversalement, à partir du boulevard Industriel et sur toute la profondeur, le quartier, et qui joue le rôle de trait d'union en son sein, entre Lepoutre, le cœur du quartier et la Belgique. Cet espace, constituant une esplanade entre Lepoutre et le centre de quartier, propose un lieu attractif favorisant l'installation d'une mixité - implantation de programmes de développement économique le long de cet axe - vecteur de transformation du quartier.

La Grande Allée devra s'appuyer sur trois secteurs clés, révélés pour leurs potentiels dans le diagnostic stratégique.

Le cœur de la Bourgogne

Il concentrera quelques équipements susceptibles de rayonner sur l'ensemble du quartier et au-delà (métro, ludomédiathèque, crèche). Il s'agit de le reconfigurer et d'y favoriser les pratiques de proximité par une conception et un aménagement adapté.

L'actuelle place de la Bourgogne (couvrant une surface de près d'un hectare) sera transformée en un square largement paysager, d'une surface réduite à 3 500 m². Sera adressé sur ce square l'ensemble des équipements envisagés dans le projet - le centre social, le nouveau groupe scolaire, la halle commerciale et de services, la crèche, la maison des services, la mosquée, la ludomédiathèque, le centre d'affaires de quartier, l'église de la Bourgogne ainsi que les accès vers la station de métro. À terme, les activités et services implantés en rez-de-chaussée d'immeubles viendront amplifier ces effets d'animation de l'espace public central. Ce square de la Bourgogne constituera une dilatation paysagère de la Grande Allée, et recevra des capacités de stationnement et d'accueil d'évènementiels comme le marché hebdomadaire, au cœur des flux du nouveau quartier de la Bourgogne.

En termes de composition urbaine, le cœur de la Bourgogne sera bordé d'immeubles, dont les hauteurs oscilleront entre un rez-de-chaussée "signal", comme la halle commerciale et de services, et deux étages (afin d'intégrer au mieux l'immeuble existant de la ludomédiathèque).

Le site Lepoutre

Le parti d'aménagement propose de faire du site Lepoutre un vecteur de transformation et d'invention du quartier. Il s'agit de retourner ce site pour créer une continuité affirmée avec la polarité du cœur de quartier bordée de programmations mixtes (habitat, activités sportives, équipements, développement économique).

En termes de composition urbaine, le site Lepoutre sera maillé par des voies et rues, assurant des liaisons directes entre le quartier et le boulevard, et des liaisons transversales entre la Bourgogne et la Marlière. Ces voies auront un statut public, ouvertes à tous les modes de déplacement (piétons, vélos, voiture, stationnement, et dessertes locales). Seul le site "historique" du tissage Lepoutre sera géré de manière semi-privative. En effet, en dehors des heures de fonctionnement des activités économiques présentes, le site sera fermé au public (comme les pôles d'excellence économique de la Plaine Images ou d'Euratechnologies). Ainsi, le mail Lepoutre compris entre la conciergerie et la filature aura ce statut semi-privatif, ouvert aux fréquentations piétonnes le jour et fermé la nuit.

Les opérations de logement envisagées sur le cœur du site pourront présenter un gradient de hauteur en fonction de leur proximité avec le boulevard Industriel : il pourrait être envisagé des immeubles collectifs (R+2 à R+3) en front à boulevard et des programmations plus résidentielles en progressant dans le quartier (logements intermédiaires et individuels pour des hauteurs R+1, avec des émergences à R+2).

Le centre hospitalier Dron

Premier employeur du territoire tourquennois, il devra nécessairement retrouver une inscription dans le quartier de la Bourgogne, par un travail de redéfinition de ses façades et de ses interfaces avec les espaces publics du quartier et par l'accueil de nouveaux programmes.

Dans le temps de la convention de rénovation urbaine, il est prévu le bouclage de la grande allée jusqu'au centre hospitalier Dron, de manière à inscrire définitivement le quartier rénové de la Bourgogne sur les flux d'échanges communaux et intercommunaux. La convention intègre également des mesures de **requalification et résidentialisation** des immeubles du secteur dit de "la frange Coty-Schumann", qui permettront d'améliorer les conditions **d'habitat**, de sécurité et de gestion urbaine de proximité dans ce secteur sensible.. Dans le même temps, le centre hospitalier pourra réfléchir à l'implantation d'équipements médicaux, d'hébergement, d'équipements ou de stationnement sur son foncier, en bordure de la rue René-Coty. À plus long terme, le projet de rénovation rend possible la requalification des espaces publics à l'interface entre le centre hospitalier et la rue Robert-Schuman.

La Grande Allée

En tant que telle, elle constituera un axe de liaison paysager transversal au quartier. Elle présentera un gabarit conséquent, permettant d'accueillir de manière confortable une voirie à double sens, accompagnée de trottoirs latéraux confortables, de bande de stationnement paysager longitudinaux et **d'aménagements cyclables latéraux**. Elle sera complétée par une forte végétalisation (plantations d'alignement et noues paysagères). En termes de composition urbaine, elle présentera des abords privilégiant des hauteurs relativement limitées. En dehors de l'aspect massif de la "cathédrale" Lepoutre et des tours ponctuant son parcours, les constructions aux abords de la Grande Allée varieront entre R+1 et R+3.

L'esplanade Lepoutre

Espace public majeur connectant, en "élargissement de la Grande Allée", le site économique Lepoutre au cœur du quartier, il sera le secteur privilégié d'implantation de programmes d'activités (notamment aux rez-de-chaussée – services, commerces et équipements) et de programmations de logements collectifs ou intermédiaires plus hauts (jusqu'à R+3). Partout ailleurs, les gabarits privilieront des hauteurs plus réduites, (R+1), davantage liées à des morphologies individuelles ou intermédiaires. **Ce secteur intégrera également le futur conservatoire Nina Simone, équipement qui contribuera à l'amélioration de l'offre de services, à la qualité éducative et au rayonnement du quartier.**

Le site Pont de Neuville

Il est aujourd'hui occupé par l'école Claudel et la salle de sport. Il s'agit d'un site très étendu (près de 3 hectares), propriété de la Ville de Tourcoing, occupé en front à boulevard par un bâtiment en rez-de-chaussée (la maternelle). Il en ressort un effet d'isolement renforcé du quartier de la Bourgogne par rapport à la ville historique de Tourcoing. Le projet vise à renforcer les usages sur ce site dont la programmation est encore à l'étude. Les éléments potentiels de programme (de type logements en diversification, équipement à rayonnement) devront contribuer à créer un effet d'adressage du nouveau quartier de la Bourgogne sur le boulevard Industriel, à intégrer les éléments de patrimoine paysager, à redéfinir un maillage des voies prenant en compte le voisinage avec les maisons existantes (allée piétonne Féron-Vrau) et à clarifier les tracés des rues du Roitelet, du docteur Schweitzer en privilégiant des ambiances plus urbaines. La perspective d'un potentiel tramway s'interconnectant avec la station du métro Pont de Neuville est également une donnée à anticiper et à valoriser.

Le secteur Peintres/Utrillo/Marière

C'est la partie la plus au sud du quartier rénové de la Bourgogne. Elle fera l'objet de mesures d'aménagement visant à améliorer la mise en sécurité du site (lisibilité des parcours, maillage des voies, adressage des résidences), et les transitions entre patrimoine collectif et maisons individuelles. Dans ce secteur, il s'agira de :

- veiller à une résidentialisation cohérente des résidences Renoir, puis Manet, Sisley, Vandendriessche, en découpant l'ilot aujourd'hui très étendu [par une nouvelle percée](#),
- identifier précisément les espaces à vocation et gestion privées et les espaces publics. Sur ce point, les éléments ne sont pas entièrement arrêtés. Mais il existe une vraie opportunité d'organiser un jardin public le long de la rue Renoir, sur la partie issue de la déconstruction partielle de Renoir il y a quelques années (entre Renoir 1 et Renoir 2),
- assurer le perçement complet de la rue Vandendriessche entre la rue du Maréchal-Juin et la rue Auguste-Renoir. Ce qui permettra une clarification des parcours et surtout contribuera à une meilleure mise en sécurité de ce secteur, aujourd'hui sensible,
- accompagner sur le plan paysager les espaces de stationnement des résidences, le long des rues Vandendriessche et Renoir,
- assurer une vocation plutôt privée et collective pour l'espace compris entre les barres Manet et Sisley,
- mettre en œuvre des opérations de diversification (sur les sites Utrillo et aux abords des écoles Kergomard/Descartes reconfigurées) en entrées de quartier, afin de tirer parti de l'attractivité potentiellement plus forte de ces sites, tout en améliorant les transitions entre Bourgogne et Marière,
- articuler réhabilitation du patrimoine social (Vandendriessche, Manet, Sisley, Renoir dans un premier temps, puis les maisons individuelles LMH, s'il s'avère possible de contractualiser une réhabilitation) et opérations de diversification, dans une logique de complémentarité d'offres résidentielles et de continuité de l'effet de rénovation.

Le parti d'aménagement de référence constitue une vision de l'évolution du quartier à 15 ans. L'objectif de la convention de rénovation urbaine est de maximiser les interventions dans le cadre du NPNRU, notamment dans le cœur du quartier, afin d'atteindre un niveau d'intervention permettant un retourment qualitatif durable du quartier, tout en préparant les engagements à venir pour les interventions à plus long terme, au-delà du NPNRU.

La mise en œuvre temporelle du projet de renouvellement urbain se décompose en quatre temps :

- Temps 0 (2018/2021) : enclencher le processus de rénovation du quartier à partir de son cœur,
- Temps 1 (2021/2025) : constituer la grande allée sud et arrimer le quartier rénové au boulevard industriel,
- Temps 2 (2025/2027) : consolider le quartier rénové et assurer le lien vers le CH Dron,
- Temps 3 (2027/2030) : conclure la mise œuvre de la convention de rénovation urbaine (sous réserve de l'examen par l'ANRU à l'horizon 2023),
- Au-delà : parachever la stratégie de diversification et de retourment durable du quartier de la Bourgogne.

> Lille

Quartiers Concorde, Lille Sud, Bois Blancs et quartiers anciens

Concorde

Au regard des temporalités du relogement, de la maîtrise foncière et des opérations d'aménagement et de construction, la durée du programme est estimée à 15 ans, au moins. Le séquençage et la progressivité, inscrits dans le processus de transformation du plan guide, répond à l'enjeu d'atteindre un premier effet de seuil dans le temps du NPNRU.

Pour atteindre ce premier objectif, gage de la réussite du programme d'ensemble, il est nécessaire de conduire des actions à l'échelle du périmètre total (infrastructure structurante mais aussi gestion/traitement transitoire) et de manière radicale sur un premier secteur, dit "Beethoven", pour y rassembler les conditions d'une attractivité nouvelle. Le secteur dit "central" amorcera ensuite sa mue.

D'un point de vue opérationnel, cela suppose :

- à l'échelle de tout le site :
 - la mise en protection du site par la réalisation de l'écran acoustique, dont le caractère innovant constitue un atout pour le changement d'image et l'accompagnement au changement.
 - le réaménagement de l'avenue Beethoven de la place Tacq à la Porte des Postes afin de lui donner un statut plus urbain en entrée de ville et de connecter le site à son environnement.
 - le traitement intégral du boulevard de Metz, à travers l'espace public, les opérations de démolition-construction, ainsi qu'un traitement transitoire dans la programmation des secteurs en attente (centre commercial, jardins sériels à l'étude à l'est).
- La réalisation du secteur Beethoven :
 - l'intervention sur le patrimoine : la démolition de 543 logements (5 immeubles) et la restructuration de 248 logements, en diversification (Résidence Renoir).
 - la création du parc urbain et l'amorce des liaisons douces, éléments constitutifs de la trame finale et de l'ouverture du quartier, afin d'asseoir les conditions de réussite des premières opérations de diversification dans le temps du programme.
 - la mise à niveau des équipements publics par la reconstruction **d'un espace senior et de locaux associatifs à proximité de la Place Tacq**, d'un pôle d'équipements (médiathèque, centre de la petite enfance et groupe scolaire) adossé au parc urbain et au boulevard de Metz, en lien avec la crèche.
 - la diversification des équipements à travers notamment la libération de l'école Chénier Séverine et sa reconversion en locaux artisanaux adossés à un hôtel d'entreprises.
 - le lancement des interventions en quartier ancien pour requalifier l'habitat dégradé et permettre la recomposition nécessaire à l'articulation avec Concorde.
- Le phasage de réalisation a été étudié pour permettre une livraison conjointe du parc et des équipements, vecteurs de retournement d'image, afin de faciliter la commercialisation et l'attractivité résidentielle.
- Le lancement du secteur central:
 - la démolition de 161 logements (2 immeubles : 26-28 bd de Metz et 64-74 bd de Metz).
 - l'accompagnement et la préparation de la défaillance du centre commercial actuel.
- La gestion transitoire sur le secteur de la Porte des Postes.

Lille Sud

Sur le site Faubourg d'Arras

La nouvelle composition urbaine du site sera modifiée au travers des nouveaux profils d'espaces publics et du rapport à l'espace résidentiel.

Sur le site Jean-Baptiste Clément

Le projet s'est dessiné à partir des caractéristiques du site : un site arboré à l'articulation entre l'axe d'entrée de ville et le cœur du sud de Lille Sud, constitué d'un tissu de petites maisons d'un côté, et de grands collectifs de l'autre. La composition urbaine conçue par l'urbaniste Atelier MA et son équipe propose :

1. de préserver le caractère paysager du site tout en retrouvant un fonctionnement plus urbain. Ainsi, une nouvelle rue paysagée est-elle créée, dont les inflexions permettent de préserver l'ensemble des

- beaux arbres et de valoriser les usages et déplacements doux. Une connexion vers le nord et le parvis du centre social de l'Arbrisseau complète le maillage de quartier ;
2. de donner un caractère urbain classique sur la rue du faubourg d'Arras, en reconstituant une façade en front-à-rue, constituée de collectifs, et en élargissant et en plantant son trottoir (principes développés plus au nord sur la ZAC Arras Europe) ;
 3. de proposer une diversité de typologies de constructions, en écho aux bâtis existants contigus :
 - o à la maison de ville en contact avec la rue Vaisseau le Vengeur constituée de petites maisons en R+1,
 - o au logement, l'intermédiaire au cœur du site,
 - o au collectif sur la rue du faubourg d'Arras.

L'intégralité du programme sera réalisée dans le cadre temporel et financier du NPRU

Quartiers anciens

Outre la nécessité de retrouver une armature urbaine cohérente et qualitative, les projets d'espaces publics répondent à un souci de cohérence et complémentarité avec les opérations habitat, commerces et activités, gestion de proximité et de transition. C'est pourquoi, la programmation est limitée aux seuls périmètres de recyclage.

- A Wazemmes :
 - o La rue Jules Guesdes a fait l'objet d'un réaménagement d'ensemble au titre du droit commun. Les démolitions à venir permettent de développer des liaisons avec les axes structurants et la qualité paysagère.
 - o La requalification de la place de la Solidarité vise à accompagner les efforts de revitalisation commerciale et de traitement de l'habitat privé dégradé au sud de la rue des Postes. Il s'agit non seulement d'affirmer le rôle de la place en tant que polarité secondaire de Wazemmes mais aussi de faire le lien avec le quartier de Moulins.
 - o Le secteur Iena Mexico appelle une restructuration plus profonde qui vise à développer des espaces de respiration, retrouver la trame urbaine originelle et asseoir les conditions de mutabilité à moyen et longs termes dans une logique d'accroche à Concorde.
- A Moulins :
 - o L'accès nord du quartier est traité à l'issue des démolitions sur le secteur Plaine Trévisé pour assurer le lien vers le vaste projet urbain Saint-Sauveur. Les emprises libérées permettent la création d'un square qui permettra également de développer les aménités résidentielles.
 - o L'accès principal que constitue la place Jacques Février, au sud, est traité dans une logique d'ensemble qui vise à développer des aménagements qui accompagnent la réappropriation des locaux d'activité et le traitement de l'habitat. Ces derniers visent à préfigurer un aménagement de plus grande envergure, à l'échelle de la Porte d'Arras, à l'issue du NPRU.
 - o La Place Vanhoenacker est requalifiée pour lui redonner son statut de centralité de quartier, accompagner le commerce et les activités. Le traitement de la rue Bergot qui la relie à la place Jacques Février participe de cet effort et de l'affirmation d'un axe structurant du quartier.
 - o La place Déliot est requalifiée afin de lui conférer un rôle de polarité secondaire et soutenir sa fonction commerciale d'appui, au pied de l'université.

Bois Blancs

Le projet se structure autour des différentes strates urbaines qui se sont constituées au fil de l'histoire du secteur. S'appuyant au nord sur la figure de la rue ouvrière, héritage du développement industriel des Bois Blancs, la trame urbaine, d'abord très tenue, se distend ensuite progressivement jusqu'à s'ouvrir sur le canal. Le projet compose ainsi un tissu cohérent au sein duquel coexistent sans rupture les actuels immeubles collectifs et les futurs bâtiments.

Au sud, le quartier s'ouvre enfin pleinement sur la Deûle, respectant la trame verte et bleue du secteur, le projet préserve les masses boisées existantes et donne accès à une promenade le long des berges déclinant ainsi la figure de la ville-nature.

Le projet prévoit :

- La création de la rue principale permettant le bouclage de la rue Mermoz à la gare d'eau et desservant l'ensemble du site. Elle reprend le tracé de l'allée Guynermer en l'élargissant.

- L'aménagement des parvis adressés sur la rue Mermoz.
- L'aménagement d'une traversée (au droit de l'allée Coli), un espace partagé et paysagé permettant la jonction du cœur de quartier vers la berge et l'accès aux équipements publics.
- La reprise des rues Pont à Fourchon et Mermoz (adaptation des réseaux).
- La valorisation des espaces paysagers sur le secteur des Aviateurs.
- La valorisation des espaces paysagers de la Pointe des Bois Blancs (sous-bois, verger...) et la création de la place du Séchoir (programme de développement économique).
- L'aménagement du quai de l'Ouest et du parc des berges.

> Loos

Quartier des Oliveaux

Les aménagements éligibles aux concours financiers de l'ANRU concernent essentiellement les deux axes principaux du quartier, à savoir le mail central programmé nord/sud et l'axe est/ouest concernant la prolongation de la rue Vincent-Auriol jusqu'à la Lino. Toutefois, la réalisation du projet des Oliveaux dépasse ces deux axes et traitera l'ensemble des secteurs indispensables à la réussite du projet, notamment pour accompagner l'ensemble des îlots de diversification qui le composent.

Au nord du quartier, le secteur du collège Descartes jusqu'à la rue des Frères-Lumière en passant par le secteur Salengro sera également traité du fait de son caractère stratégique pour le projet.

Le projet prévoit ainsi tout d'abord la création d'un parvis sécurisé pour les entrées et sorties des collégiens, le déplacement de l'arrêt de bus, la sécurisation du virage devant le collège, la requalification de la rue Édouard-Herriot. Il s'agira d'une rénovation de la voirie existante (revêtement et mobilier urbain), avec plantations du linéaire sur 4 046 m². Cet axe requalifié permettra d'accompagner le secteur en diversification Salengro et la requalification du parvis du collège.

Enfin, le projet permettra le raccrochage au nord du quartier par l'intervention sur les garages des résidences Lavoisier et Verhaeren.

La traduction opérationnelle des objectifs urbains prioritaires a permis de définir une composition urbaine qui répond durablement aux dysfonctionnements du quartier afin de lui donner une véritable lisibilité et identité :

- un mail programmé nord/sud le long de l'actuelle rue de la paix. Celui-ci sera séquencé. Le profil de voirie a été modifié afin d'offrir un vaste espace piétonnier, de proposer une rue en double-sens plutôt qu'un espace public morcelé.
 - la séquence "nord" de ce mail concerne la reprise du mail planté existant et l'ouverture sur le reste de la ville, via la démolition des garages de Vilogia. Celle-ci permettra de créer une traverse nord pour raccrocher le quartier au tissu individuel existant.
 - Ce mail planté sera également un espace de déambulation et de supports à de nouveaux usages avec la mise en place de jardins partagés et d'un parcours sportif notamment.
 - la séquence "centrale" concerne la place du marché, avec la création d'un espace de convivialité, plus minéral, qui viendra accueillir la halle du marché et raccrocher la nouvelle polarité commerciale et la nouvelle cité des enfants au cœur de quartier. Celle-ci est positionnée sur les flux, à la jonction des deux axes structurants.
 - la séquence "sud" de ce mail sera plus paysagère (verger et plantations) et plus résidentielle. Elle viendra accompagner les programmes en diversification, notamment avec l'implantation d'une maison des initiatives. Le mail nord/sud viendra à terme raccrocher également le sud du futur Espace Naturel Métropolitain au sud des Oliveaux.

Cet axe permet de créer une composition urbaine claire afin, tout d'abord, de raccrocher le quartier à ses franges et de créer les conditions de réussite au bon fonctionnement des futurs îlots de diversification et les équipements du quartier (existants et nouveaux). La bande sera longée par un alignement de bâtiments comme façades urbaines structurantes et perméables. Il s'agira de mettre en place de nouvelles typologies créant des espaces de convivialité propices à l'appropriation des espaces extérieurs par les usagers, tout en veillant à instaurer des porosités. Plus largement, une mixité sera privilégiée entre logements et équipements afin de permettre de nouvelles interactions en termes de flux et de temporalités.

- Un axe est-ouest par le prolongement de la rue Vincent-Auriol à l'ouest et son raccrochement à la Lino par le barreau de desserte des Oliveaux, qui permettra le désenclavement du quartier et son ouverture sur la métropole.
- Cet axe, générateur de flux, offrira une place primordiale aux modes doux (pistes cyclables, repositionnement du terminus bus) et permettra d'offrir au quartier le bénéfice d'une vraie entrée. Il

s'agit d'une deuxième façade avec une composition urbaine ambitieuse qui mixe à la fois du logement en diversification, du logement social et du commerce.

- Cinq îlots en diversification permettront de créer de la mixité fonctionnelle et sociale au sein du quartier, le long de ces deux axes :
 - l'îlot Salengro (au nord) qui viendra s'agréger dans le tissu mixte existant par la création de logements individuels et intermédiaires. Cet îlot sera le premier secteur qui devra être commercialisé pour démontrer la faisabilité du programme de diversification dans son ensemble. Ce secteur est réservé à l'opérateur d'Action Logement ;
 - l'îlot Forum (nord et sud), plus dense au cœur du quartier, qui viendra "tenir" la nouvelle centralité avec des programmes en R+4, des coeurs d'îlots, des commerces en RDC, et animer la jonction des deux axes forts ;
 - les îlots église et square au sud qui viendront accueillir de l'intermédiaire et du logement individuel dans un cadre paysager.

La stratégie de diversification va continuer de s'affiner dans le courant de l'année 2020, puis en 2021 avec l'arrivée du futur concessionnaire. Toutefois, les échanges nombreux avec les promoteurs vont se poursuivre afin d'affiner la stratégie temporelle, qui, aujourd'hui, s'entend du nord vers le sud, et de définir précisément les produits présentés dans l'article 4.1.

> Mons-en-Barœul

Quartier du Nouveau Mons

L'axe central : résidence de l'Europe et ses abords, îlot Coty/Papin, station de métro Fort de Mons

- Créer une liaison piétonne lisible et continue entre les tours "Europe" et le métro "Fort de Mons" à travers le mail Henri-Dunant et sa prolongation par l'arrière de la salle Allende jusqu'au sud des tours de l'Europe.
- Réaménager l'îlot Coty-Papin : démolition de la barre Coty et remplacement par un immeuble multifonctionnel destiné à accueillir des activités tertiaires et des logements, la réhabilitation de la barre Papin et l'élargissement de son porche, ainsi que la requalification du cœur de l'îlot Coty-Papin en maillant la restructuration des nappes de parkings en fonction de leurs usages.
- Renforcer la centralité en soutenant le commerce et en développant l'activité tertiaire.
- Réaménager les avenues Coty et Adenauer : suppression du rond-point, refonte de la trame viaire principale.
- Réaménager l'espace de stationnement au sud de la résidence Europe et créer des cheminement piétons d'Est en Ouest ainsi que du Nord au Sud au regard des deux traversants de la résidence.

Lamartine-Provinces

- Remailler la rue du Languedoc pour en faire un axe structurant et lisible : suppression du rond-point, refonte de la trame viaire principale, réaménagement du parking devant le bâtiment.
- Restructurer les écoles Lamartine et Province et désenclaver les équipements : démolition partielle de l'immeuble Languedoc (23 logements) afin de permettre un parvis pour l'école et pour le square.
- Mailler l'îlot en est/ouest par un square support des équipements : réorganisation du stationnement de la salle de sport et création d'un parvis.
- Réhabilitation du reste de la barre Languedoc.
- Intensifier et diversifier l'offre de logements : création de deux opérations de logement en diversification.

Le secteur Nord : "Bourgogne"

- Remailler la rive Nord de Mons en repensant le plan de circulation.
- Activer les plaines du Fort en créant/accélérant les liens avec le tissu environnant.
- Continuer la dynamique de l'ANRU1 vers l'Est.
- Intervenir sur le cadre bâti : démolition des barres Barry 2 et Brune, réhabilitation et résidentialisation des barres Barry 1, Provence et Béarn et Gascogne, création de logements en diversification, démolition partielle et réhabilitation de la barre Cèdres.
- Diversification fonctionnelle au sein du quartier par l'implantation d'un équipement sportif.

Afin de garantir un arrimage durable du Nouveau Mons aux dynamiques métropolitaines, la réalisation de l'ensemble de ce programme devra être menée dans la temporalité du NPNRU.

Il s'agira dans un premier temps de pérenniser les acquis du premier projet de renouvellement, notamment en termes de retournement d'image, en finalisant les travaux sur la centralité. Un effet levier est attendu pour l'ensemble du quartier prioritaire, offrant ainsi de meilleures capacités de diversification.

De manière opérationnelle, cela se traduirait d'abord par une intervention sur l'îlot Coty-Papin. Il est ensuite proposé de requalifier le secteur de la Bourgogne d'ouest en est, pour profiter également de l'effet levier du PNRU, en commençant par le groupe Barry et en terminant par la démolition de la barre Brune. Le programme sur Lamartines-Provinces sera ensuite engagé

Phase 1

- Réhabilitation des barres Sangnier, Barry 1
- Création EAJE dans le secteur Europe
- Démarrage des relogements sur Coty, Barry 2 et Languedoc, Sangnier et Brune

Phase 2

- Rénovation EAJE dans le secteur Lamartine
- Aménagement d'un dojo
- Réhabilitation des barres Pivoine et Papin
- Déconstruction partielle de la barre Languedoc
- Déconstruction de la barre Barry 2
- Réhabilitation du Groupe Scolaire Provinces
- Déconstruction de la barre Coty
- Réhabilitation des barres Provence 2, 4 6, 40-42, Gascogne et Béarn
- Réhabilitation de la Maison de la Petite Enfance

Phase 3

- Réhabilitation de la barre Languedoc
- Déconstruction de la barre Brune

> Hem

Quartier 3 Baudets Lianderie

Dans la continuité du PNRU et suivant les prescriptions du Plan Stratégique Local, le projet poursuivra la grande avenue des services publics traversant l'ensemble du QPV Hauts Champs Longchamp vers la Lianderie et les 3 Baudets soit 298 démolitions, 290 ménages relogés, dont 121 ménages dans des logements neufs ou réhabilités. Pour l'insertion : 184 bénéficiaires, 290 contrats, 69 624 heures ; dispositif de sortie de convention. La cité-jardin (3 Baudets) et la cité familiale (Lianderie) doivent garder leur caractère respectif. Le plan guide s'engage à construire deux grands espaces verts (9 000 m²) sur la Lianderie au centre de la diversification (116 logements en accession dont 48 en accession sociale).

Entre les 3 Baudets et la Lianderie, le projet vise à construire une nouvelle école primaire Jules-Ferry, associée à la réhabilitation de l'école maternelle La Fontaine, constituant une offre de service scolaire à proximité de l'offre de restauration scolaire.

Basée sur l'étude de redéploiement de l'offre socio-culturelle des centres sociaux de la ville et la signature de la Convention Territoriale des Services aux Familles, la Ville construira le nouvel Espace de Vie St Exupery (Lianderie) et son annexe Bournazel (3 Baudets) permettant des activités différentes en fonction des besoins de la population (crèche, halte-garderie, activités intergénérationnelles...).

L'offre sportive est un élément fort du projet pour chercher à capter l'attention des plus jeunes, notamment sur l'avenue Schweitzer. Plus qu'un "dojo", le site du Docteur Roux, site du PNRU issu d'une démolition mais sur lequel les constructions n'ont pas été réalisées, est une opportunité pour travailler sur un projet de fonctionnement d'équipement public sportif à proximité de l'école Saint Exupéry et du Centre social des 3 Villes, dans la droite ligne de l'avenue des Services Publics projetée.

Le projet urbain et social est global, ainsi, en accompagnement du NPNRU, les squares Nadaud (à requalifier), le square Jean-Moulin (à déconstruire et à diversifier en termes de logements), le terrain de l'ancien centre social Hauts Champs Longchamp sur l'avenue Laennec (production de logements en accession à la propriété), certaines résidentialisations de logements en cours de réhabilitation thermique sont des opérations incontournables sur lesquelles les partenaires doivent s'engager pour la réussite globale du projet.

Enfin, les grandes étapes de la mise en œuvre des projets sur 7 ans suivront les phases suivantes:

Phase 1 : 2019 à 2022 :

- Lianderie : démolition de la résidence Braille, site Okaidi (EPF), relogement cité familiale - lancement des AO Espace Publics (Braille) – lancement des 6 bénigages lot 4
- Nouvelle école Jules Ferry : démarrage relogement – AO espace publics fin 2020 – livraison école sept 2022,
- 3 Baudets : MOE Annexe Bournazel – lancement de la requalification des espaces publics – livraison de l'équipement annexe Bournazel
- site Dr Roux : MOE Équipement Sportif – Lancement de la requalification des espaces publics – livraison de l'équipement sportif

Phase 2 : 2023 à 2025

- Lianderie : commercialisation des logements site Braille – MOE centre social Espace de Vie St Exupery – fin de commercialisation des logements sur les sites Cité familiale et Site Okaidi,
- site Dr Roux : livraison de l'équipement sportif.

> Wattignies

Quartier du Blanc Riez

Les aménagements envisagés concernent prioritairement le secteur nord du quartier et la couture avec le secteur sud afin de redonner un équilibre au Blanc Riez, qui fait défaut aujourd'hui.

Le projet prévoit la structuration des espaces publics et privés autour d'une trame d'espaces claire et hiérarchisée :

- **Le petit bois** : le dessin de petit bois a été conçu de manière à favoriser :
 - la restructuration du cheminement nord-sud continu,
 - le confortement des boisements existants avec des essences longévives et variées,
 - la création d'un parcours sportif, avec des agrès, de la plaine sportive au parkway,
 - la création de clairières et de prairies fleuries, propices à la détente.
- Des "seuils" viennent marquer ses accès (au débouché des venelles qui le traversent) depuis la rue Blériot. La résidentialisation douce des logements permet d'offrir une délimitation claire des espaces privés et publics, tout en conservant le cadre de "parc habité", qui est aujourd'hui un atout essentiel du cadre de vie que propose le quartier.
- **Le parkway (avenue Guillain)** : la requalification de l'avenue Guillain en parkway, sur l'ensemble de son linéaire, permet de conserver les atouts de la voie existante (fluidité du trafic et efficacité de ligne de bus à haut niveau de service - BHNS), tout en lui offrant une nouvelle identité. Parc linéaire, elle agrège les parvis des futurs équipements et de la polarité commerciale, ainsi que des usages divers tels que citystade, terrains de tennis, etc. La restructuration du bassin d'orage permet d'intégrer le système de stockage des eaux pluviales dans le dessin du parkway. Des stationnements sont créés à proximité de la polarité commerciale. Ils s'alternent avec des rythmes d'alignements d'arbres, venant compléter la trame des alignements existants (sur les terre-pleins).
- **La rue Fleming et ses coulisses**. Des parvis viennent rythmer la rue Fleming : le parvis de l'école, le débouché du mail planté ou encore l'esplanade du centre-commercial. Leur dessin est marqué par un travail de la matérialité du sol, avec un matériau unique, emblématique des espaces publics remarquables (dallage, pavés, béton qualitatif...), visant à leur conférer une véritable identité. Les aménagements proposés visent à favoriser la place du piéton (plateaux surélevés, continuité du sol de la place sur la chaussée...).
- **Les traverses piétonnes** : "l'agrafe" centrale est conçue sous la forme d'un mail, principalement piéton. Une voie de circulation, en sens unique, permet de proposer un accès simple et efficace, non seulement aux habitants, pour accéder aux parkings des résidentialisations, mais aussi à tous les véhicules d'entretien, de nettoyage et de pompiers. Son double alignement d'arbres lui offre un caractère spécifique, facilement identifiable dans le quartier, affirmant son rôle d'espace public structurant, du petit bois jusqu'au parvis du collège.
- **Les parcs sont créés en cœur d'ilot**. Ils forment de véritables jardins d'agrément visuels pour les logements. Le projet offre une délimitation claire des espaces publics et privés, permettant une meilleure appréhension de l'espace. Les arbres existants, qui forment un patrimoine végétal important, sont conservés. Des bosquets sont restructurés et de nouvelles essences sont plantées (aussi bien d'arbres que de végétation basse) pour diversifier le paysage des coeurs d'îlots. Les essences choisies, lumineuses et colorées, pourront agrémenter les espaces, tout au long de l'année, par des floraisons étalées. L'installation d'usages "pacifiques" (boulodromes, jeux pour enfants, etc.) permet de proposer un cadre de vie qualitatif pour tous les habitants (jeunes, familles, personnes âgées...).

- **Les espaces privés sont délimités**, avec des résidentialisations douces.

0-3 ans

- Acquisition des cellules commerciales au cœur de la résidence du parc
- Démolition d'une première partie du centre commercial
- Engager les réhabilitations des logements Partenord et Vilogia pour répondre à la demande locative et renouveler l'imager du quartier
- Créer les deux traverses est-ouest et en coordination avec les résidentialisations limitrophes
- Début de la procédure de relogement dans le cadre de la démolition de Bergeronnette
- Accompagnement des copropriétés

3-6 ans

- Développer l'opération mixte commerces et bureaux à l'angle de Guillain–Fleming
- Repositionnement des commerces et démolition de l'intégralité du centre commercial
- Créer la traverse est-ouest en coordination avec la résidentialisation et l'accompagnement de la copropriété Résidence du Parc
- Démolition de la barre Bergeronnette
- Aménagements et mise en valeur paysagère du petit bois
- Accompagnement des copropriétés

6-9 ans

- Développer les opérations de logements en diversification autour du square et de Guillain requalifiés
- Engager la résidentialisation des immeubles Sarcelles
- Engager la réhabilitation des bâtiments Péguy
- Accompagnement des copropriétés

9 ans et plus

- Développer les opérations de logements en diversification le long de Fleming requalifiée
- Accompagnement des copropriétés

> Wattrelos

Quartier des Villas

Les principes qui ont guidé la composition urbaine sont :

- le percement d'une nouvelle liaison entre la rue du Moulin Tonton et la rue de l'Union où les liaisons douces sont favorisées, notamment par la création de sentes piétonnes en rapport avec les jardins familiaux ;
- un réseau viaire qui suscitera les déplacements actifs via : une piste cyclable, un système de boucle à sens unique pour les véhicules motorisés ;
- la réalisation d'une trame paysagère qui préserve et mette en valeur le patrimoine végétal du parc des Villas. Ce parc viendra s'adosser à celui du Moulin Tonton et sera annoncé par le parvis végétal (1 910 m²) constituant l'entrée du quartier ;
- un phasage du projet en corollaire des démolitions ;
- une programmation habitat qui privilégie une mixité de formes urbaines, du petit collectif au logement intermédiaire, permettant de maîtriser les coûts de construction.
- la constitution d'unités de voisinages de 8 à 10 logements afin de limiter les impacts sur les espaces publics du stationnement, de la gestion des ordures ménagères, etc.

Par ailleurs, les prescriptions architecturales visent un aménagement durable et exemplaire. Pour cela, il s'agit notamment :

- de maîtriser l'interface public/privé via le travail sur les limites, sur le traitement des clôtures,
- d'intégrer la question de la gestion durable de l'eau dès la conception du projet,
- de préconiser l'utilisation de matériaux biosourcés,
- de proposer un local commun pour chaque unité de voisinage permettant de gérer les ordures ménagères et le stationnement des vélos.

L'article 4.3 « La description de la reconstitution de l'offre en logements locatifs sociaux » est modifié et désormais rédigé comme suit :

Un volume de 3 932 logements sociaux à reconstituer

La MEL, les communes et les organismes de logement social concernés s'accordent sur la nécessité d'une reconstitution de l'offre locative sociale démolie à l'échelle métropolitaine en 1 pour 1. Les structures de logements-foyers génèrent une reconstitution de 1 logement pour 2 places. La démolition de logements privés dégradés occupés donne lieu à une reconstitution en logements sociaux en volume équivalent. Enfin les logements sociaux vacants faisant l'objet de réhabilitations en vue d'une remise en location sont considérés comme contribuant à la reconstitution d'une offre locative sociale. Ainsi, les différentes interventions ouvrent un droit de reconstitution total à l'échelle métropolitaine de 4138 logements dont la répartition par volet territorial est détaillée en annexe D.

À un premier volume de 96 démolitions validées par le protocole de préfiguration s'ajoutent au titre de la présente convention : la démolition de 3 852 démolitions logement sociaux, de 199 logements-foyers et 247 logements privés dégradés occupés. 54 logements sociaux vacants seront réhabilités.

206 logements en reconstitution ayant été validés dans le protocole de préfiguration, le volume de reconstitution dans la présente convention s'élève à 3 932, soit 4 138 logements contractualisés.

Un volume de reconstitution correspondant à la 3e phase de démolitions à Tourcoing - La Bourgogne pourra être ajoutée à l'issue de la clause de revoyure prévue en 2023, soit 278 logements.

Les FAT contractualisées portent pour plus de la moitié du volume de reconstitution sur des opérations identifiées à l'adresse :

- 206 logements validés dans le protocole de préfiguration (dont 43 en QPV simple et QPV hors secteur d'intervention NPNRU),
- 1316 logements dans des FAT à l'adresse présentées par les bailleurs maîtres d'ouvrages (dont 153 en QPV),
- 943 logements dans des FAT à l'adresse avec la MEL comme maître d'ouvrage (dont 715 en QPV), 57 logements ayant déjà été rebasculés sous maîtrise d'ouvrage bailleur
- 1 673 logements répartis entre les macro-FAT des bailleurs démolisseurs (LMH, Vilogia, Partenord, 3F Notre Logis, pour 1338 logements) et dans des macro-FAT portées par la MEL (pour 335 logements) pour des opérations : réalisées en acquisition-amélioration bénéficiant d'une majoration des forfaits de financement de l'ANRU, réalisées de manière dérogatoire en QPV à Roubaix ou réalisées au titre des droits à reconstitution issus de la démolition de logements-foyers (reconstitués en droit commun) ou du parc privé roubaïen et lillois.

La mobilisation de la politique foncière de la MEL

La capacité à atteindre ces objectifs de production est basée sur les objectifs actualisés des organismes démolisseurs – qui restent dynamiques sur le territoire métropolitain – ainsi que sur la mobilisation de la politique foncière de la MEL.

Sur les fonciers qu'elle maîtrise, la MEL a recensé un potentiel de 1200 logements sociaux environ fléchables à des organismes démolisseurs. Il s'agit de fonciers dont la MEL est propriétaire, ceux sous convention avec l'EPF ou ceux sous concession d'aménagement. Dans le cadre du protocole foncier annexé à la présente convention, la MEL s'engage à céder des fonciers à ces organismes à hauteur de 25 % des objectifs de reconstitution contractualisés. En accord avec les communes concernées, les bailleurs seront titrés au plus tard en 2024, afin de permettre l'engagement juridique des opérations avant le 31 décembre 2024, conformément au règlement financier du NPNRU. Dans les opérations 100 % logement social, la MEL pourra leur céder les fonciers de gré à gré. Dans le cas d'opérations mixtes logement libre et logement social réalisées par des promoteurs, la MEL pourra définir en amont de la mise en concurrence l'organisme HLM avec lequel l'opérateur retenu devra signer la vente en l'état futur d'achèvement. Dans le cas de sites ayant vocation à accueillir une offre locative sociale de type pension de famille, résidence sociale, ou autre structure de logements-foyers, la MEL pourra organiser la cession au bénéfice d'Adoma au titre de la reconstitution du foyer Constantin Floran à l'échelle métropolitaine – hors Roubaix – dont la démolition est prévue dans le quartier des Trois-Ponts au titre de la présente convention.

Commenté [BD24]: À confirmer si nous modifions les dates à 2026 et 30 juin 2026.

Le soutien financier à LMH

Afin d'assurer la soutenabilité financière de Lille Métropole Habitat, fortement engagé dans le NPNRU et impacté par la Réduction de Loyer de Solidarité, la MEL et son office métropolitain ont signé en 2019 une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens à hauteur de 70 M€ en investissement sur 10 ans et 13,8 M€ en fonctionnement sur 8 ans. Ce soutien s'accompagne d'objectifs et d'indicateurs de production, de

réhabilitation et de gestion ainsi que d'une place renforcée de la MEL au sein de la gouvernance. Le versement des aides est conditionné à l'atteinte des objectifs. Pour leur part, les partenaires de l'ANRU ont validé une majoration de l'aide complémentaire allouée à la reconstitution en PLAI, à hauteur de 12 500 € pour 375 PLAI, soit 4,7 M €.

Une reconstitution au service du rééquilibrage territorial et de la mixité sociale

La reconstitution de l'offre s'inscrit dans le cadre de la stratégie de rééquilibrage territorial et de mixité sociale du Programme Local de l'Habitat.

À ce titre, l'objectif est de faire porter la reconstitution sur l'ensemble du territoire métropolitain en orientant celle-ci vers les communes situées en territoire centre d'agglomération et en fonction du respect des obligations de la loi SRU. La reconstitution se fera à hauteur :

- d'un tiers environ sur les communes NPNRU ([1 380 logements environ](#)),
- d'un tiers environ dans des communes soumises à l'article 55 de la loi SRU ([1 380 logements environ](#)),
- d'un tiers environ sur les autres communes de la MEL ([1 380 logements environ](#)).

En l'état, **71 % des logements** à l'adresse (sous maîtrise d'ouvrage bailleurs ou MEL) sont situés dans les communes du NPNRU, **17 %** dans les communes soumises à l'article 55 de la loi SRU et **12 %** dans d'autres communes.

Pour la part de reconstitution qui aura lieu au sein des communes NPNRU, l'objectif est d'orienter celle-ci vers les quartiers (IRIS) où le taux de logement social et l'indice de fragilité sociale sont moindres.

Les cartographies, en annexe A10, représentant les secteurs de reconstitution aux échelles métropolitaine et infra-communales, permettront d'assurer le suivi régulier sur la durée de la convention de l'atteinte de ces objectifs de territorialisation.

Géographie prioritaire

Les opérations de reconstitution ne seront pas situées en QPV, sauf cas limités. Ces dernières, qui restent en proportion marginale dans la programmation annuelle de logements sociaux (droit commun et reconstitution), se répartissent essentiellement entre des opérations d'aménagement permettant d'engager une diversification du peuplement et des sites d'intervention NPNRU faisant l'objet de la convention de renouvellement urbain. Quelques sites se situent dans des quartiers d'habitat ancien dégradé au sein desquels une production limitée de logements sociaux peut contribuer à amorcer une reconquête urbaine et sociale tout en permettant un parcours résidentiel à des ménages issus du parc privé ancien dégradé. Au regard des FAT prévisionnelles établies pour des opérations en QPV, le taux d'opérations en QPV est estimé à [environ 25%](#). Cette proportion s'explique par :

- Des opérations de construction neuve de logements sociaux visant à maintenir à terme une offre locative sociale dans des quartiers en renouvellement urbain avec un fort potentiel de valorisation (Aviateurs, Concorde à Lille).
- La nécessité de produire une offre locative sociale neuve en QPV sur Roubaix. Ce volume s'inscrit dans une stratégie habitat déclinée par quartier, présentée en Comité d'engagement le 15 janvier 2020, fixant des objectifs de production de logements en diversification et des volumes plafonds de logements sociaux (285 dont 141 dans des FAT à l'adresse et 144 en macro-FAT MEL). L'annexe D détaille pour chaque opération l'indice de fragilité et le taux de logement social à l'IRIS, le taux de parc privé potentiellement indigne à la section cadastrale et la localisation de logements sociaux existants à proximité.
- La règle de financement des opérations neuves de logements en QPV NPRU à 100% en reconstitution (contre 50% reconstitution - 50% droit commun hors QPV NPRU).

Mixité sociale

Afin de maintenir une mixité sociale au sein des opérations, les sites de reconstitution respecteront les principes du PLH en matière de taux minimum de PLAI (30 % de PLAI au sein de la programmation PLUS PLAI). Le taux de 60 % de PLAI financés par l'ANRU au titre de la reconstitution est lissé au sein de l'ensemble de la programmation.

Articulation avec la production de droit commun et inscription dans les objectifs du PLH métropolitain

- un objectif de 6 000 logements par an répartis en 33 % de logements sociaux, 33 % de logements intermédiaires, 33 % de logements libres ;

- un objectif de production de 2 000 logements sociaux par an renforcé à 2 300 pour intégrer l'effort de reconstitution ;
- un volume annuel de reconstitution de 400 à 450 par an environ par les bailleurs en charge de la démolition ;
- un objectif de taux de PLAI renforcé de 20 % à 30 %.

Méthode d'identification annuelle des sites de reconstitution et de suivi des objectifs

Le suivi partenarial de la mise en œuvre de la stratégie de reconstitution sera effectué dans le cadre des revues de projets prévues à l'article 12.2 de la présente convention.

Celles-ci pourront donner lieu à des réunions préparatoires spécifiquement dédiées à la stratégie de reconstitution.

Reconstitution du foyer Adoma des Trois Ponts

La démolition du Foyer de travailleurs migrants Adoma Constantin Florent (155 chambres) vise à la fois à répondre à la nécessité de faire évoluer cette offre de foyer devenue obsolète et d'accompagner la transformation urbaine et sociale du quartier des Trois Ponts. Adoma a réalisé une première analyse de la situation des locataires du foyer. Les travailleurs migrants âgés (« chibanis ») sont une trentaine de personnes. La Ville de Roubaix souhaite accompagner leur relogement dans la commune. Les autres locataires sont, en majorité, des ménages isolés en grande précarité, ou des ménages pour qui le logement dans le foyer est une solution très temporaire le temps de trouver mieux. L'enquête sociale qui sera réalisée permettra de préciser le profil des résidents ainsi que la part qui pourra être relogée dans le parc social existant, avec possibilité d'un accompagnement social. Les autres résidents seront orientés dans des structures spécialisées adaptées. La MEL mobilisera le partenariat avec l'ensemble des acteurs, DDCS, partenaires du PDALHPD, organismes HLM comme institutions et associations gérant des structures spécialisées afin de permettre un relogement sur les autres communes de la métropole, étant entendu que les sites de reconstitution n'ont pas vocation principale à reloger les résidents du foyer actuel.

La reconstitution du foyer des Trois Ponts, à réaliser sur les autres communes de la MEL, vise à recréer une offre dédiée à des ménages en grande précarité. La MEL s'engage à accompagner Adoma dans le développement de son offre en pension de famille et résidences sociales sur son territoire. L'enjeu est de développer celle-ci sur plusieurs sites à taille humaine et sur des communes offrant une desserte en transports en commun, une présence de services publics et des possibilités d'accompagnement social. L'intégration d'Adoma au protocole foncier de reconstitution permettra, en accord avec les communes concernées, de flécher la cession de fonciers maîtrisés par la MEL à Adoma en vue de la reconstitution de cette offre financée en droit commun.

Le relogement et la reconstitution s'articuleront pour optimiser le calendrier de démolition : l'identification et la sécurisation progressive des sites de reconstitution par Adoma, qui constituent un préalable au relogement, doivent permettre d'arrêter au même rythme les remises en location du foyer des Trois-Ponts. [L'objectif est d'identifier en accord avec les maires concernés les sites de reconstitution en vue d'une démolition du foyer effectivement terminée au plus tard en 2027.](#)

Reconstitution d'une offre locative sociale pour personnes âgées suite à la démolition du foyer de personnes âgées de l'Alma

Le foyer de personnes âgées de l'Alma, propriété de LMH et géré par le CCAS compte, dans la partie qui sera démolie, 44 places dont 41 ménages encore résidents à septembre 2020 (43 personnes). Au regard du profil des occupants, le relogement sera réalisé sur la commune au sein de l'offre existante pour personnes âgées, dans des structures spécialisées et dans le parc social classique. Une offre locative sociale pour personnes âgées sera reconstituée sur l'ilot compris entre les rues de l'Alma - Archimède - Henri Carette et Blanchemaille suite à la démolition de la résidence de 3F Notre Logis. Cette offre nouvelle s'inscrit dans un projet plus large de résidence intergénérationnelle de 35 logements locatifs sociaux avec RDC actif. La conception de l'opération et des logements prendra en compte la diversité des profils de ménages (personnes âgées, familles, personnes isolées) et pourra être accompagnée d'un projet social visant à encourager les liens intergénérationnels. L'opération sera financée au titre de la reconstitution. Elle est intégrée au volume de 285 logements sociaux autorisés en dérogation globale sur Roubaix par l'avis de CE du 15 janvier 2020.

La reconstitution de ces deux foyers fera l'objet d'une vigilance particulière lors des revues de projet annuelles.

Article 3.5- Modification de l'article 5 du titre II « La stratégie de diversification résidentielle et les apports du groupe Action Logement en faveur de la mixité »

L'article 5.2 « La mobilisation des contreparties pour le Groupe Action Logement : des apports en faveur de la mixité » est modifié et désormais rédigé comme suit :

Les contreparties pour le groupe Action Logement visent à favoriser la mixité et la diversité de l'habitat en amenant une population nouvelle de salariés et ainsi réduire les inégalités dans les quartiers prioritaires politique de la ville visée par le NPNRU.

Les contreparties mises à disposition du groupe Action Logement au titre de la présente convention pluriannuelle de renouvellement urbain correspondent à :

- 57 564 m² de droits à construire (surface de plancher développée) prenant la forme de terrains cédés à l'euro symbolique et transférés en pleine propriété à Foncière Logement ou à un ou plusieurs opérateur(s) auxquels Foncière Logement aura transféré ses droits. Sur ces fonciers aménagés, tout type et gamme de produits pourront être développés à l'exception de logements locatifs sociaux. Au minimum 30% de logements locatifs libres devront être réalisés, sauf décision contraire de Foncière Logement.
- o 29 972 m² de droits à construire cédés à l'euro symbolique et transférés en pleine propriété à Foncière Logement.
- o 27 592 m² de droits à construire (surface de plancher développée), cédés à l'euro symbolique et transférés en pleine propriété à 3F Notre Logis, filiale du groupe Action Logement à laquelle par la présente Foncière Logement transfère ses droits.
- 3 561 (nombre total) droits de réservation en flux de logements locatifs sociaux, correspondant à 52% du nombre de logements locatifs sociaux dont la construction et la requalification sont financées par l'Agence, ou le cas échéant par d'autres financeurs (notamment FEDER et LBU), dans le cadre de la présente convention pluriannuelle (et du protocole de préfiguration).

Le nombre global de droits de réservation en droits uniques est calculé sur les bases suivantes :

Calcul du nombre de droits de réservation en droits uniques selon la catégorie d'opération				
Zones géographiques/Type d'opérations	% sur nombre total de logements construits hors QPV	% sur nombre total de logements construits en QPV	% sur nombre total de logements requalifiés < à 45 000 €	% sur nombre total de logements requalifiés > à 45 000 €
4 - Autres Grands pôles	40,0% soit 1233 droits	56,0% soit 590 droits	56,0% soit 98 droits	64,0% soit 1640 droits

Parmi ce volume global de réservations en droits uniques, pour les premières mises en location des opérations de reconstitution et de requalification en milieu vacant, Action Logement Services bénéficiera d'un droit de réservation à hauteur de :

- o 12,5% du nombre total de logements reconstitués hors QPV soit 396 droits ;
- o 17,5 % du nombre total de logements reconstitués en QPV soit 179 droits et requalifiés dont le coût est inférieur à 45 000 € par logement soit 131 droits ;
- o 20% du nombre total de logements requalifiés dont le coût est supérieur à 45 000 € par logement soit 191 droits

Commenté [ANRU25]: A faire figurer dans l'avenant si la mise en conformité avec l'article 5.2 de la convention (version 6), ainsi que son annexe B2 se fait dans le cadre de cet avenir. Se reporter à l'annexe B2 de la convention type en vigueur V6

Commenté [BD26]: Faut-il indiquer le nombre total de DU soit 3563 (52 % du nombre de logements total) ou uniquement les DU premier tour ? Voir ci-dessous.

Commenté [NE27]: A préciser avec AL

Commenté [BD28R27]: Calcul des DU sur la base des éléments transmis par AL

Commenté [NE29]: ROUBAIX-Alma-Requalification Magasins généraux rues cassel et stephenson (175 LLS)

Commenté [BD30]: À supprimer car Roubaix - Cassel/Stephenson est une réhabilitation en milieu occupé donc pas de droits en 1^{re} réservation

Commenté [NE31]: Toutes les rehabilitations ont un coût supérieur à 45 000 € / logement sauf 'ROUBAIX-Alma-Requalification Magasins généraux rues cassel et stephenson (175 LLS)

Commenté [BD32R31]: Uniquement les DU 1^{er} tour

Ces pourcentages s'appliquent pour les logements mis en location au titre de l'ensemble des opérations d'un bailleur social dans le cadre d'une même convention pluriannuelle.

En amont de la mise à disposition des logements locatifs sociaux visés, ces droits de réservation accordés à Action Logement Services sont formalisés dans une convention de financement et de réservation entre Action Logement Services et les organismes de logement social concernés.

Ces droits de réservation sont définis en tenant compte des orientations de la conférence intercommunale du logement prévue à l'article L 441-1-5 du CCH, qui prend notamment en compte les besoins des ménages salariés.

Ces droits de réservation devront être mis à disposition d'Action Logement Services dans un délai maximum de 30 ans à compter de la date de signature de la convention de financement et de réservation entre Action Logement Services et les organismes de logement social concernés. Ils sont convertis en flux annuel dans les conventions de réservation, prévues par le décret n°2020-145 du 20 février 2020.

Ces droits de réservation doivent être cohérents avec la stratégie de relogement et d'attribution mentionnée à l'article 6 de la présente convention.

Ces contreparties et leurs modalités de mise en œuvre sont détaillées respectivement en annexe B1 et B2 à la présente convention pluriannuelle.

Les modalités techniques de suivi et de pilotage des contreparties en faveur du Groupe Action Logement prévues par la convention tripartite entre l'État, l'ANRU, et Action Logement du 11 juillet 2018, avenantée le 10 juillet 2021, pourront être précisées dans une instruction commune Action Logement – ANRU.

Article 3.6 – Modification de l'article 6 du titre II « La stratégie de relogement et d'attributions »

L'article est modifié et désormais rédigé comme suit :

Le document cadre fixant les orientations en matière d'attribution, tel qu'il est prévu par l'article L. 441-1-5 du CCH, contient des objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires à prendre en compte pour les attributions et des objectifs de relogement des ménages concernés par les projets de renouvellement urbain. Ce document est annexé à la présente convention (annexe D1).

Dans ce cadre, le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage concernés par la présente convention pluriannuelle s'engagent à :

- En matière de relogement :
 - Élaborer et participer à la mise en œuvre de la stratégie intercommunale de relogement des ménages dont le relogement est rendu nécessaire par une opération de démolition de logement social, de requalification de logement social ou de recyclage du parc privé liée au projet de renouvellement urbain,
 - Assurer aux ménages concernés un relogement de qualité prenant en compte leurs besoins et leurs souhaits, en leur donnant accès à des parcours résidentiels positifs, notamment en direction du parc social neuf ou mis en location pour la première fois depuis moins de cinq ans dans le parc locatif social, et en maîtrisant l'évolution de leur reste à charge,
 - Conduire le plan de relogement de chaque opération le rendant nécessaire.
- En matière d'attributions, à prendre en compte et suivre les objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires pour les attributions de logements sociaux définis dans le cadre de la conférence intercommunale du logement, en particulier sur les sites en renouvellement urbain.

La convention intercommunale d'attributions, dont le contenu est défini par l'article L. 441-1-6 du CCH, décline le document-cadre d'orientations en matière d'attribution. Elle porte les modalités de relogement des ménages concernés par les projets de renouvellement urbain de la présente convention et précise les engagements de chaque signataire pour mettre en œuvre les objectifs territorialisés d'attribution.

La convention intercommunale d'attribution a été validée par le Conseil de la Métropole Européenne de Lille le 24 juin 2022

La MEL a adopté sa convention intercommunale d'équilibre territorial (CIET) en octobre 2016. Ce document, tel que défini par l'article 8 de la loi Ville du 21 février 2014 et de l'article 97 de la loi ALUR du 24 mars 2014, décline les orientations en matière d'attribution sur l'ensemble du territoire métropolitain. La CIET précisait également les modalités de relogement des ménages concernés par les projets de renouvellement urbain de la présente convention et les engagements de chaque signataire pour mettre en œuvre les objectifs territorialisés d'attribution.

L'ensemble des modalités de relogement des ménages concernés par les projets de renouvellement urbain sont définies précisément dans la charte métropolitaine de relogement annexée à la CIET. Cette charte est par ailleurs déclinée en conventions locales d'application sur chacune des communes concernées par le NPNRU, de manière à prendre en compte les spécificités locales concernant notamment l'organisation partenariale autour de l'accompagnement social des ménages.

En 2022, la CIET devient une Convention Intercommunale d'Attributions. La CIA a été adoptée par le Conseil de la MEL le 24 juin 2022. La charte métropolitaine de relogement sera actualisée au cours du 2nd semestre 2022.

La MEL et ses partenaires veillent à l'équilibre des attributions entre les quartiles de revenus, dans chaque quartier et commune de la MEL. Cet objectif contribue à équilibrer les attributions à l'échelle métropolitaine, selon le principe de solidarité entre les différents territoires de la MEL. La Loi Égalité et Citoyenneté préconise cette vigilance à l'échelle des quartiers de la politique de la ville et en dehors de la politique de la ville :

- Ainsi, hors quartiers de la politique de la ville, au moins 25% des attributions doivent se réaliser au bénéfice des ménages les plus modestes (1er quartile de revenus), c'est un objectif minimum (objectif plancher).
- En quartiers politique de la ville, au moins trois quarts des attributions doivent se réaliser au bénéfice des ménages aux revenus intermédiaires et plus élevés (2ème, 3ème, et 4ème quartiles de revenus) comme constaté au moment de l'élaboration de la CIA sur les 3 dernières années. Pour les QPV, l'objectif est de parvenir à un minimum de 50% d'attributions aux ménages des 3ème et 4ème quartiles (objectif plancher)

Les ménages NPRU représenteront 11% des attributions totales pour les années fortement impactées par les relogements NPRU. Ce taux est adapté pour tenir compte des besoins issus des nombreuses démolitions programmées sur la MEL, ainsi que des retards d'ores et déjà pris en matière de relogement. Il sera modulé par bassin de vie en fonction des possibilités réelles d'attribution offertes par chaque territoire.

L'ensemble du territoire métropolitain et le parc de tous les bailleurs de la métropole sont ouverts au relogement des ménages NPNRU, dans le respect de leur projet résidentiel et leurs capacités financières. Le reste-à-vivre et le taux d'effort sont vérifiés avant validation de toute proposition de relogement par tous les partenaires des instances de suivi des relogements, aux échelles métropolitaine et locales.

Par ailleurs, à la demande du Comité d'Engagement réuni le 12 juin 2019, l'engagement des bailleurs a été renforcé par la formalisation d'un "protocole d'accord opérationnel interbailleur" sur le relogement.

Tous les bailleurs s'engagent à participer à l'effort de relogement pour garantir le relogement à un niveau intercommunal et le rythme des relogements validé dans le PSR.

Ainsi, le relogement de 40 % des ménages concernés sera réalisé par la mobilisation de l'interbailleur au niveau métropolitain, sur la période 2018-2027 (avec un engagement de l'ensemble des opérations au 31 décembre 2024 et une réalisation des relogements d'ici fin 2027 au plus tard).

Il est convenu que les bailleurs démolisseurs assurent le relogement de 60 % de leurs relogements dans leur propre parc. Les 40 % restants, seront confiés à l'interbailleur. Dans le cadre de l'actualisation de la charte de relogement et du protocole interbailleur, la MEL proposera d'actualiser cet objectif, en cohérence avec la structure du parc.

Le protocole de relogement interbailleurs du NPRU définit une clé de répartition, identique pour chacun des 11 bailleurs non démolisseurs, permettant ainsi une prise en charge de 40% des relogements entre eux ; ainsi chaque organisme se verra fixer un nombre de relogements à effectuer par an.

Les objectifs chiffrés pour l'année 2020 sont définis en annexe 2 du protocole et représentent entre 6 et 7% de leurs attributions annuelles (calcul basé sur le PSRM au 31/12/2019 et les attributions constatées pour 2018). L'évaluation et la mise à jour annuelle de ces objectifs dans les différentes instances de suivi du relogement sont également prévues, au comité de pilotage métropolitain des relogements NPRU, qui se réunit une fois par an.

L'actualisation du protocole interbailleur devra également tenir compte des objectifs de relogement des ménages issus du parc privé.

Définition du parcours résidentiel positif : principes et leviers

Les opérations de démolition ainsi que les opérations de réhabilitations sont vues par les partenaires comme une opportunité d'améliorer les conditions de vie (dans le logement et/ou dans le quartier) voire la situation personnelle des membres de chaque famille relogée.

Ils s'engagent à reloger tous les locataires, et à réaliser des décohabitations si besoin.

Le travail sur le projet résidentiel, construit avec la famille, doit permettre :

- l'accès à un logement de qualité, adapté à la composition et aux capacités financières du ménage et répondant à ses besoins, et à ouvrir le champ des possibles en termes de mobilité géographique (tous les quartiers, toutes les communes et tous les bailleurs sont potentiellement "accueillants").
- **L'accès au parc neuf et conventionné depuis moins de 5 ans : les partenaires visent la réalisation infine de 40 % des relogements dans le parc neuf ou récent.**
- L'accès à un logement disponible, de qualité, adapté à la composition, aux capacités financières du ménage et répondant à ses besoins. Le seuil de 6,50 €/jour/personne constitue un seuil d'alerte. Lorsqu'un ménage est (avant relogement) au-dessus de ce seuil, il ne doit pas descendre au-dessous après relogement. Lorsqu'il est au-dessous de ce seuil (avant relogement), sa situation ne doit pas être dégradée par le relogement

Un document sur la qualification du parc social a été diffusé aux membres des instances et est consultable via le portail cartographique métropolitain du parc social.

Ce portail permettra également une meilleure connaissance interbailleurs et intercommunale du parc mobilisable.

Il est convenu également de ne pas faire de proposition dans des résidences devant subir une intervention prochaine, sauf exceptions. Dans tous les cas, le ménage devra être précisément informé de l'intervention à venir.

Les principes d'un parcours positif au niveau de la métropole passent également par :

- la résorption des situations de sur-occupation, par l'obtention d'un logement adapté à la composition familiale (ou plus grand que l'actuel) ou par la réalisation de décohabitations,
- la maîtrise de l'évolution des taux d'effort, reste à charge et reste à vivre. Le relogement tiendra compte de la situation financière des familles et ne l'aggravera pas. En outre, le relogement ne coûtera rien aux familles,
- l'accompagnement personnalisé, global et de qualité : les partenaires proposent une offre de service globale, qui permet aux personnes volontaires de résoudre certaines problématiques sociales, économiques ou professionnelles ou d'enclencher un accompagnement qui perdurera au-delà du déménagement,
- les actions collectives pour lever les freins à la mobilité et accompagner les ménages à l'ouverture de leurs souhaits (*action financée par l'ANRU - cf. article 9*),
- la mobilisation des contingents, (hors contingent préfectoral),
- enfin, les ménages eux-mêmes auront la possibilité d'évaluer leur relogement, et leur perception quant à l'évolution de leur parcours résidentiel, via la réalisation d'enquête de satisfaction 6 mois après le déménagement (*action financée par l'ANRU - cf. article 9*).

La grille d'entretien, validée par l'ensemble des partenaires du NPNRU, est annexée à la charte métropolitaine de relogement.

Cette enquête sera réalisée auprès de l'ensemble des ménages à partir du sixième mois après leur relogement. Elle vise à évaluer leur degré de satisfaction sur le déroulement de l'opération de relogement, leur accompagnement au relogement, leur nouvelle occupation du logement, et leur intégration dans leur nouvel environnement.

Pour la réalisation des enquêtes de satisfaction, la MEL a recours à un prestataire externe au moyen d'un marché public à bons de commande, pour une durée de 18 semestres et un démarrage de la mission au premier trimestre 2020. Les enquêtes démarreront en juillet 2022.

Afin de faciliter ces parcours résidentiels dans du parc neuf ou récent et de qualité, l'ANRU a mis en place une aide dite « indemnité minoration de loyer » visant à faciliter les relogements dans un logement neuf ou conventionné depuis moins de cinq ans ou mis en location pour la première fois depuis moins de cinq ans dans le parc locatif social, que le relogement soit effectué dans le patrimoine du maître d'ouvrage qui porte l'opération générant du relogement ou chez un autre bailleur.

L'aide pour minoration de loyer est dissociée du financement de la reconstitution de LLS. L'enjeu est d'ouvrir les perspectives résidentielles des ménages relogés en facilitant leur accès au parc social neuf ou récemment mis en location de l'ensemble des bailleurs du territoire, dans des conditions financières maîtrisées pour ces ménages.

Dans le cas de baux signés à compter du 1er janvier 2021 (évolution liée au règlement général publié le 29 août 2021), le relogement définitif peut également être réalisé dans un logement locatif social construit, en métropole, sous le régime de la réglementation thermique 2005 (réglementation applicable à tous les projets de construction ayant fait l'objet d'une demande de permis de construire déposée à compter du 1er septembre 2006), ou toute réglementation thermique postérieure, et dans les départements d'outre-mer dans un logement locatif social dont la demande de permis de construire a été déposée après le 1er septembre 2006.

La contractualisation des minorations est répartie sous maîtrise d'ouvrage :

- des bailleurs en charge des démolitions et des bailleurs déjà identifiés susceptibles d'accueillir les ménages à reloger,
- du porteur de projet, dans l'attente de l'identification d'autres bailleurs pouvant accueillir les ménages à reloger.

Les opérations contractualisées peuvent être ajustées ou recomposées au fur et à mesure de l'identification des bailleurs pouvant accueillir les ménages à reloger et de l'avancée des relogements.

La MEL assure le suivi régulier de l'utilisation des minorations, via les instances locales et métropolitaines de relogement. Un bilan annuel est réalisé lors du Comité de Pilotage des relogements.

Roubaix : une stratégie globale de peuplement déclinée opérationnellement

La stratégie de transformation des quartiers portée par le NPRU passera par une intervention forte sur le patrimoine sociale tant en démolition qu'en réhabilitation. Au-delà des interventions physiques, cela implique la mise en œuvre d'une stratégie globale de peuplement qui sera déclinée et suivie dans le cadre des instances de gestion du peuplement (Points relogements, GSP) puis déclinées opérationnellement par les Commissions d'Attribution Logement.

Cette stratégie se déploiera selon trois item :

1/ dans le cadre des réhabilitations en sites occupés. Lille Métropole Habitat favorisera les opportunités de parcours résidentiel des locataires en place afin de mobiliser les logements ainsi libérés au profit de la mise en œuvre de cette stratégie. Pour ces bâtiments, le traitement des mutations exprimées constitue donc une priorité en particulier afin de résoudre les problématiques de sous et sur occupation et de favoriser les décohabitations. Au-delà le bailleur mobilisera sa connaissance de proximité pour identifier des situations particulières et faire émerger des demandes de mobilité résidentielles. A cet effet, des forfaits relogement à hauteur de 50% du nombre de logements sont inscrits les FATS de requalification.

2/ dans le cadre des réhabilitations en sites inoccupés. il s'agira ici de mettre en œuvre une stratégie globale d'attribution à l'instar d'une résidence neuve, stratégie définie dans le cadre des instances du NPRU et s'inscrivant dans le respect des objectifs de la CIA. Ainsi la stratégie d'attribution de chacun de ces résidences respectera à minima l'objectif d'équilibre à 25% des quartiles complété des objectifs spécifiques fixés partenarialement en GSP.

3/ dans le cadre du programme de réhabilitation des diffus vacants : De nombreux logements individuels sont actuellement non occupés et mobilisables après travaux. Ils constituent une véritable opportunité pour le relogement des ménages dans les NPNRU, en particulier pour répondre aux besoins de grandes typologies tel qu'identifié par le plan stratégique de relogement. Le NPRU intègre la requalification de 54 logements de

type 4 ou plus (35 seront réalisés par LMH, 11 par Vilogia et 8 par Partenord Habitat). Ces logements seront mobilisés dans le cadre des démarches de relogement du NPNRU.

Le suivi des attributions et du peuplement fera l'objet d'un point spécifique en revue de projet.

Les objectifs métropolitains de relogement

- 40 % des relogements dans le parc locatif social neuf ou conventionné depuis moins de cinq ans.
- Propositions de relogement en adéquation avec les objectifs d'équilibres territoriaux (vigilance forte entre le profil des ménages et l'indice de fragilité des immeubles et des IRIS de relogement).
- Les objectifs de rééquilibrage territorial inscrits dans la CIET guident l'ensemble des flux, y compris les relogements du NPNRU.
- Maîtrise du reste à charge des ménages relogés.
- Maîtrise du reste à vivre par jour et par personne.
- Le bilan des attributions 2018 démontre une homogénéité dans la répartition des ménages selon leur quartile, entre l'ensemble des QPV métropolitains et ceux des huit communes NPNRU.

En effet, 18 % des attributions hors QPV se font à des ménages du 1^{er} quartile CIET, tant dans les communes du NPNRU que sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Dans les QPV des communes du NPNRU, les attributions aux ménages des 2^e, 3^e et 4^e quartiles CIET, représentent 73 % du total des attributions ; ce chiffre est de 72 % sur l'ensemble des QPV de la MEL.

Les revues de projets annuelles permettront de vérifier les effets attendus en matière de localisation des relogements et de mesurer l'impact des relogements sur le rééquilibrage territorial. Des bilans sur la localisation des relogements en QPV et hors QPV seront réalisés.

Les instances de gestion du relogement sont à deux niveaux, locales et métropolitaines

La MEL pilote la démarche globale de relogement et les instances de suivi, elle mobilise au niveau local et au niveau métropolitain dans les instances dédiées, l'ensemble des partenaires afin de présenter la situation de chacun des ménages et d'arrêter collectivement des orientations en matière de relogement et d'accompagnement social. La tenue des bases de données est assurée par la MEL ainsi que la traçabilité de l'ensemble des décisions prises collectivement.

- Les instances métropolitaines ont vocation à mobiliser les communes et l'interbailleur dans le cadre des relogements intercommunaux notamment. Les contingents réservataires, hors contingent préfectoral seront mis à contribution pour faciliter les relogements (bailleurs, MEL, Action Logement...).
- Les mesures d'accompagnement social des ménages à reloger sont pilotées localement au niveau des instances partenariales des groupes SSI (groupes de suivi social individuel).
- Les Groupes de Suivi du Peuplement (GSP) ont pour mission de suivre l'évolution du peuplement au sein de chacun des quartiers en renouvellement urbain.
- Les objectifs quantifiés et territorialisés d'attributions de logements locatifs sociaux (premier accès et mutations) contribuent au rééquilibrage du peuplement et à la mixité sociale dans les quartiers en renouvellement urbain, aux échelles globales et des différents secteurs, en cohérence avec les orientations du projet de renouvellement urbain et de sa stratégie habitat.

Un travail partenarial et des responsabilités partagées

Une démarche sous la coordination de la MEL

La MEL pilote, anime et coordonne les instances de relogements. Elle est garante de la cohérence globale de la démarche. Pour rappel, les missions s'organisent de la façon suivante :

1. Une mission de coordination et de suivi des relogements à l'échelle métropolitaine

- qui sécurise et prépare la phase opérationnelle des relogements : garantit la mise en œuvre de la charte métropolitaine de relogement et pilote la construction et le suivi du Plan Stratégique du Relogement Métropolitain (gestion des volumes et des rythmes de relogement) dans le respect de la charte métropolitaine et de la CIET ;
- qui anime la démarche métropolitaine de suivi des relogements ;
- assure le rôle d'animation et de coordination des partenaires (État, Bailleurs, URH, Communes, Action Logement, partenaires du suivi social) ;

- prépare et anime le Groupe Technique de Relogement Métropolitain (GTRM), qui réunit une fois par mois les bailleurs, communes, la DDTM, Action Logement et les comités de pilotage métropolitain des relogements, afin d'assurer le suivi des relogements intercommunaux et/ou interbailleur ;
- apporte un appui en ingénierie et une aide méthodologique en phase opérationnelle des relogements (homogénéité et cohérence métropolitaine des rendus), produit les documents réglementaires attendus (RIME, bilan des engagements) et les bilans d'avancement ;
- effectue le suivi du marché de réalisation des enquêtes de satisfaction permettant d'évaluer la qualité du dispositif de relogement mis en place, 6 mois après relogement ;
- accompagne le lancement des démarches locales : participe à l'élaboration des chartes locales d'application de la charte métropolitaine de relogement en étant garante de la cohérence avec les principes métropolitains, sécurise la mise en place du dispositif de suivi des relogements à l'échelle locale.

L'ANRU accompagne la conduite du relogement à l'échelle métropolitaine à hauteur de 2 ETP sur 8 ans.

2. Une mission de coordination et de suivi des relogements à l'échelle locale

Elle assure le suivi de l'ensemble des relogements sur les sites du NPNRU et, pour cela, elle effectue :

- la saisie des guides d'entretien préalables au relogement, réalisés par le bailleur, dans l'outil de suivi des relogements mis en place par la MEL, et leur analyse (par ville et par opération),
- le secrétariat des groupes de travail mis en place (préparation des tableaux de suivi de relogement nécessaires à la tenue de la réunion, comptes rendus des réunions), l'animation des réunions et la coordination des partenaires (deux groupes techniques par mois et par volet territorial),
- le suivi des propositions de relogement, vérification de la cohérence des propositions de relogement avec la CIET et les préconisations actées en groupe de suivi du peuplement,
- la mise à jour de la base de données tout au long de l'opération,
- la réalisation des bilans en phase opérationnelle de relogement, ainsi qu'un bilan de fin d'opération, avec leur présentation, notamment en comités de pilotage (2 fois par an par volet territorial),

Les interfaces sont fortes avec la mission métropolitaine pour les relogements hors commune (itération forte avec le GTRM), avec les directions de projet dans la gestion du planning de relogement, les instances de suivi social qui assurent le suivi social individualisé des ménages à reloger.

Le rôle clé des bailleurs sociaux qui assurent le lien avec le ménage relogé

Le relogement relève de la responsabilité et de la compétence du bailleur, dans le respect des droits des locataires et des principes de la charte de relogement.

Le chargé de relogement accompagne le ménage dans son parcours relogement dès l'annonce aux locataires du démarrage de l'opération de relogement, et jusqu'à 6 mois après son relogement.

Ils mobilisent pour cela l'aide forfaitaire de l'ANRU, pour :

- la réalisation des enquêtes préalables au relogement,
- la recherche d'un logement adapté (pour le relogement réalisé dans son parc),
- les propositions au ménage (après validation par les partenaires),
- la réalisation des visites du logement avec le ménage,
- le transfert de caution,
- l'ouverture/fermetures des compteurs énergie et abonnements,
- le transfert du courrier postal pendant 6 mois (+ plaques d'immatriculation le cas échéant),
- le suivi entreprise de déménagement,
- la réinstallation de cuisine équipée ou salle de bain, réaménagement de placards/penderies,
- les frais de garde-meubles (le cas échéant),
- accompagnement au besoin pour prise de contact avec le gestionnaire encombrant ou mise à disposition d'un local spécifique,
- les logements proposés aux ménages seront en bon état d'habitation et respecteront toutes les normes d'hygiène. Ils doivent répondre aux besoins de la famille du point de vue de l'adaptation du logement à la taille de la famille et peut, dans certains cas, tenir compte de son évolution,
- le débarrassage des logements,
- l'embellissement des logements/remise en blanc,
- la ou les visites de courtoisie après le relogement,
- la présence en Groupes de suivi social individualisé - thématiques (non exhaustives),
- l'accompagnement social lié au logement.

En complément, les bailleurs assurent un accompagnement social renforcé des ménages les plus fragiles dans le cadre d'une MOUS.

Pour les ménages les plus en difficulté, la réussite du relogement et d'une bonne insertion dans leur environnement est conditionnée par la mise en œuvre d'un accompagnement d'une forte intensité, dont la mise en place doit être coordonnée en amont et en aval de l'attribution du logement.

Un accompagnement social individualisé des ménages sous la coordination des villes

En cohérence et en articulation avec les missions portées par la MEL et les bailleurs, les Villes assurent un travail en proximité avec les habitants et un travail de réseau en assurant la coordination et la mobilisation des partenaires locaux (Département, État, CAF, Mission Locale, Pôle Emploi, CCAS, Club de prévention, centres sociaux, associations...) nécessaires à la mise en place d'un accompagnement individualisé et adapté des ménages qui le souhaitent. Ce travail doit permettre de lever les freins objectifs au relogement, à travers l'accompagnement social et vers l'emploi notamment, les freins psychologiques d'un changement de quartier et d'environnement.

Le Département, au titre de ses missions de prévention et de lutte contre les exclusions, de ses compétences sociales et en matière de logement s'engage à s'associer à la mise en œuvre de la charte (contrat/convention) pour les relogements NPNRU et à mettre en œuvre des interventions sociales de droit commun. Néanmoins, le Département rappelle qu'il n'a pas vocation à se substituer aux dispositifs déjà mis en œuvre et/ou prévus dans le cadre des projets NPNRU, notamment en matière financière.

Les professionnels du Département du Nord accompagneront les personnes et les familles, avec leur accord, dans le cadre de leurs missions. Ils veilleront à une approche globale de la personne et de sa situation, à la cohérence du parcours, dans le respect de sa vie privée et de ses choix.

Les représentants des services des Directions Territoriales de Prévention et d'Actions Sociales (DTPAS) participeront aux instances/groupes techniques de relogement pour assurer un accompagnement avec l'accord de la famille dans le cadre du droit commun. Les DTPAS organisent cette représentation.

La CAF est également en mesure de mobiliser des moyens humains au travers de son équipe de chargés d'intervention sociale. Ces derniers qui accompagnent les familles allocataires participent aux commissions de relogement du NPNRU.

Une coordination sociale renforcée sur Roubaix

Avec un peu plus d'un millier de relogements dans un temps resserré sur le territoire communal, l'accompagnement social et professionnel des familles constitue un enjeu majeur de réussite du projet et nécessite la mise en place d'une mission de coordination spécifique. Au-delà de la sécurisation des parcours de relogement assurée par les bailleurs, il s'agit de travailler à la réinscription des familles dans une dynamique vertueuse et à la définition de leurs projets de vies. Avec l'adhésion des ménages et sur la base des diagnostics sociaux, il s'agira d'identifier les freins et problématiques à traiter et ainsi de mettre en place des programmes d'accompagnement adaptés aux besoins des ménages.

Ces programmes feront appels aux ressources des différents partenaires et acteurs de l'accompagnement et du développement social. Il s'agira prioritairement de mobiliser les moyens et dispositifs existants et de développer le cas échéant des dispositifs spécifiques face à des situations particulières. Ce dispositif mobilisera le Département, le CCAS au titre de ses missions d'action sociale, la MIE en tant que pilote du volet « emploi-insertion professionnelle, et les acteurs sociaux de terrains (centres sociaux, association de proximité ...). Cette démarche viendra accompagner et sécuriser la mobilité résidentielle pour l'ensemble des ménages NPNRU. Par ailleurs, les relogements NPNRU impactent le fonctionnement des autres résidences sociales de la commune et risquent d'interdire la maîtrise des objectifs de peuplement partagés si un renfort du suivi social des familles d'ores et déjà locataires de ces résidences n'est pas mis en œuvre.

Compte tenu de la spécificité des enjeux rencontrés à Roubaix, les partenaires ont proposé que cette sollicitation fasse l'objet d'une démarche d'expérimentation avec ses objectifs et indicateurs de suivi propres, sur la base d'1 ETP pendant 4 ans.

Après un travail de définition de la mission et de la fiche de poste, la Ville de Roubaix, la MEL, l'Etat et les Bailleurs, ont acté d'intégrer, sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Roubaix, une mission de coordination sociale, positionnée directement auprès du Directeur de Projet NPNRU.

Cette mission a donc la charge d'assurer la coordination des acteurs sur ce volet. Elle permettra, au niveau local de:

- Animer et coordonner les instances du volet « accompagnement des ménages » afin de créer un réseau d'acteurs efficace et durable
- Animer et mobiliser le réseau d'acteurs entre les chargés de relogement des bailleurs et les autres partenaires du volet humain
- Evaluer en continu l'accompagnement des ménages et proposer le cas échéant d'éventuelles pistes d'amélioration et/ou de réorientation de l'action publique

Le suivi de cette mission fera l'objet d'un point spécifique en revue de projet au titre du bilan évaluatif.

Article 3.7 – Modification de l'article 7 du titre II « La gouvernance et la conduite du projet »

L'article 7.2 « La conduite de projet » est modifié et désormais rédigé comme suit :

Pour assurer la coordination des maîtres d'ouvrage et le bon déroulement et enchaînement des différentes opérations ainsi que l'ordonnancement général du projet à mener, la MEL conduit le pilotage opérationnel du projet.

La MEL signe en février 2015 son contrat de ville. Il repose sur 3 piliers : l'économie et l'emploi, l'habitat et le cadre de vie, la cohésion sociale. Il se décline en 21 conventions d'applications territoriales et 7 conventions d'applications thématiques, dont le NPNRU. Elle traite donc dans un cadre unique et partenarial des enjeux de cohésion sociale, de renouvellement urbain et de développement économique pour répondre aux situations des territoires en situation de décrochage. La MEL, créée en janvier 2015 le service politique de la ville afin de piloter la mise en œuvre du contrat.

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain, et pour assurer la coordination des maîtres d'ouvrage et le bon déroulement et enchaînement des différentes opérations ainsi que l'ordonnancement général du projet à mener, la MEL conduit le pilotage opérationnel du projet.

Le pilotage et la conduite stratégique et opérationnelle du projet de renouvellement urbain se font de manière partenariale sous la responsabilité de la MEL. Celle-ci s'appuie sur une équipe dédiée, et a des missions de coordination stratégique et opérationnelle, de direction de projet et d'expertise thématique.

Cette ingénierie veille à la mise en œuvre de la stratégie et des enjeux du projet métropolitain, en cohérence avec le contrat de ville et les politiques de développement métropolitaines, tout en répondant aux objectifs incontournables du NPNRU. Elle permet de répondre aux enjeux du projet aux échelles métropolitaine et locales ; les itérations entre ces deux échelles étant extrêmement fortes.

Le dispositif d'ingénierie global bénéficie de l'accompagnement de l'ANRU pour 18 ETP (équivalents temps plein).

Commenté [ANRU33]: Indiquer « sans objet » dans l'article, le cas échéant.
En cas d'intégration d'opérations « Quartiers Fertiles » renseigner cet article

> La mise en œuvre globale du contrat de ville

Les enjeux du contrat de contrat de ville métropolitain nécessitent une organisation spécifique et adaptée permettant à la MEL et ses communes de gérer la complexité d'un projet éminemment pluridisciplinaire, générant la mobilisation de nombreuses politiques publiques.

Le service Politique de la ville de la MEL pilote la mise en œuvre globale du contrat de ville à la recherche de stratégies d'intervention les plus intégrées possibles.

Il est composé des 4 unités suivantes :

- Les chargés de missions thématiques et les gestionnaires du contrat assurent le suivi global du contrat de ville sur les 26 quartiers prioritaires de la MEL.
- Les directeurs de projets "cohésion urbaine et sociale" et les chefs de projets "aménagement" assurent le suivi des 13 projets NPNRU.

Trois missions de coordination au sein du service ont été créées en janvier 2016 (coordination NPNRU stratégique, coordination NPNRU opérationnelle et coordination contrat de ville global) afin de permettre à la MEL d'assurer :

- son rôle de porteur de projet et de chef d'orchestre pilotant le contrat de ville et son volet NPNRU en posant les conditions de faisabilité et de soutenabilité du projet dans son ensemble ainsi que les priorités d'intervention,

- son rôle de maître d'ouvrage sur ses propres compétences, mobilisant à la fois ses moyens de droit commun et ses moyens spécifiques.

Chaque ville possède ses propres services Politiques ville et renouvellement urbain. Une organisation spécifique de conduite de projet entre la MEL et les communes co-pilotes des volets territoriaux a été mise en place.



> Le pilotage stratégique et opérationnel du projet de renouvellement urbain

Les missions de coordination stratégique et opérationnelle

Ces deux missions veillent à la bonne cohérence entre le renouvellement urbain et les grandes politiques de développement métropolitaines, posent et mettent en œuvre la stratégie et le cadre d'intervention métropolitain, s'assurent de la mobilisation et de la transversalité de l'ensemble des métiers assurés par la MEL au regard de ses compétences, et organisent les itérations entre l'échelle métropolitaine et les échelles locales. La collaboration entre ces deux missions permet de rendre cohérent le pilotage stratégique et opérationnel du projet.

Ces deux missions sont financées par l'ANRU.

La mission de coordination stratégique

- Accompagne le projet métropolitain, veille au respect de la stratégie métropolitaine, est garante des objectifs fondamentaux du projet.
 - Garantit la mise en œuvre du projet dans le respect des objectifs et du cadre contractuel.
 - S'assure du respect du cadre d'intervention du NPNRU, porté par l'ANRU et fixé par les règlements général et financier.
 - Pose et met en œuvre les conditions de réussite du projet métropolitain et s'assure de la mobilisation des leviers métropolitains conditionnant la réussite du projet.
 - Mobilise les ressources et expertises thématiques en assurant la cohérence de leurs interventions.
 - En articulation avec les missions de direction de projets, veille à la bonne cohérence entre les volets territoriaux et entre le volet métropolitain et les volets territoriaux.
 - Prépare et négocie les différentes contractualisations métropolitaines : protocole, convention d'application métropolitaine, avenant à la convention.
 - Prépare les instances décisionnelles du NPNRU.
 - Fédère les partenaires, crée les conditions de leur coopération dans l'intérêt du projet métropolitain et veille à la cohérence de leurs pratiques avec les objectifs et la finalité du projet.

La mission de coordination opérationnelle

- Accompagne le suivi du volet urbain et aménagement des projets de renouvellement urbain.
 - Coordonne les missions d'urbanisme conseil.
 - Assure la mobilisation des compétences internes à la MEL pour déterminer les montages opérationnels adaptés au projet de renouvellement urbain et les mettre en œuvre.
 - Coordonne le suivi des opérations d'aménagement.

- Veille à l'optimisation des financements des opérations d'aménagement, à la bonne gestion des bilans d'opération et leur fiscalité, à la mobilisation des crédits spécifiques de la MEL.
- Assure la préparation et le suivi budgétaire des projets d'aménagement dans le cadre du budget politique de la ville de la MEL.
- Veille à la prise en compte des contraintes techniques, opérationnelles et administratives inhérentes à la mise en œuvre de l'opération d'aménagement.
- Pose les conditions de réussite de la mise en œuvre des projets.

Les missions de direction de projet

Une mission de direction de projet est affirmée sur chaque volet territorial. Elle est assurée par la MEL et chaque ville concernée. Elle est composée d'un binôme "directeur de projet cohésion urbaine et sociale MEL" – "directeur de projets NPNRU ville".

La direction de projet est garante de la déclinaison territoriale du projet métropolitain et elle assure le pilotage stratégique et opérationnel du volet territorial dont elle a la charge. Elle s'assure de la cohérence des orientations du volet territorial avec la stratégie métropolitaine du projet de renouvellement urbain, du contrat de ville, sa convention territoriale, et du projet de ville.

Les missions de direction de projet sont financées par l'ANRU à hauteur de :

- 5 ETP pour le projet d'intérêt national de Roubaix ;
- 2 ETP pour les autres projets d'intérêt national : Lille Sud, Tourcoing, Mons-en-Barœul et Loos ;
- 1 ETP pour les projets d'intérêt régional de Hem et Lille Bois Blancs ;
- 0,5 ETP pour les projets d'intérêt régional de Wattignies et Wattrelos.

La MEL et les Villes s'engagent à promouvoir une organisation plus intégrée et susceptible de plus de mutualisation pour porter l'ensemble des enjeux. Le schéma de l'ingénierie pourra être ajusté au cours de la convention pluriannuelle pour s'adapter au rythme de mise en œuvre des projets.

Les principales missions de la direction de projet sont les suivantes :

- porter les orientations stratégiques du projet :
 - s'assurer de la transversalité du projet,
 - s'assurer de sa faisabilité, son ambition, sa soutenabilité et faisabilité dans le respect du cadre d'intervention du NPNRU,
 - formaliser les engagements des partenaires à mener le volet territorial (collectivités, bailleurs sociaux, opérateurs privés...),
 - participer à la construction des arbitrages et des priorisations,
 - construire le planning opérationnel et financier de réalisation du projet en cohérence avec le calendrier métropolitain.
- Assurer la coordination partenariale du projet et animer le dispositif partenarial :
 - construire et faire fonctionner un système d'information et de décision relatif à la définition et à la mise en œuvre du volet territorial,
 - mettre en place et animer les instances locales décisionnelles copilotées par la MEL et la ville concernée,
 - assurer le rôle de conseil et d'aide à la décision auprès du porteur de projet et du maire concerné,
 - mettre en place et animer une équipe projet resserrée et élargie, transversale et partenariale,
 - créer les conditions de coopération entre les services de la MEL et de la ville,
 - veiller à la cohérence des pratiques des partenaires avec les objectifs et la finalité du projet.
- Assurer le suivi de la réalisation du projet au plan opérationnel :
 - préparer la mise en œuvre du projet,
 - finaliser les engagements des partenaires et les concrétiser dans le cadre de la mise en œuvre du projet,
 - finaliser les négociations avec les opérateurs privés,
 - construire la stratégie d'accompagnement au changement et la stratégie d'accompagnement des habitants (insertion, projet de gestion...),
 - piloter la rédaction et la formalisation des chartes thématiques (GUSP, relogement, insertion...),
 - préparer et concevoir les outils de reporting et de suivi du projet, en lien avec la définition des outils à l'échelle métropolitaine.

La direction de projet anime et coordonne les membres d'une équipe projet transversale, dont les missions sont cohérentes et articulées, dans un contexte où la complémentarité entre la MEL et les villes est préalablement définie, notamment au regard de leurs compétences.

Enfin, elle associe les services de la MEL, des Villes, des bailleurs et de l'État. L'équipe projet peut ainsi être élargie autant que de besoin en fonction des priorités et de l'avancement du projet.

Les missions de mise en œuvre opérationnelle

Le pilotage et la mise en œuvre opérationnelle est assurée par le chef de projet "aménagement" positionné au sein du service Politique de la Ville. Ils occupent ainsi une place particulière au sein de l'équipe projet resserrée.

Ces missions sont les suivantes :

- piloter les études urbaines ainsi que les études techniques, de faisabilité et réglementaires,
- piloter le travail sur le choix du montage opérationnel,
- mettre en œuvre les procédures d'aménagement,
- animer l'équipe projet partenariale dédiée au projet urbain,
- alerter les référents ville sur les arbitrages à solliciter sur le projet d'aménagement,
- mobiliser les compétences MEL relevant du projet d'aménagement,
- élaborer le budget prévisionnel de l'opération d'aménagement,
- piloter et assurer le suivi de la mise en œuvre opérationnelle du projet d'aménagement,
- collaborer aux réflexions concernant les projets communautaires et les stratégies à mettre en œuvre pour mener à bien les opérations de renouvellement urbain.

Les missions d'expertises thématiques

Pour mener à bien le renouvellement urbain et assurer sa mission de pilotage du projet, des missions d'expertise thématique dédiée au projet ont été créées par la MEL et les Villes.

Au sein de la MEL, elles sont dédiées au contrat de ville et au projet de renouvellement urbain :

- une mission habitat et diversification,
- une mission métropolitaine d'accompagnement et de suivi du relogement,
- une mission de suivi des parcours résidentiels et du peuplement,
- une mission de développement économique et commercial,
- une mission de suivi et d'évaluation du projet métropolitain,
- une mission de communication et de marketing territorial,
- une mission de suivi administratif et financier du projet.

Les villes chapeautent des missions de pilotage du volet social des projets de renouvellement urbain et des missions de proximité, notamment de gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP), d'accompagnement au changement et d'accompagnement et de suivi social des ménages à reloger.

Dans ce cadre, la coordination et l'accompagnement des relogements fait l'objet d'une organisation dédiée mise en place par la MEL et les Villes, décrite dans l'article 6.

> Les modalités de collaboration partenariales pour assurer la conduite du projet

Les modalités de collaboration au sein de la MEL

- Coordination hebdomadaire interne au service Politique ville MEL.
- Revue de projets inter-services MEL bimensuelle permettant un accompagnement des projets par les directions MEL concernées (gouvernance territoriale, Habitat, Foncier, Patrimoine, Voirie, Sport, Culture, Économie, Emploi, Relation aux usagers, Jeunesse etc.).
- Pilotage de travaux thématiques spécifiques en lien avec nos partenaires (AMO éducation, charte d'insertion, feuille de route développement économique et emploi, travaux d'accompagnement au relogement, stratégie d'attractivité, gestion urbaine et sociale de proximité, feuille de route en matière de communication et de concertation).

Les modalités de collaboration MEL-ville-partenaires

- Chaque direction de projets organise ses propres temps de coordination hebdomadaire.
- Les comités techniques et de pilotages locaux trimestriels ainsi que les revues de projets annuelles permettent de réaliser des points d'étapes réguliers et d'arbitrages nécessaires aux projets. Ils sont

co-pilotés par le vice-président de la MEL en charge de la politique de la ville et le maire concerné. Le comité technique du NPNRU est co-piloté par la direction de projet MEL/Ville.

- Le comité intercommunal du contrat de ville et le comité de pilotage partenarial du contrat de ville (trimestriel) intègrent systématiquement les actualités et arbitrages métropolitains à traiter.

> Outils spécifiques mis en place pour la conduite de projet

Afin d'assurer le pilotage opérationnel du projet, la MEL s'appuie sur des méthodes et outils lui permettant de garantir l'ambition, la qualité du projet tout au long de la mise en œuvre et plus particulièrement en termes de qualité urbaine, architecturale et paysagère, la gestion et le suivi des risques financiers, opérationnels et/ou juridiques du projet.

Les montages opérationnels envisagés et les dispositifs spécifiques confiant pilotage à un tiers du projet (aménageur)

- Certains projets d'aménagement seront confiés à un aménageur par le biais de concessions d'aménagement, après une mise en consultation. L'aménageur assurera la maîtrise des opérations reprises dans le périmètre concédé. Il aura également à sa charge d'aller chercher les subventions à percevoir auprès de l'ANRU.
- L'aménageur reprendra, pour ce qui relève de son périmètre, la mission d'urbaniste en chef ainsi que toutes les missions nécessaires au bon déroulement de l'opération.
- La consultation engagée permettra de finaliser et stabiliser le traité de concession entre la MEL et le concessionnaire. Un bilan portant sur la durée de l'ensemble de l'opération est adossé au traité. L'élaboration en parallèle d'une convention tripartite permettra également d'acter les participations de la Ville au bilan financier de la concession d'aménagement.
- Des temps de coordination seront mis en place entre la MEL et l'aménageur, auxquels la Ville pourra être associée. Ces dispositions seront reprises dans les engagements entre la MEL et l'aménageur.
- Des comités de suivi techniques de la concession seront mis en place ainsi que des comités de pilotage.
- Les CRACL (Compte Rendus Annuels aux Collectivités Locales) seront produits chaque année et feront l'objet de délibérations les validant.
- Les modifications conséquentes entraîneront des avenants au traité de concession.

Des montages opérationnels sont envisagés sur l'ensemble des sites. Ils restent cependant en cours de validation :

Commune	Projet	Montage pressenti
Hem	Lienderie	Régie
Lille	Concorde	Concession
Lille	Bois Blancs	Projet Urbain Partenarial
Lille	Faubourg d'Arras et JB Clément	Régie
Lille	Quartiers Anciens	Concession
Loos	Les Oliveaux	Concession
Mons	Nouveau Mons	Concession + régie
Roubaix	Épeule	Régie
Roubaix	Alma	Concession
Roubaix	Trois Ponts	Régie
Roubaix	Quartiers anciens dont Pile	Concession Multi site
Tourcoing	La Bourgogne	Concession
Wattignies	Blanc Riez	Régie
Wattrelos	les Villas	Régie

Les dispositifs mis en place pour le suivi des risques juridiques, financiers, opérationnels : une mission métropolitaine d'OPCU

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain, chaque maître d'ouvrage a l'entièvre responsabilité de la mise en œuvre de ses opérations et la MEL assure la gestion et le suivi des risques financiers, opérationnels et/ou juridiques du projet métropolitain.

Pour cela, elle coordonne les maîtres d'ouvrage et pilote une mission métropolitaine d'OPCU qui sera externalisée. Cette mission permettra :

- l'identification et l'assistance à la mise en place des procédures nécessaires au déroulement du projet ;
- la mise au point du planning général du projet et des plannings détaillés des opérations établis en concertation avec l'ensemble des maîtres d'ouvrage ;
- la mise au point d'outils de suivi opérationnels destinés à éclairer les maîtres d'ouvrage sur l'avancement des opérations, leurs interactions, les risques identifiés et les propositions de solution ;
- le suivi régulier de l'avancement des opérations, la mise à jour des plannings et outils de suivi et l'accompagnement des maîtres d'ouvrage pendant toute la durée du marché ;
- à la demande, une assistance ponctuelle sur des points juridiques, stratégiques ou techniques.

Elle assure les itérations et cohérences nécessaires entre l'échelle métropolitaine et les échelles locales.

Les outils pour garantir la qualité, l'ambition du projet tout au long de sa mise en œuvre, en particulier en termes de qualité urbaine, architecturale et paysagère

Des missions d'urbaniste conseil vont être lancées sur l'ensemble des sites. La MEL en assure le pilotage à l'échelle de chaque projet.

La mission porte sur le conseil en architecture et urbanisme afin d'assurer notamment le respect des principes, des plans directeurs de chaque site, ainsi que de la qualité urbaine, architecturale et paysagère.

- Les urbanistes conseils élaborent les cahiers de préconisations urbaines, architecturales et paysagères définissant les niveaux de qualité qui s'imposeront au projet, à l'ensemble des opérations des différents maîtres d'ouvrage. Ils veillent ensuite au respect de ces préconisations, au cours de la mise en œuvre du projet, dans les différentes opérations.
- Dans la continuité de ces prescriptions, ils produiront les fiches de lots sur les parcelles constructibles préalablement définies. Ces fiches comportent les recommandations à respecter par les futurs acquéreurs, en matière de volumétrie, de surfaces, d'implantation, d'orientations, d'organisation des logements, de programmation, d'architecture du bâtiment...
- Ils devront également mettre à jour le plan directeur global du quartier en fonction des évolutions et modifications du projet, afin d'intégrer les différents programmes de construction stabilisés. Cette mise à jour se fera à chaque évolution notable du projet dans le respect des principes initiaux.

La mission comporte également des missions complémentaires :

- mettre en place une OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) sur l'ensemble des sites. Cet outil permet à la collectivité de fixer des orientations dans la déclinaison des études qui auront été réalisées et de les inscrire au PLU,
- accompagner des partenaires dans la négociation sur les projets privés,
- assister les maîtres d'ouvrage dans la conception des bâtiments publics,
- donner un avis sur les permis de construire par les urbanistes en chef.

Leur financement par l'ANRU est inscrit dans les opérations d'aménagement d'ensemble.

L'article 7.3.2 « La participation des habitants et la mise en place des maisons du projet à l'échelle de chaque volet territorial » est modifié et désormais rédigé comme suit :

Territoires	Participation des habitants	Maisons du Projet
Roubaix	Le dialogue sur le projet de renouvellement urbain de Roubaix ne part pas d'une page blanche. Des études stratégiques menées entre le printemps 2017 et la fin 2018 ont permis de définir des orientations par quartier pour répondre aux objectifs que se sont fixés la MEL et la Ville. Ces orientations ont été partagées avec les acteurs locaux et les habitants à l'occasion de réunions dans les quartiers.	<p>La revue d'avril 2021 a permis d'acter de l'impossibilité de mettre en œuvre la maison de projet et du marketing territorial, telle qu'initialement prévue à la gare de Roubaix. Elle a également permis de partager le nécessité d'une stratégie double, en assurant à la fois :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Une communication de très grande proximité, ciblée sur les quartiers et en particuliers les

	<p>Sur cette base, après négociation avec les partenaires, chacun des projets a donné lieu à des réunions publiques de présentation et d'échanges. Ces réunions ont été complétées par une marche urbaine support à l'échange et au dialogue.</p> <p>L'ensemble des supports et compte rendu de ces temps a été rendu public via la mise en place d'un site internet dédié et en parallèle un guide de la concertation a été co-construit avec les habitants.</p> <p>Enfin, le projet a été soumis à une phase de concertation réglementaire qui s'est tenue au premier semestre 2021 et a débouché sur l'adoption du bilan de la concertation préalable au Conseil Métropolitain du 28 juin 2021.</p> <p>Sur ces bases, le NPNRU a développé et adopté une véritable stratégie de communication porteuse de visibilité et de mobilisation. En effet, Compte tenu de la multiplicité des opérateurs de la rénovation urbaine dans les quartiers prioritaires, il est important de rendre visible la dynamique d'ensemble. C'est pourquoi le choix a été fait de réunir ces projets sous une unique appellation qui communiquera via une identité propre soutenue par les logos des principaux financeurs. Cette identité reprend l'identité métropolitaine des NPNRU et vient décliner une identité liée au projet Roubaïen. Cette identité combinée sera reprise dans l'ensemble des documents de communication/information lié au NPNRU de Roubaix.</p> <p>Ainsi, la stratégie de communication mise en œuvre se décline via :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Le développement de supports d'information et de communication (site internet, réseaux sociaux, des panneaux totem) ✓ La mise en place des moyens agiles de concertation : la maison de projet itinérante appuyée par des points relais (mairie de quartier, centres sociaux, totems d'information sur l'espace public) ✓ Un travail sur la mémoire des quartiers et surtout de ses habitants, décliné au travers d'un Voyage culinaire, de reportages photographiques, de guides labellisés "Ville d'art et d'histoire et des animations destinées au jeune public <p>En matière de concertation, la direction de projet s'est dotée d'une assistance à maîtrise d'ouvrage afin de l'accompagner dans la structuration d'une démarche de concert'action structurée autour de trois temps :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Relevé des dysfonctionnements actuels 2. Ateliers de concert'actions pour identifier des actions prioritaires d'amélioration du cadre de vie. 3. Ateliers de co-construction d'usages transitoires et/ou préfiguratifs d'aménagements pérennes des espaces urbains soumis à la concertation <p>La mise en œuvre de cette stratégie est assurée par la Ville de Roubaix qui mobilise un poste dédié à cet effet.</p>	<p>personnes les plus éloignées des outils de communication.</p> <p>2. Une communication numérique, permettant l'existence du projet sur la toile mais également une information très réactive.</p> <p>Ainsi, les partenaires ont convenu de renforcer la contractualisation NPNRU afin de mettre en place une maison de projet mobile pour répondre au premier enjeu de la stratégie. Cette maison de projet permettra d'agir en multi site multiforme. Elle sera composée :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ d'un véhicule aménagé et labellisé suivant l'identité visuelle du projet, permettant de couvrir les places de marchés, les écoles,...et ainsi aller vers les habitants et les impliquer (animations, de cafés chantier, informations...) ✓ de points fixes dans chacun des quartiers du NPNRU, intégrés aux mairies de quartier lieux premier de recueil des interrogations habitantes. Il s'agira ainsi de créer des espaces d'information (panneaux, vidéos, documentation) et d'ateliers habitants. ✓ De totems implantés sur les rues passantes donnant de l'lisibilité à l'information et offrant des espaces d'expression (information projet, travail de mémoire et des projets associatifs,...) <p>De la mise à disposition de salles pour l'organisation ponctuelle de réunions publiques ou d'ateliers de concertation.</p>
Tourcoing	<p>La Ville de Tourcoing a souhaité associer les habitants et les acteurs locaux du quartier dès 2016.</p> <p>Depuis 2016, des assemblées de quartier dédiées au NPNRU ont été organisées afin de présenter le Projet de rénovation urbaine aux habitants. La fréquence de ces temps de rencontre (1 à 2 par an) a permis d'effectuer auprès des habitants un point d'étape régulier afin d'échanger avec eux sur le travail engagé. A chaque moment clé de la démarche, le projet a fait l'objet d'une présentation complète, dans les phases de conception, la phase de contractualisation, l'engagement des relogements et des opérations anticipées. Depuis l'engagement opérationnel des premiers chantiers en 2020, un point est fait, permettant d'informer, d'expliquer l'actualité sur le quartier.</p> <p>En marge de ces temps d'information, les habitants du quartier de la Bourgogne ont été, dès la phase protocole, associés régulièrement dans le cadre de la création d'un groupe de travail NPNRU. Ce groupe est représenté de six collèges composés d'habitants (dont des représentants du conseil citoyen), de commerçants, d'acteurs de l'éducation, d'acteurs associatifs et d'élus. A l'occasion de l'organisation de cinq ateliers, ce groupe de travail a été accompagné par les cabinets d'étude Espacité en 2017 et Grands Ensemble en 2018 qui ont permis aux habitants de partager leur expérience du quartier et d'exprimer leurs attentes concernant le projet urbain. Entre septembre et novembre 2017, Grands Ensemble a mené 56 entretiens avec</p>	<p>Installée au cœur du quartier de la Bourgogne, au rez-de-chaussée de la Résidence Perrault 2 (Vilogia), la Maison du Projet a ouvert ses portes en phase "test" en juin 2018 et a été inaugurée avec les habitants et l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs en septembre 2018. La résidence étant vouée à la déconstruction, la Maison du projet a été relocalisée en janvier 2020 au 3ème étage du bâtiment Ville intégrant notamment la ludomédiathèque, garantissant ainsi une continuité de service, dans des locaux pérennes et centraux.</p> <p>La Maison du Projet est tout d'abord un espace d'information et de dialogue à destination des habitants et des acteurs du quartier, animé par 3 agents de la Ville, à l'occasion de permanences hebdomadaires. Le public peut ainsi y trouver une information globale sur le projet, à travers notamment des supports dédiés (maquette physique réalisée en 2020, exposition permanente, lettre d'information, etc.). L'équipe d'animation de la</p>

<p>les habitants afin de réaliser l'étude de fonctionnement social nécessaire à la construction du projet urbain. Depuis 2016, le groupe de travail NPNRU s'est réuni une trentaine de fois afin de réfléchir collectivement à l'avenir du quartier. Ces temps de rencontre ont pris tour à tour la forme d'ateliers, de diagnostics en marchant ou encore de tables rondes sur des thèmes variés. S'agissant d'encourager les habitants à s'approprier les futurs changements, la Ville a organisé des visites de quartiers "témoins" ayant fait l'objet du précédent PRU. Les membres du groupe de travail ont ainsi pu rencontrer des habitants et échanger avec eux sur leur expérience de la rénovation urbaine. Ainsi, des visites ont été organisées : Belencontre à Tourcoing, Beaulieu à Wattrelos, Nouveau Mons à Mons-en-Barœul.</p> <p>Depuis 2017, chaque opération de relogement est lancée par une réunion locative, co-animee par la Ville et le bailleur, au cours de laquelle les habitants concernés sont collectivement informés sur les objectifs du NPNRU et le processus de relogement avant que n'ait lieu individuellement chez eux l'entretien préalable au relogement.</p> <p>La Ville a créé en avril 2018 le groupe "Défi ANRU Bourgogne", rassemblant les acteurs institutionnels et associatifs sociaux, de l'emploi et de l'éducation et les acteurs économiques parmi lesquels les bailleurs présents dans le quartier. Ce groupe traduit l'ambition de la ville d'œuvrer, avec ses partenaires associatifs et institutionnels, à la résolution des problématiques sociales et à la construction du plan d'accompagnement au changement. Il doit permettre une coordination optimale des actions menées en phase opérationnelle, notamment dans le cadre de la gestion urbaine et sociale de proximité. Sollicité en juillet 2018 sur le plan d'accompagnement au changement, ce groupe a contribué à l'élaboration de propositions concourant à l'appropriation du projet, à la gestion urbaine et sociale de proximité, au recueil et à la mise en valeur de la mémoire du quartier et à l'insertion économique des habitants du quartier.</p> <p>La Ville associe également le conseil citoyen à l'ensemble des acteurs du quartier, afin de mettre en œuvre les projets d'aménagement locaux contribuant à la réussite du programme négocié avec l'ANRU et l'ensemble des partenaires. Les actions participant de la coconstruction du projet urbain permettront d'intégrer et d'accompagner les acteurs et habitants du quartier, anciens et nouveaux, à la définition, la valorisation et la promotion du quartier rénové. Elles doivent permettre une réappropriation effective et positive de leur quartier dans les principes de mixité sociale poursuivis par le projet et soutenus par l'ANRU et en favorisent le retour d'image. Dans le respect de la diversité des réalités sociales amenées à s'exprimer dans le cadre du NPNRU, ces actions poursuivent également l'objectif d'accompagner la mise en œuvre de la stratégie de relogement des bailleurs en y associant les habitants concernés. En favorisant l'appréhension et l'ouverture à de nouvelles perspectives de vie, les habitants relogés dans le futur participeront eux-mêmes à la définition d'un parcours résidentiel positif. Le processus d'élaboration du plan d'accompagnement au changement engagé dès 2017 s'articule autour des actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - outil mobile de communication : informer au plus près des habitants sur la diversité des opérations engagées dans le NPNRU (par des dispositifs mobiles de type tri porteur, panneaux mobiles...), - construction de mobilier urbain : valoriser l'expertise d'usage des habitants en participant à leur insertion sociale et professionnelle, - visites de quartier ou ville d'accueil : permettre l'ouverture des habitants à de nouvelles perspectives de vie, - visite de quartier témoin NPNRU : aider à faire accepter les nuisances des chantiers en donnant à voir les futurs changements aux habitants. <p>Enfin, la Ville a créé en 2021 une Lettre d'information « Le quartier de la Bourgogne se transforme » afin de relayer les avancées du projet de</p>	<p>Ville informe les habitants sur le processus de relogement, met en contact avec les autres structures et acteurs du quartier... Les habitants sont aussi informés sur les différentes instances de concertation existantes et sont invités à les intégrer.</p> <p>La Maison du projet est également un espace de réunions, d'ateliers de concertation, de partenariat : réunions locatives dans le cadre du relogement, réunions d'informations riverains préalables aux chantiers, assemblées et bureaux de quartiers, réunions techniques NPNRU...</p> <p>Depuis 2020, la Maison du projet accueille l'action phare « Unis vers l'emploi » coordonnée par la Ville avec la Mission Emploi Lys Tourcoing, Pôle Emploi et Département du Nord, en partenariat avec le CCAS et les acteurs du quartier. La Maison du projet est également mise à disposition des chargés de relogement pour des rendez-vous avec les ménages concernés depuis 2021. Et d'autres actions régulières ou plus ponctuelles se déroulent dans cet espace (points conseil budget, ateliers numériques...)</p> <p>Enfin, depuis 2021, la Ville a complété le dispositif en mettant en œuvre des sorties « Hors les murs » (environ 1 par mois), sur le marché de plein air, à l'occasion de lancements de chantiers, ou à la demande de structures (centres sociaux, écoles, collège...). D'abord sous la forme de tonnelles, puis via le déploiement du bus « Tourcoing Services ».</p>
--	---

	<p>rénovation urbaine, à travers articles et témoignages. Ce support trimestriel est diffusé à 400 exemplaires papier sur l'ensemble du quartier et via les plateformes numériques de la Ville.</p>	
Lille	<p>Le processus de concertation se déploie tout au long du projet, à travers les phases réglementaires de concertation préalable ainsi qu'au quotidien par une organisation renforcée des interactions avec les habitants et acteurs du quartier à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ L'institution de proximité qu'est la mairie de Quartier et ses agents de proximité mobilisés sur le cadre de vie, l'animation, les prestations administratives, l'action sociale... ○ L'animation du réseau de partenaires institutionnels et associatifs locaux, permettant non seulement d'intégrer les enjeux du renouvellement urbains aux programmes d'actions, mais aussi de multiplier les relais d'information et de mobilisation des habitants ; ○ La Maison du projet – équipe et lieu dédié à la concertation du projet dans toutes ses dimensions (information, consultation, co-construction), mais aussi lieu commun autour de la citoyenneté accueillant le conseil citoyen, des associations partenaires du quartier ou implantées plus largement. La Maison du projet permet ainsi de déployer des actions dans les murs et hors les murs pour toucher un public large au sein du quartier et lillois. <p>La stratégie de concertation établie dans la phase du protocole de préfiguration vise à faire adhérer au projet en premier lieu les habitants du quartier et plus largement de Lille en l'expliquant et l'enrichissant de leur participation. Elle distingue 3 degrés de concertation (information, consultation et co-construction) et 5 grands objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Dévoiler et partager les enjeux du projet de renouvellement urbain ; ○ Recueillir les amertumes et les espoirs des habitants ; ○ Accompagner les habitants au changement de leur environnement quotidien ; ○ Accompagner les acteurs du quartier à la mutation du quartier (commerçants, institutions, associations) ; ○ Co-construire largement le projet, ses composantes et son processus. <p>Sur ces bases, se développe depuis 2018 un processus gradué dans le temps en fonction de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ l'avancée du projet et de opérations qui le composent (projet urbain, opérations de requalification, de démolition, création d'espaces publics, d'équipements publics, développement d'activités d'agriculture urbaine, projets de gestion transitoire ou temporaires...), ✓ des besoins du territoire, ✓ de la capacité/aisance progressive d'expression des habitants et de leurs représentants sur leurs besoins, leurs projections dans un nouveau quartier, leurs envies. <p>De nombreux dispositifs de concertation sont ainsi mis en œuvre et seront déployés ou expérimentés tout au long du projet. Peuvent être cités à titre d'exemples : les cafés voisins (temps de rencontre et de parole des habitants autour du projet), les ateliers de création ou de concertation, des initiatives conviviales autour de projets artistiques, de mémoire ou encore de récupération, des diagnostics en marchant, des visites hors les murs... Ils sont accompagnés par un axe de montée en compétence à travers les programmes d'actions des associations, l'organisation de visites de projet et de sites, l'opportunité via le conseil citoyen de formation.</p> <p>La subvention de l'ANRU va permettre de cofinancer un accompagnement méthodologique pour construire la concertation tout au long du projet (ex. : AMO) et un marché de prestation pour la réalisation d'une maquette, ou d'une maquette 3 D du projet, interactive et support de concertation.</p>	<p>La Maison du projet située au 84/86 boulevard de Metz à Concorde se déploie sur le principe et la philosophie d'un lieu commun où associations et acteurs du quartier se rencontrent et échangent au quotidien, dans des espaces communs et de co-working de 600 m². Cette maison du projet a été complètement réaménagée par la Ville au printemps 2018 avec le soutien de l'ANRU.</p> <p>Depuis l'été 2018, elle est au centre des dispositifs mis en place pour associer les habitants et les usagers du projet de renouvellement urbain.</p> <p>Trois objectifs principaux lui sont confiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ mettre en place les conditions pour accompagner le changement du quartier, ○ favoriser le vivre ensemble, en lien avec les acteurs du quartier, ○ être un outil au service de la qualité du projet. <p>Le point de départ a été d'impulser un lieu commun et susciter une communauté participante avec :</p> <p>Une maison 100 % récup'</p> <p>Dans le cadre des aménagements de la Maison du Projet, les espaces ont été aménagé avec du mobilier de récupération, redéployé depuis d'autres équipements municipaux.</p> <p>Cet objectif est atteint à 100 %.</p> <p>Une équipe dédiée</p> <p>À partir de la mise à disposition d'un chargé de mission à temps plein, rattaché la Direction de la Démocratie Participative, une équipe s'est construite avec le temps, pour aboutir à un effectif de 5 agents :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ 1 responsable, ○ 1 médiateur chargé de la relation avec les habitants, pour le moment en intérim, ○ 1 médiateur, en contrat d'adulte relais, ○ 2 volontaires en service civique, sur un contrat de 9 mois, ○ 2 stagiaires, le premier en communication, la seconde en urbanisme. <p>Des associations partenaires et pionnières d'un lieu commun :</p> <p>Dès l'ouverture il a été envisagé la démarche de construire un réseau de partenaires à partir du quartier et au-delà.</p> <p>Ces associations, grâce à des conventions de mise à disposition de locaux, renouvelées tous les 6 mois bénéficient des espaces de la</p>

	<p>maison du projet. Il s'agit de Seed ONG, Léo Lagrange, Des Jardins et des Hommes, LSI, Centre social projet, Espace Santé, Unis cités, Itinéraires, Perspectives.</p> <p>Le conseil citoyen bénéficie également de ce lieu pour mener à bien son action au plus proche du territoire et de la dynamique de mise en place du projet.</p> <p>Le lieu de l'élaboration du projet</p> <p>En plus d'être le lieu de la concertation et de la participation autour du projet, la Maison du projet accueille également les équipes en charge de son élaboration et de sa mise en œuvre. Au-delà de la symbolique, il s'agit aussi d'ancre l'ensemble des partenaires du projet (opérationnel, institutionnel...) dans le territoire et son quotidien.</p> <p>La Maison du projet du NPNRU est donc à la fois un équipement et une équipe mobilisée au quotidien dans la médiation et la concertation du projet de renouvellement urbain. Cette mobilisation au quotidien se traduit dans la programmation du lieu (expositions, rencontres, ateliers, accueil d'association oeuvrant dans la logique du projet), mais surtout au plus près des habitants et des structures concernées à travers des temps de proximité en dehors de la maison du projet : cafés voisins, interventions dans les écoles, des visites de site...</p> <p>Cette dynamique de terrain sera étendue aux autres secteurs de projet.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sur le secteur des Aviateurs en particulier, elle viendra appuyer la présence en proximité de la Ville : mairie de quartier située à 250m des résidences Aviateurs , salle de concertation ou salle d'évolution de l'école primaire en face de la résidence, associations mobilisées dans la médiation autour du projet. - Pour le volet Quartiers Anciens, la stratégie de concertation combine des cibles différentes en fonction des natures d'opération. Ainsi, une articulation forte entre la Maison du projet et la Maison de l'Habitat Durable garantira une bonne atteinte des objectifs de la concertation : l'adhésion des habitants, propriétaires, usagers, futurs propriétaires au projet. 	
Loos	<p>Depuis 2015, le projet des Oliveaux a organisé des moments d'échanges avec les habitants et les usagers pour co-construire le projet et les informer au fil de l'eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 6 réunions publiques dans le quartier entre mars 2015 et décembre 2018, • 4 réunions dédiées au relogement, • 1 réunion publique aux loossois en mai 2019, • 6 ateliers participatifs dans le cadre des études, • environ 30 réunions avec les parents, usagers, commerçants et professionnels du quartier 	<p>Inaugurée le 21 décembre 2017</p> <p>L'actuelle maison du projet est installée dans la Cité des Enfants. Cet équipement sera démolie dans le cadre du projet pour être repositionnée dans le quartier.</p> <p>L'hypothèse la plus probable est de l'installer au sein de la maison des Initiatives.</p>

	<ul style="list-style-type: none"> le projet de renouvellement urbain des Oliveaux fait l'objet d'échanges lors de chaque comité de quartier, les réunions ayant lieu deux fois par an à l'Espace Mosaïque, participation du Conseil Citoyen au COPIL NPNRU de Loos. 	
Mons-en-Barœul	<p>• 2016 : évaluation du PRU</p> <p>• 2017 : Séminaire habitant dans le cadre de l'étude de cadrage stratégique</p> <p>- Octobre 2017 : "Mon(s)" quartier rêvé, place de Bourgogne (30 adultes et 20 enfants) - fresque réalisée par un artiste avec des enfants sur un mur dégradé + "dessine ton quartier rêvé"</p> <p>- Février 2018 : "Mon(s) quartier rêvé", place Vauban, 40 adultes et 40 enfants (propositions d'aménagements - projets collectifs et appropriation de l'espace public - aménagements de confort à développer et gestion quotidienne à maintenir)</p> <p>- Avril 2018 : "Mon(s) quartier rêvé" "Coty-Papin" avec 40 adultes et 50 enfants (jeux, travaux manuels, chasse aux déchets, visite de la salle Allende, échange avec la Ville et le bailleur, propositions à court, moyen et long terme...)</p> <p>- Octobre 2018 : "Mon(s) quartier rêvé", "Barry – Provence" avec 35 adultes et 40 enfants (quelles initiatives pour mon quartier, chasse aux déchets, échange avec la ville et le bailleur, propositions à court, moyen et long terme...)</p> <p>• Juin et juillet 2018 : moments d'information sur l'avancement du projet, organisés à la maison du projet "le lien" avec la participation des habitants</p> <p>• Septembre 2018 : 2 réunions publiques avec les habitants et usagers du secteur Coty-Papin</p> <p>• Mars 2019 : mise en place une boîte à idées au sein de la maison du projet (le lien), afin de recueillir les observations des habitants sur le projet</p> <p>• 27 mars 2019 : réunion publique autour du projet NPNRU</p> <p>• Avril 2019 : réunion publique avec les habitants du secteur Barry 2</p> <p>• Mai 2019 : diffusion du magazine "Transition" dédié à la rénovation urbaine</p> <p>La participation des habitants</p> <p>En tant que porteurs de projet, la Ville et la MEL, veillent à coordonner l'ensemble des actions de communication et de concertation. Elles assumeront toute la responsabilité de leur mission vis-à-vis des habitants en tant qu'incitateur et garant du respect de leur place, de leur parole à chaque étape du projet.</p> <p>Les actions et les modalités de mises en œuvre de coproduction se déclinent en différentes phases sous différents supports :</p> <p>Phase d'information :</p> <ul style="list-style-type: none"> "Transition" : journal d'information municipale dédié au NPNRU ; page internet, Maquette du projet, Exposition, "Concentré d'info" : réunions en petit groupe favorisant les échanges sur l'état d'avancement des projets (3 à 4 fois par an). <p>Phase d'interaction : concertation et co-production sur certains aspects du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> Réunion d'information et de concertation : à l'annonce du projet, au début d'une phase importante du chantier par sous-secteur et lors de concertations réglementaires lié à la réhabilitation du patrimoine, Registre de concertation et contribution libre, Permanences à la Maison du Projet chaque semaine (du mercredi au samedi), Atelier de travaux urbains. <p>Phase chantier :</p> <ul style="list-style-type: none"> Fiches info-chantier : informe les riverains des nuisances liées à une opération pour rendre cette étape plus acceptable et plus confortable (diffusion en boîte aux lettres pour les personnes concernées et en structures locales), Visite de chantier. 	<p>Inauguration de la salle "Le Lien" en juin 2009 dans le cadre du premier Projet de Rénovation Urbaine.</p> <p>Relocalisation, face à la mairie, en mars 2018, en tant que maison de projet dans le cadre du NPNRU. Cette relocalisation en cœur de ville conforte sa vocation première mais lui confère également de nouvelles dimensions :</p> <ul style="list-style-type: none"> par une fonction de vitrine de l'avenir de l'écoquartier et sur l'ensemble des projets urbains et des nouveaux aménagements de la ville (au-delà du renouvellement urbain) ; le lieu est labellisé "antenne régionale" avec la Cité de l'architecture, d'attractivité des habitants de l'ensemble des quartiers, de constitution d'un lieu de rencontre. <p>Une nouvelle ambition a ainsi été donnée à la volonté de favoriser l'écoute et le dialogue et de donner du sens aux mots : participation, implication, écocitoyenneté, éducation populaire, initiatives locales et ou publiques, villes durables, villes en transition...</p> <p>Des jours d'ouverture "grand public" sont définis (du mercredi au samedi), moment également où des écoles et centres de loisir sont accueillis.</p> <p>Une animatrice du lieu a été recrutée à temps plein depuis l'ouverture afin d'assurer la gestion du lieu, l'accueil du public ainsi que l'élaboration et le suivi de la programmation annuelle.</p>

Wattignies	<p>Depuis 2014, des moments d'échanges avec les habitants ont ainsi régulièrement eu lieu et permettent de maintenir le niveau d'information de la population :</p> <ul style="list-style-type: none"> • réunion citoyenne le 13 mai 2015 (présentation d'un premier diagnostic, enjeux et orientations du projet de renouvellement urbain du Blanc Riez), • cycle de qualification à la démocratie ascendante en partenariat avec l'IREV avec café citoyen dans le quartier du Blanc Riez, • création d'un journal de quartier "le petit monde du Blanc Riez" - action menée depuis 2015 par le centre social du Blanc Riez, • diagnostics en marchant réalisés entre février et avril 2016, • Mise en place des ateliers urbains • naissance d'un conseil citoyen au Blanc Riez le 25 juin 2016 : mise en place de groupes de travail et participation aux instances de pilotage, • réunion de travail avec le conseil citoyen dans le cadre de l'étude de cadrage stratégique (5 avril 2017), • réflexion sur l'embellissement des façades incendiées en avril 2017 : projet initialement intitulé "les kids habillent le Blanc Riez", • invitation et participation du conseil citoyen au COPIL du 4 juillet 2018 dans le cadre de l'étude urbaine du NPNRU du Blanc Riez , • réunion publique organisée avec l'équipe de maîtrise d'œuvre le 11 décembre 2018, • mise en place d'un atelier de concertation Habitant le 30 avril 2019 sur les questions des résidentialisations et des espaces publics, • invitation et participation du conseil citoyen au COPIL du 16 mai 2019. 	<p>Installation de la maison du projet en centralité de quartier, au pied de la résidence R. Cette maison du projet sera animée par un agent de la ville.</p> <p>Des permanences avec des élus sont en cours de calage.</p> <p>Ouverture prévue au 4^{ème} trimestre 2022.</p>
Hem	<p>Participation des habitants</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conseil Citoyen : création en janvier 2016 et participe au comité de pilotage local ; • délibération concertation préalable : 1 délibération Ville de Hem – 2 délibérations MEL • 11 diagnostics en marchant de 2010 à 2019 • enquêtes individuelles : réalisées en juin / juillet 2015, auprès de 300 ménages du quartier sur des questions de parcours résidentiel / perception du quartier / fréquentation des commerces et services / pratiques de santé / modes de locomotion / souhaits de déménagement / composition familiale • 11 réunions publiques de 2011 à 2019 <p>Enquête publique : du 14 mai au 14 juin 2019: dans le cadre de la concertation réglementaire (art. L103-02 du code de l'urbanisme)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Inauguration en mars 2019 - à la Maison du foot, rue de la Lianderie à Hem • Permanence une fois par mois assurée par le conseil citoyen • Présence sur place d'une maquette évolutive du quartier, de plans (avant/après), d'une vue aérienne...
Wattrelos	<p>Le conseil métropolitain a délibéré le 24/06/2016 sur le lancement de la concertation préalable au NPNRU. Puis, par la délibération n°17 C 0515 adoptée le 01 juin 2017, la MEL a précisé le cadre minimum des modalités de concertation relatives au NPNRU.</p> <p>Aussi, dès 2017, plusieurs actions de concertation sont-elles mises en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • en septembre 2017, un temps d'échange avec les habitants du quartier, organisé avec les Conseillers Citoyens • la participation des représentants du Conseil citoyen aux comités de pilotage. • la mobilisation de financements pour un Atelier de Travail Urbain • des réunions de quartier publiques pour informer régulièrement sur l'avancement du projet. • la réunion d'échanges avec les riverains bénéficiant de la rénovation de la rue des Villas • une réunion avec les Conseillers Citoyens le 6 septembre 2018 • une réunion publique d'information aux habitants le 13 septembre 2018 • des images vidéo sur les transformations du quartier pour garder la mémoire du projet • la mise en œuvre d'un atelier de travail urbain de janvier à juillet 2019. • la réalisation de l'enquête publique: du 25 mars au 30 avril 2019: dans le cadre de la concertation réglementaire (art. L103-02 du code de l'urbanisme). 	

L'article 7.4 « L'organisation des maîtres d'ouvrage » est modifié et désormais rédigé comme suit :

Pour la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain et pour tenir compte de la volonté de le réaliser rapidement, les maîtres d'ouvrage ont décidé chacun en ce qui les concerne d'organiser leurs équipes de la façon suivante :

> L'organisation de la MEL

La MEL est concernée à plusieurs titres par le NPNRU. Elle est le pilote du NPNRU, suite à sa prise de compétence politique de la ville et possède de longue date la compétence aménagement. C'est pour cette raison que la MEL a fait le choix il y a quelques années d'intégrer au service politique de la ville, les personnes en charge de la mise en œuvre opérationnelle des NPNRU, afin de gagner en efficacité.

Cependant les projets viennent également interroger d'autres compétences de la MEL, Habitat, voirie et espaces publics, assainissement, résidus urbains.... De ce fait une organisation en mode projet, mise en place depuis de nombreuses années au sein de la MEL, prend tout son sens au regard des nombreuses directions concernées par ces projets. Cependant le nombre important de partenaires impliqués dans ces projets vient complexifier le travail.

En complément du comité de pilotage métropolitain, des comités de pilotage ont également été mis en place pour chacun des volets territoriaux. Les comités de pilotage sont généralement précédés d'un comité technique.

Le co-pilotage est assuré par la vice-présidente Politique de la ville de la MEL et les maires de chaque commune concernée.

La mise en œuvre des différents projets d'aménagement devra se faire dans la continuité des décisions prises dans les comités de pilotage métropolitain et locaux. Cependant il conviendra de veiller à ce que les décisions relevant de la MEL en tant que maître d'ouvrage soient bien en cohérence avec les règlements et décisions des instances métropolitaines en particulier le comité d'engagement métropolitain.

> L'organisation des villes

Les Villes concernées par le NPNRU assurent la maîtrise d'ouvrage d'un certain nombre d'opérations inscrites dans la présente convention, notamment des équipements publics et des travaux d'accompagnement de voiries, espaces verts, éclairage et mobilier urbain.

Pour assurer la réalisation et le suivi de ces opérations, elles sont organisées de la manière suivante :

Ville de Roubaix	<p>Dans le cadre du projet de renouvellement urbain Roubaix, la Ville assurera les opérations de sa compétence :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la réalisation des équipements publics, • la réalisation des espaces verts, • la réalisation du mobilier urbain, • la réalisation de l'éclairage public. <p><i>La réalisation de ces opérations sera placée sous la responsabilité politique de Monsieur le Maire et de Monsieur l'Adjoint en charge de la rénovation urbaine.</i></p> <p>Au niveau technique, la réalisation de ces opérations sera placée sous la responsabilité de la Direction de projet NPNRU qui assurera la mobilisation et coordination, à cet effet, des services de la ville et en particulier des services techniques agissant sur le champ de l'aménagement des espaces publics et de la programmation des équipements ; mais aussi de la direction des finances, du service des marchés publics et des services thématiques futurs gestionnaires des équipements.</p>
Ville de Tourcoing	<p>Dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier de La Bourgogne, la Ville de Tourcoing suivra les opérations de sa compétence :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la réalisation des équipements publics, • la réalisation des espaces verts, • la réalisation du mobilier urbain, • la réalisation de l'éclairage public. <p><i>La réalisation de ces opérations est placée sous la responsabilité politique de Madame le Maire de Tourcoing et de Monsieur le Premier Adjoint chargé des Grands Projets et de la rénovation urbaine.</i> Au niveau technique, la réalisation de ces opérations est placée sous la responsabilité de la Direction des Grands Projets (au sein de la DGST) qui assure la coordination avec les autres directions de la Ville de Tourcoing :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la DGST et ses différentes directions techniques : aménagement, habitat et développement économique / architecture / parcs et jardins / propriété • la DGA Services à la population et ses différentes directions : petite enfance et parentalité / vie des habitants, des quartiers et du développement durable / rayonnement culturel / jeunesse, sports et territoires

	<ul style="list-style-type: none"> la DGA Educations familles et restauration municipale : direction des écoles et des familles la DGA Cohésion sociale, sécurité, prévention et accompagnement et ses différentes directions : sécurité publique, prévention et accès aux droits / action sociale ainsi que les directions fonctionnelles et l'ensemble des directions impactées par le NPRU (Direction des finances et du contrôle de gestion, Direction de la commande publique et des affaires juridiques et immobilières, Direction de la communication et de l'événementiel...). <p>Pour assurer la réussite du projet de renouvellement urbain, la Ville de Tourcoing a également renforcé ses moyens communaux en mobilisant un poste de chef de projet social et un poste de chargé de mission relogement. Par ailleurs, une équipe transversale et pilotée par la Direction de projet a été mise au service du projet de renouvellement urbain. Celle-ci réunit un directeur de projet, une assistante à la mission de rénovation urbaine, une cheffe de projet social/politique de la ville, une chargée de mission relogement, un chargé de mission de proximité et un chargé de mission démocratie participative, une conseillère technique stratégie et prospective économie et commerce.</p>
Ville de Lille	<p>Les services de la Ville sont largement mobilisés dans le NPNRU : à l'échelle stratégique, opérationnelle, de gestion, ou encore, de proximité auprès des habitants.</p> <p>1- Le volet urbain et habitat est co-piloté par les directions de l'Urbanisme et de l'Habitat de la Ville, en lien étroit avec les directions homologues métropolitaines. Il consiste en l'élaboration et la mise en œuvre des opérations urbaines et d'habitat sur le territoire lillois.</p> <p>Le pilotage du projet urbain est confié à l'urbaniste territorialisé (4 urbanistes mobilisés), afin d'assurer la cohérence du projet avec les dynamiques et stratégies territoriales. Les directions gestionnaires de l'espace public (nature en ville, espace public, éclairage, propriété...) ainsi que les directions en expertise (Risques urbains par exemple) sont mobilisées dès la phase conception.</p> <p>La direction de l'habitat est mobilisée dans les programmations et le suivi des opérations logement au sein des projets et en reconstitution de l'offre.</p> <p>2- Le volet équipement est piloté par la direction de la Maîtrise d'ouvrage et conduite d'opération (MOCO) pour la programmation, la réalisation, la mise en service des équipements publics de compétences communales.</p> <p>Les directions thématiques concernées (éducation, petite enfance, sport, jeunesse, senior...) assurent la déclinaison la déclinaison des stratégies communales dans les projets ainsi que la mobilisation des équipes de terrain et des partenaires institutionnels (Éducation Nationale, Département, CAF, DRAC...). La direction de la Maintenance des bâtiments est étroitement associée dès la phase conception.</p> <p>3- Le volet social est animé par la direction de projet Renouvellement urbain (chargé de mission dédié) et mobilise les services autour de :</p> <ul style="list-style-type: none"> l'accompagnement au relogement co-piloté avec le bailleur : 5 ETP au sein de la Ville sont mobilisés au sein de la direction de projet (0,2 ETP), du service interbailleurs de la direction de l'habitat (1 ETP), de la direction de la proximité (0,8 ETP) et surtout du CCAS de la ville avec 3 intervenants sociaux dédiés au NPNRU ; l'insertion professionnelle, déclinant à l'échelle communale les stratégies métropolitaines et le suivi des clauses d'insertion ; l'observation et l'évaluation de l'impact social du projet tout au long du NPNRU sur les habitants, la structure et les équilibres communaux : mobilisation auprès de la direction de projet des observatoires de la Ville et des directions thématiques (habitat, éducation...) et de la proximité. <p>4- Le volet accompagnement au changement est animé par la direction de la Proximité à l'échelle de chaque quartier (5 directions de quartier mobilisées) pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> la concertation mise en œuvre par la direction de la Démocratie participative en lien avec la direction de l'urbanisme le travail de mémoire dans le quartier le maintien et l'adaptation des services de proximité (équipements, commerces, associations...) tout au long du projet, avec l'appui de la direction de projet ; la gestion de proximité, contractualisée avec le bailleur et la métropole à travers un contrat de site et mobilisant largement les acteurs de la gestion communale et de la mise en œuvre du projet ; l'articulation avec le contrat de Ville dans lequel s'inscrit le NPNRU (concernant à l'échelle lilloise 60 000 habitants). <p>La direction de projet (4ETP) anime ces 4 pôles et veille également à :</p> <ul style="list-style-type: none"> la valorisation et au rayonnement du projet ; l'impulsion des dynamiques d'innovation dans le projet et de leur financement.
Ville de Loos	<p>Dans le cadre du Projet de Renouvellement Urbain des Oliveaux, la Ville de Loos assurera la maîtrise d'ouvrage des opérations de sa compétence.</p> <p>Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> la réalisation des équipements publics, la réalisation des espaces verts, la réalisation du mobilier urbain, la réalisation de l'éclairage public. <p>La réalisation de ces opérations sera placée sous la responsabilité du Directeur des Services Techniques qui tiendra la Direction du Projet informée de l'avancement des opérations. Plus particulièrement, une coordination sera assurée par un ingénieur détaché sur ces missions et le Chef de Projet Ville. Il s'agira de travailler en étroite concertation avec les Directions concernées : Marchés Publics / Finances, Enfance Famille, Restauration Municipale, Urbanisme, Économie, notamment.</p>

Ville de Mons-en-Barœul	<p>Dans le cadre du projet de renouvellement urbain du Nouveau Mons, la Ville de Mons-en-Barœul suivra les opérations de sa compétence :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la réalisation des équipements publics, • la réalisation des espaces verts, • la réalisation du mobilier urbain, • la réalisation de l'éclairage public. <p>La réalisation de ces opérations sera placée sous la responsabilité politique de Monsieur le Maire de Mons-en-Barœul et de Madame l'Adjointe au Maire chargée de la Rénovation urbaine, Cadre de vie, Logement.</p> <p>Au niveau technique, le pilotage opérationnel et financier est assuré par la Direction de Projet NPNRU, sous la responsabilité du Directeur Général des Services qui mobilisera les différents services municipaux pour la réalisation du projet.</p>
Ville de Hem	<p>Dans le cadre du projet de développement urbain et social de la ville de Hem via le NPNRU et le droit commun, la commune pilotera les opérations relevant de sa compétence, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la réalisation des équipements publics (en régie ou MOE externe), • la réalisation des espaces verts (en régie ou groupement de commande), • la réalisation du mobilier urbain (en régie ou groupement de commande), • la réalisation de l'éclairage public (en régie ou groupement de commande). <p>La Mise en œuvre de ces opérations sera placée sous la responsabilité politique de Monsieur le Maire de Hem et de Monsieur l'Adjoint à la Solidarité entre les Générations, à l'Habitat et au Logement, ainsi que Monsieur l'Adjoint aux Travaux, aux Infrastructures et à l'Aménagement.</p> <p>Le suivi administratif/technique/financier sera assuré par le chef de projet renouvellement urbain de la Ville qui veillera à la coordination avec les autres services municipaux concernés, et principalement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la direction des services techniques et de l'aménagement (bâtiments, voirie, urbanisme, foncier), • la direction générale des services (incluant les marchés publics et le développement économique), • la direction solidarité et cohésion sociale (CCAS, logement, petite enfance, gérontologie), • la direction Finances, Ressources, Moyens (dépenses, recettes, PPI de la Ville), • la direction Education, Jeunesse (écoles maternelles et primaires, pour la participation aux études de programmation des équipements), • le cabinet du Maire (relations avec les élus, sécurité, communication, GUSP, fonctionnement du quartier). <p>A été constituée une Direction de projet associant le chef de projet ville, le directeur de projet MEL, la cheffe de projet opérationnel MEL, les principaux élus concernés, les directeurs de pôles et les chefs de services concernés. Cette direction de projet se réunit de façon hebdomadaire.</p>
Ville de Wattignies	<p>Dans le cadre du projet de renouvellement urbain du Blanc-Riez, la Ville de Wattignies suivra les opérations de sa compétence, c'est-à-dire la réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des équipements publics, • des espaces verts, • du mobilier urbain, • de l'éclairage public. <p>La réalisation de ces opérations sera placée sous la responsabilité politique de Monsieur le Maire de Wattignies.</p> <p>Au niveau technique, le pilotage opérationnel et financier est assuré par la direction général des services, qui mobilisera les différents services municipaux pour la réalisation du projet. Il tiendra informé la direction de projet NPNRU de l'avancement des opérations.</p>
Ville de Wattrelos	<p>Pour mettre en œuvre et suivre le projet de renouvellement urbain en collaboration avec la MEL, la Ville s'est organisée de la manière suivante afin d'accompagner la direction de projet confiée à la MEL.</p> <p>Le volet urbain et habitat est suivi par la direction de la coordination des politiques contractuelles, qui mobilise la direction des services techniques et la direction habitat en fonction des nécessités. La Ville, en tant que maître d'ouvrage, pilotera et suivra les opérations qui relèvent de sa compétence : espaces verts, mobilier urbain, éclairage public.</p> <p>Le volet social est piloté par la direction de la coordination des politiques contractuelles, en lien avec les directions thématiques (insertion professionnelle, éducation, jeunesse, économie-emploi santé, prévention...). L'inscription du NPNRU dans le contrat de ville constitue un axe fort de la déclinaison territoriale du contrat de ville pour Wattrelos. À ce titre, on y retrouve l'accompagnement au changement, la concertation, la mémoire des quartiers.</p> <p>Plus particulièrement, sur l'accompagnement social au relogement, la Ville en tant que copilote aux côtés du bailleur, mobilise les personnes ressources au sein de GRAR (groupe de ressource et d'accompagnement composé du CCAS et de travailleurs sociaux intervenant sur le territoire) et fait le lien entre le groupe technique relogement (GTR) et les commissions d'attribution logement (CAL).</p>

> L'organisation des bailleurs

	<p>La direction des stratégies de peuplement, marketing et renouvellement urbain, directement rattachée à la direction générale, assume la direction du projet métropolitain de renouvellement urbain à l'échelle de LMH.</p> <p>Pour cela, elle assure notamment les missions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pilotage du projet métropolitain, et des 7 projets locaux sur lesquels LMH est impliqué en tant que maître d'ouvrage d'opérations, - synthèse des enjeux stratégiques et opérationnels - participation aux instances décisionnelles du projet métropolitaines et locales, - coordination interne des différents intervenants, - suivi du projet et veille au respect des objectifs contractualisés, - suivi des contractualisations (convention, avenants et ajustements mineurs) <p>Cette direction de projet travaille en trinôme avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la direction du patrimoine au sein de laquelle un chargé d'opération par projet est responsable du pilotage, du montage et du suivi des opérations - les directions d'agence concernées qui assurent la relation aux locataires et sécurisent les impacts des projets sur les quartiers (tant en phase de montage que d'exécution). Les agences sont particulièrement mobilisées dans le cadre du relogement et de la gestion urbaine et sociale de proximité. <p>Ce trinôme s'appuie sur l'ensemble des expertises internes concernées par le renouvellement urbain : attributions, foncier, politique de la ville, politiques sociales, communication, juridique, performance</p> <p>Il s'appuie également de manière particulière sur le GIE La META sur des prestations spécifiques : la mise en œuvre du relogement, la sécurisation des logements avant démolition et l'exécution financière des opérations dans le cadre des subventions Anru. Une convention d'objectifs liant LMH et la META est formalisée chaque année.</p> <p>Des coordinations internes des équipes projets se réunissent tous les mois à l'échelle de chaque projet pour sécuriser la bonne coordination interne permettant le bon avancement des projets.</p>
LMH	<p>Lille Métropole Habitat et Vilogia ont décidé de créer un GIE, La Méta, à qui Vilogia a donné la mission de piloter les projets de renouvellement urbain, de la conception à l'exécution. Vilogia garde la maîtrise d'ouvrage de ses opérations.</p> <p>Ainsi, la direction de projet est assurée par la META avec les 2 chefs de projets et les 4 Responsables de pôles (relogement, sécurisation&insertion & GUSP, Ingénierie territoriale, finance) pour le compte des bailleurs membres.</p> <p>Vilogia a également confié l'accompagnement au relogement à La Méta. Une équipe de 20 chargés de relogement et de 3 coordinatrices a été créée pour prendre en charge les relogements des 2 bailleurs sur la durée du NPNRU.</p> <p>La Méta mobilise 28 équivalents temps plein sur le projet de la Métropole Européenne de Lille.</p>
Partenord Habitat	<p>Sur l'ensemble des territoires du département du Nord, Partenord Habitat a déployé une organisation territoriale ayant pour objet de renforcer la proximité. Cette organisation assure une décision et une action au plus près des clients locataires, accédants ou copropriétaires, comme des partenaires de l'office, Villes et intercommunalités, notamment.</p> <p>Dans ce cadre, la direction territoriale Lille Métropole de Partenord Habitat assure la direction de projet pour les PRU de Loos-Les Olives, de Mons-en-Barœul-Nouveau Mons, et de Wattignies-Blanc Riez. Le directeur territorial rassemble à cette fin une équipe projet à laquelle sont principalement associés les directeurs des 3 agences de Partenord Habitat à Loos, Mons-en-Barœul et Wattignies.</p> <p>Il est assisté par les services de sa direction territoriale (DT), spécialisés dans les fonctions commerciale, sociale et exploitation (2 directeurs de service, des commerciaux de territoire, 1 responsable et 1 développeur social, pour le relogement piloté en agence et l'accompagnement social, notamment).</p> <p>La direction technique de la DT est mobilisée, quant à elle, sur les opérations de démolition, de construction, de réhabilitation et de résidentialisation (directrice, responsable des programmes immobiliers, 2 responsables d'entité patrimoine et les responsables d'opérations). Le directeur territorial et ses services disposent aussi de l'appui des services support du siège (assistance au réseau, expertise métiers, contrôle interne et reporting).</p>
3F Notre Logis	<p>Pour le projet de son patrimoine su le quartier de l'Alma à Roubaix, 3F Notre Logis mobilise spécifiquement :</p> <ul style="list-style-type: none"> · 1 gérant qui anime 2 ETP, une assistante de gestion et un chargé d'accompagnement social. Ces collaborateurs sont plus particulièrement chargés du relogement et du suivi social des locataires concernés par la démolition, · 1 chef de projet construction et son assistante en charge de la démolition, de la reconstitution de l'offre locative et du suivi administratif dans Agora.
Logis Métropole	<p>La nature et l'envergure des projets de renouvellement urbain portés par Logis Métropole (206 logements en requalification avec ou sans résidentialisation) ne nécessitent pas une organisation ad hoc. Ainsi, la maîtrise d'ouvrage de ces opérations est-elle effectuée par les équipes habituelles de la direction immobilière de Logis Métropole et plus particulièrement par 1 à 2 responsables de programme immobilier. Le responsable de programme immobilier réalise les études et diagnostics techniques, définit le programme de travaux, coordonne la concertation auprès des locataires, dépose le permis de construire, suit et réceptionne le chantier.</p> <p>Le pôle accompagnement social, et plus particulièrement une conseillère sociale et une chargée de GUSP, vient en soutien de la direction immobilière pour réaliser les études sociales, identifier et accompagner les locataires les plus fragiles avant, pendant et après la phase de travaux, et faire le lien si besoin entre les locataires et l'entreprise en charge du chantier ou les autres services de Logis Métropole. Le pôle accompagnement social contribue également, dans le cadre de la démarche inter-bailleurs, au relogement des locataires concernés par les opérations de démolitions du NPNRU.</p> <p>La responsable administratif et financement assure l'élaboration et le suivi des FAT et participe aux comités techniques et de pilotage NPNRU de la MEL.</p>

ADOMA	Pour le projet de démolition du foyer Constantin Floran situé dans le quartier des 3 Ponts à ROUBAIX, Adoma mobilise pour le relogement et le suivi social des résidents concernés par la démolition une équipe interne d'intervenants composée d'un responsable de résidence, d'un responsable d'Insertion Sociale et d'un ouvrier de Maintenance. A cela s'ajoute la mobilisation externalisée d'une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale, composée de 4 personnes. Pour le suivi opérationnel de l'opération de démolition et des opérations de reconstitution de l'offre locative mais aussi pour le suivi administratif dans Agora, Adoma mobilise un responsable de programme et son assistante qui viendront ainsi compléter l'équipe mise en œuvre pour le relogement.
-------	---

>L'organisation des autres maîtres d'ouvrage

ANCT	Les opérations de construction sous maîtrise d'ouvrage directe ainsi que les acquisitions de locaux commerciaux en rez de chaussée d'immeubles de Logement sont portées par la Direction des Programmes. Le Responsable de Programme est en charge de l'entièreté du projet. En cette qualité, il fait appel à différentes expertises au sein de l'établissement : direction technique, service juridique, direction de l'exploitation afin que l'opération soit conduite de manière efficiente. En lien constant avec ses partenaires (villes, MEL, financeurs), le Responsable de Programme est le référent unique pour toute information et arbitrage relatifs au projet.
Département du Nord	L'opération de restructuration du collège Descartes à Lille se fera sous maîtrise d'ouvrage directe du Département. Elle sera portée intégralement par la Direction des Bâtiments de la collectivité de sa programmation jusqu'à la réalisation. En lien avec ses partenaires (Ville et MEL), la Direction des Bâtiments assurera la coordination de ses travaux dans une cohérence d'exécution, et en tenant compte des travaux complémentaires de réaménagement du parvis sous maîtrise d'ouvrage de la MEL.
SPLA Fabrique des Quartiers	Les pilotages du volet quartiers anciens des NPNRU de Lille et de Roubaix seront placés chacun sous la responsabilité d'une chargée de programme dédiée. Elle pourra s'appuyer sur les compétences métiers présentes à l'interne de l'entreprise en matière de procédures d'urbanisme et d'aménagement, d'action foncière, de relogement et d'accompagnement social, de gestion transitoire et de maîtrise d'ouvrage en matière de réhabilitation de logements anciens, de commercialisation (yc en VIR, en VEFA ou au travers de montages spécifiques avec l'OFS de Lille ou encore au travers du dispositifs « maisons à 1€ avec travaux »), de gestion et d'urbanisme transitoires, de gestion locative. Les volets acquisitions et gestion transitoire ainsi que le curage et les démolitions seront réalisées en articulation étroite avec les équipes de l'EPM. Des BET externes – architectes, urbanistes, spécialistes en matière de développement durables, OPCU, coproduction .../... seront mobilisés autant que de besoin.
SPL EURALILLE	Les pilotages des opérations Lille – Concorde et Loos – Les Oliveaux seront placés sous la responsabilité de la Directrice Opérationnelle et du Responsable du Pôle ANRU. Ils s'appuieront sur les chefs de projets rattachés au pôle ANRU ainsi que sur les fonctions transversales présentes au sein de l'entreprise en matière de démarche environnementale, de qualité architecturale et urbaine, d'études et d'action foncières, de développement et de commercialisation, de communication. Ils seront également assistés par les services supports encadrés par le Directeur Administratif et Financier et le Responsable des Affaires Juridiques Opérationnelles. La SPL Eurallile s'appuiera également sur des prestataires externes pour assurer la bonne conduite et mise en œuvre de ces opérations : architectes, urbanistes, paysagistes, BET, OPCU, CSPS, AMO....
SEM VILLE RENOUVELEE	<p>Le pilotage du projet de renouvellement urbain de la Bourgogne sera assuré par une équipe projet dédiée, pluridisciplinaire et expérimentée dans la conduite de projets s'inscrivant dans une stratégie de renouvellement.</p> <p>Cette équipe, dont la composition pourra être adaptée en fonction des étapes et des enjeux opérationnels du projet, rassemblera les expertises tant sur les volets du pilotage, du suivi technique, de la gestion transitoire que sur la dimension sociale du projet. Elle sera structurée autour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'un comité de direction réunissant les équipes de direction de Ville Renouvelée et qui organisera les échanges sur la stratégie et la conduite du projet. - d'une équipe opérationnelle qui assurera le développement et la conduite du projet d'aménagement. Pilotée par une chef de projet expérimentée qui aura la charge de manager le projet sous tous ses aspects, d'animer et de coordonner le travail collectif en interne de l'équipe projet et avec les partenaires et intervenants extérieurs, elle est complétée par 2 responsables d'opérations qui assureront la conduite technique du projet d'aménagement. - d'une chargée de mission innovations sociales et projets participatifs qui pilotera les missions d'animation et de dialogue social avec les habitants et usagers du quartier - du directeur du pôle immobilier d'entreprises qui assurera le développement économique du projet. Il pilotera les études de marché et de programmation et organisera la commercialisation des programmes d'activités économiques - de responsables d'opérations et experts techniques rattachés à des directions thématiques de Ville Renouvelée qui apporteront leur expertise et leurs compétences pendant toute la durée du projet en fonction des besoins et des missions à réaliser : la construction des équipements publics, les opérations foncières et l'animation du protocole foncier, la mise en œuvre de la stratégie de communication et de promotion du projet <p>L'équipe projet s'appuiera également sur les services fonctionnels de Ville Renouvelée et notamment sur la direction financière, le service marchés, les services de la SCET mobilisés dans le cadre du contrat de réseau sur des thématiques diverses (juridique, urbanisme, financier...).</p>

Commenté [NE34]: En attente

L'article 7.5 « Le dispositif local d'évaluation » est modifié et désormais rédigé comme suit :

En lien avec les dispositions du contrat de ville, le porteur de projet s'engage à mettre en place un dispositif local d'évaluation comme outil de pilotage du projet de renouvellement urbain. Ce dispositif intègre le suivi physique et financier du projet (reporting), le suivi des objectifs urbains du projet (cf. article 2.2) et la mesure des impacts du projet à moyen/long terme. Il contribue ainsi au suivi du projet tel que prévu à l'article 12 de la présente convention.

Ce dispositif local d'évaluation peut contribuer à nourrir également l'évaluation nationale du NPNRU. À cet effet, les signataires s'engagent à faciliter le travail des instances en charge de l'évaluation du programme.

Dans le cadre du contrat de ville, la MEL a fait le choix de mener de manière transversale, articulée et cohérente l'évaluation de son contrat de ville et du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain. Pour cela, elle a lancé un accord cadre d'une durée de 10 ans qui a été confié à un groupement de prestataires dont le mandataire est Sémaphores.

Cette évaluation a donc objectif d'éclairer la MEL sur l'impact des mesures prises dans le cadre des deux contrats. Outil de pilotage des projets, l'évaluation guidera la MEL et ses partenaires dans l'appréciation des résultats obtenus au regard des objectifs fixés dans les documents contractuels, des normes législatives et réglementaires et des moyens mis en œuvre.

Il s'agit donc de :

- construire des méthodes d'évaluation s'adaptant aux besoins de la MEL et de ses partenaires ;
- mener l'évaluation en utilisant des outils adaptés construit sur des méthodes et des principes d'évaluation co-construits avec les partenaires ;
- rendre compte des résultats de manière adaptée en étant force de proposition et aide à la décision, à la fois pour se doter d'objectifs communs, pour réorienter les actions menées de manière prospective et construire des préconisations à prendre en compte dans le futur contrat de ville.

La démarche d'évaluation du contrat de ville s'organise autour de trois focus :

- La gouvernance du contrat de ville et de ses annexes, dont la gouvernance du NPNRU ;
- Un focus thématique : l'évaluation du parcours d'éducation, d'insertion et d'accès à l'emploi d'un.e jeune de 2 à 29 ans habitant en quartier prioritaire ;
- Un focus géographique : l'évaluation du NPNRU qui s'organisera autour de la définition du cadrage de l'évaluation et de la production régulière de rapports d'évaluation.

Dans le cadre du NPNRU, un 1^{er} marché subséquent a été lancé début d'année 2022 pour engager la démarche de définition du cadre de l'évaluation, soit :

- Définir les questions évaluatives avec les partenaires
- Poser la méthode, les principes et les processus d'évaluation
- Construire des outils adaptés pour mener l'évaluation

Sur la base de questions évaluations à déterminer, l'évaluation doit permettre de mesurer l'impact des politiques publiques conduites par l'ensemble des partenaires sur les quartiers de la géographie prioritaire de la politique de la ville concernés par le NPNRU, d'éclairer la MEL et ses partenaires sur l'impact des mesures prises et leur bénéfice pour les habitants et de vérifier l'atteinte des objectifs et les résultats obtenus.

L'évaluation doit être menée au fil de la mise en œuvre du projet, au service de son amélioration. Elle doit être pragmatique et dynamique pour permettre une appropriation de ses résultats par l'ensemble des partenaires, élus et techniciens.

L'évaluation est pilotée par la MEL à l'échelle métropolitaine et doit impliquer l'ensemble des parties prenantes, y compris les habitants. Elle doit s'appuyer sur des outils et critères d'évaluation objectivés et adaptés construits sur la base d'indicateurs mobilisables.

L'évaluation doit être menée de manière transversale et doit concerner l'ensemble des interventions mises en œuvre au bénéfice des quartiers, notamment dans le cadre du NPNRU, des programmes d'investissements d'avenir et du contrat de ville, et des dispositifs mobilisés pour mener à bien la stratégie métropolitaine de renouvellement urbain portée par la MEL et ses partenaires.

Article 3.8 – Modification de l'article 8 du titre II « L'accompagnement du changement »

L'article 8.2 « Les mesures d'insertion par l'activité économique des habitants » est modifié et désormais rédigé comme suit :

Depuis 2012, la clause sociale d'insertion professionnelle profite annuellement à environ 1 000 résidants de la MEL, dont la moitié en quartiers prioritaires. Partenaires du territoire, bailleurs sociaux, Département, Région, communes, Pôle emploi, PLIE, missions locales, structures d'insertion par l'activité économique, fédérations d'entreprises, chambres consulaires, etc, font preuve d'une implication forte dans cette démarche grâce à l'appui technique menée par le réseau territorial des facilitateurs (MDE et PLIE).

Depuis le début de l'année 2018, la MEL a engagé un travail de réactualisation de sa charte métropolitaine d'insertion. Une démarche de concertation et de co-construction avec les partenaires a abouti à son adoption à l'unanimité en conseil métropolitain en décembre 2018.

Le nouveau document a pour objectif de cadrer la mise en œuvre des clauses sociales d'insertion du point de vue réglementaire (liée au NPNRU) et de manière volontariste en donnant des objectifs communs de travail à la fois qualitatifs et quantitatifs.

Ainsi, cette charte est-elle, pour sa partie réglementaire, une déclinaison adaptée aux spécificités locales de la charte nationale d'insertion, rédigée par l'ANRU pour la période 2014-2024.

Elle se structure autour de 4 grands objectifs :

- contribuer à l'accès à l'emploi des habitants fragilisés ou éloignés du marché du travail de la métropole, notamment des quartiers prioritaires, en exploitant les possibilités de la commande publique ;
- impulser une dynamique partenariale auprès de tous les acteurs mobilisés sur le sujet des clauses sociales dans les contrats de la commande publique, afin de multiplier les opportunités d'insertion professionnelle pour les publics éloignés de l'emploi ;
- participer à la construction de parcours professionnalisant pour les habitants en termes de durée et de montée en compétences notamment ;
- organiser un dispositif de suivi et de pilotage partenarial, coordonné à l'échelle intercommunale.

La MEL et les maîtres d'ouvrage financés par l'ANRU s'engagent à appliquer les dispositions de la charte sur :

- la réalisation des objectifs d'insertion ;
- l'utilisation de la procédure de mise en œuvre, via les facilitateurs ;
- la participation des instances de suivi et de pilotage ;
- la transmission des éléments nécessaires à l'évaluation.

Les maîtres d'ouvrage s'engagent à appliquer les dispositions de la charte relative au NPNRU en l'inscrivant dans la politique locale d'accès à l'emploi et à la formation et dans le volet développement économique et emploi du contrat de ville.

Pour cela, la MEL et les maîtres d'ouvrage fixent, à travers la présente convention, des objectifs quantitatifs et qualitatifs en matière d'insertion, s'accordent sur les marchés et les publics cibles et en définissent les modalités de pilotage, suivi et évaluation, en étant particulièrement vigilant sur les modalités de détection, d'accompagnement et de formation des bénéficiaires en amont et tout au long de leurs parcours, sur le partenariat avec les entreprises et sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux de l'insertion par l'activité économique.

Rappel sur les publics éligibles

Pour rappel, les publics éligibles aux clauses sociales d'insertion et de promotion de l'emploi sont les suivants :

- les jeunes de moins de 26 ans, diplômés ou non, sortis du système scolaire ou de l'enseignement supérieur depuis au moins 6 mois et s'engageant dans une démarche d'insertion et de recherche d'emploi ;
- les demandeurs d'emploi de longue durée (plus de 12 mois d'inscription à Pôle Emploi) ;
- les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active ou d'autres minima sociaux, notamment l'Allocation Spécifique de Solidarité (ASS), l'Allocation d'Insertion (AI), de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH), de l'Allocation d'Invalidité... ;

Commenté [ANRU35]: Indiquer « sans objet » dans l'article, le cas échéant.

- les publics reconnus travailleurs handicapés, au sens de l'article L5212-13 du code du travail, orientés en milieu ordinaire et demandeur d'emploi ;
- les personnes de plus de 50 ans ayant des difficultés d'insertion professionnelle ;
- les personnes en parcours au sein de Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi ;
- les personnes relevant des dispositifs de l'Insertion par l'Activité Économique définies à l'article L5132-4 du Code du travail.

En outre, les facilitateurs peuvent valider d'autres personnes rencontrant des difficultés particulières sur avis motivé de Pôle Emploi, des Maisons de l'Emploi, des Plans Locaux pluriannuels pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), des Missions Locales, la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), acteurs sociaux (Département, centres sociaux...).

L'éligibilité des publics doit être établie préalablement à leur mise à l'emploi et validée par les facilitateurs mobilisés sur le contrat. La question d'éligibilité se définit par rapport à la personne et non par le contrat de travail support.

La mobilisation des publics s'appuiera sur les politiques dédiées mises en place par les partenaires.

Depuis 2017, le Département mène une stratégie renforcée qui conduit à intensifier les politiques de mise à l'emploi qu'il a déjà engagées. Elle se décline par la création de 2 Maisons Départementales de l'Insertion et de l'Emploi (MDIE) situées à Lille et à Roubaix-Tourcoing. L'ambition étant de couvrir rapidement l'ensemble du territoire métropolitain.

Parallèlement, des appels à projets (AAP) "De l'insertion à l'Emploi" permettent de disposer d'une offre d'insertion professionnelle et sociale qualitative et diversifiée.

Enfin, en complément des dispositifs "Initiative pour l'Emploi des Jeunes" (IEJ) existants qui ciblent plus particulièrement les jeunes âgés de moins de 25 ans, le Département a engagé une action innovante en direction des allocataires du RSA âgés de moins de 30 ans (9 600 allocataire à l'échelle de la métropole) dans le cadre d'appels à projets (2018/2020 – "Repérer et accompagner les jeunes NEET vers l'emploi – un parcours de réussite vers l'apprentissage"). Il s'agit de repérer 2 220 jeunes en 3 ans et de travailler sur leur employabilité, lever leurs difficultés, construire avec eux un parcours, etc. Le Département est pilote de ce dispositif. La Région Hauts-de-France, Pôle Emploi, la Chambre des métiers et le tissu associatif sont partenaires de ce projet.

Objectifs quantitatifs

Objectifs quantitatifs sur les opérations d'investissements

La définition des objectifs quantitatifs a fait l'objet d'un groupe de travail dédié pour s'arrêter collectivement sur une méthode de calcul.

Le volume des heures d'insertion générée par les contrats de travaux et d'ingénierie liée aux travaux au titre des projets de renouvellement urbain sera calculé de la manière suivante :

Montant HT des travaux X taux de main-d'œuvre X taux d'insertion

Cout horaire du travail (charges comprises)

A cette formule, dans le cadre du calcul des objectifs d'insertion du présent programme de renouvellement urbain, s'ajoute l'application d'un coefficient de complexité prenant en compte les problématiques suivantes :

- la stabilisation progressive des opérations de l'ensemble des sites métropolitains : en termes de programmation, de temporalité, de types d'opérations, etc,
- l'analyse précise des opérations lors du lancement des marchés et des contrats, qui n'est pas encore réalisée, afin de définir précisément les potentiels en termes d'insertion (taux de main-d'œuvre, activités propices, difficultés techniques, etc.),
- les situations où l'inclusion d'heures d'insertion relève d'un montage complexe, notamment lorsque les donneurs d'ordre/maitres d'ouvrage interviennent en tant qu'acheteurs (VEFA).

De fait, ce coefficient de complexité n'a vocation à n'être appliqué qu'en amont du lancement des marchés. Le volume d'heures calculé et affiché dans les pièces des marchés sera défini en application de la formule citée ci-dessus.

Ainsi, les valeurs retenues pour le calcul des objectifs d'heures d'insertion sont-elles les suivantes :

Taux de main-d'œuvre	Aménagement (dont résidentialisations et VRD) : 35 %	Démolitions : 40 %	Constructions neuves et réhabilitations : 40 %
Taux d'insertion	5 %		
Coût horaire du travail* (CC)	Construction : 33 €		
Coefficient de complexité	0,8		

*EUROSTAT, "Coût de la main-d'œuvre dans l'UE", communiqué de presse d'avril 2019 sur des données datant de 2018

Dans le cadre des opérations d'investissements liées au projet de renouvellement urbain, les objectifs d'heures d'insertion sont les suivants, conformément à la méthode de calcul exposée précédemment :

MOA	Coût HT	Objectif d'insertion en %	Heures insertion
3F Notre Logis	16 686 154,20	5%	8 090,26
Adoma	3 957 800,99	5%	1 918,93
ANCT	9 790 338,50	5%	4 746,83
Fabrique des quartiers	50 835 422,15	5%	21 566,54
Hem	11 844 152,00	5%	5 742,62
ICF NORD-EST SA D'HLM	4 930 692,38	5%	2 390,64
INA-3F	7 620 543,31	5%	3 694,81
Lille	22 841 519,00	5%	11 020,14
LMH	288 002 648,37	5%	138 955,99
Logis Métropole	13 601 656,45	5%	6 519,49
Loos	12 037 981,32	5%	5 836,60
MEL	259 174 932,02	5%	121 267,91
MEL	675 387,10	5%	286,53
Mons-en-Baroeul	14 543 098,05	5%	7 051,20
Partenord	119 827 920,57	5%	57 327,91
Roubaix	50 918 550,97	5%	24 142,81
SEM VILLE RENOUVELLEE	90 431 939,38	5%	39 900,16
SPL Eurallile	78 355 779,99	5%	33 241,85
Tisserin Habitat	903 958,87	5%	438,28
Tourcoing	4 544 421,43	5%	2 203,36
Vilogia	289 073 915,77	5%	139 724,26
Wattignies	8 425 442,96	5%	4 085,06
Wattrelos	698 766,02	5%	296,45
Total général	1 359 723 021,80	5%	640 448,61

Les objectifs d'heures d'insertion dans le cadre de la reconstitution de l'offre tiendront compte des opérations en VEFA.

Par ailleurs, ces objectifs d'insertion affichés par les différents donneurs d'ordre pourront évoluer lors du lancement des opérations et de la rédaction des pièces des marchés et doivent être perçus comme des objectifs minimaux à atteindre, donc pouvant être dépassés en fonction des projections des résultats.

Les donneurs d'ordre signataires de la convention NPRU, pourront, dans le cadre d'opérations non financées par l'ANRU et effectuées sur les sites NPRU, valoriser les heures d'insertion menés dans ces marchés si ceux-ci sont traités de la même manière que les marchés financés par l'ANRU (contact avec les facilitateurs en amont de la publication du marché, etc.).

Ces heures effectuées permettront de favoriser des parcours longs et qualitatifs du fait de l'application des principes de mutualisation et de globalisation.

Ces heures seront présentées de manière séparée lors des bilans afin de distinguer l'atteinte des objectifs dans le cadre des marchés financés par l'ANRU et dont les objectifs chiffrés sont précisés ci-dessus et cette démarche volontariste bénéficiant au territoire.

Objectifs quantitatifs d'insertion sur la gestion urbaine de proximité et modalités de mise en œuvre

En matière de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP), la charte nationale d'insertion établit un objectif d'au moins 10 % des heures travaillées dans le cadre de ces marchés à l'insertion des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville éloignés de l'emploi.

De plus, l'objectif relatif aux heures travaillées dans le cadre des marchés liés à la GUSP est appliqué au fur et à mesure du lancement des marchés concernés pendant la durée de la convention de renouvellement urbain.

Il s'agit alors de s'appuyer sur la programmation annuelle des opérations GUSP métropolitaine, portées par la MEL, les Villes et les bailleurs, afin d'intégrer des heures d'insertion dès lors que les conditions sont réunies, dans le respect de l'objectif de 10 % des heures travaillées.

Il sera notamment possible de valoriser tous les contrats et marchés GUSP effectués par les structures d'insertion par l'activité économique, dans la mesure où les heures travaillées soient réalisées par des publics éligibles.

Objectif sur l'ingénierie liée au projet de renouvellement urbain

Tous les marchés et contrats de services (prestations de médiation, d'enquête) liés au renouvellement urbain seront étudiés.

Objectifs qualitatifs

Cette démarche métropolitaine continuera à monter en puissance par un travail chemin faisant sur la qualité des parcours d'insertion pour les publics éloignés de l'emploi, dont les habitants QPV, et par le partage de bonnes pratiques.

La MEL et ses partenaires s'engagent ainsi à porter notamment une attention particulière aux thématiques suivantes :

- le suivi dans l'emploi des bénéficiaires ;
- la qualité des parcours : opportunités, durée, globalisation ;
- la diversification dans le recours aux clauses d'insertion : nouveaux métiers, nouveaux dispositifs mobilisés, nouveaux publics bénéficiaires (dont les femmes) ;
- la mobilisation des publics : développement des actions de sensibilisation, d'orientation, de préparation, etc. ;
- la coordination des actions d'insertion à destination des publics éligibles.

Par ailleurs, la MEL poursuit des actions de partenariat avec les acteurs territoriaux des services publics de l'emploi, afin de garantir la qualité des opportunités proposées et des parcours vers l'emploi des bénéficiaires. Des travaux sont notamment en cours par le biais du volet économie et emploi du contrat de ville avec les maisons de l'emploi, les PLIE, les missions locales, Pôle Emploi et les porteurs de projets soutenus lors de l'appel à projets annuel du contrat de ville.

Des groupes de travail pourront être engagés pour avancer sur le sujet et ainsi permettre une évaluation des évolutions des parcours d'insertion mis en place dans le cadre des clauses sociales.

> Organisation opérationnelle

Le territoire est doté de postes de facilitateurs au sein des MDE/PLIE, sur lesquels s'appuieront les donneurs d'ordre pour mettre en place leur marché. Avoir un interlocuteur unique permet de disposer d'une vision globale et la plus exhaustive possible afin de pouvoir évaluer le travail fourni.

Les facilitateurs interviendront auprès des donneurs d'ordre sur les aspects suivants :

- identifier des marchés propices à l'inscription de clauses sociales ;
- calibrer l'effort d'insertion dans le marché public ;
- rédiger des pièces clauses sociales dans le marché public.

Plus globalement, les facilitateurs ont pour mission :

- d'assister les entreprises soumissionnaires dans leur réponse à la clause liée à l'action d'insertion ;
- de valider l'éligibilité de tous les candidats relevant de l'action d'insertion ;
- de proposer aux entreprises adjudicataires des personnes éligibles à l'action d'insertion, en lien avec les prescripteurs de candidats du territoire ;
- de fournir, à titre indicatif, la liste des opérateurs de l'insertion par l'activité économique concernés par le marché ;
- d'étudier et de valider les demandes de globalisation³ des entreprises pour les candidats éligibles déjà en poste et pour lesquels une plus-value (type de contrat, élément de formation...) est à noter en cas de poursuite du contrat ;
- de suivre l'application de la clause par les entreprises et d'en faire un retour auprès du maître d'ouvrage.

Il est important voire nécessaire pour les facilitateurs de bien connaître en amont les marchés à venir afin de mobiliser au mieux les candidats potentiels mais aussi les dispositifs de formation adaptés.

Un comité technique organisationnel se réunira régulièrement pour favoriser la bonne mise en œuvre des clauses sociales d'insertion dans le cadre des projets NPNRU.

Pilotage

Le pilotage de la charte métropolitaine d'Insertion et donc de la mise en œuvre des clauses sociales d'insertion dans le cadre des projets NPNRU sera pilotée au sein d'instances existantes telles que le comité de pilotage Contrat de Ville, le comité de pilotage NPNRU et les instances de pilotage du Schéma métropolitain de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables.

Il sera possible, en cas de besoin, de mettre en place un comité de pilotage spécifique dédié, rassemblant tous les partenaires engagés dans la démarche.

Suivi et évaluation

Lors de revues de projet semestrielles avec les maîtres d'ouvrage, parallèlement à la transmission au délégué territorial de l'ANRU, l'avancée du projet d'insertion sera exposée. Les indicateurs suivants seront renseignés et communiqués, en accord avec la charte nationale d'insertion :

- nombre d'heures travaillées pour les opérations liées aux travaux et dans le cadre de la gestion urbaine de proximité ;
- modalités de réalisation des heures (embauche directe, intérim, alternance, formation...) ;
- typologie des entreprises attributaires (nombre de salariés, secteur d'activité...) ;
- nombre de bénéficiaires ;
- typologie des bénéficiaires : sexe, âge, résidence dans un quartier prioritaire de la politique de la ville ;
- situation des bénéficiaires à 6 et 12 mois après leur entrée dans le dispositif ;
- embauches directes ou indirectes liées à l'ingénierie des projets, au fonctionnement des équipements et aux actions d'accompagnement.

Par ailleurs, des actions de mobilisation et d'accompagnement pour les clauses sociales sont en cours d'élaboration par la MEL et ses partenaires, telles que des ateliers d'orientation, de mobilisation et de préparation à l'emploi. Les actions du volet économie et emploi du contrat de ville sont également un levier de mobilisation et d'accompagnement.

³ Afin de favoriser le parcours d'insertion des personnes recrutées par l'entreprise et faciliter la gestion de la clause par ladite entreprise, à compter de l'attribution du marché et pendant son exécution, l'entreprise attributaire du marché peut solliciter auprès du facilitateur du territoire la globalisation des heures d'insertion au cas où elle serait attributaire d'un ou plusieurs autres marchés comportant une clause sociale d'insertion, pour le territoire du bassin de vie de la Métropole Européenne de Lille.

Tous les éléments qui restent à travailler et à formaliser tels que les objectifs qualitatifs, les objectifs en matière de GUSP, les critères d'évaluation... seront définis dans le cadre d'un groupe de travail dédié. Les conclusions de ces réflexions seront alors formalisées et annexés à la charte métropolitaine d'insertion.

Article 3.9 – Modification de l'article 9 du titre III « Les opérations programmées dans la présente convention et leur calendrier opérationnel »

L'article 9 de la convention est modifié et désormais rédigé comme suit :

La présente convention pluriannuelle et ses annexes détaillent l'ensemble des opérations programmées au titre du projet de renouvellement urbain, y compris celles qui ne bénéficient pas des aides de l'ANRU. Un échéancier prévisionnel de réalisation physique de ces opérations (calendrier opérationnel) est indiqué dans l'annexe C1. Il est établi sur les années d'application de la convention pluriannuelle suivant la date de signature de celle-ci. Il engage le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage.

Le tableau financier des opérations programmées comprenant les plans de financement prévisionnels des opérations figure en annexe C2. Il indique pour les opérations pour lesquelles un soutien financier de l'ANRU est sollicité, le montant prévisionnel des concours financiers réservés par l'ANRU, l'assiette de financement prévisionnel de l'ANRU, le taux de financement de l'ANRU qui s'entend comme un maximum, le calendrier opérationnel prévisionnel, et l'ensemble des cofinancements prévisionnels mobilisés.

Article 3.9.1 – Modification de l'article 9.1 « Les opérations cofinancées par l'ANRU dans le cadre de la convention pluriannuelle »

Article 3.9.1.1- Modification de l'article 9.1.1 « La présentation des opérations cofinancées par l'ANRU dans la présente convention au titre du NPNRU »

L'article 9.1.1 est modifié et désormais rédigé comme suit :

Par la présente convention, l'ANRU s'engage à réserver les concours financiers des opérations cofinancées par l'Agence.

Commenté [ANRU36]: Mise en conformité de l'article avec la convention type V5 publiée le 1er janvier 2021.

L'octroi des subventions par l'ANRU sous forme d'une décision attributive de subvention (DAS) intervient à l'initiative des maîtres d'ouvrage dès qu'ils sont en mesure de justifier du lancement opérationnel des opérations, dans les conditions définies dans le règlement financier relatif au nouveau programme national de renouvellement urbain.

Les articles suivants précisent les conditions et les éventuelles modalités spécifiques de financement validées par l'ANRU.

Les cofinancements du PIA au titre de l'axe 1 de l'action VDS et/ou du volet « quartiers » de l'action TI et/ou de l'action « Démonstrateurs de la ville durable » (par conséquent hors concours financiers du NPNRU) sont identifiés à titre d'information et listées dans l'article 9.3 de la présente convention, hors appel à projets « Les Quartiers Fertiles » dont les financements sont précisés dans l'article 9.4. de la présente convention.

Commenté [ANRU37]: Mise en conformité avec la convention type V6

Les financements de l'Agence, programmés pour chaque opération, sont calibrés à partir des données physiques et financières renseignées par les maîtres d'ouvrage dans les fiches descriptives des opérations figurant en annexe C3. La date de prise en compte des dépenses des opérations est renseignée pour chaque opération dans les tableaux ci-dessous, excepté si elle correspond à la date de la présente convention.

Article 3.9.1.1.1 – Modification de l'article 9.1.1.1 – « Les opérations d'ingénierie cofinancées par l'ANRU »

- Les opérations « Les études, expertises et moyens d'accompagnement du projet / l'accompagnement des ménages / la conduite du projet de renouvellement urbain » sont modifiées et désormais présentées comme suit :**

Commenté [ANRU38]: Indiquer « Sans objet » si aucune modification n'est apportée aux actions visées

Libellé de l'opération	IDTOP	Localisation	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle (HT)	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel de subvention Anru	Date de prise en compte des dépenses	Semestre	Année	Durée en semestre
HEM - Chef de projet Ville	C0685-14-0053	QP059071	HEM	402 500,00 €	50,00%	201 250,00 €	12/11/2018	S1	2019	14
HEM - Mémoire des quartiers	C0685-14-0054	QP059071	HEM	50 000,00 €	50,00%	25 000,00 €	12/11/2018	S1	2020	8
LILLE - Bois-Blanc - Chef de projet	C0685-14-0086	QP059073	LILLE	665 000,00 €	50,00%	332 500,00 €	12/06/2019	S1	2019	14
LILLE - Directeur de projet	C0685-14-0190	QP059074	LILLE	1 150 000,00 €	50,00%	575 000,00 €	01/01/2018	S1	2019	20
LILLE - Mémoire des quartiers	C0685-14-0194	QP059074	LILLE	50 000,00 €	50,00%	25 000,00 €	12/06/2019	S1	2022	20
LOOS - Chef de projet	C0685-14-0023	QP059077	LOOS	950 000,00 €	50,00%	475 000,00 €	05/12/2018	S1	2019	20
LOOS - Actions de communication projet des Oliveaux	C0685-14-0024	QP059077	LOOS	100 000,00 €	50,00%	50 000,00 €	09/10/2019	S2	2022	10
LOOS - Mémoire du Quartier des Oliveaux	C0685-14-0025	QP059077	LOOS	100 000,00 €	50,00%	50 000,00 €	09/10/2019	S1	2021	12
MEL - Action d'accompagnement à la mobilité des ménages à reloger à l'échelle intercommunale	C0685-14-0079	QP999100	MEL	100 000,00 €	50,00%	50 000,00 €	12/06/2019	S1	2021	6
MEL - AMO métropolitaine d'évaluation	C0685-14-0080	QP999100	MEL	200 000,00 €	50,00%	100 000,00 €	12/06/2019	S1	2020	20
MEL - AMO prise en compte des besoins des usagers dans la conception de l'Espace Public	C0685-14-0081	QP999100	MEL	100 000,00 €	50,00%	50 000,00 €	12/06/2019	S1	2020	10
MEL - Réalisation d'enquêtes de satisfaction post-relogement	C0685-14-0082	QP999100	MEL	372 000,00 €	50,00%	186 000,00 €	12/06/2019	S1	2020	18
MEL - AMO métropolitaine - accompagnement à la construction des projets de gestion	C0685-14-0083	QP999100	MEL	120 000,00 €	50,00%	60 000,00 €	12/06/2019	S1	2020	4
MEL - Actions de communication et marketing territorial	C0685-14-0084	QP999100	MEL	100 000,00 €	50,00%	50 000,00 €	12/06/2019	S1	2021	10
MEL - Conduite de projet - 11,5 ETP	C0685-14-0085	QP999100	MEL	11 727 500,00 €	50,00%	5 863 750,00 €	01/01/2018	S1	2018	24

ROUBAIX - MULTISITES - étude de programmation diversification, approfondissement en phase opérationnelle	C0685-14-0241	QP059082	MEL	80 000,00 €	50,00%	40 000,00 €	15/01/2020	S1	2022	6
MONS - Directeur de Projet Ville	C0685-14-0044	QP059080	MONS EN BAROEUL	1 150 000,00 €	50,00%	575 000,00 €	07/10/2018	S2	2018	20
MONS - Mémoire de quartier	C0685-14-0219	QP059080	MONS EN BAROEUL	200 000,00 €	25,00%	50 000,00 €	04/12/2019	S1	2020	8
ROUBAIX - MULTISITES - Conduite de projet-vollet Ville-2 ETP	C0685-14-0303	QP059082	ROUBAIX	2 100 000,00 €	50,00%	1 050 000,00 €	15/01/2020	S1	2020	20
ROUBAIX - MULTISITES - VILLE - coordination sociale - 1 ETP	C0685-14-0304	QP059082	ROUBAIX	380 000,00 €	50,00%	190 000,00 €	15/01/2020	S1	2021	8
ROUBAIX - MULTISITES - programme de communication/concertation/mémoire des quartiers	C0685-14-0305	QP059082	ROUBAIX	457 836,00 €	70,00%	320 485,20 €	15/01/2020	S1	2021	14
TOURCOING - Directeur de projet Ville de Tourcoing	C0685-14-0087	QP059087	TOURCOING	1 150 000,00 €	50,00%	575 000,00 €	01/01/2018	S1	2018	20
TOURCOING - Actions de participation et co-construction du projet	C0685-14-0088	QP059087	TOURCOING	42 857,14 €	70,00%	30 000,00 €		S1	2021	12
TOURCOING - Actions mémoire de quartier	C0685-14-0089	QP059087	TOURCOING	71 428,57 €	70,00%	50 000,00 €	12/06/2019	S1	2022	12

Une opération est modifiée dans le cadre du présent avenant :

Libellé de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle (HT)	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel de subvention Anru	Date de prise en compte des dépenses	Semestre	Année	Durée en semestre
ROUBAIX - MULTISITES - programme de communication/concertation/mémoire des quartiers	C0685-14-0305	QP059082	ROUBAIX	457 836,00 €	70,00%	320 485,20 €	15/01/2020	S1	2021	14
TOURCOING - Actions mémoire de quartier	C0685-14-0089	QP059087	TOURCOING	71 428,57 €	70,00%	50 000,00 €	12/06/2019	S1	2022	12

- Les opérations « Le relogement des ménages avec minoration de loyer » sont modifiées et désormais présentées comme suit :**

Libellé de l'opération	IDTOP	Localisation	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Nombre prévisionnel de ménages à reloger et par typologie	Montant prévisionnel de subvention Anru	Date de prise en compte des dépenses	Semestre	Année	Durée en semestre
				T1/T2 102					

Commenté [ANRU39]: Indiquer « sans objet » si aucune modification n'est apportée

Relogement 133 ménages avec minorations de loyer	C0685-15-0376	QP999100	3F NOTRE LOGIS	T3 T4/T5 et +	18 13	438 000,00 €	12/11/2018	S2	2022	10
Relogement 157 ménages avec minorations de loyer	C0685-15-0363	QP999100	LOGIS MÉTROPOLE	T1/T2	121	513 500,00 €	12/11/2018	S2	2022	10
				T3	21					
				T4/T5 et +	15					
Relogement 645 ménages avec minorations de loyer	C0685-15-0377	QP999100	MEL	T1/T2	497	2 116 000,00 €	29/06/2021	S2	2022	10
				T3	84					
				T4/T5 et +	64					
Relogement de 60 ménages avec minorations de loyer	C0685-15-0364	QP999100	OPH DU NORD	T1/T2	46	198 000,00 €	05/12/2018	S2	2022	10
				T3	8					
				T4/T5 et +	6					
Relogement 263 ménages avec minorations de loyer	C0685-15-0348	QP999100	OPH LILLE MÉTROPOLE	T1/T2	203	861 000,00 €	12/06/2019	S2	2022	10
				T3	34					
				T4/T5 et +	26					
Relogement 160 ménages avec minorations de loyer	C0685-15-0349	QP999100	SAHLM VILOGIA	T1/T2	123	526 500,00 €	12/06/2019	S2	2022	10
				T3	21					
				T4/T5 et +	16					
Relogement 238 ménages avec minorations de loyer	C0685-15-0375	QP999100	SIA HABITAT	T1/T2	184	776 500,00 €	12/11/2018	S2	2022	10
				T3	31					
				T4/T5 et +	23					

Les 12 opérations initialement contractualisées ont été annulées dans le cadre du présent avenant pour contractualiser 7 nouvelles opérations de cette famille en cohérence avec le règlement général de l'ANRU.

Article 3.9.1.1.2 – Modification de l'article 9.1.1.2 « Les opérations d'aménagement cofinancées par l'ANRU »

- Les opérations « La démolition de logements locatifs sociaux » sont modifiées et désormais présentées comme suit :

Libellé de l'opération	IDTOP	Localisation	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses	Semestre	Année	Durée en semestre
ROUBAIX - ALMA GARE - Démolition Alma et Medicis (163 LLS)	C0685-21-0003	QP059082	3F NOTRE LOGIS	7 369 924,81 €	80,00 %	5 895 939,85 €	05/12/2018	S1	2019	10
ROUBAIX TROIX PONTS Démolition du FTM ADOMA(155 LLS)	C0685-21-0308	QP059082	ADOMA	4 060 693,05 €	80,00 %	3 248 554,44 €	05/12/2018	S2	2022	5
LOOS - Démolition Tour Kennedy (220 LLS)	C0685-21-0005	QP059077	OPH DU NORD	11 079 210,53 €	80,00 %	8 863 368,42 €	05/12/2018	S2	2019	14
LOOS - Démolition Pavillon Roosevelt (84 LLS)	C0685-21-0006	QP059077	OPH DU NORD	3 384 866,53 €	80,00 %	2 707 893,22 €	05/12/2018	S2	2022	9
LOOS - Démolition Tour Mermoz (52 LLS)	C0685-21-0007	QP059077	OPH DU NORD	2 336 853,70 €	80,00 %	1 869 482,96 €	05/12/2018	S2	2020	7
LOOS - Démolition Tour Vigny (52 LLS)	C0685-21-0008	QP059077	OPH DU NORD	2 198 409,58 €	80,00 %	1 758 727,66 €	05/12/2018	S1	2020	9
LOOS - Démolition Pavillon Bretagne (16 LLS)	C0685-21-0009	QP059077	OPH DU NORD	573 724,56 €	80,00 %	458 979,65 €	05/12/2018	S1	2023	7
MONS - Démolition Brune (172LLS)	C0685-21-0031	QP059080	OPH DU NORD	6 912 701,14 €	80,00 %	5 530 160,91 €	05/12/2018	S2	2019	9
MONS - Démolition Barry 2 (59LLS)	C0685-21-0032	QP059080	OPH DU NORD	2 376 065,30 €	80,00 %	1 900 852,24 €	05/12/2018	S2	2018	6
ROUBAIX - EPEULE - démolition 24E et 24F (102 LLS)	C0685-21-0001	QP059082	OPH LILLE METROPOLE	4 694 041,51 €	100,00 %	4 694 041,51 €	05/12/2018	S1	2019	11
LILLE - Concorde - Démolition 22-24 Boulevard de Metz (40 LLS)	C0685-21-0067	QP059074	OPH LILLE METROPOLE	1 614 805,90 €	100,00 %	1 614 805,90 €	12/11/2018	S2	2019	7
LILLE - Concorde - Démolition 1-3 Lamaze (40 LLS)	C0685-21-0068	QP059074	OPH LILLE METROPOLE	1 546 744,14 €	100,00 %	1 546 744,14 €	12/11/2018	S1	2022	7
LILLE - Concorde - Démolition 14 -16 Boulevard de Metz (101 LLS)	C0685-21-0069	QP059074	OPH LILLE METROPOLE	3 828 050,89 €	100,00 %	3 828 050,89 €	12/11/2018	S1	2020	9

Commenté [ANRU40]: Indiquer « Sans objet » si aucune modification n'est apportée aux opérations de démolition de LLS

LILLE - Concorde - Démolition 18-20 Boulevard de Metz (39 LLS)	C0685-21-0070	QP059074	OPH LILLE METROPOLE	1 423 459,32 €	100,00 %	1 423 459,32 €	12/11/2018	S2	2019	7
LILLE - Concorde - Démolition 8-40 rue Léon Blum (150 LLS)	C0685-21-0071	QP059074	OPH LILLE METROPOLE	5 467 463,77 €	100,00 %	5 467 463,77 €	12/11/2018	S1	2019	11
LILLE - Concorde - Démolition 64-74 bd de Metz (56 LLS)	C0685-21-0072	QP059074	OPH LILLE METROPOLE	2 022 654,27 €	100,00 %	2 022 654,27 €	12/06/2019	S1	2023	9
LILLE - Concorde - Démolition 26-28 bd de Metz (105 LLS)	C0685-21-0073	QP059074	OPH LILLE METROPOLE	3 900 414,98 €	100,00 %	3 900 414,98 €	12/06/2019	S1	2023	12
TOURCOING - Démolition Bottrop (116 LLS)	C0685-21-0092	QP059087	OPH LILLE METROPOLE	4 371 855,97 €	100,00 %	4 371 855,97 €	05/12/2018	S1	2019	8
TOURCOING - Démolition de Caporal Delroeux (132 LLS)	C0685-21-0093	QP059087	OPH LILLE METROPOLE	4 864 306,18 €	100,00 %	4 864 306,18 €	12/06/2019	S2	2021	10
TOURCOING - Démolition du bâtiment 5 (45 LLS)	C0685-21-0097	QP059087	OPH LILLE METROPOLE	2 528 804,83 €	100,00 %	2 528 804,83 €	28/02/2017	S2	2017	10
LILLE - Concorde - Démolition 2-4 rue du Professeur Lamaze (117 LLS)	C0685-21-0133	QP059074	OPH LILLE METROPOLE	4 170 077,69 €	100,00 %	4 170 077,69 €	12/11/2018	S1	2019	9
ROUBAIX - 3 PONTS - Démolition - Tours D et E (172 LLS)	C0685-21-0200	QP059082	OPH LILLE METROPOLE	6 715 864,73 €	100,00 %	6 715 864,73 €	05/12/2018	S1	2019	10
ROUBAIX - EPEULE - Démolition 3 LLS - 13 A-B-C rue des Ogiers (Rez de Chaussée)	C0685-21-0268	QP059082	OPH LILLE METROPOLE	119 329,63 €	100,00 %	119 329,63 €	15/01/2020	S1	2022	8
ROUBAIX - ALMA - Démolition Partielle 4 LLS - 68 Rue Archimède	C0685-21-0269	QP059082	OPH LILLE METROPOLE	265 835,98 €	100,00 %	265 835,98 €	15/01/2020	S2	2020	6
ROUBAIX - ALMA - Démolition Partielle 4 LLS -94-96 Rue Archimède	C0685-21-0276	QP059082	OPH LILLE METROPOLE	294 550,06 €	100,00 %	294 550,06 €	15/01/2020	S2	2020	8
ROUBAIX- ALMA - Démolition de 13 LLS - 93 au 105 rue archimède	C0685-21-0277	QP059082	OPH LILLE METROPOLE	797 967,95 €	100,00 %	797 967,95 €	15/01/2020	S2	2020	9
ROUBAIX - ALMA - DEMOLITION 21 LLS ET LOCAL D'ACTIVITE AU RDC - 165 et 155 Rue de l'Alma	C0685-21-0278	QP059082	OPH LILLE METROPOLE	1 824 600,00 €	100,00 %	1 824 600,00 €	05/12/2018	S1	2019	7
ROUBAIX - ALMA - Démolition Partielle 44 LLS - foyer personnes agées place de la grand-mère	C0685-21-0279	QP059082	OPH LILLE METROPOLE	3 242 180,58 €	100,00 %	3 242 180,58 €	15/01/2020	S1	2021	9
ROUBAIX - EPEULE - Démolition 154 LLS - 24B-C-D rue de Wasquehal	C0685-21-0280	QP059082	OPH LILLE METROPOLE	5 510 758,38 €	100,00 %	5 510 758,38 €	15/01/2020	S2	2020	16

MONS - Démolition Sangnier (8 LLS)	C0685-21-0037	QP059080	SAHLM VILOGIA	965 327,63 €	80,00 %	772 262,10 €	05/12/2018	S1	2019	5
MONS - Démolition Languedoc (23 LLS)	C0685-21-0038	QP059080	SAHLM VILOGIA	1 147 158,20 €	80,00 %	917 726,56 €	05/12/2018	S1	2019	8
MONS - Démolition Coty (96 LLS)	C0685-21-0039	QP059080	SAHLM VILOGIA	3 827 886,51 €	80,00 %	3 062 309,21 €	29/06/2018	S2	2018	11
HEM - Démolition Résidence Braille (18 LLS)	C0685-21-0055	QP059071	SAHLM VILOGIA	660 945,81 €	80,00 %	528 756,65 €	28/02/2017	S1	2017	6
HEM - Démolition - 46 - 48 rue Jules Watteau (2 LLS)	C0685-21-0056	QP059071	SAHLM VILOGIA	150 062,10 €	80,00 %	120 049,68 €	12/11/2018	S2	2019	5
HEM - Démolition - 107-113-119 rue Blaise Pascal (3 LLS)	C0685-21-0057	QP059071	SAHLM VILOGIA	141 017,26 €	80,00 %	112 813,81 €	12/11/2018	S2	2019	5
HEM - Démolition Cité Familiale (64 LLS)	C0685-21-0058	QP059071	SAHLM VILOGIA	1 219 687,54 €	80,00 %	975 750,03 €	29/06/2018	S1	2019	14
HEM - Démolition - 33-35-46-48-50 rue Branly (5 LLS)	C0685-21-0059	QP059071	SAHLM VILOGIA	111 959,90 €	80,00 %	89 567,92 €	12/11/2018	S2	2019	5
TOURCOING - Démolition de Perrault 2 (59 LLS)	C0685-21-0090	QP059087	SAHLM VILOGIA	2 687 884,29 €	80,00 %	2 150 307,43 €	28/02/2017	S1	2017	9
TOURCOING - Démolition de Scève (54 LLS)	C0685-21-0091	QP059087	SAHLM VILOGIA	3 737 051,43 €	80,00 %	2 989 641,14 €	12/06/2019	S1	2021	8
TOURCOING - Démolition de Nobel (132 LLS)	C0685-21-0094	QP059087	SAHLM VILOGIA	3 915 509,62 €	80,00 %	3 132 407,70 €	12/06/2019	S2	2021	10
TOURCOING - Démolition de Bocage 1 (15 LLS)	C0685-21-0095	QP059087	SAHLM VILOGIA	812 369,79 €	80,00 %	649 895,83 €	05/12/2018	S1	2019	8
TOURCOING - Démolition de Paré (36 LLS)	C0685-21-0096	QP059087	SAHLM VILOGIA	1 112 911,81 €	80,00 %	890 329,45 €	12/06/2019	S1	2023	8
TOURCOING - Démolition de Marot (48 LLS)	C0685-21-0098	QP059087	SAHLM VILOGIA	1 469 023,76 €	80,00 %	1 175 219,01 €	12/06/2019	S2	2019	8
TOURCOING - Démolition de d'Aubigné (36 LLS)	C0685-21-0099	QP059087	SAHLM VILOGIA	1 105 978,56 €	80,00 %	884 782,85 €	05/12/2018	S1	2019	7
TOURCOING - Démolition de Perrault 1 (23 LLS)	C0685-21-0100	QP059087	SAHLM VILOGIA	614 875,68 €	80,00 %	491 900,54 €	05/12/2018	S1	2019	8
TOURCOING - Démolition de Montaigne (120 LLS)	C0685-21-0101	QP059087	SAHLM VILOGIA	3 274 636,63 €	80,00 %	2 619 709,30 €	12/06/2019	S2	2022	10
TOURCOING - Démolition de Dr Schweitzer (48 LLS)	C0685-21-0102	QP059087	SAHLM VILOGIA	1 272 971,99 €	80,00 %	1 018 377,59 €	12/06/2019	S2	2022	8
TOURCOING - Démolition de Villon (36 LLS)	C0685-21-0103	QP059087	SAHLM VILOGIA	937 714,14 €	80,00 %	750 171,31 €	12/06/2019	S2	2019	8
TOURCOING - Démolition de La Boétie (47 LLS)	C0685-21-0104	QP059087	SAHLM VILOGIA	1 234 589,97 €	80,00 %	987 671,98 €	12/06/2019	S1	2022	8
LILLE - Démolition Tour 1 JB Clément (20 LLS)	C0685-21-0134	QP059074	SAHLM VILOGIA	406 626,23 €	80,00 %	325 300,98 €	12/06/2019	S2	2019	6
WATTIGNIES - Démolition Bergeronnette (80 LLS)	C0685-21-0137	QP059089	SAHLM VILOGIA	3 242 539,35 €	80,00 %	2 594 031,48 €	12/06/2019	S2	2019	10

WATTRELOS - Démolition Bâtiment Duffy (40 LLS)	C0685-21-0142	QP059090	SAHLM VILOGIA	1 101 762,88 €	80,00 %	881 410,30 €	29/06/2018	S1	2019	5
WATTRELOS - Démolition bâtiment Ardoise (40 LLS)	C0685-21-0146	QP059090	SAHLM VILOGIA	1 096 606,93 €	80,00 %	877 285,54 €	07/12/2018	S2	2022	6
LILLE - BOIS BLANCS - Démolition 53 LLS - 1-3-5 Rue Coli	C0685-21-0271	QP059073	SAHLM VILOGIA	2 134 581,26 €	80,00 %	1 707 665,01 €	12/06/2019	S1	2021	20
LILLE - BOIS BLANCS - Démolition 55 LLS - 2-4-6 Rue Coli	C0685-21-0272	QP059073	SAHLM VILOGIA	1 624 734,62 €	80,00 %	1 299 787,70 €	12/06/2019	S1	2021	20
LILLE - BOIS BLANCS - Démolition 72 LLS - 2-4-6-8 Rue Guymer	C0685-21-0273	QP059073	SAHLM VILOGIA	2 982 546,28 €	80,00 %	2 386 037,02 €	12/06/2019	S2	2021	20
ROUBAIX - ALMA - DEMOLITION DE 32 LLS - CLOS DES TISSERANDS	C0685-21-0284	QP059082	SAHLM VILOGIA	1 457 326,48 €	80,00 %	1 165 861,18 €	05/12/2018	S1	2019	11
ROUBAIX - ALMA - DEMOLITION DE 147 LLS - LES TISSERANDS	C0685-21-0285	QP059082	SAHLM VILOGIA	5 121 768,24 €	80,00 %	4 097 414,59 €	05/12/2018	S1	2019	13
WATTRELOS - Démolition Bâtiment GYPSE (40 LLS)	C0685-21-0334	QP059090	SAHLM VILOGIA	1 067 636,64 €	80,00 %	854 109,31 €	06/12/2021	S1	2022	6
ROUBAIX - EPEULE -TROIS ARBRES DEMOLITION 39 LOGEMENTS COLLECTIFS	C0685-21-0335	QP059082	SAHLM VILOGIA	1 553 301,87 €	80,00 %	1 242 641,50 €	06/12/2021	S2	2022	8

Deux opérations nouvelles sont ajoutées :

Libellé de l'opération	IDTOP	Localisation	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses	Semestre	Année	Durée en semestre
WATTRELOS - Démolition Bâtiment GYPSE (40 LLS)	C0685-21-0334	QP059090	SAHLM VILOGIA	1 072 136,64 €	80,00 %	857 709,31 €	06/12/2021	S1	2022	6
ROUBAIX - EPEULE -TROIS ARBRES DEMOLITION 39 LOGEMENTS COLLECTIFS	C0685-21-0335	QP059082	SAHLM VILOGIA	1 553 301,87 €	80,00 %	1 242 641,50 €	06/12/2021	S2	2022	8

- Les opérations « Le recyclage de copropriétés dégradées » sont modifiées et désormais présentées comme suit :

Sans objet

- Les opérations « Le recyclage de l'habitat ancien dégradé » sont modifiées et désormais présentées comme suit :

Commenté [ANRU41]: Indiquer « Sans objet» si aucune modification n'est apportée aux opérations de recyclage de copropriété dégradées

Commenté [ANRU42]: Indiquer « Sans objet» si aucune modification n'est apportée aux opérations de recyclage de l'habitat ancien dégradé

Sans objet

- Les opérations « L'aménagement d'ensemble » sont modifiées et désormais présentées comme suit :**

Libellé de l'opération	IDTOP	Localisation	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses	Semestre	Année	Durée en semestre
LILLE - Concorde - Aménagement - démolition d'équipements	C0685-24-0202	QP059074	LILLE	899 847,00 €	50,00 %	449 923,50 €	12/06/2019	S2	2022	12
HEM - Aménagement secteurs Lionderie, J.Ferry, Bournazel et Dr Roux	C0685-24-0060	QP059071	MEL	9 051 970,88 €	45,00 %	4 073 386,90 €	12/11/2018	S2	2018	20
LILLE - Aménagement secteur Faubourg D'Arras	C0685-24-0077	QP059074	MEL	5 152 503,55 €	50,00 %	2 576 251,78 €	12/06/2019	S1	2020	8
WATTIGNIES - Aménagement quartier du Blanc Riez	C0685-24-0144	QP059089	MEL	10 400 000,00 €	50,00 %	5 200 000,00 €	04/04/2017	S1	2020	20
LILLE - Aménagement secteur JB Clément	C0685-24-0192	QP059074	MEL	1 491 842,97 €	50,00 %	745 921,49 €	12/06/2019	S1	2023	8
WATTRELOS - Aménagement secteur Les Villas - MEL	C0685-24-0201	QP059090	MEL	673 263,22 €	50,00 %	336 631,61 €	07/12/2018	S1	2022	20
LILLE - BOIS BLANCS - Aménagement secteur Bois Blancs	C0685-24-0237	QP059073	MEL	4 990 614,22 €	50,00 %	2 495 307,11 €	12/06/2019	S1	2024	20
ROUBAIX - TROIS PONTS - Aménagement des espaces publics	C0685-24-0244	QP059082	MEL	2 929 999,99 €	50,00 %	1 465 000,00 €	15/01/2020	S1	2022	20
ROUBAIX - ALMA - Aménagement d'ensemble - cœur de projet	C0685-24-0251	QP059082	MEL	15 000 000,00 €	50,00 %	7 500 000,00 €	15/01/2020	S2	2022	20
ROUBAIX - EPEULE - Aménagement des espaces publics - Volet financé ANRU	C0685-24-0253	QP059082	MEL	13 665 953,48 €	50,00 %	6 832 976,74 €	15/01/2020	S2	2022	20
ROUBAIX - TROIS PONTS - Aménagement des espaces Paysagers et transitoires	C0685-24-0306	QP059082	ROUBAIX	857 142,86 €	70,00 %	600 000,00 €	15/01/2020	S2	2022	20
ROUBAIX - EPEULE - Aménagement Parc Brondeloire Nord - Volet financé ANRU	C0685-24-0307	QP059082	ROUBAIX	7 922 857,14 €	70,00 %	5 546 000,00 €	15/01/2020	S1	2022	20
MONS - Aménagement quartier du Nouveau Mons	C0685-24-0052	QP059080	SEM VILLE RENOUVELEE	25 077 741,74 €	50,00 %	12 538 870,87 €	05/12/2018	S1	2021	20
TOURCOING - Aménagement secteur Bourgogne	C0685-24-0105	QP059087	SEM VILLE RENOUVELEE	32 599 999,47 €	50,00 %	16 299 999,74 €	02/11/2016	S2	2022	20
LOOS - Aménagement quartier des Oliveaux	C0685-24-0004	QP059077	SPL EURALILLE	23 262 482,25 €	50,00 %	11 631 241,13 €	11/04/2017	S1	2020	20

LILLE - Aménagement secteur Concorde	C0685-24-0074	QP059074	SPL EURALILLE	40 805 179,78 €	50,00 %	20 402 589,89 €	12/11/2018	S1	2020	20
LILLE-LQA-Aménagement d'ensemble Febvrier-Vanhoenacker	C0685-24-0294	QP059074	SPLA	3 741 597,50 €	50,00 %	1 870 798,75 €	12/06/2019	S2	2019	20
WATTRELOS - Aménagement secteur Les Villas - Ville	C0685-24-0187	QP059090	WATTRELOS	654 740,13 €	70,00 %	458 318,09 €	07/12/2018	S1	2022	20

6 opérations sont modifiées :

Libellé de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses	Semestre	Année	Durée en semestre
MONS - Aménagement quartier du Nouveau Mons	C0685-24-0052	QP059080	MEL	25 077 741,74 €	50,00 %	12 538 870,87 €	06/12/2018	S1	2021	20
HEM - Aménagement secteurs Lienderie, J.Ferry, Bournazel et Dr Roux	C0685-24-0060	QP059071	MEL	9 051 970,88 €	45,00 %	4 073 386,90 €	12/11/2018	S2	2018	20
LILLE - Aménagement secteur Faubourg D'Arras	C0685-24-0077	QP059074	MEL	5 152 503,55 €	50,00 %	2 576 251,78 €	12/06/2019	S1	2020	8
TOURCOING - Aménagement secteur Bourgogne	C0685-24-0105	QP059087	MEL	32 599 999,47 €	50,00 %	16 299 999,74 €	02/06/2016	S2	2022	20
LILLE - BOIS BLANCS - Aménagement secteur Bois Blancs	C0685-24-0237	QP059073	MEL	4 990 614,22 €	50,00 %	2 495 307,11 €	12/06/2019	S1	2024	20
ROUBAIX - TROIS PONTS - Aménagement des espaces publics	C0685-24-0244	QP059082	MEL	2 929 999,99 €	50,00 %	1 465 000,00 €	15/01/2020	S1	2022	20

Article 3.9.1.1.3 – Modification de l'article 9.1.1.3 « les programmes immobiliers cofinancés par l'ANRU »

- Les opérations « La reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux (LLS) » sont modifiées et présentées comme suit :

La répartition de la programmation de la reconstitution de l'offre s'établit de la façon suivante :

Commenté [ANRU43]: Indiquer « Sans objet» si aucune modification n'est apportée aux opérations de reconstitution de l'offre de LLS

	Nombre total de LLS reconstitués et cofinancés par l'ANRU	Dont hors-QPV et dans la commune	Dont hors-QPV et hors commune	Cas dérogatoire	Zone géographique de reconstitution (de 1 à 5)
PLUS neuf	1548	343	527	678	1548
PLUS AA	0	0	0	0	0
Total PLUS	1548	343	527	678	1548

	Nombre total de LLS reconstitués et cofinancés par l'ANRU	Dont hors-QPV et dans la commune	Dont hors-QPV et hors commune	Cas dérogatoire	Zone géographique de reconstitution (de 1 à 5)
% PLUS sur le total programmation	39%	9%	13%	17%	39%
PLAI neuf	2384	423	1627	334	2384
PLAI AA	0	0	0	0	0
Total PLAI	2384	423	1627	334	2384
% PLAI sur le total programmation	61%	11%	41%	9%	61%
Total programmation	3932	766	2154	1012	3932

Libellé de l'opération	IDTOP	Localisation	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Nombre de logements	Montant prévisionnel des concours financiers			Date de prise en compte des dépenses	Semestre	Année	Durée en semestre
					Volume de prêt bonifié	Subvention	Total concours financiers				
TOURCOING - Reconstitution 15 LLS (15 PLAI) - Rue de l'épine	C0685-31-0138	QP999100	3F NOTRE LOGIS	PLUS	0	0,00 €	0,00 €	12/06/2019	S2	2019	5
				PLAI	15	147 000,00 €	117 000,00 €				
				Total	15	147 000,00 €	117 000,00 €				
LILLE - Reconstitution 21 LLS (7 PLAI / 14 PLUS) - Rue de Madagascar	C0685-31-0183	QP999100	3F NOTRE LOGIS	PLUS	14	172 200,00 €	172 200,00 €	12/06/2019	S2	2022	5
				PLAI	7	68 600,00 €	54 600,00 €				
				Total	21	240 800,00 €	54 600,00 €				
TOURCOING - Reconstitution 26 LLS (8 PLAI / 18 PLUS) - Rue de la Tossee	C0685-31-0184	QP999100	3F NOTRE LOGIS	PLUS	18	120 600,00 €	120 600,00 €	12/06/2019	S2	2019	5
				PLAI	8	63 200,00 €	50 400,00 €				
				Total	26	183 800,00 €	50 400,00 €				
MACRO FAT 3FNL - Reconstitution 31 LLS (29 PLAI / 2 PLUS)	C0685-31-0185	QP999100	3F NOTRE LOGIS	PLUS	2	24 600,00 €	24 600,00 €	12/06/2019	S2	2020	12
				PLAI	29	284 200,00 €	226 200,00 €				
				Total	31	308 800,00 €	226 200,00 €				

Avenant type à la convention pluriannuelle du (ou des) projet(s) de renouvellement urbain relatif au NPNRU – Version du 1^{er} mars 2022

HALLUIN - Reconstitution 11 LLS (10PLAI / 1PLUS) - La Source 3	C0685-31-0383	QP999100	3F NOTRE LOGIS	PLUS	1	12 300,00 €		12 300,00 €	12/06/2019	S1	2023	6
				PLAI	10	98 000,00 €	78 000,00 €	176 000,00 €				
				Total	11	110 300,00 €	78 000,00 €	188 300,00 €				
MOUVAUX - Reconstitution 4 LLS (3 PLAI / 1 PLUS) - Rue Lorthiois	C0685-31-0384	QP999100	3F NOTRE LOGIS	PLUS	1	12 300,00 €		12 300,00 €	12/06/2019	S2	2022	6
				PLAI	3	29 400,00 €	23 400,00 €	52 800,00 €				
				Total	4	41 700,00 €	23 400,00 €	65 100,00 €				
BONDUES - Reconstitution 12 LLS (12 PLAI) - Fougeres / 62 rue des Ravennes	C0685-31-0385	QP999100	3F NOTRE LOGIS	PLUS	0	0,00 €		0,00 €	12/06/2019	S1	2023	8
				PLAI	12	117 600,00 €	93 600,00 €	211 200,00 €				
				Total	12	117 600,00 €	93 600,00 €	211 200,00 €				
TOURCOING - Reconstitution 40 LLS (29 PLUS 11 PLAI) ZAC L'Union - LOT PL13 - En QPV	C0685-31-0309	QP999100	ICF NORD EST	PLUS	29	194 300,00 €		194 300,00 €	20/07/2020	S2	2020	6
				PLAI	11	86 900,00 €	69 300,00 €	156 200,00 €				
				Total	40	281 200,00 €	69 300,00 €	350 500,00 €				
LILLE - Reconstitution - 31 LLS (19 PLAI / 12 PLUS) - 1 rue Michel Servet - Hors QPV	C0685-31-0203	QP999100	MEL	PLUS	12	147 600,00 €		147 600,00 €		S2	2020	12
				PLAI	19	186 200,00 €	148 200,00 €	334 400,00 €				
				Total	31	333 800,00 €	148 200,00 €	482 000,00 €				
LILLE - Reconstitution - 42 LLS (26 PLAI / 16 PLUS) - Siège MEL, 1 rue du Ballon	C0685-31-0204	QP999100	MEL	PLUS	16	196 800,00 €		196 800,00 €	12/06/2019	S1	2021	12
				PLAI	26	254 800,00 €	202 800,00 €	457 600,00 €				
				Total	42	451 600,00 €	202 800,00 €	654 400,00 €				
LINSELLES - Reconstitution 15 LLS (9 PLAI / 6 PLUS) -	C0685-31-0205	QP999100	MEL	PLUS	6	73 800,00 €		73 800,00 €		S1	2020	12
				PLAI	9	88 200,00 €	70 200,00 €	158 400,00 €				

Rue de la vignette - Hors QPV					Total	15	162 000,00 €	70 200,00 €	232 200,00 €				
LOOS - Reconstitution - 25 LLS (15 PLAI / 10 PLUS) - Site Verlinde - Rue Danton Rue Rousseau	C0685-31-0206	QP999100	MEL	PLUS	10	123 000,00 €		123 000,00 €		12/06/2019	S1	2023	12
				PLAI	15	147 000,00 €	117 000,00 €	264 000,00 €					
				Total	25	270 000,00 €	117 000,00 €	387 000,00 €					
QUESNOY-SUR-DEULE - Reconstitution 42 LLS (26 PLAI / 16 PLUS) - ZAC de l'Ange Gardien	C0685-31-0207	QP999100	MEL	PLUS	16	196 800,00 €		196 800,00 €		12/06/2019	S1	2021	16
				PLAI	26	254 800,00 €	202 800,00 €	457 600,00 €					
				Total	42	451 600,00 €	202 800,00 €	654 400,00 €					
ROUBAIX - Reconstitution 20 LLS (4 PLAI / 16 PLUS) - Site GTI Sodifac - Bd de Mulhouse, rue Pierre de Roubaix, Rue Victor Hugo	C0685-31-0208	QP999100	MEL	PLUS	16	196 800,00 €		196 800,00 €		12/06/2019	S1	2021	12
				PLAI	4	39 200,00 €	31 200,00 €	70 400,00 €					
				Total	20	236 000,00 €	31 200,00 €	267 200,00 €					
WATTRELOS - Reconstitution 53 LLS (33 PLAI / 20 PLUS) - ZAC du Centre ville - Bd André Cambray, rue de l'abattoir, rue Edouard Vaillant - hors QPV	C0685-31-0209	QP999100	MEL	PLUS	20	246 000,00 €		246 000,00 €			S1	2020	20
				PLAI	33	323 400,00 €	257 400,00 €	580 800,00 €					
				Total	53	569 400,00 €	257 400,00 €	826 800,00 €					
ARMENTIERES - Reconstitution 48 LLS (29 PLAI / 19 PLUS) - Fiches Industrielles Phase 1 - rue des déportés, rue Victor Hugo - en QPV	C0685-31-0210	QP999100	MEL	PLUS	19	127 300,00 €		127 300,00 €		12/06/2019	S1	2021	12
				PLAI	29	229 100,00 €	182 700,00 €	411 800,00 €					

				Total	48	356 400,00 €	182 700,00 €	539 100,00 €				
HEM - Reconstitution 7 LLS (7 PLAIS) - Site NPRU Lianderie Trois Baudets - en QPV	C0685-31-0211	QP999100	MEL	PLUS	0	0,00 €		0,00 €		S1	2021	12
				PLAIS	7	55 300,00 €	44 100,00 €	99 400,00 €				
				Total	7	55 300,00 €	44 100,00 €	99 400,00 €				
LILLE - Reconstitution 23 LLS (7 PLAIS / 16 PLUS) - Site NPRU JB Clément - en QPV	C0685-31-0212	QP999100	MEL	PLUS	16	107 200,00 €		107 200,00 €	12/06/2019	S1	2021	12
				PLAIS	7	55 300,00 €	44 100,00 €	99 400,00 €				
				Total	23	162 500,00 €	44 100,00 €	206 600,00 €				
Lille - Reconstitution 220 LLS Lille - (66 PLAIS / 154 PLUS) - Site NPRU Concorde - en QPV	C0685-31-0213	QP999100	MEL	PLUS	154	1 031 800,00 €		1 031 800,00 €	12/11/2018	S1	2021	20
				PLAIS	66	521 400,00 €	415 800,00 €	937 200,00 €				
				Total	220	1 553 200,00 €	415 800,00 €	1 969 000,00 €				
ROUBAIX - Reconstitution 12 LLS Roubaix (3 PLAIS / 9 PLUS) - Rue Jean Moulin - en QPV	C0685-31-0214	QP999100	MEL	PLUS	9	60 300,00 €		60 300,00 €	15/01/2020	S1	2021	12
				PLAIS	3	23 700,00 €	18 900,00 €	42 600,00 €				
				Total	12	84 000,00 €	18 900,00 €	102 900,00 €				
TOURCOING - Reconstitution 20 LLS (6PLAI / 14PLUS) - Censerie - en QPV	C0685-31-0215	QP999100	MEL	PLUS	14	93 800,00 €		93 800,00 €	15/01/2020	S1	2022	12
				PLAIS	6	47 400,00 €	37 800,00 €	85 200,00 €				
				Total	20	141 200,00 €	37 800,00 €	179 000,00 €				
WATTRELOS - Reconstitution 130 LLS (39 PLAIS / 91 PLUS) - ZAC de la Lainière - En QPV	C0685-31-0216	QP999100	MEL	PLUS	91	609 700,00 €		609 700,00 €	15/01/2020	S1	2020	20
				PLAIS	39	308 100,00 €	245 700,00 €	553 800,00 €				
				Total	130	917 800,00 €	245 700,00 €	1 163 500,00 €				



LILLE - Reconstitution - 18 LLS (9 PLAIS / 9 PLUS) - LQA - Secteur Fevrier-Vanhoenacker - en QPV	C0685-31-0238	QP999100	MEL	PLUS	9	120 600,00 €		120 600,00 €	02/07/2020	S1	2022	16
				PLAIS	9	142 200,00 €	113 400,00 €	255 600,00 €				
				Total	18	262 800,00 €	113 400,00 €	376 200,00 €				
ROUBAIX - Habitat participatif du Trichon - Notre Logis - 12 LLS (3 PLAIS 9 PLUS)- en QPV	C0685-31-0239	QP999100	MEL	PLUS	9	60 300,00 €		60 300,00 €	15/01/2020	S2	2020	12
				PLAIS	3	23 700,00 €	18 900,00 €	42 600,00 €				
				Total	12	84 000,00 €	18 900,00 €	102 900,00 €				
ROUBAIX - Habitat participatif Alouette lot D - reconstitution 7 LLS (5 PLUS et 2 PLAIS)	C0685-31-0240	QP999100	MEL	PLUS	5	33 500,00 €		33 500,00 €	15/01/2020	S2	2020	16
				PLAIS	2	15 800,00 €	12 600,00 €	28 400,00 €				
				Total	7	49 300,00 €	12 600,00 €	61 900,00 €				
ROUBAIX - Friche Hibon - reconstitution 22 LLS (5 PLAIS et 17 PLUS) - En QPV	C0685-31-0252	QP999100	MEL	PLUS	17	113 900,00 €		113 900,00 €	15/01/2020	S2	2020	12
				PLAIS	5	39 500,00 €	31 500,00 €	71 000,00 €				
				Total	22	153 400,00 €	31 500,00 €	184 900,00 €				
ROUBAIX - Site NPNRU Alma résidence intergénérationnelle - Reconstitution 35 LLS (7 PLAIS / 28 PLUS) - En QPV	C0685-31-0254	QP999100	MEL	PLUS	28	187 600,00 €		187 600,00 €	15/01/2020	S1	2022	12
				PLAIS	7	55 300,00 €	44 100,00 €	99 400,00 €				
				Total	35	242 900,00 €	44 100,00 €	287 000,00 €				
LILLE - MACRO FAT MEL - Reconstitution 156 LLS (156 PLAIS) - bailleurs non démolisseurs - hors QPV	C0685-31-0255	QP999100	MEL	PLUS	0				12/06/2019	S1	2021	20
				PLAIS	156	1 528 800,00 €	1 216 800,00 €	2 745 600,00 €				
				Total	156	1 528 800,00 €	1 216 800,00 €	2 745 600,00 €				

Avenant type à la convention pluriannuelle du (ou des) projet(s) de renouvellement urbain relatif au NPNRU – Version du 1^{er} mars 2022

MACRO FAT MEL - Reconstitution 35 LLS (14 PLAI et 21 PLUS) - hors QPV	C0685-31-0256	QP999100	MEL	PLUS	21	516 600,00 €		516 600,00 €	12/06/2019	S1	2022	20
				PLAI	14	274 400,00 €	218 400,00 €	492 800,00 €				
				Total	35	791 000,00 €	218 400,00 €	1 009 400,00 €				
ROUBAIX - Pile - Reconstitution au sein du plan guide habitat privé - 12 LLS (9 PLUS et 3 PLAI) - en QPV	C0685-31-0257	QP999100	MEL	PLUS	9	60 300,00 €		60 300,00 €	15/01/2020	S1	2022	20
				PLAI	3	23 700,00 €	18 900,00 €	42 600,00 €				
				Total	12	84 000,00 €	18 900,00 €	102 900,00 €				
ROUBAIX - Macro-FAT dérogation QPV NPRU - Reconstitution 59 LLS (12 PLAI / 47 PLUS) - Bailleurs non démolisseurs - En QPV	C0685-31-0258	QP999100	MEL	PLUS	47	314 900,00 €		314 900,00 €	15/01/2020	S1	2022	12
				PLAI	12	94 800,00 €	75 600,00 €	170 400,00 €				
				Total	59	409 700,00 €	75 600,00 €	485 300,00 €				
LILLE - Reconstitution 149 LLS (60 PLAI / 89 PLUS) - Pointe des Bois Blancs - en QPV	C0685-31-0259	QP999100	MEL	PLUS	89	596 300,00 €		596 300,00 €	12/06/2019	S1	2021	20
				PLAI	60	474 000,00 €	378 000,00 €	852 000,00 €				
				Total	149	1 070 300,00 €	378 000,00 €	1 448 300,00 €				
ROUBAIX - Macro-FAT dérogation QPV NPRU - Reconstitution 85 LLS (17 PLAI / 68 PLUS) - Bailleurs démolisseurs - En QPV	C0685-31-0260	QP999100	MEL	PLUS	68	455 600,00 €		455 600,00 €	15/01/2020	S1	2022	12
				PLAI	17	134 300,00 €	107 100,00 €	241 400,00 €				
				Total	85	589 900,00 €	107 100,00 €	697 000,00 €				
HERLIES - Reconstitution 3 LLS (3 PLAI / 3 PLUS) - Rue Chobourdin	C0685-31-0151	QP999100	OPH DU NORD	PLUS	3	36 900,00 €		36 900,00 €		S2	2022	6
				PLAI	3	29 400,00 €	23 400,00 €	52 800,00 €				
				Total	6	66 300,00 €	23 400,00 €	89 700,00 €				

Avenant type à la convention pluriannuelle du (ou des) projet(s) de renouvellement urbain relatif au NPNRU – Version du 1^{er} mars 2022

LILLE - Reconstitution 5 LLS (2 PLAI / 3 PLUS) - Rue du Château et rue des jardins Caulier	C0685-31-0153	QP999100	OPH DU NORD	PLUS	3	36 900,00 €		36 900,00 €	12/06/2019	S1	2019	6
				PLAI	2	19 600,00 €	15 600,00 €	35 200,00 €				
				Total	5	56 500,00 €	15 600,00 €	72 100,00 €				
LOMME - reconstitution 22 LLS (8 PLAI / 14 PLUS) - MULTILOM - rues Jules Guesde & Albert Thomas	C0685-31-0156	QP999100	OPH DU NORD	PLUS	14	172 200,00 €		172 200,00 €	12/06/2019	S2	2019	6
				PLAI	8	78 400,00 €	62 400,00 €	140 800,00 €				
				Total	22	250 600,00 €	62 400,00 €	313 000,00 €				
MONS EN BAROEUL - Reconstitution 9 LLS (4 PLAI / 5 PLUS) - Rue Becquerel	C0685-31-0157	QP999100	OPH DU NORD	PLUS	5	61 500,00 €		61 500,00 €	12/06/2019	S1	2019	6
				PLAI	4	39 200,00 €	31 200,00 €	70 400,00 €				
				Total	9	100 700,00 €	31 200,00 €	131 900,00 €				
MOUVAUX - Reconstitution 26 LLS (9 PLAI / 17 PLUS) - Rue Jean Jaurès	C0685-31-0158	QP999100	OPH DU NORD	PLUS						S1	2019	6
				PLAI			0,00 €	0,00 €				
				Total	0	0,00 €	0,00 €	0,00 €				
SAINT ANDRE LEZ LILLE - Reconstitution 53 LLS (37 PLAI / 16 PLUS) - Rue de Lambersart	C0685-31-0159	QP999100	OPH DU NORD	PLUS	16	196 800,00 €		196 800,00 €	12/06/2019	S1	2019	8
				PLAI	37	362 600,00 €	288 600,00 €	651 200,00 €				
				Total	53	559 400,00 €	288 600,00 €	848 000,00 €				
TEMPLEMARS - Reconstitution 10 LLS (4 PLAI / 6 PLUS) -Rue Voltaire	C0685-31-0161	QP999100	OPH DU NORD	PLUS	0				12/06/2019	S1	2020	6
				PLAI	0		0,00 €	0,00 €				
				Total	0	0,00 €	0,00 €	0,00 €				
				PLUS	0	0,00 €		0,00 €				

TOURCOING - Reconstitution 25 LLS (25 PLAI) - Chêne Houpline	C0685-31-0163	QP999100	OPH DU NORD	PLAI	25	245 000,00 €	195 000,00 €	440 000,00 €		S1	2023	6
				Total	25	245 000,00 €	195 000,00 €	440 000,00 €				
WASQUEHAL - Reconstitution 14 LLS (5 PLAI / 9 PLUS) - Rue Jean Macé	C0685-31-0164	QP999100	OPH DU NORD	PLUS	0					S1	2019	6
				PLAI	0		0,00 €	0,00 €				
				Total	0	0,00 €	0,00 €	0,00 €				
MACRO FAT PARTENORD - Reconstitution 214 LLS Multisites (159 PLAI/55 PLUS)	C0685-31-0165	QP999100	OPH DU NORD	PLUS	55	676 500,00 €		676 500,00 €	05/12/2018	S2	2019	20
				PLAI	159	1 558 200,00 €	1 240 200,00 €	2 798 400,00 €				
				Total	214	2 234 700,00 €	1 240 200,00 €	3 474 900,00 €				
ARMENTIERES - Reconstitution de 20 LLS - (8 PLUS/12 PLAI) - Hors QPV - rue Jean Macé	C0685-31-0232	QP999100	OPH DU NORD	PLUS	8	98 400,00 €		98 400,00 €	05/12/2018	S2	2020	6
				PLAI	12	117 600,00 €	93 600,00 €	211 200,00 €				
				Total	20	216 000,00 €	93 600,00 €	309 600,00 €				
ARMENTIERES - Reconstitution 20 LLS - (8 PLUS/12 PLAI) - Hors QPV - rue des Résistants	C0685-31-0233	QP999100	OPH DU NORD	PLUS	8	98 400,00 €		98 400,00 €	05/12/2018	S2	2020	6
				PLAI	12	117 600,00 €	93 600,00 €	211 200,00 €				
				Total	20	216 000,00 €	93 600,00 €	309 600,00 €				
BAUVIN - Reconstitution de 18 LLS - (7 PLUS/11 PLAI) - Hors QPV	C0685-31-0234	QP999100	OPH DU NORD	PLUS	7	86 100,00 €		86 100,00 €	05/12/2018	S2	2020	6
				PLAI	11	107 800,00 €	85 800,00 €	193 600,00 €				
				Total	18	193 900,00 €	85 800,00 €	279 700,00 €				
LOOS - Reconstitution de 16LLS - (6 PLUS/10 PLAI) - Hors QPV	C0685-31-0235	QP999100	OPH DU NORD	PLUS	6	73 800,00 €		73 800,00 €	05/12/2018	S2	2020	6
				PLAI	10	98 000,00 €	78 000,00 €	176 000,00 €				

Avenant type à la convention pluriannuelle du (ou des) projet(s) de renouvellement urbain relatif au NPNRU – Version du 1^{er} mars 2022

				Total	16	171 800,00 €	78 000,00 €	249 800,00 €				
RONCHIN - Reconstitution de 10 LLS - (4 PLUS/6 PLAIS) - Hors QPV	C0685-31-0236	QP999100	OPH DU NORD	PLUS	4	49 200,00 €		49 200,00 €	05/12/2018	S2	2020	6
				PLAIS	6	58 800,00 €	46 800,00 €	105 600,00 €				
				Total	10	108 000,00 €	46 800,00 €	154 800,00 €				
PERENCHIES - Reconstitution de 8 LLS - (4 PLAIS / 4 PLUS)	C0685-31-0323	QP999100	OPH DU NORD	PLUS	4	49 200,00 €		49 200,00 €	05/12/2018	S2	2021	8
				PLAIS	4	39 200,00 €	31 200,00 €	70 400,00 €				
				Total	8	88 400,00 €	31 200,00 €	119 600,00 €				
WATTRELOS - Reconstitution de 29 LLS (17 PLAIS / 12 PLUS)	C0685-31-0324	QP999100	OPH DU NORD	PLUS	12	147 600,00 €		147 600,00 €	05/12/2018	S2	2021	10
				PLAIS	17	166 600,00 €	132 600,00 €	299 200,00 €				
				Total	29	314 200,00 €	132 600,00 €	446 800,00 €				
PERENCHIES - Reconstitution 6 LLS (3 PLAIS / 3 PLUS) - Clos des Acacias tranche 2	C0685-31-0369	QP999100	OPH DU NORD	PLUS	3	36 900,00 €		36 900,00 €	05/12/2018	S2	2023	4
				PLAIS	3	29 400,00 €	23 400,00 €	52 800,00 €				
				Total	6	66 300,00 €	23 400,00 €	89 700,00 €				
LA BASSEE - Reconstitution de 8 LLS (3 PLUS/5 PLAIS) - Avenue Pasteur	C0685-31-0391	QP999100	OPH DU NORD	PLUS	3	36 900,00 €		36 900,00 €	05/12/2018	S2	2022	4
				PLAIS	5	49 000,00 €	39 000,00 €	88 000,00 €				
				Total	8	85 900,00 €	39 000,00 €	124 900,00 €				
MACRO FAT LMH - Reconstitution 340 LLS (241 PLAIS - 99 PLUS)	C0685-31-0143	QP999100	OPH LILLE METROPOLE	PLUS	63	774 900,00 €		774 900,00 €	12/06/2019	S2	2019	20
				PLAIS	241	2 361 800,00 €	1 879 800,00 €	4 241 600,00 €				
				Total	304	3 136 700,00 €	1 879 800,00 €	5 016 500,00 €				
				PLUS	29	356 700,00 €		356 700,00 €				

LILLE - Reconstitution 43 LLS - (14 PLAIS / 29 PLUS) - RHD 2 - Ilot 11B Quai Hegel	C0685-31-0150	QP999100	OPH LILLE METROPOLE	PLAI	14	137 200,00 €	284 200,00 €	421 400,00 €	05/12/2018	S1	2020	6
				Total	43	493 900,00 €	284 200,00 €	778 100,00 €				
HAUBOURDIN - Reconstitution 7 LLS (4 PLAIS / 3 PLUS) - Chemin de Lassus II	C0685-31-0152	QP999100	OPH LILLE METROPOLE	PLUS	0	0,00 €		0,00 €	12/06/2019	S2	2020	6
				PLAI	0	0,00 €	0,00 €	0,00 €				
				Total	0	0,00 €	0,00 €	0,00 €				
ROUBAIX - Reconstitution LLS (13 PLUS 8 PLAIS) - Rue Pierre de Roubaix - Fonderie - En QPV	C0685-31-0155	QP999100	OPH LILLE METROPOLE	PLUS	13	87 100,00 €		87 100,00 €	12/06/2019	S1	2021	6
				PLAI	8	63 200,00 €	50 400,00 €	113 600,00 €				
				Total	21	150 300,00 €	50 400,00 €	200 700,00 €				
SECLIN - Reconstitution 5 LLS (3 PLAIS / 2 PLUS) - Friche Danone Ilot 1B	C0685-31-0160	QP999100	OPH LILLE METROPOLE	PLUS	2	13 400,00 €		13 400,00 €	12/06/2019	S2	2020	6
				PLAI	3	23 700,00 €	18 900,00 €	42 600,00 €				
				Total	5	37 100,00 €	18 900,00 €	56 000,00 €				
SECLIN - Reconstitution 11 LLS (7 PLAIS / 4 PLUS) - Friche Danone Ilot 5	C0685-31-0162	QP999100	OPH LILLE METROPOLE	PLUS	4	26 800,00 €		26 800,00 €	12/06/2019	S1	2021	6
				PLAI	7	55 300,00 €	44 100,00 €	99 400,00 €				
				Total	11	82 100,00 €	44 100,00 €	126 200,00 €				
TOUFFLERS - Reconstitution (7 PLAIS / 4 PLUS) - Rue des Mésanges	C0685-31-0166	QP999100	OPH LILLE METROPOLE	PLUS	4	49 200,00 €		49 200,00 €	12/06/2019	S2	2020	6
				PLAI	7	68 600,00 €	142 100,00 €	210 700,00 €				
				Total	11	117 800,00 €	142 100,00 €	259 900,00 €				
TOURCOING - Reconstitution 26 LLS (16 PLAIS / 10 PLUS) - rue d'Armentières	C0685-31-0167	QP999100	OPH LILLE METROPOLE	PLUS	10	123 000,00 €		123 000,00 €	12/06/2019	S1	2020	7
				PLAI	16	156 800,00 €	324 800,00 €	481 600,00 €				

Avenant type à la convention pluriannuelle du (ou des) projet(s) de renouvellement urbain relatif au NPNRU – Version du 1^{er} mars 2022

				Total	26	279 800,00 €	324 800,00 €	604 600,00 €				
TOURCOING - Reconstitution 3 LLS (2 PLAIS / 1 PLUS) - Rue de Mouscron	C0685-31-0168	QP999100	OPH LILLE METROPOLE	PLUS	1	12 300,00 €		12 300,00 €	12/06/2019	S2	2019	6
				PLAI	2	19 600,00 €	40 600,00 €	60 200,00 €				
				Total	3	31 900,00 €	40 600,00 €	72 500,00 €				
TOURCOING - Reconstitution 7 LLS (4 PLAIS / 3 PLUS) - Rue du Tilleul	C0685-31-0169	QP999100	OPH LILLE METROPOLE	PLUS	3	36 900,00 €		36 900,00 €	12/06/2019	S1	2021	6
				PLAI	4	39 200,00 €	81 200,00 €	120 400,00 €				
				Total	7	76 100,00 €	81 200,00 €	157 300,00 €				
WATTRELOS - Reconstitution 4 LLS (3 PLAIS / 1 PLUS) - Rue du Vieux Bureau	C0685-31-0170	QP999100	OPH LILLE METROPOLE	PLUS	1	12 300,00 €		12 300,00 €	12/06/2019	S2	2020	6
				PLAI	3	29 400,00 €	60 900,00 €	90 300,00 €				
				Total	4	41 700,00 €	60 900,00 €	102 600,00 €				
LOMME - Reconstitution 24 LLS (15 PLAIS / 9 PLUS) - Rue Albert Thomas	C0685-31-0171	QP999100	OPH LILLE METROPOLE	PLUS	9	110 700,00 €		110 700,00 €	12/06/2019	S2	2019	8
				PLAI	15	147 000,00 €	304 500,00 €	451 500,00 €				
				Total	24	257 700,00 €	304 500,00 €	562 200,00 €				
QUESNOY SUR DEULE - Reconstitution 20 LLS (13 PLAIS / 7 PLUS) - Chemin de l'ange gardien	C0685-31-0172	QP999100	OPH LILLE METROPOLE	PLUS	7	86 100,00 €		86 100,00 €	12/06/2019	S2	2019	6
				PLAI	13	127 400,00 €	263 900,00 €	391 300,00 €				
				Total	20	213 500,00 €	263 900,00 €	477 400,00 €				
VILLENEUVE D'ASCQ - Reconstitution 6 LLS (4 PLAIS / 2 PLUS) - 12 Rue du chemin vert	C0685-31-0173	QP999100	OPH LILLE METROPOLE	PLUS	2	24 600,00 €		24 600,00 €	12/06/2019	S2	2019	4
				PLAI	4	39 200,00 €	81 200,00 €	120 400,00 €				
				Total	6	63 800,00 €	81 200,00 €	145 000,00 €				

WATTRELOS - Reconstitution 7 LLS (4 PLA/ 3 PLUS) - Boulevard André Cambray	C0685-31-0174	QP999100	OPH LILLE METROPOLE	PLUS	3	36 900,00 €		36 900,00 €	12/06/2019	S2	2019	6
				PLAI	4	39 200,00 €	81 200,00 €	120 400,00 €				
				Total	7	76 100,00 €	81 200,00 €	157 300,00 €				
MACRO FAT LMH - Reconstitution 164 LLS (164 PLAI)	C0685-31-0218	QP999100	OPH LILLE METROPOLE	PLUS	0	0,00 €		0,00 €	12/06/2019	S2	2019	20
				PLAI	164	1 607 200,00 €	3 329 200,00 €	4 936 400,00 €				
				Total	164	1 607 200,00 €	3 329 200,00 €	4 936 400,00 €				
Hallennes les haubourdin - Reconstitution 8 LLS - (3PLUS/5PLAI) - Hors QPV	C0685-31-0220	QP999100	OPH LILLE METROPOLE	PLUS	3	36 900,00 €		36 900,00 €	12/06/2019	S1	2021	4
				PLAI	5	49 000,00 €	101 500,00 €	150 500,00 €				
				Total	8	85 900,00 €	101 500,00 €	187 400,00 €				
LILLE FCB - Reconstitution 10 LLS - (4PLUS/6PLAI) - Dans QPV	C0685-31-0221	QP999100	OPH LILLE METROPOLE	PLUS	4	26 800,00 €		26 800,00 €	12/06/2019	S1	2021	6
				PLAI	6	47 400,00 €	37 800,00 €	85 200,00 €				
				Total	10	74 200,00 €	37 800,00 €	112 000,00 €				
Sainghin en Weppes - Reconstitution 15 LLS - (7PLUS/8PLAI) - Hors QPV	C0685-31-0222	QP999100	OPH LILLE METROPOLE	PLUS	7	46 900,00 €		46 900,00 €	12/06/2019	S2	2020	5
				PLAI	8	63 200,00 €	50 400,00 €	113 600,00 €				
				Total	15	110 100,00 €	50 400,00 €	160 500,00 €				
TOURCOING - Reconstitution de 8 LLS - (3PLUS/5PLAI) - Hors QPV	C0685-31-0223	QP999100	OPH LILLE METROPOLE	PLUS	0	0,00 €		0,00 €	15/01/2020	S2	2020	6
				PLAI	0	0,00 €	0,00 €	0,00 €				
				Total	0	0,00 €	0,00 €	0,00 €				
WATTRELOS - Reconstitution 20 LLS - (12 PLAI/8 PLUS) - Hors QPV	C0685-31-0224	QP999100	OPH LILLE METROPOLE	PLUS	8	98 400,00 €		98 400,00 €	12/06/2019	S2	2020	6
				PLAI	12	117 600,00 €	243 600,00 €	361 200,00 €				

				Total	20	216 000,00 €	243 600,00 €	459 600,00 €				
Lille - Reconstitution de l'offre 6 LLS (4 PLAI - 2PLUS) - Hors QPV	C0685-31-0322	QP999100	OPH LILLE METROPOLE	PLUS	2	24 600,00 €		24 600,00 €	12/06/2019	S2	2022	8
				PLAI	4	39 200,00 €	81 200,00 €	120 400,00 €				
				Total	6	63 800,00 €	81 200,00 €	145 000,00 €				
Sequedin - Reconstitution de l'offre 13 LLS (8 PLAI - 5 PLUS) - Hors QPV	C0685-31-0327	QP999100	OPH LILLE METROPOLE	PLUS	5	73 800,00 €		73 800,00 €	12/06/2019	S2	2021	8
				PLAI	8	78 400,00 €	162 400,00 €	240 800,00 €				
				Total	13	152 200,00 €	162 400,00 €	314 600,00 €				
WATTRELOS - Reconstitution de l'offre 20 LLS (6 PLAI - 14 PLUS) - Dans QPV	C0685-31-0328	QP999100	OPH LILLE METROPOLE	PLUS	14	93 800,00 €		93 800,00 €	15/01/2020	S2	2021	8
				PLAI	6	47 400,00 €	37 800,00 €	85 200,00 €				
				Total	20	141 200,00 €	37 800,00 €	179 000,00 €				
LOMME – Reconstitution de l'offre 5 LLS (5 PLAI) – hors QPV	C0685-31-0330	QP999100	OPH LILLE METROPOLE	PLUS					12/06/2019	S2	2021	8
				PLAI	5	49 000,00 €	101 500,00 €	150 500,00 €				
				Total	5	49 000,00 €	101 500,00 €	150 500,00 €				
Sainghin en Melantois - Reconstitution 16 LLS - (10 PLAI - 6PLUS) - Hors QPV	C0685-31-0333	QP999100	OPH LILLE METROPOLE	PLUS	6	40 200,00 €		40 200,00 €	12/06/2019	S1	2022	4
				PLAI	10	79 000,00 €	63 000,00 €	142 000,00 €				
				Total	16	119 200,00 €	63 000,00 €	182 200,00 €				
Faches Thumesnil - Reconstitution de l'offre 2 LLS (1 PLAI - 1 PLUS) - Hors QPV	C0685-31-0353	QP999100	OPH LILLE METROPOLE	PLUS	1	12 300,00 €		12 300,00 €	12/06/2019	S2	2022	3
				PLAI	1	9 800,00 €	20 300,00 €	30 100,00 €				
				Total	2	22 100,00 €	20 300,00 €	42 400,00 €				
				PLUS	4	49 200,00 €		49 200,00 €				

Lille - Reconstitution de l'offre 14 LLS (10 PLAI - 4 PLUS) - Nationale - Hors QPV	C0685-31-0354	QP999100	OPH LILLE METROPOLE	PLAI	10	98 000,00 €	203 000,00 €	301 000,00 €	12/06/2019	S1	2022	4
				Total	14	147 200,00 €	203 000,00 €	350 200,00 €				
ROUBAIX Reconstitution de l'offre 17 LLS (4 PLAI-13 PLUS) - Dampierre - Hors QPV	C0685-31-0356	QP999100	OPH LILLE METROPOLE	PLUS	13	159 900,00 €		159 900,00 €	12/06/2019	S1	2022	8
				PLAI	4	39 200,00 €	81 200,00 €	120 400,00 €				
				Total	17	199 100,00 €	81 200,00 €	280 300,00 €				
TRESSIN - Reconstitution de l'offre 15 LLS (9 PLAI - 6 PLUS) - Hors QPV	C0685-31-0357	QP999100	OPH LILLE METROPOLE	PLUS	6	73 800,00 €		73 800,00 €	12/06/2019	S1	2022	6
				PLAI	9	88 200,00 €	182 700,00 €	270 900,00 €				
				Total	15	162 000,00 €	182 700,00 €	344 700,00 €				
VILLENEUVE D'ASCQ - Reconstitution de l'offre 1 LLS (1 PLAI) - Cimaise - Hors QPV	C0685-31-0358	QP999100	OPH LILLE METROPOLE	PLUS					12/06/2019	S1	2022	6
				PLAI	1	9 800,00 €	20 300,00 €	30 100,00 €				
				Total	1	9 800,00 €	20 300,00 €	30 100,00 €				
WAVRIN - Reconstitution de l'offre 8 LLS (2 PLAI - 6 PLUS) - Hors QPV	C0685-31-0361	QP999100	OPH LILLE METROPOLE	PLUS	6	40 200,00 €		40 200,00 €	12/06/2019	S1	2023	3
				PLAI	2	15 800,00 €	12 600,00 €	28 400,00 €				
				Total	8	56 000,00 €	12 600,00 €	68 600,00 €				
RONCQ - Reconstitution de l'offre 8 LLS (5 PLAI 3 PLUS) - Hors QPV	C0685-31-0362	QP999100	OPH LILLE METROPOLE	PLUS	3	36 900,00 €		36 900,00 €	12/06/2019	S2	2021	8
				PLAI	5	49 000,00 €	101 500,00 €	150 500,00 €				
				Total	8	85 900,00 €	101 500,00 €	187 400,00 €				
MOUVAUX - Reconstitution de l'offre 9 LLS (4 PLAI 5 PLUS) - AA - Hors QPV	C0685-31-0365	QP999100	OPH LILLE METROPOLE	PLUS	5	123 000,00 €		123 000,00 €	12/06/2019	S2	2022	8
				PLAI	4	78 400,00 €	112 400,00 €	190 800,00 €				

				Total	9	201 400,00 €	112 400,00 €	313 800,00 €				
LINSELLES - Reconstitution de l'offre 12 LLS (7 PLAI - 5 PLUS) - Hors QPV	C0685-31-0366	QP999100	OPH LILLE METROPOLE	PLUS	5	61 500,00 €		61 500,00 €	12/06/2019	S1	2022	8
				PLAI	7	68 600,00 €	142 100,00 €	210 700,00 €				
				Total	12	130 100,00 €	142 100,00 €	272 200,00 €				
LOMME - Reconstitution de l'offre 11 LLS (7 PLAI - 4 PLUS) - Albert Thomas Lot 8 - Hors QPV	C0685-31-0379	QP999100	OPH LILLE METROPOLE	PLUS	4	49 200,00 €		49 200,00 €	12/06/2019	S2	2022	4
				PLAI	7	68 600,00 €	142 100,00 €	210 700,00 €				
				Total	11	117 800,00 €	142 100,00 €	259 900,00 €				
LEZENNES - Reconstitution de l'offre 10 LLS (6 PLAI 4 PLUS) - Rue Faidherbe - VEFA - Hors QPV	C0685-31-0387	QP999100	OPH LILLE METROPOLE	PLUS	4	49 200,00 €		49 200,00 €	12/06/2019	S2	2022	5
				PLAI	6	58 800,00 €	121 800,00 €	180 600,00 €				
				Total	10	108 000,00 €	121 800,00 €	229 800,00 €				
CROIX - TELLIEZ - Reconstitution de l'offre 13 LLS (8 PLAI - 5 PLUS) - Hors QPV	C0685-31-0388	QP999100	OPH LILLE METROPOLE	PLUS	5	61 500,00 €		61 500,00 €	12/06/2019	S2	2022	5
				PLAI	8	78 400,00 €	162 400,00 €	240 800,00 €				
				Total	13	139 900,00 €	162 400,00 €	302 300,00 €				
QUESNOY SUR DEULE - Koenig - Reconstitution de l'offre 29 LLS (17 PLAI - 12 PLUS) - Hors QPV	C0685-31-0389	QP999100	OPH LILLE METROPOLE	PLUS	12	147 600,00 €		147 600,00 €	12/06/2019	S2	2022	6
				PLAI	17	166 600,00 €	345 100,00 €	511 700,00 €				
				Total	29	314 200,00 €	345 100,00 €	659 300,00 €				
LOOS - Reconstitution de l'offre 17 LLS (8 PLAI - 9 PLUS) - Hors QPV	C0685-31-0390	QP999100	OPH LILLE METROPOLE	PLUS	9	110 700,00 €		110 700,00 €	12/06/2019	S2	2022	6
				PLAI	8	78 400,00 €	162 400,00 €	240 800,00 €				
				Total	17	189 100,00 €	162 400,00 €	351 500,00 €				

Wervicq - Reconstitution 14 LLS (6 PLUS-8 PLAI) - hors QPV	C0685-31-0392	QP999100	OPH LILLE METROPOLE	PLUS	6	73 800,00 €		73 800,00 €	12/06/2019	S2	2022	4
				PLAI	8	78 400,00 €	162 400,00 €	240 800,00 €				
				Total	14	152 200,00 €	162 400,00 €	314 600,00 €				
MACRO FAT VILOGIA - Reconstitution 546 LLS (426 PLAI / 120 PLUS)	C0685-31-0147	QP999100	SAHLM VILOGIA	PLUS	120	1 476 000,00 €		1 476 000,00 €	12/06/2019	S2	2020	20
				PLAI	426	4 174 800,00 €	3 322 800,00 €	7 497 600,00 €				
				Total	546	5 650 800,00 €	3 322 800,00 €	8 973 600,00 €				
MONS - Reconstitution 43 LLS (26PLAI / 17PLUS) - Van Der Meersch	C0685-31-0175	QP999100	SAHLM VILOGIA	PLUS	17	209 100,00 €		209 100,00 €	05/12/2018	S2	2020	4
				PLAI	26	254 800,00 €	202 800,00 €	457 600,00 €				
				Total	43	463 900,00 €	202 800,00 €	666 700,00 €				
HALLUIN - Reconstitution 23 LLS (12 PLAI /11 PLUS) - Hall'Ys	C0685-31-0176	QP999100	SAHLM VILOGIA	PLUS	11	135 300,00 €		135 300,00 €	12/06/2019	S2	2019	4
				PLAI	12	117 600,00 €	93 600,00 €	211 200,00 €				
				Total	23	252 900,00 €	93 600,00 €	346 500,00 €				
HELLEMMES - Reconstitution 32 LLS (32 PLAI) - Salengro IZIDOM	C0685-31-0177	QP999100	SAHLM VILOGIA	PLUS	0	0,00 €		0,00 €	12/06/2019	S2	2020	5
				PLAI	32	313 600,00 €	249 600,00 €	563 200,00 €				
				Total	32	313 600,00 €	249 600,00 €	563 200,00 €				
LILLE - Reconstitution 47 LLS (15 PLAI / 32 PLUS) - Lille Carnot Mc DO	C0685-31-0178	QP999100	SAHLM VILOGIA	PLUS	32	393 600,00 €		393 600,00 €	12/06/2019	S2	2019	4
				PLAI	15	147 000,00 €	117 000,00 €	264 000,00 €				
				Total	47	540 600,00 €	117 000,00 €	657 600,00 €				
LILLE - Reconstitution 9 LLS (9 PLAI) - Lot 1 Allée des Tilleuls	C0685-31-0179	QP999100	SAHLM VILOGIA	PLUS	0	0,00 €		0,00 €	12/06/2019	S2	2020	4
				PLAI	9	88 200,00 €	70 200,00 €	158 400,00 €				
				Total	9	88 200,00 €	70 200,00 €	158 400,00 €				

MONS EN BAROEUL - Reconstitution 19 LLS (6 PLAI / 13 PLUS) - Rue Lavoisier Becquerel - VEFA Projectim	C0685-31-0180	QP999100	SAHLM VILOGIA	PLUS	13	159 900,00 €		159 900,00 €	12/06/2019	S2	2019	5
				PLAI	6	58 800,00 €	46 800,00 €	105 600,00 €				
				Total	19	218 700,00 €	46 800,00 €	265 500,00 €				
FACHES THUMESNIL - Reconstitution 33 LLS (20 PLAI / 13 PLUS)	C0685-31-0181	QP999100	SAHLM VILOGIA	PLUS	13	159 900,00 €		159 900,00 €	12/06/2019	S1	2023	6
				PLAI	20	196 000,00 €	156 000,00 €	352 000,00 €				
				Total	33	355 900,00 €	156 000,00 €	511 900,00 €				
LOMME - Reconstitution 51 LLS (16 PLAI / 35 PLUS) - Multi Lomme VEFA NEXITY	C0685-31-0182	QP999100	SAHLM VILOGIA	PLUS	35	430 500,00 €		430 500,00 €	12/06/2019	S2	2020	5
				PLAI	16	156 800,00 €	124 800,00 €	281 600,00 €				
				Total	51	587 300,00 €	124 800,00 €	712 100,00 €				
HALLUIN-reconstitution de 10LLS - (4PLUS/6PLAI)- Hors QPV	C0685-31-0225	QP999100	SAHLM VILOGIA	PLUS	4	49 200,00 €		49 200,00 €	12/06/2019	S2	2020	4
				PLAI	6	58 800,00 €	46 800,00 €	105 600,00 €				
				Total	10	108 000,00 €	46 800,00 €	154 800,00 €				
HELLEMMES - reconstitution de 10LLS - (4PLUS/6PLAI)- Hors QPV	C0685-31-0226	QP999100	SAHLM VILOGIA	PLUS	4	49 200,00 €		49 200,00 €	12/06/2019	S2	2020	4
				PLAI	6	58 800,00 €	46 800,00 €	105 600,00 €				
				Total	10	108 000,00 €	46 800,00 €	154 800,00 €				
LEERS - Reconstitution de 12 LLS - (12 PLAI) - Hors QPV	C0685-31-0227	QP999100	SAHLM VILOGIA	PLUS	0	0,00 €		0,00 €	12/06/2019	S2	2020	4
				PLAI	12	117 600,00 €	93 600,00 €	211 200,00 €				
				Total	12	117 600,00 €	93 600,00 €	211 200,00 €				
LILLE - Reconstitution 12 LLS (10 PLUS 2 PLAI) - Dans QPV	C0685-31-0228	QP999100	SAHLM VILOGIA	PLUS	10	67 000,00 €		67 000,00 €	12/06/2019	S2	2020	4
				PLAI	2	15 800,00 €	12 600,00 €	28 400,00 €				
				Total	12	82 800,00 €	12 600,00 €	95 400,00 €				

MARQUETTE LEZ LILLE - Reconstitution de l'offre 5LLS - (2PLUS/3PLAI) - Hors QPV	C0685-31-0229	QP999100	SAHLM VILOGIA	PLUS	2	24 600,00 €		24 600,00 €	12/06/2019	S2	2020	4
MONS-EN-BAROEUL - reconstitution de 7LLS- (3PLUS/4PLAI) - Hors QPV	C0685-31-0230	QP999100	SAHLM VILOGIA	PLAI	3	29 400,00 €	23 400,00 €	52 800,00 €				
				Total	5	54 000,00 €	23 400,00 €	77 400,00 €				
				PLUS	3	36 900,00 €		36 900,00 €				
MONS EN BAROEUL - Reconstitution de 5LLS- (2PLUS/3PLAI)- Hors QPV	C0685-31-0231	QP999100	SAHLM VILOGIA	PLAI	4	39 200,00 €	31 200,00 €	70 400,00 €	12/06/2019	S2	2020	4
				Total	7	76 100,00 €	31 200,00 €	107 300,00 €				
				PLUS	2	24 600,00 €		24 600,00 €				
VILLENEUVE D'ASCQ _ LA MAILLERIE_Reconstitution de l'offre_20LLS_12 PLAI- 8PLUS_Hors QPV	C0685-31-0311	QP999100	SAHLM VILOGIA	PLAI	3	29 400,00 €	23 400,00 €	52 800,00 €	12/06/2019	S2	2020	4
				Total	5	54 000,00 €	23 400,00 €	77 400,00 €				
				PLUS	8	98 400,00 €		98 400,00 €	12/06/2019	S2	2021	6
CROIX - reconstitution de l'offre - 38LLS - (15PLUS/23PLAI) - EDGAR - Hors QPV	C0685-31-0312	QP999100	SAHLM VILOGIA	PLAI	12	117 600,00 €	93 600,00 €	211 200,00 €				
				Total	20	216 000,00 €	93 600,00 €	309 600,00 €				
				PLUS	15	184 500,00 €		184 500,00 €	12/06/2019	S2	2021	5
LILLE_reconstitution-6LLS- (2PLUS/4PLAI) - Hors QPV	C0685-31-0313	QP999100	SAHLM VILOGIA	PLAI	23	225 400,00 €	179 400,00 €	404 800,00 €				
				Total	38	409 900,00 €	179 400,00 €	589 300,00 €				
				PLUS	2	24 600,00 €		24 600,00 €	12/06/2019	S1	2022	4
HEM - Reconstitution de l'offre - 7 LLS - (7PLUS) - Desrousseaux - Hors QPV	C0685-31-0318	QP999100	SAHLM VILOGIA	PLAI	4	39 200,00 €	31 200,00 €	70 400,00 €				
				Total	6	63 800,00 €	31 200,00 €	95 000,00 €				
				PLUS	7	86 100,00 €		86 100,00 €	12/06/2019	S2	2022	3
				PLAI	0		0,00 €	0,00 €				

				Total	7	86 100,00 €	0,00 €	86 100,00 €				
HEM reconstitution de l'offre - 8 LLS (8PLAI) - Square Nadaud - Dans QPV	C0685-31-0319	QP999100	SAHLM VILOGIA	PLUS	0				12/06/2019	S2	2022	3
				PLAI	8	63 200,00 €	50 400,00 €	113 600,00 €				
				Total	8	63 200,00 €	50 400,00 €	113 600,00 €				
LAMBERSART - Reconstitution de l'offre - 3 LLS (2 PLAI-1 PLUS) AA - Bouveur - Hors QPV	C0685-31-0350	QP999100	SAHLM VILOGIA	PLUS	1	24 600,00 €		24 600,00 €	12/06/2019	S2	2022	3
				PLAI	2	39 200,00 €	31 200,00 €	70 400,00 €				
				Total	3	63 800,00 €	31 200,00 €	95 000,00 €				
WATTRELOS - Reconstitution de l'offre - 9 LLS (6 PLAI-3 PLUS) - LAMARTINE-BOSSUET - Hors QPV	C0685-31-0351	QP999100	SAHLM VILOGIA	PLUS	3	36 900,00 €		36 900,00 €	12/06/2019	S1	2023	3
				PLAI	6	58 800,00 €	46 800,00 €	105 600,00 €				
				Total	9	95 700,00 €	46 800,00 €	142 500,00 €				
LAMBERSART - Reconstitution de l'offre - 14 LLS (8 PLAI-6 PLUS) - SION - Hors QPV	C0685-31-0359	QP999100	SAHLM VILOGIA	PLUS	6	73 800,00 €		73 800,00 €	12/06/2019	S2	2023	4
				PLAI	8	78 400,00 €	62 400,00 €	140 800,00 €				
				Total	14	152 200,00 €	62 400,00 €	214 600,00 €				
Lomme - Reconstitution de l'offre - 4 LLS (3 PLAI-1 PLUS) - Delory - Hors QPV	C0685-31-0360	QP999100	SAHLM VILOGIA	PLUS	1	12 300,00 €		12 300,00 €	12/06/2019	S2	2022	6
				PLAI	3	29 400,00 €	23 400,00 €	52 800,00 €				
				Total	4	41 700,00 €	23 400,00 €	65 100,00 €				
ARMENTIERES - Reconstitution de l'offre - 8 LLS (5 PLAI-3 PLUS) - GAMM VERT - Hors QPV	C0685-31-0371	QP999100	SAHLM VILOGIA	PLUS	3	36 900,00 €		36 900,00 €	12/06/2019	S2	2022	8
				PLAI	5	49 000,00 €	39 000,00 €	88 000,00 €				
				Total	8	85 900,00 €	39 000,00 €	124 900,00 €				

Avenant type à la convention pluriannuelle du (ou des) projet(s) de renouvellement urbain relatif au NPNRU – Version du 1^{er} mars 2022

Faches Thumesnil - Reconstitution de l'offre - 11 LLS (8 PLAI-3 PLUS) - Ilot 4 - Hors QPV	C0685-31-0380	QP999100	SAHLM VILOGIA	PLUS	3	36 900,00 €		36 900,00 €	12/06/2019	S2	2023	6
MACRO FAT VILOGIA - Reconstitution 79 LLS (48 PLAI / 31 PLUS)	C0685-31-0381	QP999100	SAHLM VILOGIA	PLAI	8	78 400,00 €	62 400,00 €	140 800,00 €				
				Total	11	115 300,00 €	62 400,00 €	177 700,00 €				
				PLUS	31	381 300,00 €		381 300,00 €				
LAMBERSART - Reconstitution de l'offre - 5 LLS (3 PLAI-2 PLUS) - Bourg - Hors QPV	C0685-31-0386	QP999100	SAHLM VILOGIA	PLAI	48	470 400,00 €	374 400,00 €	844 800,00 €	12/06/2019	S2	2020	20
				Total	79	851 700,00 €	374 400,00 €	1 226 100,00 €				
				PLUS	2	24 600,00 €		24 600,00 €				
				PLAI	3	29 400,00 €	23 400,00 €	52 800,00 €	12/06/2019	S1	2023	5
				Total	5	54 000,00 €	23 400,00 €	77 400,00 €				

18 opérations sont rendues non exécutables

Libellé de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Nombre de logements		Montant prévisionnel des concours financiers			Date de prise en compte des dépenses	Semestre	Année	Durée en semestre
						Volume de prêt bonifié	Subvention	Total concours financiers				
LILLE - Reconstitution - 42 LLS (26 PLAI / 16 PLUS) - Siège MEL, 1 rue du Ballon	C0685-31-0204	QP999100	MEL	PLUS	16	196 800,00 €		196 800,00 €	12/06/2019 00:00:00	S1	2021	12
				PLAI	26	254 800,00 €	202 800,00 €	457 600,00 €				
				Total	42	451 600,00 €	202 800,00 €	654 400,00 €				
LOOS - Reconstitution - 25 LLS (15 PLAI / 10 PLUS) - Site Verlinde - Rue Danton Rue Rousseau	C0685-31-0206	QP999100	MEL	PLUS	10	123 000,00 €		123 000,00 €	12/06/2019 00:00:00	S1	2023	12
				PLAI	15	147 000,00 €	117 000,00 €	264 000,00 €				
				Total	25	270 000,00 €	117 000,00 €	387 000,00 €				

Avenant type à la convention pluriannuelle du (ou des) projet(s) de renouvellement urbain relatif au NPNRU – Version du 1^{er} mars 2022

QUESNOY-SUR-DEULE - Reconstitution 42 LLS (26 PLAI / 16 PLUS) - ZAC de l'Ange Gardien	C0685-31-0207	QP999100	MEL	PLUS	16	196 800,00 €		196 800,00 €	12/06/2019 00:00:00	S1	2021	16	
ROUBAIX - Reconstitution 20 LLS (4 PLAI / 16 PLUS) - Site GTI Sodifac - Bd de Mulhouse, rue Pierre de Roubaix, Rue Victor Hugo	C0685-31-0208	QP999100		PLAI	26	254 800,00 €	202 800,00 €	457 600,00 €					
				Total	42	451 600,00 €	202 800,00 €	654 400,00 €					
				PLUS	16	196 800,00 €		196 800,00 €					
ARMENTIERES - Reconstitution 48 LLS (29 PLAI / 19 PLUS) - Friches Industrielles Phase 1 - rue des déportés, rue Victor Hugo - en QPV	C0685-31-0210	QP999100	MEL	PLAI	4	39 200,00 €	31 200,00 €	70 400,00 €	12/06/2019 00:00:00	S1	2021	12	
				Total	20	236 000,00 €	31 200,00 €	267 200,00 €					
				PLUS	19	127 300,00 €		127 300,00 €					
LILLE - Reconstitution 23 LLS (7 PLAI / 16 PLUS) - Site NPNRU JB Clément - en QPV	C0685-31-0212	QP999100	MEL	PLAI	29	229 100,00 €	182 700,00 €	411 800,00 €	12/06/2019 00:00:00	S1	2021	12	
				Total	48	356 400,00 €	182 700,00 €	539 100,00 €					
				PLUS	16	107 200,00 €		107 200,00 €					
Lille - Reconstitution 220 LLS Lille - (66 PLAI / 154 PLUS) - Site NPNRU Concorde - en QPV	C0685-31-0213	QP999100	MEL	PLAI	7	55 300,00 €	44 100,00 €	99 400,00 €	12/06/2019 00:00:00	S1	2021	12	
				Total	23	162 500,00 €	44 100,00 €	206 600,00 €					
				PLUS	154	1 031 800,00 €		1 031 800,00 €					
ROUBAIX - Reconstitution 12 LLS Roubaix (3 PLAI / 9 PLUS) - Rue Jean Moulin - en QPV	C0685-31-0214	QP999100	MEL	PLAI	66	521 400,00 €	415 800,00 €	937 200,00 €	12/11/2018 00:00:00	S1	2021	20	
				Total	220	1 553 200,00 €	415 800,00 €	1 969 000,00 €					
				PLUS	9	60 300,00 €		60 300,00 €					
TOURCOING - Reconstitution 20 LLS (6PLAI / 14PLUS) - Censerie - en QPV	C0685-31-0215	QP999100	MEL	PLAI	3	23 700,00 €	18 900,00 €	42 600,00 €	15/01/2020 00:00:00	S1	2021	12	
				Total	12	84 000,00 €	18 900,00 €	102 900,00 €					
				PLUS	14	93 800,00 €		93 800,00 €					
				PLAI	6	47 400,00 €	37 800,00 €	85 200,00 €	15/01/2020 00:00:00	S1	2022	12	
				Total	20	141 200,00 €	37 800,00 €	179 000,00 €					
				PLUS	14	93 800,00 €		93 800,00 €					

Avenant type à la convention pluriannuelle du (ou des) projet(s) de renouvellement urbain relatif au NPNRU – Version du 1^{er} mars 2022

ROUBAIX - Habitat participatif du Trichon - Notre Logis - 12 LLS (3 PLAI 9 PLUS) - en QPV	C0685-31-0239	QP999100	MEL	PLUS	9	60 300,00 €		60 300,00 €	15/01/2020 00:00:00	S2	2020	12
				PLAI	3	23 700,00 €	18 900,00 €	42 600,00 €				
				Total	12	84 000,00 €	18 900,00 €	102 900,00 €				
ROUBAIX - Habitat participatif Alouette lot D - reconstitution 7 LLS (5 PLUS et 2 PLAI)	C0685-31-0240	QP999100	MEL	PLUS	5	33 500,00 €		33 500,00 €	15/01/2020 00:00:00	S2	2020	16
				PLAI	2	15 800,00 €	12 600,00 €	28 400,00 €				
				Total	7	49 300,00 €	12 600,00 €	61 900,00 €				
ROUBAIX - Friche Hibon - reconstitution 22 LLS (5 PLAI et 17 PLUS) - En QPV	C0685-31-0252	QP999100	MEL	PLUS	17	113 900,00 €		113 900,00 €	15/01/2020 00:00:00	S2	2020	12
				PLAI	5	39 500,00 €	31 500,00 €	71 000,00 €				
				Total	22	153 400,00 €	31 500,00 €	184 900,00 €				
ROUBAIX - Site NPNRU Alma résidence intergénérationnelle - Reconstitution 35 LLS (7 PLAI / 28 PLUS) - En QPV	C0685-31-0254	QP999100	MEL	PLUS	28	187 600,00 €		187 600,00 €	15/01/2020 00:00:00	S1	2022	12
				PLAI	7	55 300,00 €	44 100,00 €	99 400,00 €				
				Total	35	242 900,00 €	44 100,00 €	287 000,00 €				
LILLE - MACRO FAT MEL - Reconstitution 156 LLS (156 PLAI) - bailleurs non démolisseurs - hors QPV	C0685-31-0255	QP999100	MEL	PLUS	0				12/06/2019 00:00:00	S1	2021	20
				PLAI	156	1 528 800,00 €	1 216 800,00 €	2 745 600,00 €				
				Total	156	1 528 800,00 €	1 216 800,00 €	2 745 600,00 €				
ROUBAIX - Pile - Reconstitution au sein du plan guide habitat privé - 12 LLS (9 PLUS et 3 PLAI) - en QPV	C0685-31-0257	QP999100	MEL	PLUS	9	60 300,00 €		60 300,00 €	15/01/2020 00:00:00	S1	2022	20
				PLAI	3	23 700,00 €	18 900,00 €	42 600,00 €				
				Total	12	84 000,00 €	18 900,00 €	102 900,00 €				
ROUBAIX - Macro-FAT dérogation QPV NPNRU - Reconstitution 59 LLS (12 PLAI / 47 PLUS) - Bailleurs non démolisseurs - En QPV	C0685-31-0258	QP999100	MEL	PLUS	47	314 900,00 €		314 900,00 €	15/01/2020 00:00:00	S1	2022	12
				PLAI	12	94 800,00 €	75 600,00 €	170 400,00 €				
				Total	59	409 700,00 €	75 600,00 €	485 300,00 €				

Avenant type à la convention pluriannuelle du (ou des) projet(s) de renouvellement urbain relatif au NPNRU – Version du 1^{er} mars 2022

LILLE - Reconstitution 149 LLS (60 PLAI / 89 PLUS) - Pointe des Bois Blancs - en QPV	C0685-31-0259	QP999100	MEL	PLUS	89	596 300,00 €		596 300,00 €	12/06/2019 00:00:00	S1	2021	20	
ROUBAIX - Macro-FAT dérogation QPV NPNRU - Reconstitution 85 LLS (17 PLAI / 68 PLUS) - Bailleurs démolisseurs - En QPV	C0685-31-0260	QP999100		PLAI	60	474 000,00 €	378 000,00 €	852 000,00 €					
				Total	149	1 070 300,00 €	378 000,00 €	1 448 300,00 €					
				PLUS	68	455 600,00 €		455 600,00 €	15/01/2020 00:00:00	S1	2022	12	
ROUBAIX - Macro-FAT dérogation QPV NPNRU - Reconstitution 85 LLS (17 PLAI / 68 PLUS) - Bailleurs démolisseurs - En QPV	C0685-31-0260	QP999100	MEL	PLAI	17	134 300,00 €	107 100,00 €	241 400,00 €					
				Total	85	589 900,00 €	107 100,00 €	697 000,00 €					

9 opérations sont modifiées

Libellé de l'opération	IDTOP	Localisation	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Nombre de logements	Montant prévisionnel des concours financiers			Date de prise en compte des dépenses	Semestre	Année	Durée en semestre	
					Volume de prêt bonifié	Subvention	Total concours financiers					
LILLE - Reconstitution 21 LLS (7 PLAI / 14 PLUS) - Rue de Madagascar	C0685-31-0183	QP999100	3F NOTRE LOGIS	PLUS	14	172 200,00 €		172 200,00 €	12/06/2019	S2	2022	5
				PLAI	7	68 600,00 €	54 600,00 €	123 200,00 €				
				Total	21	240 800,00 €	54 600,00 €	295 400,00 €				
MACRO FAT 3FNL - Reconstitution 31 LLS (29 PLAI / 2 PLUS)	C0685-31-0185	QP999100	3F NOTRE LOGIS	PLUS	2	24 600,00 €		24 600,00 €	12/06/2019	S2	2020	12
				PLAI	29	284 200,00 €	226 200,00 €	510 400,00 €				
				Total	31	308 800,00 €	226 200,00 €	535 000,00 €				
LILLE - Reconstitution - 18 LLS (9 PLAI / 9 PLUS) - LQA - Secteur Fevrier-Vanhoenacker - en QPV	C0685-31-0238	QP999100	MEL	PLUS	9	120 600,00 €		120 600,00 €	02/07/2020	S1	2022	16
				PLAI	9	142 200,00 €	113 400,00 €	255 600,00 €				
				Total	18	262 800,00 €	113 400,00 €	376 200,00 €				

Avenant type à la convention pluriannuelle du (ou des) projet(s) de renouvellement urbain relatif au NPNRU – Version du 1^{er} mars 2022



MACRO FAT MEL - Reconstitution 35 LLS (14 PLAI et 21 PLUS) - hors QPV	C0685-31-0256	QP999100	MEL	PLUS	21	516 600,00 €		516 600,00 €	12/06/2019	S1	2022	20
				PLAI	14	274 400,00 €	218 400,00 €	492 800,00 €				
				Total	35	791 000,00 €	218 400,00 €	1 009 400,00 €				
MACRO FAT PARTENORD - Reconstitution 214 LLS Multisites (159 PLAI/55 PLUS)	C0685-31-0165	QP999100	OPH DU NORD	PLUS	55	676 500,00 €		676 500,00 €	05/12/2018	S2	2019	20
				PLAI	159	1 558 200,00 €	1 240 200,00 €	2 798 400,00 €				
				Total	214	2 234 700,00 €	1 240 200,00 €	3 474 900,00 €				
MACRO FAT LMH - Reconstitution 340 LLS (241 PLAI - 99 PLUS)	C0685-31-0143	QP999100	OPH LILLE METROPOLE	PLUS	63	774 900,00 €		774 900,00 €	12/06/2019	S2	2019	20
				PLAI	241	2 361 800,00 €	1 879 800,00 €	4 241 600,00 €				
				Total	304	3 136 700,00 €	1 879 800,00 €	5 016 500,00 €				
MACRO FAT LMH - Reconstitution 164 LLS (164 PLAI)	C0685-31-0218	QP999100	OPH LILLE METROPOLE	PLUS	0	0,00 €		0,00 €	12/06/2019	S2	2019	20
				PLAI	164	1 607 200,00 €	3 329 200,00 €	4 936 400,00 €				
				Total	164	1 607 200,00 €	3 329 200,00 €	4 936 400,00 €				
MACRO FAT VILOGIA - Reconstitution 546 LLS (426 PLAI / 120 PLUS)	C0685-31-0147	QP999100	SAHLM VILOGIA	PLUS	120	1 476 000,00 €		1 476 000,00 €	12/06/2019	S2	2020	20
				PLAI	426	4 174 800,00 €	3 322 800,00 €	7 497 600,00 €				
				Total	546	5 650 800,00 €	3 322 800,00 €	8 973 600,00 €				
FACHES THUMESNIL - Reconstitution 33 LLS (20 PLAI / 13 PLUS)	C0685-31-0181	QP999100	SAHLM VILOGIA	PLUS	13	159 900,00 €		159 900,00 €	12/06/2019	S1	2023	6
				PLAI	20	196 000,00 €	156 000,00 €	352 000,00 €				
				Total	33	355 900,00 €	156 000,00 €	511 900,00 €				

27 opérations sont ajoutées :

Libellé de l'opération	IDTOP	Localisation	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Nombre de logements	Montant prévisionnel des concours financiers			Date de prise en compte des dépenses	Semestre	Année	Durée en semestre	
					Volume de prêt bonifié	Subvention	Total concours financiers					
HALLUIN - Reconstitution 11 LLS (10PLAI / 1PLUS) - La Source 3	C0685-31-0383	QP999100	3F NOTRE LOGIS	PLUS	1	12 300,00 €		12 300,00 €	12/06/2019	S1	2023	6
				PLAI	10	98 000,00 €	78 000,00 €	176 000,00 €				
				Total	11	110 300,00 €	78 000,00 €	188 300,00 €				
MOUVAUX - Reconstitution 4 LLS (3 PLAI / 1 PLUS) - Rue Lorthiois	C0685-31-0384	QP999100	3F NOTRE LOGIS	PLUS	1	12 300,00 €		12 300,00 €	12/06/2019	S2	2022	6
				PLAI	3	29 400,00 €	23 400,00 €	52 800,00 €				
				Total	4	41 700,00 €	23 400,00 €	65 100,00 €				
BONDUES - Reconstitution 12 LLS (12 PLAI) - Fougères / 62 rue des Ravennes	C0685-31-0385	QP999100	3F NOTRE LOGIS	PLUS	0	0,00 €		0,00 €	12/06/2019	S1	2023	8
				PLAI	12	117 600,00 €	93 600,00 €	211 200,00 €				
				Total	12	117 600,00 €	93 600,00 €	211 200,00 €				
PERENCHIES - Reconstitution 6 LLS (3 PLAI / 3 PLUS) - Clos des Acacias tranche 2	C0685-31-0369	QP999100	OPH DU NORD	PLUS	3	36 900,00 €		36 900,00 €	05/12/2018	S2	2023	4
				PLAI	3	29 400,00 €	23 400,00 €	52 800,00 €				
				Total	6	66 300,00 €	23 400,00 €	89 700,00 €				
Faches Thumesnil - Reconstitution de l'offre 2 LLS (1 PLAI - 1 PLUS) - Hors QPV	C0685-31-0353	QP999100	OPH LILLE METROPOLE	PLUS	1	12 300,00 €		12 300,00 €	12/06/2019	S2	2022	3
				PLAI	1	9 800,00 €	20 300,00 €	30 100,00 €				
				Total	2	22 100,00 €	20 300,00 €	42 400,00 €				
Lille - Reconstitution de l'offre 14 LLS (10 PLAI - 4	C0685-31-0354	QP999100	OPH LILLE METROPOLE	PLUS	4	49 200,00 €		49 200,00 €	12/06/2019	S1	2022	4
				PLAI	10	98 000,00 €	203 000,00 €	301 000,00 €				

PLUS) - Nationale - Hors QPV											
				Total	14	147 200,00 €	203 000,00 €	350 200,00 €			
ROUBAIX Reconstitution de l'offre 17 LLS (4 PLAI-13 PLUS) - Dampierre - Hors QPV	C0685-31-0356	QP999100	OPH LILLE METROPOLE	PLUS	13	159 900,00 €		159 900,00 €	12/06/2019	S1	2022
				PLAI	4	39 200,00 €	81 200,00 €	120 400,00 €			
				Total	17	199 100,00 €	81 200,00 €	280 300,00 €			
TRESSIN - Reconstitution de l'offre 15 LLS (9 PLAI - 6 PLUS) - Hors QPV	C0685-31-0357	QP999100	OPH LILLE METROPOLE	PLUS	6	73 800,00 €		73 800,00 €	12/06/2019	S1	2022
				PLAI	9	88 200,00 €	182 700,00 €	270 900,00 €			
				Total	15	162 000,00 €	182 700,00 €	344 700,00 €			
VILLENEUVE D'ASCQ - Reconstitution de l'offre 1 LLS (1 PLAI) - Cimaise - Hors QPV	C0685-31-0358	QP999100	OPH LILLE METROPOLE	PLUS					12/06/2019	S1	2022
				PLAI	1	9 800,00 €	20 300,00 €	30 100,00 €			
				Total	1	9 800,00 €	20 300,00 €	30 100,00 €			
WAVRIN - Reconstitution de l'offre 8 LLS (2 PLAI - 6 PLUS) - Hors QPV	C0685-31-0361	QP999100	OPH LILLE METROPOLE	PLUS	6	40 200,00 €		40 200,00 €	12/06/2019	S1	2023
				PLAI	2	15 800,00 €	12 600,00 €	28 400,00 €			
				Total	8	56 000,00 €	12 600,00 €	68 600,00 €			
RONCQ - Reconstitution de l'offre 8 LLS (5 PLAI 3 PLUS) - Hors QPV	C0685-31-0362	QP999100	OPH LILLE METROPOLE	PLUS	3	36 900,00 €		36 900,00 €	12/06/2019	S2	2021
				PLAI	5	49 000,00 €	101 500,00 €	150 500,00 €			
				Total	8	85 900,00 €	101 500,00 €	187 400,00 €			
MOUVAUX - Reconstitution de l'offre 9 LLS (4 PLAI 5 PLUS) - AA - Hors QPV	C0685-31-0365	QP999100	OPH LILLE METROPOLE	PLUS	5	123 000,00 €		123 000,00 €	12/06/2019	S2	2022
				PLAI	4	78 400,00 €	112 400,00 €	190 800,00 €			
				Total	9	201 400,00 €	112 400,00 €	313 800,00 €			

LINSELLES - Reconstitution de l'offre 12 LLS (7 PLAIS - 5 PLUS) - Hors QPV	C0685-31-0366	QP999100	OPH LILLE METROPOLE	PLUS	5	61 500,00 €		61 500,00 €	12/06/2019	S1	2022	8
				PLAIS	7	68 600,00 €	142 100,00 €	210 700,00 €				
				Total	12	130 100,00 €	142 100,00 €	272 200,00 €				
LOMME - Reconstitution de l'offre 11 LLS (7 PLAIS - 4 PLUS) - Albert Thomas Lot 8 - Hors QPV	C0685-31-0379	QP999100	OPH LILLE METROPOLE	PLUS	4	49 200,00 €		49 200,00 €	12/06/2019	S2	2022	4
				PLAIS	7	68 600,00 €	142 100,00 €	210 700,00 €				
				Total	11	117 800,00 €	142 100,00 €	259 900,00 €				
LEZENNES - Reconstitution de l'offre 10 LLS (6 PLAIS 4 PLUS) - Rue Faidherbe - VEFA - Hors QPV	C0685-31-0387	QP999100	OPH LILLE METROPOLE	PLUS	4	49 200,00 €		49 200,00 €	12/06/2019	S2	2022	5
				PLAIS	6	58 800,00 €	121 800,00 €	180 600,00 €				
				Total	10	108 000,00 €	121 800,00 €	229 800,00 €				
CROIX - TELLIEZ - Reconstitution de l'offre 13 LLS (8 PLAIS - 5 PLUS) - Hors QPV	C0685-31-0388	QP999100	OPH LILLE METROPOLE	PLUS	5	61 500,00 €		61 500,00 €	12/06/2019	S2	2022	5
				PLAIS	8	78 400,00 €	162 400,00 €	240 800,00 €				
				Total	13	139 900,00 €	162 400,00 €	302 300,00 €				
QUESNOY SUR DEULE - Koenig - Reconstitution de l'offre 29 LLS (17 PLAIS - 12 PLUS) - Hors QPV	C0685-31-0389	QP999100	OPH LILLE METROPOLE	PLUS	12	147 600,00 €		147 600,00 €	12/06/2019	S2	2022	6
				PLAIS	17	166 600,00 €	345 100,00 €	511 700,00 €				
				Total	29	314 200,00 €	345 100,00 €	659 300,00 €				
LOOS - Reconstitution de l'offre 17 LLS (8 PLAIS - 9 PLUS) - Hors QPV	C0685-31-0390	QP999100	OPH LILLE METROPOLE	PLUS	9	110 700,00 €		110 700,00 €	12/06/2019	S2	2022	6
				PLAIS	8	78 400,00 €	162 400,00 €	240 800,00 €				
				Total	17	189 100,00 €	162 400,00 €	351 500,00 €				
				PLUS	6	73 800,00 €		73 800,00 €				

Wervicq - Reconstitution 14 LLS (6 PLUS-8 PLAIS) - hors QPV	C0685-31-0392	QP999100	OPH LILLE METROPOLE	PLAI	8	78 400,00 €	162 400,00 €	240 800,00 €	12/06/2019	S2	2022	4
				Total	14	152 200,00 €	162 400,00 €	314 600,00 €				
LAMBERSART - Reconstitution de l'offre - 3 LLS (2 PLAIS-1 PLUS) AA - Bouveur - Hors QPV	C0685-31-0350	QP999100	SAHLM VILOGIA	PLUS	1	24 600,00 €		24 600,00 €	12/06/2019	S2	2022	3
				PLAI	2	39 200,00 €	31 200,00 €	70 400,00 €				
				Total	3	63 800,00 €	31 200,00 €	95 000,00 €				
WATTRELOS - Reconstitution de l'offre - 9 LLS (6 PLAIS-3 PLUS) - LAMARTINE-BOSSUET - Hors QPV	C0685-31-0351	QP999100	SAHLM VILOGIA	PLUS	3	36 900,00 €		36 900,00 €	12/06/2019	S1	2023	3
				PLAI	6	58 800,00 €	46 800,00 €	105 600,00 €				
				Total	9	95 700,00 €	46 800,00 €	142 500,00 €				
LAMBERSART - Reconstitution de l'offre - 14 LLS (8 PLAIS-6 PLUS) - SION - Hors QPV	C0685-31-0359	QP999100	SAHLM VILOGIA	PLUS	6	73 800,00 €		73 800,00 €	12/06/2019	S2	2023	4
				PLAI	8	78 400,00 €	62 400,00 €	140 800,00 €				
				Total	14	152 200,00 €	62 400,00 €	214 600,00 €				
Lomme - Reconstitution de l'offre - 4 LLS (3 PLAIS-1 PLUS) - Delory - Hors QPV	C0685-31-0360	QP999100	SAHLM VILOGIA	PLUS	1	12 300,00 €		12 300,00 €	12/06/2019	S2	2022	6
				PLAI	3	29 400,00 €	23 400,00 €	52 800,00 €				
				Total	4	41 700,00 €	23 400,00 €	65 100,00 €				
ARMENTIERES - Reconstitution de l'offre - 8 LLS (5 PLAIS-3 PLUS) - GAMM VERT - Hors QPV	C0685-31-0371	QP999100	SAHLM VILOGIA	PLUS	3	36 900,00 €		36 900,00 €	12/06/2019	S2	2022	8
				PLAI	5	49 000,00 €	39 000,00 €	88 000,00 €				
				Total	8	85 900,00 €	39 000,00 €	124 900,00 €				
Faches Thumesnil - Reconstitution de l'offre - 11	C0685-31-0380	QP999100	SAHLM VILOGIA	PLUS	3	36 900,00 €		36 900,00 €	12/06/2019	S2	2023	6
				PLAI	8	78 400,00 €	62 400,00 €	140 800,00 €				

Avenant type à la convention pluriannuelle du (ou des) projet(s) de renouvellement urbain relatif au NPNRU – Version du 1^{er} mars 2022

LLS (8 PLAI-3 PLUS)- Ilot 4 - Hors QPV				Total	11	115 300,00 €	62 400,00 €	177 700,00 €				
				PLUS	31	381 300,00 €		381 300,00 €				
MACRO FAT VILOGIA - Reconstitution 79 LLS (48 PLAI / 31 PLUS)	C0685-31-0381	QP999100	SAHLM VILOGIA	PLAI	48	470 400,00 €	374 400,00 €	844 800,00 €	12/06/2019	S2	2020	20
				Total	79	851 700,00 €	374 400,00 €	1 226 100,00 €				
				PLUS	2	24 600,00 €		24 600,00 €				
LAMBERSART - Reconstitution de l'offre - 5 LLS (3 PLAI-2 PLUS) - Bourg - Hors QPV	C0685-31-0386	QP999100	SAHLM VILOGIA	PLAI	3	29 400,00 €	23 400,00 €	52 800,00 €	12/06/2019	S1	2023	5
				Total	5	54 000,00 €	23 400,00 €	77 400,00 €				

- Les opérations « La production d'une offre de relogement temporaire » sont modifiées et désormais présentées comme suit :

Sans objet

- Les opérations « La requalification de logements locatifs sociaux » sont modifiées et désormais présentées comme suit :

Libellé de l'opération	IDTOP	Localisation	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette prévisionnelle		Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier		Date de prise en compte des dépenses	Semestre	Année	Durée en semestre
MONS - Requalification Gascogne (90 LLS)	C0685-33-0046	QP059080	LOGIS METROPOLE	Assiette prêt bonifié	5 400 000,00 €		Volume de prêt bonifié	2 340 000,00 €	05/12/2018	S1	2022	4
				Assiette subvention	4 500 000,00 €	20,00 %	Subvention	900 000,00 €				
							Total concours financier	3 240 000,00 €				
MONS - Requalification de Provence 2-4-6 (72LLS)	C0685-33-0047	QP059080	LOGIS METROPOLE	Assiette prêt bonifié	4 320 000,00 €		Volume de prêt bonifié	1 872 000,00 €	05/12/2018	S1	2021	4
				Assiette subvention	3 600 000,00 €	20,00 %	Subvention	720 000,00 €				
							Total concours financier	2 592 000,00 €				

Avenant type à la convention pluriannuelle du (ou des) projet(s) de renouvellement urbain relatif au NPNRU – Version du 1^{er} mars 2022

MONS - Requalification de Provence 40-42 (16LLS)	C0685-33-0048	QP059080	LOGIS METROPOLE	Assiette prêt bonifié	960 000,00 €		Volume de prêt bonifié	416 000,00 €	05/12/2018	S1	2022	4
				Assiette subvention	800 000,00 €	20,00 %	Subvention	160 000,00 €				
							Total concours financier	576 000,00 €				
MONS - Requalification Béarn (28 LLS)	C0685-33-0049	QP059080	LOGIS METROPOLE	Assiette prêt bonifié	1 680 000,00 €		Volume de prêt bonifié	728 000,00 €	05/12/2018	S1	2022	4
				Assiette subvention	1 400 000,00 €	20,00 %	Subvention	280 000,00 €				
							Total concours financier	1 008 000,00 €				
LOOS - Requalification Tours St-Exupéry et Musset (104 LLS)	C0685-33-0010	QP059077	OPH DU NORD	Assiette prêt bonifié	6 240 000,00 €		Volume de prêt bonifié	2 704 000,00 €	05/12/2018	S2	2021	10
				Assiette subvention	5 200 000,00 €	20,00 %	Subvention	1 040 000,00 €				
							Total concours financier	3 744 000,00 €				
MONS - Requalification Barry 1 (93LLS)	C0685-33-0033	QP059080	OPH DU NORD	Assiette prêt bonifié	5 579 999,00 €		Volume de prêt bonifié	2 417 999,46 €	05/12/2018	S2	2020	8
				Assiette subvention	4 649 999,70 €	20,00 %	Subvention	929 999,94 €				
							Total concours financier	3 347 999,40 €				
MONS - Requalification Pivoine (41 LLS)	C0685-33-0034	QP059080	OPH DU NORD	Assiette prêt bonifié	2 131 991,10 €		Volume de prêt bonifié	934 799,64 €	05/12/2018	S2	2021	5
				Assiette subvention	1 721 999,10 €	20,00 %	Subvention	344 399,82 €				
							Total concours financier	1 279 199,46 €				
ROUBAIX - MULTISITES - 8 logements individuels diffus - label BBC	C0685-33-0316	QP059082	OPH DU NORD	Assiette prêt bonifié	528 000,00 €		Volume de prêt bonifié	227 200,00 €	15/01/2020	S1	2022	6
				Assiette subvention	448 000,00 €	20,00 %	Subvention	89 600,00 €				
							Total concours financier	316 800,00 €				
TOURCOING - Requalification de T117 (interbailleurs) (3 LLS)	C0685-33-0110	QP059087	OPH LILLE METROPOLE	Assiette prêt bonifié	180 000,50 €		Volume de prêt bonifié	78 000,20 €	05/12/2018	S1	2019	8
				Assiette subvention	150 000,50 €	20,00 %	Subvention	30 000,10 €				
							Total concours financier	108 000,30 €				

LILLE - Concorde - Requalification 1-7 Renoir en résidence intergénérationnelle (135 LLS)	C0685-33-0188	QP059074	OPH LILLE METROPOLE	Assiette prêt bonifié	10 885 064,41 €		Volume de prêt bonifié	4 630 825,77 €	12/06/2019	S2	2020	17
				Assiette subvention	9 501 064,41 €	20,00 %	Subvention	1 900 212,88 €				
							Total concours financier	6 531 038,65 €				
ROUBAIX - ALMA - Requalification 175 LLS - Magasins généraux rues Cassel et Stephenson	C0685-33-0281	QP059082	OPH LILLE METROPOLE	Assiette prêt bonifié	7 875 000,00 €		Volume de prêt bonifié	3 500 000,00 €	15/01/2020	S1	2022	10
				Assiette subvention	6 125 000,00 €	20,00 %	Subvention	1 225 000,00 €				
							Total concours financier	4 725 000,00 €				
ROUBAIX - ALMA - Requalification 28 LLS - 4-8-10-12 place de la grand-mère	C0685-33-0282	QP059082	OPH LILLE METROPOLE	Assiette prêt bonifié	2 039 687,99 €		Volume de prêt bonifié	871 875,19 €	15/01/2020	S1	2023	10
				Assiette subvention	1 759 688,00 €	20,00 %	Subvention	351 937,60 €				
							Total concours financier	1 223 812,79 €				
ROUBAIX - MULTISITES - Requalification 35 LLS - Diffus vacants	C0685-33-0287	QP059082	OPH LILLE METROPOLE	Assiette prêt bonifié	3 500 000,00 €		Volume de prêt bonifié	1 470 000,00 €	15/01/2020	S1	2020	12
				Assiette subvention	3 150 000,00 €	20,00 %	Subvention	630 000,00 €				
							Total concours financier	2 100 000,00 €				
ROUBAIX - ALMA - Requalification 38 LLS - 59 au 89 rue Archimède	C0685-33-0288	QP059082	OPH LILLE METROPOLE	Assiette prêt bonifié	2 750 147,99 €		Volume de prêt bonifié	1 176 059,19 €	15/01/2020	S1	2022	14
				Assiette subvention	2 370 147,99 €	20,00 %	Subvention	474 029,60 €				
							Total concours financier	1 650 088,79 €				
ROUBAIX - EPEULE - Requalification 66 LLS - 14-28-42 rue Bell	C0685-33-0289	QP059082	OPH LILLE METROPOLE	Assiette prêt bonifié	3 513 850,00 €		Volume de prêt bonifié	1 537 540,00 €	15/01/2020	S2	2023	9
				Assiette subvention	2 853 850,00 €	20,00 %	Subvention	570 770,00 €				

Avenant type à la convention pluriannuelle du (ou des) projet(s) de renouvellement urbain relatif au NPNRU – Version du 1^{er} mars 2022

								Total concours financier	2 108 310,00 €					
ROUBAIX - TROIS PONTS - Requalification 70 LLS - 113 à 155 rue de Verdun	C0685-33-0290	QP059082	OPH LILLE METROPOLE		Assiette prêt bonifié	4 200 000,00 €			Volume de prêt bonifié	1 820 000,00 €	15/01/2020	S1	2024	10
					Assiette subvention	3 500 000,00 €	20,00 %		Subvention	700 000,00 €				
								Total concours financier	2 520 000,00 €					
ROUBAIX - ALMA - Requalification 76 LLS - 76- 86-92-96-104-122 rue Archimède - 163-167 rue Jacquart	C0685-33-0291	QP059082	OPH LILLE METROPOLE		Assiette prêt bonifié	5 260 600,00 €			Volume de prêt bonifié	2 256 240,00 €	15/01/2020	S1	2022	14
					Assiette subvention	4 500 600,00 €	20,00 %		Subvention	900 120,00 €				
								Total concours financier	3 156 360,00 €					
ROUBAIX - EPEULE - Requalification 135 LLS - 13 A-B-C rue des Ogiers	C0685-33-0292	QP059082	OPH LILLE METROPOLE		Assiette prêt bonifié	9 450 000,00 €			Volume de prêt bonifié	4 050 000,00 €	15/01/2020	S1	2022	14
					Assiette subvention	8 100 000,00 €	20,00 %		Subvention	1 620 000,00 €				
								Total concours financier	5 670 000,00 €					
TOURCOING - Requalification de Coty-Schuman (323 LLS)	C0685-33-0340	QP059087	OPH LILLE METROPOLE		Assiette prêt bonifié	19 380 000,00 €			Volume de prêt bonifié	8 398 000,00 €	06/12/2021	S2	2022	11
					Assiette subvention	16 150 000,00 €	20,00 %		Subvention	3 230 000,00 €				
								Total concours financier	11 628 000,00 €					
LOOS - Requalification Tour Marot (20 LLS)	C0685-33-0011	QP059077	SAHLM TISSERIN		Assiette prêt bonifié	903 958,87 €			Volume de prêt bonifié	407 438,72 €	05/12/2018	S2	2020	3
					Assiette subvention	674 683,01 €	20,00 %		Subvention	134 936,60 €				
								Total concours financier	542 375,32 €					
LOOS - Requalification Tours Lavoisier et Verhaeren (64 LLS)	C0685-33-0012	QP059077	SAHLM VILOGIA		Assiette prêt bonifié	3 616 870,59 €			Volume de prêt bonifié	1 572 351,28 €	05/12/2018	S2	2021	4
					Assiette subvention	2 988 855,33 €	20,00 %		Subvention	597 771,07 €				
								Total concours financier	2 170 122,35 €					

Avenant type à la convention pluriannuelle du (ou des) projet(s) de renouvellement urbain relatif au NPNRU – Version du 1^{er} mars 2022

MONS - Requalification Languedoc (46 LLS)	C0685-33-0040	QP059080	SAHLM VILOGIA	Assiette prêt bonifié	2 761 018,18 €		Volume de prêt bonifié	1 196 407,27 €	05/12/2018	S1	2023	3
				Assiette subvention	2 301 018,18 €	20,00 %	Subvention	460 203,64 €				
							Total concours financier	1 656 610,91 €				
MONS - Requalification Papin (88 LLS)	C0685-33-0041	QP059080	SAHLM VILOGIA	Assiette prêt bonifié	4 371 000,00 €		Volume de prêt bonifié	1 924 400,00 €	05/12/2018	S1	2021	3
				Assiette subvention	3 491 000,00 €	20,00 %	Subvention	698 200,00 €				
							Total concours financier	2 622 600,00 €				
MONS - Requalification Sangnier (119 LLS)	C0685-33-0042	QP059080	SAHLM VILOGIA	Assiette prêt bonifié	6 302 500,00 €		Volume de prêt bonifié	2 759 000,00 €	05/12/2018	S2	2021	4
				Assiette subvention	5 112 500,00 €	20,00 %	Subvention	1 022 500,00 €				
							Total concours financier	3 781 500,00 €				
TOURCOING - Requalification de Bocage 3 (22 LLS)	C0685-33-0106	QP059087	SAHLM VILOGIA	Assiette prêt bonifié	1 408 000,40 €		Volume de prêt bonifié	607 200,16 €	05/12/2018	S1	2019	8
				Assiette subvention	1 188 000,40 €	20,00 %	Subvention	237 600,08 €				
							Total concours financier	844 800,24 €				
TOURCOING - Requalification de la tour Vandendriessche (40 LLS)	C0685-33-0107	QP059087	SAHLM VILOGIA	Assiette prêt bonifié	2 400 000,10 €		Volume de prêt bonifié	1 040 000,04 €	12/06/2019	S2	2020	8
				Assiette subvention	2 000 000,10 €	20,00 %	Subvention	400 000,02 €				
							Total concours financier	1 440 000,06 €				
TOURCOING - Requalification de la tour Mansart (40 LLS)	C0685-33-0108	QP059087	SAHLM VILOGIA	Assiette prêt bonifié	2 599 999,90 €		Volume de prêt bonifié	1 119 999,96 €	12/06/2019	S1	2020	9
				Assiette subvention	2 199 999,90 €	20,00 %	Subvention	439 999,98 €				
							Total concours financier	1 559 999,94 €				
TOURCOING - Requalification de la tour Mortagne (40 LLS)	C0685-33-0109	QP059087	SAHLM VILOGIA	Assiette prêt bonifié	2 400 000,10 €		Volume de prêt bonifié	1 040 000,04 €	12/06/2019	S1	2020	9
				Assiette subvention	2 000 000,10 €	20,00 %	Subvention	400 000,02 €				

Avenant type à la convention pluriannuelle du (ou des) projet(s) de renouvellement urbain relatif au NPNRU – Version du 1^{er} mars 2022

							Total concours financier	1 440 000,06 €				
TOURCOING - Réqualification de Renoir (72 LLS)	C0685-33-0111	QP059087	SAHLM VILOGIA	Assiette prêt bonifié	4 320 000,30 €		Volume de prêt bonifié	1 872 000,12 €	05/12/2018	S1	2019	11
				Assiette subvention	3 600 000,30 €	20,00 %	Subvention	720 000,06 €				
							Total concours financier	2 592 000,18 €				
TOURCOING - Réqualification de La Clairière-Schuman (52 LLS)	C0685-33-0112	QP059087	SAHLM VILOGIA	Assiette prêt bonifié	3 120 000,80 €		Volume de prêt bonifié	1 352 000,32 €	05/12/2018	S1	2019	7
				Assiette subvention	2 600 000,80 €	20,00 %	Subvention	520 000,16 €				
							Total concours financier	1 872 000,48 €				
TOURCOING - Réqualification de Progrès 1 (37 LLS)	C0685-33-0113	QP059087	SAHLM VILOGIA	Assiette prêt bonifié	2 220 000,60 €		Volume de prêt bonifié	962 000,24 €	05/12/2018	S1	2019	8
				Assiette subvention	1 850 000,60 €	20,00 %	Subvention	370 000,12 €				
							Total concours financier	1 332 000,36 €				
TOURCOING - Réqualification de Progrès 3 (40 LLS)	C0685-33-0114	QP059087	SAHLM VILOGIA	Assiette prêt bonifié	2 400 000,20 €		Volume de prêt bonifié	1 040 000,08 €	05/12/2018	S1	2019	8
				Assiette subvention	2 000 000,20 €	20,00 %	Subvention	400 000,04 €				
							Total concours financier	1 440 000,12 €				
TOURCOING - Réqualification de Progrès 2 (50 LLS)	C0685-33-0115	QP059087	SAHLM VILOGIA	Assiette prêt bonifié	3 000 000,70 €		Volume de prêt bonifié	1 300 000,28 €	05/12/2018	S1	2019	8
				Assiette subvention	2 500 000,70 €	20,00 %	Subvention	500 000,14 €				
							Total concours financier	1 800 000,42 €				
TOURCOING - Réqualification de Bocage 1 (18 LLS)	C0685-33-0116	QP059087	SAHLM VILOGIA	Assiette prêt bonifié	1 152 000,70 €		Volume de prêt bonifié	496 800,28 €	12/06/2019	S1	2022	3
				Assiette subvention	972 000,70 €	20,00 %	Subvention	194 400,14 €				
							Total concours financier	691 200,42 €				

Avenant type à la convention pluriannuelle du (ou des) projet(s) de renouvellement urbain relatif au NPNRU – Version du 1^{er} mars 2022

TOURCOING - Requalification de Manet (36 LLS)	C0685-33-0117	QP059087	SAHLM VILOGIA	Assiette prêt bonifié	1 979 999,98 €		Volume de prêt bonifié	863 999,99 €	12/06/2019	S1	2024	7
				Assiette subvention	1 619 999,98 €	20,00 %	Subvention	324 000,00 €				
							Total concours financier	1 187 999,99 €				
TOURCOING - Requalification de Sisley (36 LLS)	C0685-33-0118	QP059087	SAHLM VILOGIA	Assiette prêt bonifié	1 979 999,98 €		Volume de prêt bonifié	863 999,99 €	12/06/2019	S1	2024	8
				Assiette subvention	1 619 999,98 €	20,00 %	Subvention	324 000,00 €				
							Total concours financier	1 187 999,99 €				
LILLE - Requalification des Tours 3 et 5 JB Clément (40 LLS)	C0685-33-0135	QP059074	SAHLM VILOGIA	Assiette prêt bonifié	3 200 000,00 €		Volume de prêt bonifié	1 360 000,00 €	18/05/2017	S1	2017	9
				Assiette subvention	2 800 000,00 €	20,00 %	Subvention	560 000,00 €				
							Total concours financier	1 920 000,00 €				
LILLE - BOIS BLANCS - Requalification 55 LLS Collectifs - 2-4-6 Rue Nungesser	C0685-33-0274	QP059073	SAHLM VILOGIA	Assiette prêt bonifié	3 360 013,01 €		Volume de prêt bonifié	1 454 005,21 €	12/06/2019	S1	2021	10
				Assiette subvention	2 810 013,01 €	20,00 %	Subvention	562 002,60 €				
							Total concours financier	2 016 007,81 €				
LILLE - BOIS BLANCS - Requalification 58 LLS Collectifs - 1-3-5 Rue Nungesser	C0685-33-0275	QP059073	SAHLM VILOGIA	Assiette prêt bonifié	3 543 286,99 €		Volume de prêt bonifié	1 533 314,79 €	12/06/2019	S1	2022	10
				Assiette subvention	2 963 286,99 €	20,00 %	Subvention	592 657,40 €				
							Total concours financier	2 125 972,19 €				
ROUBAIX - MULTISITES - Requalification 11 LLS - Diffus vacants	C0685-33-0286	QP059082	SAHLM VILOGIA	Assiette prêt bonifié	1 149 500,00 €		Volume de prêt bonifié	481 800,00 €	15/01/2020	S1	2020	12
				Assiette subvention	1 039 500,00 €	20,00 %	Subvention	207 900,00 €				
							Total concours financier	689 700,00 €				

ROUBAIX - EPEULE -TROIS ARBRES REHABILITATION 224 LOGEMENTS COLLECTIFS	C0685-33-0336	QP059082	SAHLM VILOGIA	Assiette prêt bonifié	13 440 000,31 €		Volume de prêt bonifié	5 715 600,12 €	06/12/2021	S2	2022	8
				Assiette subvention	11 200 000,31 €	20,00 %	Subvention	2 240 000,06 €				
							Total concours financier	7 955 600,18 €				

5 opérations sont modifiées :

Libellé de l'opération	IDTOP	Localisation	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette prévisionnelle		Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier		Date de prise en compte des dépenses	Semestre	Année	Durée en semestre
MONS - Requalification Gascogne (90 LLS)	C0685-33-0046	QP059080	LOGIS METROPOLE	Assiette prêt bonifié	5 400 000,00 €		Volume de prêt bonifié	2 340 000,00 €	05/12/2018	S1	2022	4
				Assiette subvention	4 500 000,00 €	20,00 %	Subvention	900 000,00 €				
							Total concours financier	3 240 000,00 €				
MONS - Requalification Barry 1 (93LLS)	C0685-33-0033	QP059080	OPH DU NORD	Assiette prêt bonifié	5 579 999,00 €		Volume de prêt bonifié	2 417 999,46 €	05/12/2018	S2	2020	8
				Assiette subvention	4 649 999,70 €	20,00 %	Subvention	929 999,94 €				
							Total concours financier	3 347 999,40 €				
MONS - Requalification Pivoine (41 LLS)	C0685-33-0034	QP059080	OPH DU NORD	Assiette prêt bonifié	2 131 991,10 €		Volume de prêt bonifié	934 799,64 €	05/12/2018	S2	2021	5
				Assiette subvention	1 721 999,10 €	20,00 %	Subvention	344 399,82 €				
							Total concours financier	1 279 199,46 €				
ROUBAIX - ALMA - Requalification 28 LLS - 4-8-10-12 place de la grand-mère	C0685-33-0282	QP059082	OPH LILLE METROPOLE	Assiette prêt bonifié	2 039 687,99 €		Volume de prêt bonifié	871 875,19 €	15/01/2020	S1	2023	10
				Assiette subvention	1 759 688,00 €	20,00 %	Subvention	351 937,60 €				
							Total concours financier	1 223 812,79 €				
ROUBAIX - ALMA - Requalification 76 LLS - 76-	C0685-33-0291	QP059082	OPH LILLE METROPOLE	Assiette prêt bonifié	5 260 600,00 €		Volume de prêt bonifié	2 256 240,00 €	15/01/2020	S1	2022	14
				Assiette subvention	4 500 600,00 €	20,00 %	Subvention	900 120,00 €				

Avenant type à la convention pluriannuelle du (ou des) projet(s) de renouvellement urbain relatif au NPNRU – Version du 1^{er} mars 2022

86-92-96-104-122 rue Archimède - 163-167 rue Jacquot												
						Total concours financier	3 156 360,00 €					

2 opérations sont ajoutées :

Libellé de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette prévisionnelle		Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier		Date de prise en compte des dépenses	Semestre	Année	Durée en semestre
TOURCOING - Requalification de Coty-Schuman (323 LLS)	C0685-33-0340	QP059087	OPH LILLE METROPOLE	Assiette prêt bonifié	19 380 000,00 €		Volume de prêt bonifié	8 398 000,00 €	06/12/2021	S2	2022	11
				Assiette subvention	16 150 000,00 €	20,00 %	Subvention	3 230 000,00 €				
						Total concours financier	11 628 000,00 €					
ROUBAIX - EPEULE -TROIS ARBRES REHABILITATION 224 LOGEMENTS COLLECTIFS	C0685-33-0336	QP059082	SAHLM VILOGIA	Assiette prêt bonifié	13 440 000,31 €		Volume de prêt bonifié	5 715 600,12 €	06/12/2021	S2	2022	8
				Assiette subvention	11 200 000,31 €	20,00 %	Subvention	2 240 000,06 €				
						Total concours financier	7 955 600,18 €					

- Les opérations « La résidentialisation de logements locatifs sociaux / de copropriétés dégradées » sont modifiées et désormais présentées comme suit :**

Libellé de l'opération	IDTOP	Localisation	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses	Semestre	Année	Durée en semestre
MONS - Résidentialisation Béarn (28LLS)	C0685-34-0050	QP059080	LOGIS METROPOLE	252 000,55 €	40,00 %	100 800,22 €	05/12/2018	S2	2023	3
MONS - Résidentialisation Provence 2-4-6 (72LLS)	C0685-34-0051	QP059080	LOGIS METROPOLE	648 000,02 €	40,00 %	259 200,01 €	05/12/2018	S1	2022	3

Avenant type à la convention pluriannuelle du (ou des) projet(s) de renouvellement urbain relatif au NPNRU – Version du 1^{er} mars 2022

MONS - Résidentialisation Gascogne (90 LLS)	C0685-34-0352	QP059080	LOGIS METROPOLE	341 655,93 €	40,00 %	136 662,37 €	06/12/2021	S2	2023	3
WATTIGNIES - Résidentialisation copropriétés (461 logements)	C0685-34-0140	QP059089	MEL	3 675 400,00 €	43,53 %	1 600 000,01 €	12/06/2019	S1	2023	20
LOOS - Résidentialisation Tours Misset et St Exupery (104 LLS)	C0685-34-0014	QP059077	OPH DU NORD	624 000,01 €	40,00 %	249 600,00 €	05/12/2018	S1	2023	3
LOOS - Résidentialisation de 29 Bâtiments (789 LLS)	C0685-34-0015	QP059077	OPH DU NORD	4 734 000,00 €	40,00 %	1 893 600,00 €	05/12/2018	S2	2024	16
MONS - Résidentialisation Barry 1 (88LLS)	C0685-34-0035	QP059080	OPH DU NORD	879 396,00 €	40,00 %	351 758,40 €	05/12/2018	S2	2021	5
MONS - Résidentialisation Pivoine (38LLS)	C0685-34-0036	QP059080	OPH DU NORD	228 000,00 €	40,00 %	91 200,00 €	04/12/2019	S2	2022	4
Wattignies-Résidentialisation Blanc Riez 674 LLS	C0685-34-0346	QP059089	OPH DU NORD	6 247 525,65 €	40,00 %	2 499 010,26 €	06/12/2021	S1	2023	8
LILLE - Résidentialisation Faubourg d'Arras (300 LLS)	C0685-34-0078	QP059074	OPH LILLE METROPOLE	1 200 000,00 €	40,00 %	480 000,00 €	12/06/2019	S2	2022	10
TOURCOING - Résidentialisation de Coty-Schuman (323 LLS)	C0685-34-0119	QP059087	OPH LILLE METROPOLE	3 230 000,00 €	40,00 %	1 292 000,00 €	12/06/2019	S2	2023	3
TOURCOING - Résidentialisation de T117 (interbaillieurs) (3 LLS)	C0685-34-0125	QP059087	OPH LILLE METROPOLE	39 036,75 €	40,00 %	15 614,70 €	12/06/2019	S2	2021	8
ROUBAIX - EPEULE - Résidentialisation 66 LLS - 14-28-42 rue Bell	C0685-34-0261	QP059082	OPH LILLE METROPOLE	789 000,00 €	40,00 %	315 600,00 €	15/01/2020	S2	2024	9
ROUBAIX - ALMA - Résidentialisation 66 LLS - 59 au 89 rue Archimède et 4-8-10-12 place de la grand-mère	C0685-34-0263	QP059082	OPH LILLE METROPOLE	2 261 118,45 €	40,00 %	904 447,38 €	15/01/2020	S1	2023	12
ROUBAIX - EPEULE - Résidentialisation 135 LLS - 13 A-B-C rue des Ogiers	C0685-34-0264	QP059082	OPH LILLE METROPOLE	1 582 500,00 €	40,00 %	633 000,00 €	15/01/2020	S1	2024	12
ROUBAIX - ALMA - Résidentialisation 175 LLS - Magasins généraux rues Cassel et Stephenson	C0685-34-0265	QP059082	OPH LILLE METROPOLE	1 459 680,00 €	40,00 %	583 872,00 €	15/01/2020	S2	2024	7
ROUBAIX - ALMA - Résidentialisation 76 LLS - 76 au 122 rue Archimède et 163 à 167 rue Jacquard	C0685-34-0266	QP059082	OPH LILLE METROPOLE	685 960,00 €	40,00 %	274 384,00 €	15/01/2020	S1	2023	10
LOOS - Résidentialisation Tours Lavoisier et Verhaeren (64 LLS)	C0685-34-0013	QP059077	SAHLM VILOGIA	497 024,69 €	40,00 %	198 809,88 €	05/12/2018	S2	2021	7

TOURCOING - Résidentialisation de Progrès 1 (37 LLS)	C0685-34-0120	QP059087	SAHLM VILOGIA	481 451,57 €	40,00 %	192 580,63 €	05/12/2018	S2	2021	8
TOURCOING - Résidentialisation de Progrès 2 (50 LLS)	C0685-34-0121	QP059087	SAHLM VILOGIA	650 610,23 €	40,00 %	260 244,09 €	05/12/2018	S2	2021	8
TOURCOING - Résidentialisation de Progrès 3 (40 LLS)	C0685-34-0122	QP059087	SAHLM VILOGIA	520 488,19 €	40,00 %	208 195,28 €	05/12/2018	S2	2021	8
TOURCOING - Résidentialisation de Bocage 1 (18 LLS)	C0685-34-0123	QP059087	SAHLM VILOGIA	180 000,00 €	40,00 %	72 000,00 €	12/06/2019	S2	2024	3
TOURCOING - Résidentialisation de Bocage 3 (22 LLS)	C0685-34-0124	QP059087	SAHLM VILOGIA	325 085,00 €	40,00 %	130 034,00 €	05/12/2018	S1	2022	4
ROUBAIX - EPEULE -TROIS ARBRES RESIDENTIALISATION 224 LOGEMENTS COLLECTIFS	C0685-34-0337	QP059082	SAHLM VILOGIA	1 878 145,01 €	40,00 %	751 258,00 €	06/12/2021	S2	2022	8
WATTIGNIES - Résidentialisation Laennec (108 LLS)	C0685-34-0338	QP059089	SAHLM VILOGIA	943 997,06 €	40,00 %	377 598,82 €	06/12/2021	S2	2024	6
WATTIGNIES - Résidentialisation Peguy (202 LLS)	C0685-34-0339	QP059089	SAHLM VILOGIA	1 664 270,09 €	40,00 %	665 708,04 €	06/12/2021	S1	2024	6

7 opérations sont modifiées :

Libellé de l'opération	IDTOP	Localisation	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses	Semestre	Année	Durée en semestre
WATTIGNIES - Résidentialisation copropriétés (461 logements)	C0685-34-0140	QP059089	MEL	3 675 400,00 €	43,53 %	1 600 000,01 €	12/06/2019	S1	2023	20
TOURCOING - Résidentialisation de T117 (interbailleurs) (3 LLS)	C0685-34-0125	QP059087	OPH LILLE METROPOLE	39 036,75 €	40,00 %	15 614,70 €	12/06/2019	S2	2021	8
ROUBAIX - ALMA - Résidentialisation 175 LLS - Magasins généraux rues Cassel et Stephenson	C0685-34-0265	QP059082	OPH LILLE METROPOLE	1 459 680,00 €	40,00 %	583 872,00 €	15/01/2020	S2	2024	7
TOURCOING - Résidentialisation de Progrès 1 (37 LLS)	C0685-34-0120	QP059087	SAHLM VILOGIA	481 451,57 €	40,00 %	192 580,63 €	05/12/2018	S2	2021	8

Avenant type à la convention pluriannuelle du (ou des) projet(s) de renouvellement urbain relatif au NPNRU – Version du 1^{er} mars 2022

TOURCOING - Résidentialisation de Progrès 2 (50 LLS)	C0685-34-0121	QP059087	SAHLM VILOGIA	650 610,23 €	40,00 %	260 244,09 €	05/12/2018	S2	2021	8
TOURCOING - Résidentialisation de Progrès 3 (40 LLS)	C0685-34-0122	QP059087	SAHLM VILOGIA	520 488,19 €	40,00 %	208 195,28 €	05/12/2018	S2	2021	8
TOURCOING - Résidentialisation de Bocage 3 (22 LLS)	C0685-34-0124	QP059087	SAHLM VILOGIA	325 085,00 €	40,00 %	130 034,00 €	05/12/2018	S1	2022	4

5 opérations sont ajoutées

Libellé de l'opération	IDTOP	Localisation	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses	Semestre	Année	Durée en semestre
MONS - Résidentialisation Gascogne (90 LLS)	C0685-34-0352	QP059080	LOGIS METROPOLE	341 655,93 €	40,00 %	136 662,37 €	06/12/2021	S2	2023	3
Wattignies-Résidentialisation Blanc Riez 674 LLS	C0685-34-0346	QP059089	OPH DU NORD	6 247 525,65 €	40,00 %	2 499 010,26 €	06/12/2021	S1	2023	8
ROUBAIX - EPEULE -TROIS ARBRES RESIDENTIALISATION 224 LOGEMENTS COLLECTIFS	C0685-34-0337	QP059082	SAHLM VILOGIA	1 878 145,01 €	40,00 %	751 258,00 €	06/12/2021	S2	2022	8
WATTIGNIES - Résidentialisation Laennec (108 LLS)	C0685-34-0338	QP059089	SAHLM VILOGIA	943 997,06 €	40,00 %	377 598,82 €	06/12/2021	S2	2024	6
WATTIGNIES - Résidentialisation Peguy (202 LLS)	C0685-34-0339	QP059089	SAHLM VILOGIA	1 664 270,09 €	40,00 %	665 708,04 €	06/12/2021	S1	2024	6

- Les opérations « Les actions de portage massif en copropriétés dégradées » sont modifiées et désormais présentées comme suit :

Sans objet

- Les opérations « La diversification de l'habitat dans le quartier par l'accession à la propriété » sont modifiées et désormais présentées comme suit :

Libellé de l'opération	IDTOP	Localisation	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Annu	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses	Semestre	Année	Durée en semestre
Tourcoing – Accession 44 logements – Utrillo (lots 0-1-2)	C0685-36-0329	QP059087	3F NOTRE LOGIS	0,00 €	0,00 %	440 000,00 €		S2	2022	6
HEM - Accession 13 logements - La Lionderie (lots 8 et 9)	C0685-36-0368	QP059071	3F NOTRE LOGIS		0,00 %	130 000,00 €	12/11/2018	S2	2024	10
LOOS - Accession 75 logements	C0685-36-0016	QP059077	MEL	0,00 €	0,00 %	750 000,00 €	05/12/2018	S1	2023	16
MONS - Accession 23 logements	C0685-36-0045	QP059080	MEL	0,00 €	0,00 %	230 000,00 €	05/12/2018	S1	2023	16
TOURCOING - Accession 106 logements	C0685-36-0126	QP059087	MEL	0,00 €	0,00 %	1 060 000,00 €		S1	2024	20
WATTIGNIES - Accession 15 logements	C0685-36-0141	QP059089	MEL	0,00 €	0,00 %	150 000,00 €		S1	2023	16
LILLE - Accession 150 logements	C0685-36-0195	QP059074	MEL	0,00 €	0,00 %	1 500 000,00 €		S1	2022	20
WATTRELOS - Accession 12 logements	C0685-36-0196	QP059090	MEL	0,00 €	0,00 %	120 000,00 €		S1	2022	20
ROUBAIX - MULTISITES - 50 Accessions sociales	C0685-36-0243	QP059082	MEL	0,00 €	0,00 %	500 000,00 €	15/01/2020	S2	2020	20
MONS- ACCESION SOCIALE RUE VANDERMEERSCH (37LOGTS)	C0685-36-0342	QP059080	Mon Abri		0,00 %	370 000,00 €	05/12/2018	S1	2021	4
HEM - LIONDERIE - Vilogia PREMIUM - 35 PRIMES ACC	C0685-36-0367	QP059071	Vilogia Premium		0,00 %	350 000,00 €	12/11/2018	S2	2023	14

Trois opérations sont ajoutées

Libellé de l'opération	IDTOP	Localisation	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Annu	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses	Semestre	Année	Durée en semestre
HEM - Accession 13 logements - La Lionderie (lots 8 et 9)	C0685-36-0368	QP059071	3F NOTRE LOGIS		0,00 %	130 000,00 €	12/11/2018	S2	2024	10
MONS- ACCESION SOCIALE RUE VANDERMEERSCH (37LOGTS)	C0685-36-0342	QP059080	Mon Abri		0,00 %	370 000,00 €	05/12/2018	S1	2021	4
HEM - LIONDERIE - Vilogia PREMIUM - 35 PRIMES ACC	C0685-36-0367	QP059071	Vilogia Premium		0,00 %	350 000,00 €	12/11/2018	S2	2023	14

Une opération est modifiée

Libellé de l'opération	IDTOP	Localisation	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses	Semestre	Année	Durée en semestre
MONS - Accession 23 logements	C0685-36-0045	QP059080	MEL	0,00 €	0,00 %	230 000,00 €	05/12/2018	S1	2023	16

L'opération C0685 – 36 – 0061 « Hem – Accession 48 logements » est annulée.

- Les opérations « La diversification fonctionnelle dans le quartier : les équipements publics et collectifs de proximité » sont modifiées et désormais présentés comme suit :

Libellé de l'opération	IDTOP	Localisation	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses	Semestre	Année	Durée en semestre
HEM - Construction Salle multisports et Dojo - site Dr Roux	C0685-37-0062	QP059071	HEM	3 213 550,00 €	20,00 %	642 710,00 €	12/11/2018	S2	2023	16
HEM - Construction Ecole Jules Ferry	C0685-37-0063	QP059071	HEM	4 200 472,00 €	19,46 %	817 411,85 €	18/04/2016	S1	2018	14
HEM - Construction Centre Social Espace de Vie St Exupéry Lianderie	C0685-37-0064	QP059071	HEM	3 396 750,00 €	20,00 %	679 350,00 €	12/11/2018	S1	2024	20
HEM - Nouvelle Annexe Espace de vie St Exupéry - Place Bournazel	C0685-37-0065	QP059071	HEM	2 252 000,00 €	16,00 %	360 320,00 €	12/11/2018	S2	2019	12
LILLE - Concorde - Construction d'une cité des équipements	C0685-37-0193	QP059074	LILLE	19 571 269,00 €	50,00 %	9 785 634,50 €	12/11/2018	S1	2025	10
LILLE - Concorde - Equipment espace senior et local associatif	C0685-37-0347	QP059074	LILLE	1 059 563,00 €	50,00 %	529 781,50 €	06/12/2021	S2	2022	10
LOOS - Crédit d'une Cuisine Centrale	C0685-37-0017	QP059077	LOOS	2 899 260,00 €	50,00 %	1 449 630,00 €	05/12/2018	S2	2021	6

LOOS - Démolition/Reconstruction Cité des enfants (avec Pôle Education, Jeunesse, etc)	C0685-37-0018	QP059077	LOOS	4 842 194,67 €	50,00 %	2 421 097,34 €	05/12/2018	S2	2023	6
LOOS - Démolition/Reconstruction Vestiaires et Clubhouse	C0685-37-0019	QP059077	LOOS	619 177,31 €	50,00 %	309 588,66 €	05/12/2018	S1	2021	3
LOOS - Création d'un local jeunes Espace Mosaique	C0685-37-0020	QP059077	LOOS	220 896,00 €	50,00 %	110 448,00 €	05/12/2018	S2	2022	4
LOOS - Création d'une Maison des initiatives	C0685-37-0043	QP059077	LOOS	2 737 356,00 €	50,00 %	1 368 678,00 €	05/12/2018	S2	2024	6
MONS - Réhabilitation et extension du Groupe scolaire Province	C0685-37-0021	QP059080	MONS EN BAROEUL	6 000 000,00 €	25,00 %	1 500 000,00 €	05/12/2018	S2	2022	6
MONS - Création d'un dojo	C0685-37-0026	QP059080	MONS EN BAROEUL	3 500 000,00 €	25,00 %	875 000,00 €	05/12/2018	S2	2021	3
MONS - Création d'un EAJE - Galerie de l'Europe	C0685-37-0027	QP059080	MONS EN BAROEUL	2 025 980,00 €	25,00 %	506 495,00 €	07/05/2018	S2	2018	4
MONS - Réhabilitation de l'EAJE Lamartine	C0685-37-0028	QP059080	MONS EN BAROEUL	600 000,00 €	25,00 %	150 000,00 €	05/12/2018	S2	2020	3
MONS - Réhabilitation et extension de la Maison de la petite enfance	C0685-37-0029	QP059080	MONS EN BAROEUL	1 300 000,00 €	25,00 %	325 000,00 €	05/12/2018	S1	2022	4
ROUBAIX - ALMA - Ecole Blaise Pascal restructuration et extension	C0685-37-0295	QP059082	ROUBAIX	5 259 174,00 €	70,00 %	3 681 421,80 €	15/01/2020	S1	2023	6
ROUBAIX - EPEULE - Maison de l'économie circulaire et du Zéro Déchet	C0685-37-0296	QP059082	ROUBAIX	1 162 000,00 €	36,57 %	425 000,00 €	15/01/2020	S2	2023	7
ROUBAIX - TROIS PONTS - Pôle Jeunesse - Salle de sport + Pôle Ressources Jeunesse	C0685-37-0297	QP059082	ROUBAIX	7 687 618,50 €	70,00 %	5 381 332,95 €	15/01/2020	S2	2023	4
ROUBAIX - TROIS PONTS - Pôle Familles Centre social - RAM - Crèche familiale	C0685-37-0298	QP059082	ROUBAIX	6 083 053,95 €	75,00 %	4 562 290,46 €	15/01/2020	S2	2023	4
ROUBAIX - ALMA - Restructuration ex-MIE pour siège et Pôle Famille du Centre social	C0685-37-0299	QP059082	ROUBAIX	4 747 137,15 €	75,00 %	3 560 352,86 €	15/01/2020	S2	2022	3
ROUBAIX - EPEULE - Extension de l'école Condorcet	C0685-37-0300	QP059082	ROUBAIX	7 153 943,08 €	70,00 %	5 007 760,16 €	15/01/2020	S2	2024	4
ROUBAIX - EPEULE - Centre social Le Nautilus	C0685-37-0301	QP059082	ROUBAIX	5 239 789,10 €	75,00 %	3 929 841,83 €	15/01/2020	S2	2024	5
ROUBAIX - EPEULE - Aménagement Halle de Marché	C0685-37-0302	QP059082	ROUBAIX	810 033,23 €	70,00 %	567 023,26 €	15/01/2020	S2	2024	5

ROUBAIX - Epeule - Salle de sport Gernigon	C0685-37-0345	QP059082	ROUBAIX	3 893 824,34 €	70,00 %	2 725 677,04 €	06/12/2021	S1	2022	7
TOURCOING - Construction d'un groupe scolaire	C0685-37-0127	QP059087	SEM VILLE RENOUVELEE	12 354 537,88 €	70,00 %	8 648 176,52 €	05/12/2018	S2	2022	12
TOURCOING - Extension du centre social (dont démolition Oxyjeunes)	C0685-37-0128	QP059087	SEM VILLE RENOUVELEE	1 783 887,01 €	70,00 %	1 248 720,91 €	05/12/2018	S2	2022	8
TOURCOING - Démolition et reconstruction de la crèche Câlin - Câline	C0685-37-0129	QP059087	SEM VILLE RENOUVELEE	2 771 971,12 €	70,00 %	1 940 379,78 €	12/06/2019	S1	2022	8
TOURCOING - Reconstruction des Ecoles Kergormard et Descartes	C0685-37-0145	QP059087	SEM VILLE RENOUVELEE	8 419 039,00 €	70,00 %	5 893 327,30 €	12/06/2019	S2	2024	10
TOURCOING - Réalisation d'une maison du projet	C0685-37-0130	QP059087	TOURCOING	142 857,14 €	70,00 %	100 000,00 €		S1	2021	8
TOURCOING - Réalisation du conservatoire Nina SIMONE	C0685-37-0341	QP059087	TOURCOING	4 285 714,29 €	70,00 %	3 000 000,00 €	06/12/2021	S2	2023	12
WATTIGNIES - Démolition/reconstruction salle de sport Roland Garros	C0685-37-0197	QP059089	Wattignies	5 714 285,70 €	35,00 %	2 000 000,00 €	12/06/2019	S2	2024	6
WATTIGNIES - Réalisation Maison du projet	C0685-37-0198	QP059089	Wattignies	160 000,00 €	35,00 %	56 000,00 €	12/06/2019	S2	2020	3
WATTIGNIES - Réhabilitation et Extension GS Bracke Desrousseaux	C0685-37-0199	QP059089	Wattignies	2 571 428,56 €	35,00 %	900 000,00 €	12/06/2019	S2	2020	4

5 opérations sont modifiées

Libellé de l'opération	IDTOP	Localisation	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses	Semestre	Année	Durée en semestre
LILLE - Concorde - Construction d'une cité des équipements	C0685-37-0193	QP059074	LILLE	19 571 269,00 €	50,00 %	9 785 634,50 €	12/11/2018	S1	2025	10
TOURCOING - Construction d'un groupe scolaire	C0685-37-0127	QP059087	SEM VILLE RENOUVELEE	12 354 537,88 €	70,00 %	8 648 176,52 €	05/12/2018	S2	2022	12
TOURCOING - Extension du centre social (dont démolition Oxyjeunes)	C0685-37-0128	QP059087	SEM VILLE RENOUVELEE	1 783 887,01 €	70,00 %	1 248 720,91 €	05/12/2018	S2	2022	8
TOURCOING - Démolition et reconstruction de la crèche Câlin - Câline	C0685-37-0129	QP059087	SEM VILLE RENOUVELEE	2 771 971,12 €	70,00 %	1 940 379,78 €	12/06/2019	S1	2022	8

Avenant type à la convention pluriannuelle du (ou des) projet(s) de renouvellement urbain relatif au NPNRU – Version du 1^{er} mars 2022

TOURCOING - Reconstruction des Ecoles Kergormard et Descartes	C0685-37-0145	QP059087	SEM VILLE RENOUVELEE	8 419 039,00 €	70,00 %	5 893 327,30 €	12/06/2019	S2	2024	10
---	---------------	----------	----------------------	----------------	---------	----------------	------------	----	------	----

3 opérations sont ajoutées :

Libellé de l'opération	IDTOP	Localisation	Maitre d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Annu	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses	Semestre	Année	Durée en semestre
LILLE - Concorde - Equipement espace senior et local associatif	C0685-37-0347	QP059074	LILLE	1 059 563,00 €	50,00 %	529 781,50 €	06/12/2021	S2	2022	10
ROUBAIX - Epeule - Salle de sport Gemignon	C0685-37-0345	QP059082	ROUBAIX	3 893 824,34 €	70,00 %	2 725 677,04 €	06/12/2021	S1	2022	7
TOURCOING - Réalisation du conservatoire Nina SIMONE	C0685-37-0341	QP059087	TOURCOING	4 285 714,29 €	70,00 %	3 000 000,00 €	06/12/2021	S2	2023	12

- Les opérations « La diversification fonctionnelle dans le quartier : l'immobilier à vocation économique » sont modifiées et désormais présentées comme suit :**

Libellé de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maitre d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Annu	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses	Semestre	Année	Durée en semestre
LOOS - Réalisation de Rez de chaussée commerciaux	C0685-38-0022	QP059077	ANCT	1 453 579,00 €	46,46 %	675 332,80 €	05/12/2018	S2	2024	8
HEM - Réalisation de Six Cellules commerciales - site Blanchisserie	C0685-38-0066	QP059071	ANCT	1 446 480,15 €	22,16 %	320 522,01 €	09/07/2018	S2	2018	4
TOURCOING - Construction d'une halle commerciale et de services	C0685-38-0131	QP059087	ANCT	1 981 964,50 €	48,94 %	970 000,00 €	05/12/2018	S2	2019	6
WATTIGNIES - Reconstitution centre commercial	C0685-38-0139	QP059089	ANCT	1 771 440,00 €	48,55 %	860 000,00 €		S2	2024	5
TOURCOING - Construction du village artisanal 1	C0685-38-0132	QP059087	MEL	2 198 200,00 €	50,00 %	1 099 100,00 €	28/02/2020	S1	2024	6
MONS - Restructuration de cellules commerciales - Galerie de l'Europe	C0685-38-0030	QP059080	MONS EN BAROEUL	767 818,05 €	25,00 %	191 954,51 €	05/12/2018	S2	2019	9

LILLE - Concorde - Réalisation d'une extension commerciale - 1-7 rue Renoir -	C0685-38-0075	QP059074	OPH LILLE METROPOLE	1 155 768,75 €	50,00 %	577 884,38 €	12/06/2019	S2	2024	7
LILLE - Concorde - Réalisation d'une RHVS - 1-7 rue Renoir	C0685-38-0076	QP059074	OPH LILLE METROPOLE	2 807 526,35 €	50,00 %	1 403 763,18 €	12/06/2019	S2	2024	7
TOURCOING - Création d'un Centre d'Affaires de Quartier	C0685-38-0217	QP059087	TOURCOING	115 850,00 €	70,00 %	81 095,00 €		S1	2021	6

2 opérations sont modifiées

Libellé de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Annu	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses	Semestre	Année	Durée en semestre
LOOS - Réalisation de Rez de chaussée commerciaux	C0685-38-0022	QP059077	ANCT	1 453 579,00 €	46,46 %	675 332,80 €	05/12/2018	S2	2024	8
TOURCOING - Construction du village artisanal 1	C0685-38-0132	QP059087	MEL	2 198 200,00 €	50,00 %	1 099 100,00 €	28/02/2020	S1	2024	6

- Les opérations « Autres investissements concourant au renouvellement urbain » sont modifiées et désormais présentées comme suit :

Sans objet

Article 3.9.2 – Modification de l'article 9.2 « Les opérations du programme non financées par l'ANRU »

Article 3.9.2.1- Modification de l'article 9.2.1 « Les opérations bénéficiant des financements de la région Hauts de France au titre du NPNRU »

L'article est modifié et désormais rédigé comme suit :

La présentation des opérations cofinancées par la Région Hauts-de- France dans la présente convention au titre du NPNRU

La participation financière de la Région Hauts-de-France s'entend pour un montant de 60,6 millions d'€ de travaux, à travers les engagements pris par la délibération n°20170046 du 2 février 2017 et la délibération n°20170731 du 29 juin 2017 fixant le cadre d'intervention de la Région dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPRU). La Région a confirmé un accord de principe, portant sur la 1ère phase du NPRU et le principe d'un engagement sur une 2e phase, par délibération n°2019.02380 du 26 novembre 2019. Une enveloppe de 16 millions d'euros sur Roubaix, 4 millions d'euros sur Lille Quartiers Anciens (sur le volet habitat) et 2 millions sur Lille Aviateurs (sur le volet aménagement) sera mobilisable dans cette 2e phase de contractualisation.

Ces engagements se traduisent par le principe de financement de toutes les opérations financières décrites à l'article 9 en complément de l'aide apporté par la Région aux études dans le cadre du protocole de préfiguration puis pendant la phase de développement des projets (410 000 € au total).

La participation financière de la Région Hauts-de-France s'entend pour un montant maximal de 61 010 000 € (délibération n°20170731 du 29 juin 2017) pour toutes les opérations financières décrites à l'article 9.

Par ailleurs, en complément, la Région Hauts-de-France par la délibération °2020.02293 du 09 décembre 2020 fixe les grands principes de mobilisation de la réserve de performance et définit une première enveloppe de 16 M € pour l'ensemble de la Région afin d'accompagner « la relance et le renforcement de la capacité de résilience des Quartiers Politique de la Ville » (délibération n° 2021.00293 du 9 février 2021). Cette démarche vise à accompagner l'émergence de projets innovants, concourant à la transformation des quartiers, en accord avec les priorités régionales, et dans un souci d'équité territoriale.

La Région est aussi en capacité de mobiliser certains crédits spécifiques d'investissement, notamment en appui aux opérations relevant de l'AMI Quartiers Fertiles.

Commenté [AF44]: Ajout dans le texte en orange ci-dessous : la réserve de performance + les aides au titre de la PV sur l'AMI QF

Commenté [HJ45]: Version modifiée par F.Autin

Typologie	Intitulé	Maître d'ouvrage	QPV	Commune	Base de financement prévisionnelle	Montant subvention Région prévisionnel	Montant subvention ANRU prévisionnel
Aménagement d'ensemble	HEM - Aménagement Secteurs Lianderie, J. Ferry, Bournazel et Dr Roux	MEL	Lianderie - 3 Baudets	Hem	8 820 857 €	700 000 €	4 073 386,90 €
Équipements publics de proximité	HEM - Lianderie - Construction Espace de Vie St Exupéry (Lianderie)	Hem	Lianderie - 3 Baudets	Hem	3 165 000 €	471 796 €	679 350 €
Équipements publics de proximité	HEM - Lianderie - Équipement sportif – Dojo	Hem	Lianderie - 3 Baudets	Hem	2 875 000 €	300 000 €	642 170 €
Équipements publics de proximité	HEM - Reconstruction nouvelle annexe St Exupéry (3 Baudets)	Hem	Lianderie - 3 Baudets	Hem	1 910 000 €	300 000 €	360 320 €

Immobilier à vocation économique	HEM - Secteur 7 - Blanchisserie - 6 cellules commerciales	Agence Nationale de la cohésion des Territoires	Lianderie - 3 Baudets	Hem	2 222 384 €	228 204 €	320 522 €
Aménagement d'ensemble	LILLE - Concorde Aménagement d'ensemble	MEL	Concorde	Lille	52 355 780 €	4 000 000 €	20 402 89,89 €
Requalification de LLS	LILLE - Restructuration lourde Concorde 1-7 Renoir	LMH	Concorde	Lille	13 360 833 €	1 000 000 €	2 478 097,26 €
Immobilier à vocation économique	LILLE - Concorde - Hôtel d'entreprise	Promoteur Immobilier	Concorde	Lille	7 986 750 €	3 000 000 €	0 €
Aménagement d'ensemble	LOOS - Aménagement quartier des Oliveaux (mail central, espaces de centralité et de sociabilité)	MEL	Les Oliveaux	Loos	26 000 000 €	2 000 000 €	11 631 241 €
Aménagement d'ensemble	Création d'un parvis/place publique rue Édouard-Herriot	MEL	Les Oliveaux	Loos	1 282 130 €	150 000 €	0 €
Équipements publics de proximité	Loos - Réhabilitation complète du restaurant scolaire	Loos	Les Oliveaux	Loos	3 404 000 €	1 500 000 €	0 €
Équipements publics de proximité	Loos - Crédit d'une Cuisine Centrale	Loos	Les Oliveaux	Loos	2 730 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €
Équipements publics de proximité	Loos - Démolition/Reconstruction Cité des enfants (avec Pôle Éducation, Jeunesse, etc.)	Loos	Les Oliveaux	Loos	5 538 339 €	1 400 000 €	2 400 000 €
Équipements publics de proximité	Loos - Crédit d'une Maison des initiatives	Loos	Les Oliveaux	Loos	2 578 000 €	1 100 000 €	1 347 000 €
Immobilier à vocation économique	Loos - Réalisation de rez-de-chaussée commerciaux	Agence Nationale de la Cohésion des Territoires	Les Oliveaux	Loos	2 056 740 €	350 000 €	675 333 €
Aménagement d'ensemble	Mons - Aménagement Nouveau Mons – Concession	SEM Ville Renouvelée	Nouveau Mons	Mons-en-Barœul	28 994 965 €	327 916 €	12 538 870,87 €
Aménagement d'ensemble	Mons - Aménagement Nouveau Mons – Régie (arières de l'Europe et Adenauer)	MEL	Nouveau Mons	Mons-en-Barœul	6 927 888 €	2 672 084 €	
Requalification de LLS	Mons - Réhabilitations de logements sociaux : Barry 1 (Partenord) ; 2-4-6 rue de Provence et Béarn-Gascogne-40-42 Provence (Logis Métropole)	Bailleurs sociaux (Logis Métropole, Partenord Habitat)	Nouveau Mons	Mons-en-Barœul	33 050 518 €	1 941 441 €	5 440 103 €
Équipements publics de proximité	Mons - Réhabilitation et extension École Provinces	Mons-en-Barœul	Nouveau Mons	Mons-en-Barœul	6 000 000 €	1 800 000 €	1 500 000 €
Équipements publics de proximité	Mons - Crédit Dojo	Mons-en-Barœul	Nouveau Mons	Mons-en-Barœul	3 500 000 €	700 000 €	875 000,00 €

Immobilier à vocation économique	Mons - Restructuration de cellules commerciales	Mons-en-Barœul	Nouveau Mons	Mons-en-Barœul	1 117 118 €	558 559 €	191 954,51 €
Aménagement d'ensemble	TOURCOING - Aménagement secteur Bourgogne	SEM Ville Renouvelée	La Bourgogne	Tourcoing	36 107 989,47 €	4 000 000 €	16 299 999,74 €
Équipements publics de proximité	TOURCOING - Confortement école Camus	SEM Ville Renouvelée	La Bourgogne	Tourcoing	4 502 265 €	675 339,68 €	0 €
Équipements publics de proximité	TOURCOING - Construction d'un groupe scolaire	SEM Ville Renouvelée	La Bourgogne	Tourcoing	12 354 537,88 €	1 805 458,18 €	8 648 176,52 €
Équipements publics de proximité	TOURCOING - Extension du centre social (dont démolition Oxyjeunes)	SEM Ville Renouvelée	La Bourgogne	Tourcoing	1 783 437,01 €	177 443,70 €	1 248 720,91 €
Équipements publics de proximité	TOURCOING - Construction d'une maison des services	SEM Ville Renouvelée	La Bourgogne	Tourcoing	4 464 834 €	446 483,40 €	0 €
Immobilier à vocation économique	TOURCOING - Construction d'une halle commerciale et de services	Agence Nationale de la Cohésion des Territoires	La Bourgogne	Tourcoing	2 850 055 €	547 194,50 €	970 000 €
Immobilier à vocation économique	TOURCOING - Lepoutre - Construction du village artisanal 1	MEL	La Bourgogne	Tourcoing	3 458 200 €	297 987,45 €	1 099 100 €
Immobilier à vocation économique	TOURCOING - Lepoutre - Construction du village artisanal 2	MEL	La Bourgogne	Tourcoing	3 458 200 €	297 987,45 €	0 €
Immobilier à vocation économique	TOURCOING - Développement du site Lepoutre	MEL	La Bourgogne	Tourcoing	39 755 389 €	1 752 105,64 €	0 €
Équipements publics de proximité	Wattignies - Salle de sport Roland Garros - Salle de combat	Wattignies	Blanc Riez	Wattignies	5 747 191 €	300 000 €	2 000 000€
Aménagement d'ensemble	Wattignies - Aménagement d'ensemble autour de l'immobilier de bureaux	MEL	Blanc Riez	Wattignies	11 801 944,75 €	416 950 €	0 €
Immobilier à vocation économique	Wattignies - Reconstitution Centre commercial	Agence Nationale de la Cohésion des Territoires	Blanc Riez	Wattignies	2 661 160 €	284 600 €	860 000€
Immobilier à vocation économique	Wattignies - Immobilier de bureaux	Promoteur	Blanc Riez	Wattignies	2 321 900 €	1 498 450 €	0 €
Aménagement d'ensemble	Wattrelos - aménagement ville dépenses non éligibles ANRU, dont création du parc	Wattrelos	Les Villas	Wattrelos	951 707 €	600 000 €	0 €
Recyclage de l'habitat ancien dégradé	LILLE - LQA - Recyclage de l'habitat dégradé - Iena Mexico	Fabrique des quartiers	Quartiers Anciens	Lille	19 628 869,00 €	1 500 000€	0 €

Recyclage de l'habitat ancien dégradé	LILLE - LQA - Recyclage de l'habitat dégradé - Guesde	Fabrique des quartiers	Quartiers Anciens	Lille	35 464 402,00 €	1 500 000 €	0 €
Recyclage de l'habitat ancien dégradé	LILLE - LQA - Recyclage de l'habitat dégradé - Plaine-Trévise	Fabrique des quartiers	Quartiers Anciens	Lille	5 108 179,00 €	1 000 000 €	0 €
Aménagement d'ensemble	LILLE - BOIS BLANCS - Aménagement Bois-Blancs (espaces publics et paysagers)	MEL	Bois-Blancs / aviateurs	Lille	8 360 518,78 €	2 000 000 €	0 €
Recyclage de l'habitat ancien dégradé	ROUBAIX - EPEULE - Recyclage Habitat Ancien dégradé (lots 4, 4bis, 5, 6, 7)	MEL	Epeule	Roubaix	5 741 340,10 €	3 275 789 €	0,00 €
Recyclage de l'habitat ancien dégradé	ROUBAIX - ALMA - Recyclage Habitat Ancien dégradé (lots 3, 4, rue blanchemaille)	MEL	Alma-Cul de Four	Roubaix	8 724 506,81 €	1 501 497 €	0,00 €
Recyclage de l'habitat ancien dégradé	ROUBAIX - PILE - Recyclage Habitat Ancien dégradé (lots 12)	MEL	Est	Roubaix	4 053 684,32 €	1 173 234 €	0,00 €
Aménagement d'ensemble	ROUBAIX - ALMA - Aménagement d'ensemble - Volet non financé Anru	MEL	Alma-Cul de Four	Roubaix	35 881 688,25 €	4 010 982 €	0,00 €
Aménagement d'ensemble	ROUBAIX - PILE - Aménagement de la connexion au canal	Ville de Roubaix	Est	Roubaix	2 468 400,00 €	1 727 880 €	0,00 €
Equipements publics de proximité	ROUBAIX - TROIS PONTS - Pôle Jeunesse - Salle de sport + Pôle Ressources Jeunesse des Trois Ponts	Ville de Roubaix	Est	Roubaix	7 687 618,50 €	1 112 276 €	5 381 332,95 €
Equipements publics de proximité	ROUBAIX - ALMA - Complexe sportif & pôle jeunesse centre social	Ville de Roubaix	Alma-Cul de Four	Roubaix	14 362 417,48 €	1 436 242 €	0,00 €
Equipements publics de proximité	ROUBAIX - EPEULE - Maison de l'économie circulaire et du Zéro Déchet	Ville de Roubaix	Epeule	Roubaix	1 162 000,00 €	500 000 €	425 000,00 €
Immobilier à vocation économique (réserve de performance NPNRU)	ROUBAIX - EPEULE - site Roussel	Ville de Roubaix	Epeule	Roubaix	1 803 000,00 €	1 262 100 € (sollicités)	0,00 €
Immobilier à vocation économique (réserve de performance NPNRU)	LILLE - CONCORDE - Projet d'aménagement d'une colline acoustique et paysagère de la ZAC Lille-Concorde	SPL Euralille	Concorde	Lille	1 793 408 € (surcousts estimés)	896 704 €	0,00 €

Immobilier à vocation économique (réserve de performance NPNRU)	LILLE - LQA - Redynamisation et reconnexion des Places Jacques Febvrier et Vanhoenacker	SPLA La Fabrique des Quartiers	Quartiers Anciens	Lille	806 836,70 €	403 418,35 €	0,00 €
Aménagement d'ensemble (agriculture urbaine)	LILLE - La Cuisine de Jeannette	Association la Cuisine de Jeannette	Bois-Blancs / aviateurs	Lille	164 769 €	34 384 €	48 000 €
Aménagement d'ensemble (agriculture urbaine)	LILLE - La pépinière du Faubourg	SAS Growsters	Concorde	Lille	349 523 €	80 000 €	94 762 €
Aménagement d'ensemble (agriculture urbaine)	LOOS - La ferme urbaine et les jardins solidaire des Oliveaux	SCIC La Fabrique de l'Emploi	Les Oliveaux	Loos	340 630 €	100 000 €	70 315 €

Article 3.9.2.2- Modification de l'article 9.2.2 « Les opérations bénéficiant de l'Anah »

L'article est modifié et désormais rédigé comme suit :

La stratégie pour le traitement de l'habitat privé est intégrée à la stratégie globale de renouvellement urbain en fonction des problématiques identifiées et des besoins des habitants, qui ont été partagés et travaillés dans le cadre des études réalisées dans le protocole de préfiguration.

Ainsi, à l'échelle métropolitaine, les sites de Wattignies, Mons-en-Baroeul, Roubaix et Lille font face à des problématiques importantes nécessitant des interventions partenariales, avec notamment des interventions sur des copropriétés et en recyclage d'habitat ancien dégradé, menées avec le soutien de l'ANAH.

Ces interventions sont présentées dans l'article 4.

Les diagnostics et études pré-opérationnelles engagés ou envisagés et les interventions bénéficiant d'un financement de l'Anah d'ores et déjà contractualisées sont récapitulés en annexe C4. Les opérations bénéficiant des aides de l'ANRU sont détaillées dans l'article 9.1.

L'ensemble des opérations du programme qui pourrait faire l'objet d'une sollicitation financière auprès de l'Anah, est récapitulé ci-après, sous réserve de l'expertise de la délégation locale de l'Anah.

Pour le site de Mons-en-Baroeul :

L'ANAH s'engage, aux côtés de la MEL, de la Ville de Mons-en-Baroeul, et de leurs partenaires dans l'intervention visant la mise en sécurité de la résidence de l'Europe. A ce titre, elle finance les opérations suivantes :

Libellé précis	Maître d'ouvrage	Nbre logts	Base de financement prévisionnelle	Subvention prévisionnelle ANAH
Mons - Étude pré-opérationnelle d'accompagnement de la copropriété - Résidence Europe	MEL	559	200 000 €	100 000 €

Mons - Travaux de mise en sécurité de la résidence Europe	Copropriétaires	559	5 356 605 €	3 356 078€
---	-----------------	-----	-------------	------------

La copropriété des Tours de l'Europe devrait entrer en plan de sauvegarde en décembre 2020 et pourra bénéficier d'autres financements de l'ANAH.

Pour le site de Wattignies :

L'ANAH sera appelée à participer au financement de l'étude pré-opérationnelle qui sera réalisée sur les copropriétés existantes sur le site du Blanc Riez :

Libellé précis	Maître d'ouvrage	Nbre logts	Base de financement prévisionnelle	Subvention prévisionnelle ANAH
Wattignies - Mission d'étude pré opérationnelle OPAH-CD	MEL	0	180 000 €	90 000 €

Cette étude permettra de définir le programme d'interventions. L'ANAH sera sollicitée sur les opérations ci-après.

A ce jour, la MEL estime un besoin global de financement de 3 865 739 € (35% de taux de subventionnement de base auquel s'ajoute le complément lié à la participation de la MEL sur ces immeubles et aux éventuelles primes selon les projets).

Libellé précis	Maître d'ouvrage	Nbre logts	Estimation des besoins par la MEL
Wattignies - Mission suivi animation	MEL	0	250 000 €
Wattignies – Redressement Bâtiment T	SCP	76	962 280 €
Wattignies – Redressement Bâtiment R	SCP	60	1 057 155 €
Wattignies – Redressement Bâtiment P-Q	SCP	73	1 723 700 €
Wattignies – Redressement Bâtiment S	SCP	44	665 830 €
Wattignies – Redressement Seville	SCP	96	603 600 €
Wattignies – Redressement Roitelet	SCP	32	764 940 €
Wattignies – Redressement Colombe	SCP	29	690 112,50 €
Wattignies – Redressement Chardonneret	SCP	53	1 013 860 €

L'ANAH sera sollicitée pour participer au financement de ces opérations. La demande devra être expertisé par la délégation locale de l'Anah qui sera sollicité.

Pour les sites de Roubaix :



A l'issue de la réalisation du plan guide habitat privé, des périmètres d'OPAH-RU ont été définis de manière partenariale en parallèle des échanges sur le cahier des charges de l'étude pré-opérationnelle.

Sur cette base la Ville de Roubaix et la MEL ont estimés le nombre d'intervention selon le nombre de PB et de PO présents dans les périmètres déduction faites des interventions en concession, en considérant un taux de bénéficiaires d'environ 30% chez les propriétaires occupants et 15% chez les propriétaires bailleurs. La mission d'approfondissement du plan guide habitat privé confiée à la SPLA La Fabrique des Quartiers qui intègre des diagnostics immobiliers sur les îlots NPRU, permettra d'affiner cette première approche par extrapolation.

Afin de finaliser ces travaux, La MEL, afin de garantir une OPAH opérationnelle dans une temporalité synchrone avec la concession, entend finaliser le CCTP de l'étude pré-opérationnelle à l'horizon février 2021 en vue d'un démarrage de l'étude en juin 2021 et une finalisation en mars 2022.

En parallèle, afin de finaliser la contractualisation financière dans le cadre du premier avenant à la convention, le partage et la stabilisation des hypothèses financières sera organisé à l'horizon février 2021 et approfondis en vue du comité de pilotage habitat privé de juin 2021 qui stabilisera l'ensemble des modifications relatives au programme habitat privé à intégrer à la convention en partenariat avec l'ANRU et l'ANAH.

Cette phase permettra mi 2021, de disposer d'un programme d'interventions partagé et stabilisé en vue de sa contractualisation.

Dans ce cadre, les opérations ci-après font apparaître au-delà des financements MEL et Ville, un besoin global de financement a été estimé par la MEL à ce jour de 9 608 782 €, répartis comme suit :

Libellé précis	Maître d'ouvrage	Estimation des besoins par la MEL
ROUBAIX - MULTISITES - Ingénierie OPAH RU	MEL	2 641 282,00 €
ROUBAIX - EPEULE - OPAH RU	MEL	4 325 500,00 €
ROUBAIX - ALMA - OPAH RU	MEL	1 439 200,00 €
ROUBAIX - PILE - OPAH RU	MEL	4 540 250,00 €

L'ANAH sera sollicité pour participer au financement de ces OPAH-RU. La demande devra être expertisée par la délégation locale de l'Anah.

Pour le site des quartiers anciens à Lille :

L'année 2021 sera dédiée à l'élaboration du volet incitatif et copropriétés sur les quartiers anciens de Lille ce qui nécessitera des échanges avec l'ANAH sur le programme d'interventions et sur la mobilisation de ses financements.

Aucune participation de l'ANAH n'est reprise dans les annexes C2 et C4. Il s'agira de contractualiser les engagements financiers de l'ANAH dans le cadre des prochains avenants à la convention dès lors que ces engagements sont validés. Un point d'étape sera réalisé lors de chaque revue de projet.

Article 3.9.2.3 – Modification de l'article 9.2.3 « les opérations bénéficiant de financement de la Caisse des dépôts et consignations »

Sans objet

Article 3.9.2.4 – Modification de l'article 9.2.4 « les opérations bénéficiant des financements de la MEL et des villes »

L'article 9.2.4 est modifié et désormais rédigé comme suit :

Article 9.2.4.1. Les opérations bénéficiant des financements de la MEL

La participation financière de la Métropole Européenne de Lille s'entend pour un montant [de près de 355 millions d'euros](#).

Cette participation concerne les opérations financées et les opérations non financées par l'ANRU. Les participations de la MEL indiquées, qu'elles relèvent de participation à des opérations d'autres maîtrises d'ouvrage ou des opérations dont elle assure la maîtrise d'ouvrage, les montants sont prévisionnels, basés sur des estimations. La MEL s'engage sur un volume global et maximum de financements.

Ce montant s'entend sur une base HT correspond à la participation réelle de la MEL (après subventions) sur les volets territoriaux de la présente convention.

Les montants affichés sont des montants prévisionnels basés sur des estimations. Le travail technique plus approfondi et nécessaire à la suite des opérations permettra de définir les coûts réels. En ce qui concerne les opérations d'aménagement, la validation du montage opérationnel permettra de stabiliser la participation de chacun des partenaires, plus particulièrement la MEL et les villes concernées, sur chacune des opérations. Il convient de rappeler que la maquette financière et les participations estimatives de chacun des partenaires sont exprimées sur la base de coûts hors taxe, le coût réel de l'opération et les participations réelles de chaque partenaire seront à affiner sur la base de coûts TTC.

Cette participation se répartit sur les familles d'opérations conformément au tableau suivant, l'ensemble des opérations étant reprises dans l'annexe C2.

Commenté [DR46]: Tableau modifié

	Participation MEL
France 2030	192 000,00 €
<i>Études et conduite de projet</i>	192 000,00 €
NPRU	348 876 397,00 €
<i>Reconstitution de l'offre de LLS</i>	50 547 785,00 €
<i>Recyclage de copropriétés dégradées</i>	2 782 315,75 €
<i>Accession à la propriété</i>	400 000,00 €
<i>Études et conduite de projet</i>	9 082 250,00 €
<i>Recyclage de l'habitat ancien dégradé</i>	69 233 329,17 €
<i>Requalification de LLS</i>	3 764 278,00 €
<i>Aménagement d'ensemble</i>	189 749 081,02 €
<i>Immobilier à vocation économique</i>	23 317 358,06 €
PIA	5 234 409,30 €
<i>Études et conduite de projet</i>	672 257,40 €
<i>Aménagement d'ensemble</i>	432 151,90 €
<i>Équipements publics de proximité</i>	630 000,00 €
<i>Immobilier à vocation économique</i>	3 500 000,00 €
Quartiers Fertiles	755 030,50 €
<i>Quartiers fertiles – Opérations d'investissement</i>	755 030,50 €
Total général	355 057 836,80 €

Article 9.2.4.2 Les opérations bénéficiant des financements des Villes

La participation financière des villes concernées par le NPNRU s'entend pour un montant total de près de 177 millions d'euros, réparti selon les montants suivants :

Participation des Villes	
NPRU	154 882 383,09 €
<i>Hem</i>	13 485 083,61 €
<i>Lille</i>	37 356 984,86 €
<i>Loos</i>	10 572 828,91 €
<i>Metro</i>	95 329,00 €
<i>Mons-en-Barœul</i>	14 603 186,27 €
<i>ROUBAIX</i>	44 018 039,77 €
<i>Tourcoing</i>	25 451 742,92 €
<i>Wattignies</i>	8 798 412,71 €
<i>Wattrelos</i>	500 775,05 €
PIA	22 555 696,74 €
<i>Lille</i>	22 555 696,74 €
Quartiers Fertiles	89 650,00 €
<i>Mons-en-Barœul</i>	89 650,00 €
Total général	177 527 729,83 €

Commenté [DR47]: Tableau modifié

Cette participation concerne les opérations financées et les opérations non financées par l'ANRU.

Ce montant s'entend sur une base HT correspond à la participation réelle des villes sur les volets territoriaux de la présente convention.

L'ensemble des opérations sont reprises dans l'annexe C2.

En cohérence avec l'avancement opérationnel du projet et des opérations, les villes solliciteront les concours financiers mobilisables des partenaires du projet (CAF, Département, MEL notamment sur ses fonds de concours écoles, culture et sport, droit commun région, DPV...).

Article 3.9.2.5 – Modification de l'article 9.2.5 « les opérations bénéficiant des financements de l'Établissement Public Foncier Hauts de France »

L'article 9.2.5 est modifié et désormais rédigé comme suit :

Partenaire historique des collectivités pour la requalification des quartiers anciens dégradés, l'EPF renouvelle son engagement au côté de la MEL dans le traitement des quartiers d'habitat privé, retenus au titre du NPRU, à Lille et Roubaix.

Commenté [NE48]: Article à modifier suite aux échanges avec l'EPF

Outre la mobilisation de plus de 100 millions d'euros de fonds propres pour porter les acquisitions, contribuer à la gestion transitoire des biens acquis, assurer les travaux de démolition, l'EPF soutient directement le projet à travers une aide financière de 25 147 091 € pour le recyclage de 387 biens à Roubaix et de 30 806 325,87 € correspondant au recyclage de 213 biens, à Lille. Il mobilisera pour ce faire, au titre de ce projet ses dispositifs d'aide au financement du coût des études travaux de proto aménagement ainsi que son dispositif de décote foncière pour accompagner les dynamiques de conformité des centralités et les opérations qui visent à renforcer la présence de la nature en ville.

Sur le territoire de Roubaix, le travail préparatoire d'une année qui a permis à la MEL, la ville de Roubaix, l'EPF et la SPLA La Fabrique des Quartiers de préfigurer l'envergure du projet doit maintenant être complété d'un diagnostic fin des biens. Ce travail en cours aboutira fin 2020 et donnera lieu si nécessaire à une révision de la présente convention par voie d'avenant en 2021.

Article 3.9.3 – Modification de l'article 9.3 « Les opérations financées par le PIA au titre de l'axe 1 de l'action VDS et/ou du volet « quartiers » de l'action TI « ANRU+ » et /ou de l'action « Démonstrateurs de la ville durable »

L'article est modifié et désormais rédigé comme suit :

> SUBVENTIONS PIA – ROUBAIX – DISPOSITIF MAISONS A 1€

Actions	Opération	Type de dépense	MOA	Assiette de subvention	Taux de subvention	Subventions PIA
Expérimenter opérationnellement la vente à 1€ de maisons à rénover sur la commune de Roubaix	Etudes techniques avant travaux préparatoires : - Diagnostics techniques avant travaux - Etudes MOE travaux préparatoires Etudes techniques avant vente : - Diagnostics techniques et archi (mise au point programme, chiffrage), thermique, amiante, plomb	Etude ou mission d'ingénierie	SPLA La Fabrique des Quartiers	126 000 €	50%	63 000 €
	Frais d'acquisition (frais de notaire), gestion et portage des bâtiments (mise en sécurité, débarrassage, débranchement de réseaux...), Travaux préalables à la commercialisation (déconstruction partielle, désamiantage...), frais divers N'est pas pris en compte la valorisation de l'apport en nature.	Investissement	SPLA La Fabrique des Quartiers	208 236 €	50%	104 118 €

	Missions d'ingénierie (accompagnement et commercialisation) 6 Phase acquisition : visites, négociations avec les vendeurs, mise à disposition des biens... - Phase technique avant cession : tours de veille, mise en sécurité, gestion et suivi tech et adm des marchés d'études de MOE, passation, gestion et suivi des marchés de travaux - Phase de sélection des candidats et attribution de maisons : préparation de l'appel à candidature, service d'accompagnement téléphonique, analyse et classement des candidatures, attribution des maisons, négociation et signature des protocoles d'accord - Phase de cession et suivi des travaux : préparation et relecture des promesses de vente, gestion et suivi technique des marchés diagnostics techniques, accompagnement de l'acquéreur dans le montage financier, suivi et vérification de la conformité du cahier des charges annexé à l'acte de vente.	Etude ou mission d'ingénierie	SPLA La Fabrique des Quartiers	150 000 €	50%	75 000 €
	Mission d'évaluation et de modélisation du dispositif dans son ensemble	Etude ou mission d'ingénierie	Ville de Roubaix	50 000 €	80%	40 000 €
			TOTAL	534 236 €		282 118 €

> SUBVENTIONS PIA – ROUBAIX - REDONNER DE LA VALEUR AUX ESPACES EN FRICHE

Actions	Opération	Type de dépense	MOA	Assiette de subvention	Taux de subvention	Subventions PIA
Pilotage global	Précision de la stratégie et du plan d'actions opérationnelles sur ce volet	Etude ou mission d'ingénierie	MEL	46 620 €	70%	32 634 €
	Mission d'approfondissement : levée des réserves exprimées par le comité de pilotage de l'ANRU de décembre 2019	Etude ou mission d'ingénierie	MEL	94 238 €	70%	65 967 €
Création de la structure endogène d'activation des friches	équipe Eco6TM	Rémunération de personnel	MEL	300 000 €	50%	150 000 €
	frais d'ingénierie d'Eco6TM	Etude ou mission d'ingénierie	MEL	150 000 €	80%	120 000 €
Site Blanchemaille	Site Blanchemaille : Aménagement Béta test	Investissement	MEL	200 000 €	30%	60 000 €
	Site Blanchemaille : Aménagement de la filière de micro logistique (clos couvert & aménagement intérieur)	Investissement	MEL	1 550 000 €	29%	445 000 €
	Site Blanchemaille : Développement des solutions intelligentes de gestion et d'optimisation des flux - Activation micro shop et développement filière micro logistique	Etude ou mission d'ingénierie	MEL	100 000 €	80%	80 000 €
Site Wagnon et Grenier à sel	Transformation de la friche en Maison de l'Autonomie et des Initiatives Locales (MAIL)	Investissement	MEL	900 000 €	30%	270 000 €
Plateforme matériaux	Développement Plateforme de gisements et hub du réemploi – aménagement	Investissement	MEL	2 550 000 €	30%	765 000 €
	Développement Plateforme de gisements et hub du réemploi - Poste développement de la filière	Rémunération de personnel	MEL	100 000 €	50%	50 000 €
Site du Crouy	Travaux et équipements d'aménagement du site - Reconstituer le sol par phytomanagement	Investissement	MEL	316 667 €	30%	95 000 €
	Frais d'analyses - Reconstituer le sol par phytomanagement	Etude ou mission d'ingénierie	MEL	425 663 €	60%	255 398 €
	Poste de mise en culture test - Reconstituer le sol par phytomanagement	Rémunération de personnel	MEL	100 000 €	50%	50 000 €
	Aménagements - Mettre en récit l'opération et animer des instances de co-construction	Investissement	MEL	45 000 €	35%	15 750 €
	Poste d'animation, d'évaluation et de capitalisation - Mettre en récit l'opération et animer des instances de co-construction	Rémunération de personnel	MEL	100 000 €	50%	50 000 €
	Frais d'équipement - Installer une micro-ferme urbaine en auto-récolte	Investissement	MEL	80 000 €	35%	28 000 €

	Expertises pour la définition du modèle économique - Installer une micro-ferme urbaine en auto-récolte	Etude ou mission d'ingénierie	MEL	30 000 €	80%	24 000 €
		TOTAL		7 088 188 €		2 556 748 €

Le programme ci-dessus a été validé par le comité de pilotage du PIA du 10/12/2020. Les démarches en cours d'approfondissement pourront nécessiter un ajustement de ce programme.

➤ SUBVENTIONS PIA - LILLE CONCORDE - DEMARCHE QUARTIER A SANTE POSITIVE

Commenté [NE49]: Tableau à actualiser suite à l'avenant n°1

Libellé précis	Libellé précis	Périmètre/secteur concerné	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention du PIA	Montant prévisionnel de subvention du PIA	Autres cofinancements (y compris fonds propres)	Date de lancement opérationnel (semestre et année)	Durée de l'opération en semestre
• ACTION 1 : la colline multi usages : acoustique, cultivée et solaire	Création de l'écran et du talus	Concorde	SPL Euralille	3 500 000 €	30%	1 050 000 €	2 450 000	S2 2019	9
	Réalisation de la serre	Concorde	Ville	2 000 000 €	20%	400 000 €	1 600 000	S2 2019	19
	Étude Géotechnique	Concorde	SPL Euralille	25 000 €	50%	12 500 €	12 500	S2 2016	15
	Étude Géotechnique	Concorde	Ville de Lille	40 000 €	75%	30 000 €	10 000	S2 2016	7
	AMO de montage opérationnel de la centrale photovoltaïque en autoconsommation collective	Concorde	Ville de Lille	210 500 €	25%	52 625 €	157 875	S2 2019	9
• ACTION 2 : préfiguration du projet d'agriculture urbaine et intégration dans le quartier	Installation et aménagement du site pilote: travaux de VRD et espace test.	Concorde	SPL Euralille	397 350 €	25%	99 338 €	298 013	S2 2019	7
	Installation et aménagement du site pilote: infrastructures et outillage (investissements liés au système de production agricole)	Concorde	LSI	59 800 €	75%	44 850 €	14 950	S2 2019	11
	Protocole de recherche sanitaire pour étudier la contamination éventuelle de la pollution atmosphérique et les mesures préventives adaptées.	Concorde	Ville de Lille	60 000 €	75%	45 000 €	15 000	S1 2019	8
	AMO pour l'accompagnement de la structuration de la démarche sur le territoire, intégrant la recherche d'un modèle économique et juridique global	Concorde	Ville de Lille	110 000 €	75%	82 500 €	27 500	S2 2016	15
• ACTION 3 : création d'un référentiel air et bruit et mise en oeuvre d'objectifs	AMO pour le suivi des cibles de la démarche à Santé Positive dans le projet de renouvellement urbain	Concorde	Ville de Lille	80 000 €	75%	60 000 €	20 000	S2 2016	6
	AMO pour l'expérimentation d'une démarche d'excellence air, bruit et énergie dans la réhabilitation de la barre Renoir	Concorde	LMH	213 170 €	80%	170 536 €	42 634	S2 2019	19

d'excellence air et bruit dans des opérations pilotes	Travaux pour l'expérimentation d'une démarche d'excellence air, bruit et énergie dans la réhabilitation de la barre Renoir	Concorde	LMH	21 316 963 €	6%	1 283 281 €	20 033 682	S2 2019	19
	AMO pour l'expérimentation d'une démarche d'excellence air, bruit et énergie dans la réalisation d'un équipement public multifonctions	Concorde	Ville de Lille	208 821 €	80%	167 057 €	41 764	S2 2019	15
	Travaux pour l'expérimentation d'une démarche d'excellence air, bruit et énergie dans la réalisation d'un équipement public multifonctions	Concorde	Ville de Lille	20 882 109 €	3%	628 551 €	20 253 558	S2 2019	17
• ACTION 4 : communication engageante et dispositifs d'accompagnement des habitants au changement	Définir une méthodologique de communication engageante sur les bénéfices sur les santé, expérimentation sur 250 logements (60 €/logement)	Concorde	Ville de Lille	40 000 €	75%	30 000 €	10 000	S2 2016	7
• ACTION 5 : animer, suivre, évaluer la démarche QSP dans le temps	Mise en place d'indicateurs et d'outils de mesure pour capitaliser l'expérience, mesurer les impacts de la démarche et favoriser sa reproductibilité	Concorde	Ville de Lille	100 000 €	80%	80 000 €	20 000	S2 2019	15
	Chargé de mission innovation et renouvellement urbain (5 ans)	Concorde	Ville de Lille	500 000 €	50%	250 000 €	250 000	S2 2016	10
	Chargé de mission pilotage du projet d'agriculture urbaine (4 ans)	Concorde	Ville de Lille	300 000 €	50%	150 000 €	150 000	S2 2019	6
	TOTAL			50 043 713 €	9%	4 636 238 €	45 407 476		

SUBVENTIONS FRANCE 2030 « DEMONSTRATEURS DE LA VILLE DURABLE » - LILLE IENA MEXICO -

Axe d'innovation	#	Action financée	Maîtrise d'ouvrage	Montant total prévisionnel (€)	Total	Prix HT / TTC	Dont financement France 2030		Dont financement porteur de projet & partenaires
							Total financement FR2030 (€)	Part de financement FR2030 (%)	
		Prestations intellectuelles		553 035 €			343 035 €	0,00%	210 000 €
Axe d'innovation 1 : la ville résiliente, sobre, saine et inclusive, avec l'actualisation de la stratégie d'intervention pour générer et amplifier les synergies > stratégie de réplique et d'innovation	A1.1	Actualisation de la stratégie d'intervention lena Mexico	Fabrique des Quartiers	100 000 €	HT	50 000 €	50%		50 000 €
Axe d'innovation 1 : la ville résiliente, sobre, saine et inclusive, avec la massification durable de la rénovation du bâti > stratégie de réplique et massification	A1.2	Elaboration du référentiel de réhabilitation "Habiter 2030"	Fabrique des Quartiers	100 000 €	HT	50 000 €	50%		50 000 €
Axe d'innovation 1: la ville résiliente, sobre saine et inclusive, avec la capitalisation de la phase d'incubation et l'anticipation d'une stratégie d'économie circulaire et le recours à des matériaux et process sains et décarbonés. > Stratégie d'application et de réplique, innovation économique et performance environnementale	B1.3	Etude réemploi	AC ANRU	23 675 €	TTC	23 675 €	100%		0 €
Axe d'innovation 1: la ville résiliente, sobre saine et inclusive, avec la capitalisation de la phase d'incubation et l'anticipation de la mise en œuvre opérationnelle. > stratégie d'application et de réplique	A1.4	Elaboration du référentiel du démonstrateur "Lille - lena-Mexico"	Fabrique des Quartiers	60 000 €	HT	30 000 €	50%		30 000 €

Commenté [HJ50]: •Remarque DDTM -> PIA VDS Lille-Concorde : ajouter les totaux (Assiette de subv et subv PIA en bas du tableau actualisé)

Commenté [DH51R50]: Fait

Axe d'innovation 2: la ville résiliente, avec conversion durable et décarbonnée des sources énergétiques > innovation technique et technologique, modèle économique	B2.1	Etude énergie	AC ANRU	25 000 €	TTC	25 000 €	100%	0 €
Axe d'innovation 2: la ville résiliente par l'adaptation de la ville en repensant les espaces libres et les mobilités > innovation sociale, nouvelles formes d'usages et de service	B2.2	Etude nouvelle mobilité	AC ANRU	25 000 €	TTC	25 000 €	100%	0 €
Axe d'innovation 3: la ville inclusive, avec la définition d'une stratégie d'accompagnement au changement (l'évolution des usages dans le contexte de la transition écologique, l'acceptabilité sociale et les nouvelles attentes citoyennes) > innovation sociale, renforcer le pouvoir d'agir des citoyens	A3.1	Accompagnement au changement	Fabrique des Quartiers	110 000 €	HT	55 000 €	50%	55 000 €
Axe d'innovation 3: la ville inclusive, avec la mise en œuvre de prototypes dans le cadre de la co-production du projet et des nouveaux usages avec les habitants pour créer de nouveaux "communs urbains" > innovation sociale, nouvelles formes d'usages et de services, renforcer le pouvoir d'agir des citoyens	A3.2	Prototypage de solutions en phase de conception	Fabrique des Quartiers	50 000 €	HT	25 000 €	50%	25 000 €
Axe d'innovation 4: la ville résiliente, par l'accompagnement de tous les acteurs de la filière économique, à travers la création d'un lieu hybride dédié à la formation et à l'accompagnement des professionnels > innovation économique en faveur de l'insertion, l'emploi et le	B4.1	Etude de programmation et de gestion	AC ANRU	23 675 €	TTC	23 675 €	100%	0 €

développement de nouvelles filières								
Axe d'innovation 5 : la ville résiliente, sobre, saine et inclusive, avec l'adaption de la conduite de projet et l'anticipation des enjeux d'évaluation > pilotage de la démarche d'innovation et d'évaluation	A5.1	Pilotage de l'innovation, adaptation de la conduite de projet	AC ANRU	35 685 €	TTC	35 685 €	100%	0 €
		Dépenses de personnel		400 000 €		116 000 €	23%	284 000 €
Dépenses de personnel MEL	C1	Pilotage stratégique	MEL	250 000 €	TTC	58 000 €	23%	192 000 €
Dépenses de personnel Fabrique des Quartiers	C2	Pilotage opérationnel	Fabrique des Quartiers	150 000 €	TTC	58 000 €	39%	92 000 €
		Frais généraux		5 000 €		5 000 €	100%	0 €
Frais généraux	G	Forfait frais généraux	MEL	5 000 €	HT	5 000 €	100%	0 €
TOTAL				958 035 €		464 035 €	48%	494 000 €

Article 3.9.4 –Insertion d'un nouvel article 9.4 « Les opérations financées au titre de l'appel à projets « Les Quartiers Fertiles »

Un nouvel article 9.4 « Les opérations financées au titre de l'appel à projets « Les Quartiers Fertiles » est intégré à la convention pluriannuelle

Commenté [ANRU52]: A intégrer en cas de contractualisation d'opérations lauréates à l'appel à projet Quartiers Fertiles en reprenant le modèle de la convention type en vigueur (sous article 9.4.1 et 9.4.2)

Article 9.4.1 Les opérations financées par le PIA et Plan France Relance

Les opérations financées au titre de l'appel à projets « Les Quartiers Fertiles » bénéficient de financement hors NPNRU (PIA et Plan France Relance). Ces financements sont attribués selon les modalités définies par la délibération n°2020-33 du conseil d'administration de l'ANRU du 24 novembre 2020, en application de l'article 2.3.9 du titre II du règlement général de l'Agence relatif au NPNRU.

Libellé de l'opération	IDTOP	Localisation	Maître d'ouvrage	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses	Semestre	Année	Durée en semestre
Lille – Bois Blancs – Conserverie de la Cuisine de Jeannette	C0685-42-0382	QP059073	CUISINE DE JEANNETTE	112 000,00 €	50,00 %	56 000,00 €	01/06/2020	S2	2022	6
Loos - Espace test agricole des Oliveaux	C0685-42-0370	QP059077	Fabrique Emploi	140 630,00 €	50,00 %	70 315,00 €	01/06/2020	S2	2022	6
La Pépinière du Faubourg	C0685-42-0374	QP059074	Growsters	211 870,00 €	50,00 %	105 935,00 €	01/06/2020	S2	2022	6
MEL - quartiers fertiles multisites	C0685-42-0378	QP999100	MEL	500 000,00 €	50,00 %	250 000,00 €	01/06/2020	S2	2022	6
Mons - Ferme urbaine du Fort	C0685-42-0372	QP059080	MONS EN BAROEUL	179 300,00 €	50,00 %	89 650,00 €	01/06/2020	S2	2022	6
Mons - Ferme tinctoriale du Fort	C0685-42-0373	QP059080	Tinctoriales	47 000,00 €	50,00 %	23 500,00 €	01/06/2020	S2	2022	6

Commenté [HJ53]: Tableau intégré depuis IODA le 21/11/22

Article 9.4.2 Les opérations cofinancées par la Caisse des Dépôts et Consignation

Les opérations financées au titre de l'appel à projets « Les Quartiers Fertiles » peuvent également être co-financées par la Caisse des Dépôts et Consignation.

Lauréate du dispositif quartiers fertiles, la MEL, maître d'ouvrage de l'ensemble des prestations identifiées ci-après, bénéficie de financement à hauteur de 50% de la Caisse des Dépôts et Consignation visant :

Objet	Assiette subventionnable	Subvention CDC – 50 %	Durée
La réalisation de missions d'assistance globale à la Maîtrise d'Ouvrage MEL dans le double objectif d'aider la Métropole à choisir les Porteurs de Projets d'agriculture urbaine et d'accompagner ces derniers à la mise en œuvre des opérations. L'intervention initialement multi sites au droit des NPNRU de Tourcoing, Lille Quartiers anciens, Lille Bois Blanc, Lille Faubourg d'Arras, Loos les Oliveaux et Mons en Baroeul se recentre au droit des sites pour lesquels des Porteurs de projets ont été	175 000€ HT	87 500 €	Le calendrier prévisionnel des prestations engagées en 2021 se poursuivra sur 3 ans

identifiés. Il s'agit de La Cuisine de Jeannette à Bois Blancs, GROWSTERS au droit du Faubourg d'Arras, La Fabrique de l'Emploi à Loos les Oliveaux et les Tinctoriales sur les Plaines du Fort.			
La réalisation d'études de sols au regard des usages agricoles projetés.	94 108 € HT	47 054 €	Les prestations ont été réalisées en parties et se poursuivront dans le courant des années 2022 et 2023 en cas de précisions nécessaires.
L'animation et la communication autour des projets d'agriculture urbaine	182 000 € HT	91 000 €	Les prestations se dérouleront à partir de 2023 et se poursuivront sur deux ans
La réalisation d'un programme de recherche autour des sols et des conditions de reconstitution de « sols sains et fertiles » avec les ressources locales étant donné les difficultés croissantes, pour la métropole, de se fournir en terre végétale (raréfaction de la ressource, augmentation des prix, éloignement des gisements, ...).	270 000€ HT	135 000 €	Les prestations se dérouleront sur 3 ans à la signature d'un marché de Recherche & Développement projeté fin 2022
La réalisation d'une prestation en lien avec la Maison de l'emploi de Lille et ses partenaires, pour répondre aux objectifs suivants : - Favoriser les parcours d'insertion dans les nouveaux domaines de l'agriculture urbaine ; - Favoriser l'accès à une alimentation équilibrée, saine et moins coûteuse ; - Identifier les spécificités de ces nouveaux métiers pour créer des sessions de formation adaptées. Il s'agira donc de mettre à disposition un accompagnement à la structuration d'actions de sensibilisation et de formation des habitants du quartier mobilisés mais aussi d'évaluer la faisabilité d'inclusion dans les projets d'un volet insertion.	140 953 €	70 477 €	2 ans
Poste de chargé de mission MEL agriculture urbaine	190 000 €	95 000 €	2 ans à partir du 1 ^{er} janvier 2021

Article 3.10 – Modification de l'article 10 relatif au plan de financement des opérations programmées

L'article est modifié et désormais rédigé comme suit :

Les participations financières prévisionnelles au titre de la présente convention pluriannuelle sont précisées dans les tableaux figurant [en annexe C2](#) :

- Un plan de financement prévisionnel global faisant apparaître les co-financements envisagés pour chaque opération du projet, y compris celles non financées par l'ANRU ou, à titre informatif, celles du projet d'innovation financées par les PIA [ou du projet d'agriculture urbaine soutenu au titre de l'appel à projets « Les Quartiers Fertiles »](#). Les financements ANRU au titre du PIA, validés par le premier ministre, figurent dans la convention-cadre de mise en œuvre du projet ou la convention de financement du projet spécifique annexée, le cas échéant, à la présente convention.
- Le tableau financier par le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage reprenant, en les classant par nature d'intervention, maître d'ouvrage par maître d'ouvrage, l'ensemble des plans de financement prévisionnels des opérations pour lesquelles un soutien financier de l'ANRU, au titre du NPNRU, est sollicité dans la présente convention pluriannuelle. Il fait ainsi apparaître les concours financiers ANRU prévisionnels, déclinés entre montants de subventions ANRU prévisionnels et les volumes de prêts bonifiés prévisionnels. L'ensemble des co-financements prévisionnels sont précisés : commune, EPCI, conseil départemental, conseil régional, organisme HLM, Caisse des Dépôts, Europe, ...

Ce tableau financier est un tableau prévisionnel des dépenses et des recettes estimées, qui, au sens du règlement financier, programme des crédits sur les ressources financières du nouveau programme national de renouvellement urbain. Les participations financières prévisionnelles y sont détaillées. Sont également indiquées des participations financières prévisionnelles de tiers non-signataires dont l'obtention est de la responsabilité de chaque maître d'ouvrage.

Au titre de la présente convention pluriannuelle :

- la participation financière de l'ANRU au titre du NPNRU s'entend pour un montant global maximal de concours financiers prévisionnels de **528 089 201,69 €**, comprenant **417 198 743,37 €** de subventions, et **110 890 458,32 €** de volume de prêts distribués par Action Logement Services. Cette participation se répartit sur les quartiers concernés de la façon suivante :
 - **42 220 269,14 €** concours financiers prévisionnels comprenant **39 232 949,14 €** de subventions et **2 987 320 €** de volume de prêts portant sur les quartiers d'intérêt régional,
 - **485 868 932,55 €** concours financiers prévisionnels comprenant **377 965 794,23 €** de subventions et **107 903 138,32 €** de volume de prêts portant sur les quartiers d'intérêt national.
- la participation financière de l'Anah fera l'objet d'échanges avec présentation de la stratégie globale d'intervention sur l'habitat privé.
- La participation financière de la Caisse des Dépôts s'entend pour un montant global maximal, non actualisable, de **735 000 €**. La mise en œuvre du programme s'appuie par ailleurs sur le financement en prêts de la Caisse des dépôts pour un montant prévisionnel de **461 116 617,16 €**. Les modalités d'intervention seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents maîtres d'ouvrage concernés. Les décisions d'octroi des financements de la Caisse des Dépôts seront prises par les comités d'engagement compétents.

Commenté [ANRU54]: Reporter le cas échéant l'impact des modifications de financement faites aux articles 9 de la convention sur les montants des participations financières mentionnées à l'article 10 de la convention

Les caractéristiques des prêts, y compris le taux d'intérêt, sont celles en vigueur au jour de l'émission de chaque contrat de prêt ;

- La participation financière de la CDC au titre du volet « quartiers » de l'action TI et de l'action « Démonstrateurs de la ville durable » du PIA s'entend pour un montant global maximal **de 464 035,19 €** et au titre de l'appel à projets « Les Quartiers Fertiles » s'entend pour un montant global maximal de 526 030,50 € ;
- La participation financière de l'ANRU au titre de l'axe 1 de l'action VDS du PIA et/ou du volet « quartiers » de l'action TI, s'entend pour un montant global maximal de 7 192 985,95 € (*hors appel à projets « Les Quartiers Fertiles »*) ;
- La participation financière de l'ANRU au titre du Plan France Relance relatif à l'appel à projets « Les Quartiers Fertiles » s'entend pour un montant global maximal de 595 400 €;
- La participation financière de la Région Hauts-de-France s'entend pour un montant de 60 600 000 € pour toutes les opérations financières décrites à l'article 9, y compris pour le financement "décroisé" des opérations au titre de la convention de partenariat avec la Région.

Pour rappel :

- Pour rappel, le montant total d'investissement, au titre du protocole de préfiguration, était de 47 655 243 € (coût total HT) dont 10 749 071 € de concours financiers de l'Anru, dont 8 704 071 € de subventions et 2 045 000 € de prêts bonifiés. Le tableau financier des opérations physiques relatif au protocole de préfiguration portant sur les quartiers concernés par la présente convention pluriannuelle figure en annexe C7.

Le tableau ci-dessous récapitule les concours financiers NPNRU totaux programmés (protocole et convention) par quartier concerné par la présente convention⁴ :

⁴ Le cas échéant la présente convention fait mention des concours financiers NPNRU programmés dans les autres conventions NPNRU portant sur le même territoire intercommunal, et les tableaux financiers concernés sont joints pour information en annexe C8.

Quartiers concernés	ANRU	Prêts bonifiés AL	Concours Financiers total
Blanc Riez	16 902 349 €	- €	16 902 349 €
Bois-Blancs	9 375 957 €	2 987 320 €	12 363 277 €
Concorde	61 123 461 €	4 630 826 €	65 754 287 €
La Bourgogne	81 201 850 €	21 034 002 €	102 235 852 €
Les Oliveaux	39 064 185 €	4 683 790 €	43 747 975 €
Les Villas	3 527 755 €	- €	3 527 755 €
Lionderie - 3 Baudets	9 426 889 €	- €	9 426 889 €
Nouveau Mons	35 950 556 €	14 588 606 €	50 539 162 €
Roubaix tous sites	3 027 985 €	2 179 000 €	5 206 985 €
Roubaix Alma	37 039 915 €	7 804 174 €	44 844 090 €
Roubaix Epeule	46 317 678 €	11 303 140 €	57 620 818 €
Lille Quartiers Anciens	4 999 997 €	- €	4 999 997 €
Roubaix Trois Ponts	29 799 043 €	1 820 000 €	31 619 043 €
Lille Sud	4 687 474 €	1 360 000 €	6 047 474 €
sous total QIR	39 232 949 €	2 987 320 €	42 220 269 €
sous total QIN	343 212 144 €	69 403 538 €	412 615 683 €
Sous total quartiers au titre du NPNRU	382 445 093 €	72 390 858 €	454 835 952 €
Relogement des ménages avec minoration de loyer	5 429 500 €		5 429 500 €
Reconstitution de l'offre de LLS	22 964 400 €	38 499 600 €	61 464 000 €
Dont Aide complémentaire LMH	4 687 500 €	- €	4 687 500 €
Etudes et conduite de projet	6 359 750 €		6 359 750 €
Sous total volet métropolitain au titre du NPNRU	34 753 650 €	38 499 600 €	73 253 250 €
TOTAL GENERAL NPNRU	417 198 743 €	110 890 458 €	528 089 202 €
Quartiers fertiles – Opérations d'investissement	595 400 €		595 400 €
Total général	417 794 143 €	110 890 458 €	528 684 602 €
PIA	7 192 986 €		7 192 986 €
Total général	424 987 129 €	110 890 458 €	535 877 588 €
Rappel Protocole de préfiguration	8 704 071 €	2 045 000 €	10 749 071 €

Article 3.11 – Modification de l'article 11 relatif aux modalités d'attribution et de paiement des financements

L'article 11.1 renommé « Les modalités d'attribution et de paiement des subventions de l'ANRU » est désormais rédigé comme suit :

Commenté [ANRU55]: Mise en conformité avec la convention type V5

Les aides de l'ANRU au titre du NPNRU sont engagées et versées conformément aux modalités définies par le règlement général et par le règlement financier de l'ANRU relatifs au NPNRU dans le respect des engagements contractuels inscrits dans la présente convention pluriannuelle.

Les décisions attributives de subvention allouent les financements de l'ANRU, constituant ainsi l'engagement juridique de l'Agence pour le financement d'une opération.

Le non-respect des dispositions des règlements général et financier relatifs au NPNRU, et notamment des conditions de délais, et le cas échéant, des engagements contractuels, peut entraîner l'abrogation ou le retrait de la décision attributive de subvention.

L'article 11.2 « Les modalités d'attribution et de versement des prêts par Action Logement » est modifié et désormais rédigé comme suit

Commenté [ANRU56]: Mise en conformité avec la convention type V5

L'Agence accorde une décision d'autorisation de prêts (DAP) dans les conditions prévues par le règlement financier de l'ANRU, permettant la mobilisation des volumes de prêts bonifiés et leur distribution par Action Logement Services.

L'autorisation et le versement des prêts bonifiés sont mis en œuvre conformément à la convention tripartite Etat-ANRU-Action Logement portant sur le NPNRU.

La décision d'autorisation de prêt est conditionnée au respect des dispositions des règlements général et financier relatifs au NPNRU, et notamment des conditions de délais, et/ou des engagements contractuels.

Le non-respect des dispositions des règlements général et financier relatifs au NPNRU, et notamment des conditions de délais, et le cas échéant, des engagements contractuels peut entraîner l'abrogation ou le retrait de la décision d'autorisation de prêt, ainsi que prévu à l'article 8.1 du titre III du règlement financier relatif au NPNRU.

L'article 11. 5 « Les modalités d'attribution et de versement des aides des autres partenaires associés » est modifié et désormais rédigé comme suit :

Les modalités de financement de l'ANRU au titre de l'axe 1 de l'action VDS du PIA sont précisées dans les RGF en vigueur au titre de l'appel à manifestations d'intérêt (AMI) du 16 avril 2015, au titre de celui du 14 mars 2017 « ANRU+ » (pour son volet « Innover dans les quartiers ») **et au titre de celui du 20 mai 2021 « Démonstrateurs de la ville durable »** et la (ou les) convention(s) attributives de subvention à signer entre l'ANRU et les différents maîtres d'ouvrage concernés ou la convention de financement à signer entre l'ANRU, la CDC et le porteur de projet dans le cadre de la phase de mise en œuvre des projets d'innovation lauréats de l'AMI ANRU+ **et de l'AMI « démonstrateurs de la ville durable »**, ce, sous réserve de la validation par le premier ministre. En outre, lorsqu'elle a été établie, la Convention-cadre relative au programme d'investissements d'avenir « ville durable et solidaire » pour la mise en œuvre du projet d'innovation lauréat de l'appel à manifestations d'intérêt du 16 avril 2015 ou la Convention de financement pour la phase de mise en œuvre du projet d'innovation lauréat de l'appel à manifestations d'intérêt ANRU+ du 22 mars 2017 **ou de l'appel à manifestation d'intérêt « Démonstrateurs de la ville durable »** du 20 mai 2021, figure en annexe C6.

Dans le cadre du financement des opérations lauréates de l'appel à projets « Les Quartiers Fertiles », les modalités de financement de la CDC et de l'ADEME seront précisées dans le cadre de conventionnement spécifique.

Article 3.12 –Modifications de l'article 12 portant sur les modalités de suivi du projet prévues par

L'article 12.1 « Le reporting annuel » est modifié et désormais rédigé comme suit :

Le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage s'engagent à transmettre à l'ANRU les éléments demandés par l'Agence en matière de suivi opérationnel et financier, selon les modalités définies par l'ANRU, et plus particulièrement :

- Avancement opérationnel et financier des opérations programmées,
- Réalisation des objectifs indiqués à l'article 2.2 (cf. annexe A relative aux objectifs),
- Suivi du relogement (notamment synthèse du tableau « RIME » à l'échelle du ménage, anonymisé),
- Suivi des mesures d'accompagnement du changement définies à l'article 7,
- Suivi de la gouvernance telle que définie à l'article 8.

L'avancement physique et financier des opérations feront l'objet d'un compte rendu d'exécution annuel tel que précisé dans le règlement financier relatif au NPNRU.

L'article 12.2 « Les revues de projet » est modifié et désormais rédigé comme **suit** :

Le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage, ainsi que les autres « parties prenantes » signataires de la convention pluriannuelle, s'engagent à préparer et à participer aux revues de projet pilotées par le délégué territorial de l'ANRU dans le département. Des représentants des conseils citoyens peuvent y être associés.

Commenté [ANRU57]: Mise en conformité avec la convention type V5 et V6 pour l'AMI « démonstrateurs de la ville durable »

Commenté [ANRU58]: A insérer au premier avenant qui met notamment en conformité la convention avec la convention type V5 publiée le 1er janvier 2021.

Commenté [ANRU59]: Mise en conformité la convention avec la convention type V5

La revue de projet, dont la méthodologie est précisée par l'ANRU, doit notamment permettre d'examiner les éléments suivants, tels que prévus dans la présente convention :

- Respect de l'échéancier de réalisation du projet (ensemble des opérations du projet, y compris celles non financées par l'ANRU),
- Respect du programme financier du projet, [suivi de la mobilisation des financements, revue annuelle des calendriers](#),
- Mise en œuvre de la reconstitution de l'offre de logements sociaux,
- Niveau d'atteinte des objectifs incontournables,
- Réalisation des conditions de réussite du projet,
- Mise en œuvre effective des contreparties dues au groupe Action Logement,
- État d'avancement et qualité du relogement, [état d'avancement et suivi de la stratégie d'attribution](#)
- [Co-construction avec les habitants et leurs représentants](#),
- État d'avancement et qualité du projet de gestion,
- Application de la charte nationale d'insertion,
- Organisation de la gouvernance.

La revue de projet contribue à renseigner le reporting annuel et à identifier les éléments pouvant conduire à présenter un avenant à la présente convention.

Un compte-rendu [accompagné d'indicateurs de suivi de la mise en œuvre](#) est réalisé et transmis à l'ANRU.

Article 3.13 – Modifications de l'article 13 portant sur les modifications du projet

L'article 13.1 « Avenant à la convention pluriannuelle » est modifié et désormais rédigé comme suit :

Des évolutions relatives aux dispositions de la présente convention et porteuses de modifications substantielles du projet et/ou altérant son économie générale nécessitent la réalisation d'un avenant, signé par l'ensemble des signataires du contrat initial. Le défaut de signature des éventuels avenants par les partenaires associés ne fait pas obstacle à la bonne exécution de l'avenant.

Le conseil d'administration de l'Agence définit par délibération le cadre d'élaboration et de mise en œuvre des avenants.

L'avenant à la convention pluriannuelle prend effet à compter de la date de signature par la dernière partie prenante signataire.

L'article 13.2 renommé « Les modalités de prise en compte des modifications techniques et les évolutions non substantielles de la convention » est modifié et désormais rédigé comme suit :

Dans le cadre fixé par l'ANRU, les évolutions n'altérant pas l'économie générale du projet ou ne portant pas de modifications substantielles, ou relevant de modifications techniques, peuvent être prises en compte par ajustement mineur, signé uniquement par le délégué territorial, le porteur de projet, le ou les maître(s) d'œuvre et financeur(s) concerné(s) par la modification.

Les modalités de mise en œuvre de l'ajustement mineur font l'objet d'une note d'instruction de la directrice générale.

Des évolutions mineures peuvent être également prises en compte par une décision attributive de subvention (initiale ou en cours d'exécution d'une opération engagée) et/ou une décision d'autorisation de prêts (initiale ou en cours d'exécution) dans les conditions définies au règlement financier de

Commenté [ANRU60]: Mise en conformité la convention avec la convention type V5

l'Agence relatif au NPNRU. Une note d'instruction du directeur général de l'ANRU peut en préciser les limites.

Article 3.14 – Modifications de l'article 14 portant sur les conditions juridiques d'application de la convention pluriannuelle

L'article 14.1 « Le respect des règlements de l'ANRU » est modifié et désormais rédigé comme suit :

La présente convention est exécutée conformément au règlement général et au règlement financier de l'ANRU relatifs au NPNRU en vigueur lors de l'exécution de celle-ci.

Commenté [ANRU61]: Mise en conformité la convention avec la convention type V5

L'article 14.4 « La clause relative aux évolutions de la situation juridique des maîtres d'ouvrage » est modifié et désormais rédigé comme suit :

En conformité avec le règlement financier de l'ANRU en vigueur, le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage signataires de la convention s'engagent à informer l'ANRU par courrier en recommandé avec accusé de réception, ou tout moyen permettant d'établir la date de réception, de tout changement intervenu dans leur situation juridique (liquidation, fusion, transfert de maîtrise d'ouvrage, ...) intervenant à compter de la signature de la présente convention.

Un sous-article 14.5.3 « Conditions d'entrée de nouveaux maîtres d'ouvrage en cours d'exécution de la convention » est introduit à la convention pluriannuelle et rédigé comme suit :

Lorsque l'ANRU considère que l'(les) opération(s) d'un nouveau maître d'ouvrage n'a(ont) pas d'impact sur les droits et obligations des maîtres d'ouvrage déjà parties prenantes à la convention, le(s) nouveau(x) maître(s) d'ouvrage peut(vent) devenir partie(s) prenante(s) à la convention par ajustement mineur signé par l'ANRU, le porteur de projet, le (s) nouveau(x) maître d'ouvrage, et le cas échéant, Action Logement Services.

Dans ce cas, la participation de ces maîtres d'ouvrage aux instances de suivi du projet relève de l'appréciation du porteur de projet.

Un sous-article 14.5.4 « Stipulations relatives aux maîtres d'ouvrage titulaires d'opérations soldées en cours d'exécution de la convention » est introduit à la convention pluriannuelle et rédigé comme suit :

Ne sont plus parties prenantes à la convention les maîtres d'ouvrage remplissant les conditions cumulatives suivantes :

- Ils ont perçu tous les soldes des subventions ANRU programmées à la présente convention ;
- Ils ont rempli l'intégralité des engagements contractuels leur incomitant au titre de la présente convention.

L'appréciation du respect de ces conditions appartient à l'ANRU. Lorsque l'ANRU considère que les conditions sont remplies, elle notifie au maître d'ouvrage concerné qu'il n'est plus partie prenante à la convention et en informe le porteur de projet.

A compter de la réception de la notification par le maître d'ouvrage, ce dernier :

- N'est plus inclus dans le cercle des signataires des avenants à la convention pluriannuelle ultérieurs ;
- N'est plus invité à participer aux instances de suivi du projet.

Toutefois, le maître d'ouvrage concerné demeure tenu par les obligations mentionnées à l'article 14-3 relatifs aux contrôles et audits jusqu'au terme du délai de prescription mentionné à l'article 2.7.2 du règlement financier de l'agence nationale pour la rénovation urbaine relatif au NPNRU.

ARTICLE 4 – DATE D'EFFET ET MESURE D'ORDRE

Le présent avenant prend effet à compter de sa signature par la dernière partie prenante signataire.

Les clauses de la convention pluriannuelle non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées et applicables conformément aux dispositions prévues dans la Convention pluriannuelle.

La convention pluriannuelle et ses avenants successifs, en ce compris le présent avenant, forment un tout indivisible. Une version actualisée de la convention pluriannuelle consolidant l'ensemble des modifications sera remise à l'ANRU par le porteur de projet.

ANNEXES

Commenté [ANRU62]: Insérer les annexes modifiées dont l'annexe C3 -fiches opérations et l'annexe C4- tableau financier.

TABLEAU FINANCIER et ANNEXES DU CONTRAT MODIFIES (fiches descriptives des opérations, annexes B1 et B2 sur les contreparties Action Logement notamment)